

Sortir de prison : l'expérience des hommes adultes en maison de transition dans la région de
l'Outaouais

Kim Tougas

Thèse soumise à l'Université d'Ottawa
dans le cadre des exigences du programme de service social
en vue de l'obtention du grade de doctorat

École de service social
Faculté des sciences sociales
Université d'Ottawa

© Kim Tougas, Ottawa, Canada, 2020

RÉSUMÉ

Cette thèse porte sur l'expérience de sortie de prison des hommes adultes qui, suite à une trajectoire carcérale, passent ou sont passés par une maison de transition située dans la région de l'Outaouais et entament une démarche de réinsertion sociale. En s'appuyant sur des entretiens semi-dirigés auprès de 23 hommes et de 7 intervenants qui les accompagnent, et à l'aide d'un cadre théorique fondé principalement sur le concept de « carrière », cette thèse permet de mettre au jour : a) l'expérience et la trajectoire de sortie de prison des hommes adultes allant de l'entrée dans l'institution carcérale à la maison de transition ; b) une typologie de la « carrière de sortie de prison » fondée sur l'articulation des positions objectives et subjectives des hommes rencontrés dans leur parcours post-carcéral et 3) le point de vue d'intervenants chargés d'accompagner les hommes vers la réinsertion sociale. Les résultats mettent notamment au jour : 1) trois grandes phases de la sortie de prison (l'arrivée en détention, l'incarcération et la transition post-carcérale), lesquelles sont modulées par une pluralité d'épreuves et de moments spécifiques (tels que la réception, l'accueil, la catégorisation, l'introduction, l'assignation d'un agent de probation ou d'un intervenant, l'audience, le transfert, etc.), qui demandent aux sortants de prison plusieurs ajustements et reconfigurations tant sur le plan physique, relationnel que moral ; 2) une typologie de la carrière de sortie de prison articulée autour de cinq positions : le *répit*, la *réflexion*, la *rétroaction*, la *révolte* et la *retraite anticipée* et 3) l'ambivalence du travail d'intervention auprès des sortants de prison (entre clinique et probation ; surveillance et aide). L'ensemble de ces résultats permettent de cibler des pistes d'intervention pour l'amélioration des pratiques entourant cette étape de la sortie de prison, encore peu explorée et prise en compte dans la compréhension des trajectoires des personnes judiciairisées.

Mots clés : Système judiciaire, pénal, carrière, sortie de prison, typologie, réinsertion sociale, Outaouais.

SUMMARY

This thesis focuses on the experience of being released from prison for adult men who are passing or have passed through a halfway house and begin a process of social reintegration. Based on semi-structured interviews with 23 men and 7 caseworkers, and using a theoretical framework based mainly on the concept of “career”, this thesis sheds light on: a) the experience and the pathway of prison release, going from the entry in the prison institution to the halfway house; b) a typology of the process of “prison release” based on the articulation of objective and subjective positions of the encountered men in their post-prison pathway and c) the point of view of those in charge of supporting these men towards social reintegration. The results in particular reveal: 1) three main phases of prison release (arrival in detention, incarceration and post-prison transition), which are modulated by a plurality of specific moments (such as the reception, categorization, introduction, assignment, hearing, transfer, etc.) and which require several adjustments and reconfigurations both moral, relational and physical ; 2) a typology of the career of prison release articulated around five positions: respite, reflection, feedback, revolt and early retirement and 3) the ambivalence of the intervention work required from those leaving prison (between clinic and probation, supervision and help) and the difficulty of reducing social integration into criminal withdrawal. These results allow to highlight avenues for improving the practices surrounding the stage of prison release, still little explored and taken into account.

Keywords: Judicial system, penal, career, prison release, typology, social reintegration, Outaouais.

REMERCIEMENTS

L'authenticité qui m'habite m'oblige à préciser que c'est dans un état second que je puise dans les dernières miettes d'énergie pour rédiger ces quelques lignes; lignes qui, malgré mon « usure », sont d'une importance capitale. C'est effectivement la fin; la conclusion d'un périple fort émouvant auquel, petite villageoise « ordinaire », je ne croyais pas pouvoir accéder; la séparation avec la deuxième ombre qui marche dans mes pas depuis maintenant six ans; le renouement avec la notion du temps; mais surtout, la concrétisation d'un accomplissement hors du commun qui, seule, aurait été impossible. En effet, je suis redevable, car la victoire issue de ce combat que j'ai enfin gagné, c'est également la vôtre.

C'est d'abord celle de ma directrice de thèse, Dahlia Namian, dont la recommandation de poursuivre mes études, malgré mon hésitation, me permet aujourd'hui de savourer une réussite qui, certes, dépasse l'entendement. La portée des mots est insuffisante pour t'exprimer ma reconnaissance. Merci pour ton humanité et ton support, pour tes précieux conseils, pour le temps consacré à me lire et me relire, pour les nombreuses opportunités d'assistantats, mais surtout, pour la confiance que tu m'as accordée. Bref, merci pour tout. Tu as cru en mon potentiel et c'est certainement ce dont j'avais le plus besoin. J'espère que d'autres pourront bénéficier de ces quelques tapes dans le dos qui ont fait toute la différence.

C'est aussi celle de mon collègue, Jonathan Binet, qui, malgré sa propre « charge », émotionnelle et de travail, s'est montré plus d'une fois réconfortant. Nos échanges ont été fort bénéfiques et nos quelques sorties infiniment libératrices. Le partage de l'expérience doctorale était très rassurant, particulièrement dans les moments plus difficiles et je te remercie d'avoir été mon partenaire.

C'est aussi celle des individus qui ont accepté de se livrer à moi; pure étrangère et de l'Agence sociale spécialisée de l'Outaouais Inc., qui m'a permis, à bras ouverts, d'accéder au vécu de personnes judiciairisées et d'intervenants dévoués. Un énorme merci à vous, chers participants, notamment pour votre implication et votre transparence. Votre contribution est le pilier de cette thèse et je ne vous en remercierai jamais assez. Il faut du courage pour se confier, dans certains cas pour une millième fois et vous êtes certes les plus braves que je connaisse.

C'est également celle de mon conjoint, des membres de ma famille et de ma belle-famille. Vous l'avez vécu avec moi, et ce, en totalité. Vous m'avez inspiré, vous vous êtes sacrifiés, vous vous êtes chargés de me divertir (Ludovik et Caleb, en particulier) afin d'alléger cette pression omniprésente, vous m'avez porté à bout de bras en périodes de découragement et le plus important à mes yeux, vous y avez cru, jusqu'au bout. J'éprouve beaucoup de gratitude envers votre fidèle support et je n'aurais pu traverser ce chapitre de ma vie sans votre présence. Je vous aime plus que tout. *Dad*, je suis extrêmement heureuse que tu sois toujours là pour partager ce triomphe qui, au fond, t'appartient aussi.

C'est celle de mes amis, qui se reconnaîtront, avec lesquels je ne me suis jamais sentie obligée d'élaborer sur mon projet de recherche, mais de la part desquels j'ai senti, depuis le début, une profonde admiration. Un merci du fond du cœur à ceux et celles qui m'ont permis de décrocher, de rire, de faire le vide et de croire en moi. Merci également d'avoir marché fidèlement à mes côtés. Ce fût une longue route, mais nous y sommes parvenus!

Enfin, je remercie le Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH) pour l'octroi de la bourse qui m'a permis de me consacrer pleinement à ce projet.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Récapitulatif des principaux usages du concept de carrière.....	60
Tableau 2 : Récapitulatif des typologies relatives aux rôles des prisonniers et aux processus d'adaptation en prison.....	70
Tableau 3 : Âge des sortants de prison.....	86
Tableau 4 : Origine des sortants de prison.....	86
Tableau 5 : Niveau de scolarité des sortants de prison.....	87
Tableau 6 : Occupation des sortants de prison.....	87
Tableau 7 : Trajectoire carcérale des sortants de prison au moment de l'entretien.....	88
Tableau 8 : Âge des intervenants.....	90
Tableau 9 : Origine des intervenants.....	90
Tableau 10 : Formation des intervenants.....	90
Tableau 11 : Expérience de travail des intervenants.....	91
Tableau 12 : Récapitulatif de la typologie de sortie de prison.....	225

LISTE DES SIGLES

AA	Alcooliques Anonymes
AGA	Assemblée générale annuelle
ALC	Agent de libération conditionnelle
ASSO	Agence sociale spécialisée de l'Outaouais Inc.
ASRSQ	Association des services de réhabilitation sociale du Québec
CCCJA	Comité consultatif pour la clientèle judiciairisée adulte
CIASF	Centre d'intervention en abus sexuels pour la famille
CLCC	Commission des libérations conditionnelles du Canada
CNPC-SPC	Centre national de prévention du crime – Sécurité publique Canada
CRC	Centres résidentiels communautaires
CRCO	Centres résidentiels communautaires de l'Outaouais
CRR	Centre régional de réception
CPSP	Centre de placement spécialisé du Portage
CQLC	Commission québécoise des libérations conditionnelles
ERC	Établissement résidentiel communautaire
GRC	Gendarmerie royale du Canada
LC	Libération conditionnelle
LCT	Libération conditionnelle totale
LO	Libération d'office
LSCQ	Loi sur le système correctionnel au Québec
MSP	Ministère de la Sécurité publique
NA	Narcotiques Anonymes
OSBL	Organisme sans but lucratif
PAR	Plan d'action du résident
PMP	Placements dans des maisons privées
PSAE	Permissions de sortir avec escorte
PSC	Programme de suivi communautaire
PSSE	Permissions de sortir sans escorte
SCC	Service correctionnel du Canada
SCQ	Service correctionnel du Québec
SL	Semi-liberté
SPC	Sécurité publique Canada
USD	Unité spéciale de détention

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	i
SUMMARY	ii
REMERCIEMENTS	iii
LISTE DES TABLEAUX	iv
LISTE DES SIGLES	v
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 : CONTEXTUALISER LA SORTIE DE PRISON	7
1.1 Incarcération au Canada : un virage punitif?	7
1.2 Insécurité sociale et « nouvelle pénologie »	11
1.3 Judiciarisation des problèmes sociaux et gestion des « illégalismes populaires »	13
1.4 L'institution « prison » à l'ère de la gestion des risques	17
1.4.1 Itinéraire institutionnel et processus d'incarcération	18
1.4.2 La sortie de prison des ex-détenus : un processus complexe	25
1.5 Question de recherche.....	34
CHAPITRE 2 : CADRE THÉORIQUE	36
2.1 L'interactionnisme symbolique	36
2.1.1 Les liens avec la perspective constructiviste.....	37
2.2 La sociologie de la déviance	40
2.3 La théorie de l'étiquetage (ou du <i>labelling</i>).....	44
2.4 Quelques concepts importants	47
2.4.1 Les concepts de soi (<i>self</i>) et d'interaction	47
2.4.2 Les concepts d'institution totale et de stigmaté	50
2.4.3 Le concept de carrière	52
2.4.3.1 Usages du concept de carrière.....	54
2.5 La criminalité sous la loupe de la « carrière » : principaux apports et limites	62
2.5.1 L'entrée dans la « carrière criminelle » ou le passage à l'acte.....	63
2.5.2 Le passage en détention ou l'adaptation	66
2.5.3 La sortie de la carrière criminelle ou le « désistement ».....	75
CHAPITRE 3 : MÉTHODOLOGIE	82
3.1 Mise en contexte de la recherche	82
3.2 Composition de l'échantillon à l'étude	84

3.2.1 Les sortants de prison.....	85
3.2.2 Les intervenants	89
3.3 Processus de recrutement.....	91
3.4 Méthodes de collecte des données	97
3.5 Obstacles et dilemmes éthiques	107
3.5.1 Le double rôle de chercheure et travailleuse sociale.....	107
3.5.2 L'art d'interviewer	108
3.6 Analyse et interprétation des données	111
CHAPITRE 4 : CE QUE SORTIR VEUT DIRE : L'EXPÉRIENCE ET LES PHASES DE LA SORTIE DE PRISON.....	114
4.1 L'entrée en détention	115
4.1.1 La réception.....	118
4.2 La détention	124
4.2.1 Les atteintes physiques.....	125
4.2.2 Les atteintes morales	127
4.2.3 La vie quotidienne à l'intérieur des murs.....	129
4.2.3.1 L'ajustement temporel	130
4.2.3.2 L'ajustement relationnel	134
4.2.3.3 L'ajustement moral	137
4.2.3.4 Avant de sortir	143
4.3 La transition post-carcérale.....	149
4.3.1 Les nouvelles atteintes physiques et morales.....	153
4.3.2 Reconfigurations temporelles	155
4.3.3 Reconfigurations relationnelles.....	161
4.3.4 Reconfigurations morales	167
4.4. Barrières sociales	174
CHAPITRE 5 : TYPOLOGIE DE LA SORTIE DE PRISON	179
5.1 Répit.....	181
5.2 Réflexion.....	188
5.3 Rétroaction.....	195
5.4 Révolte	205
5.5 Retraite anticipée	211

CHAPITRE 6 : PROFESSIONNALISER LE « DEHORS » : POINT DE VUE DES INTERVENANTS	226
6.1 Sur le continuum de la clinique et de la probation : intervenir auprès des sortants de prison	226
6.1.2 Entre aidant et surveillant : le double rôle de l'intervenant	235
6.2 Les stratégies et le style d'intervention en contexte non-volontaire.....	239
6.2.1 Se « mettre à neutre » et « mettre ses limites »	242
6.2.2 Présenter les choses telles qu'elles sont et éviter le piège de la compassion	244
6.2.3 Développer son propre style d'intervention.....	247
6.3 Ce que réinsérer veut dire : point de vue des intervenants	251
6.3.1 Réussite ou échec?	252
6.3.2 La récidive : au-delà de la binarité réussite-échec	255
6.4 Les limites du système	257
DISCUSSION/CONCLUSION	263
BIBLIOGRAPHIE	275
ANNEXE 1 – QUESTIONNAIRE SOCIODÉMOGRAPHIQUE	284
ANNEXE 2 – GUIDE D'ENTREVUE POUR LES HOMMES.....	285
ANNEXE 3 – GUIDE D'ENTREVUE POUR LES INTERVENANTS.....	288
ANNEXE 4 – CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE	290
ANNEXE 5 – FORMULAIRE DE CONSENTEMENT – HOMMES.....	291
ANNEXE 6 – FORMULAIRE DE CONSENTEMENT – INTERVENANTS.....	293

INTRODUCTION

« Je ne suis pas quelqu'un qui juge quelqu'un par rapport à ce qu'il a fait dans la vie, mais par rapport à qui il est présentement... » (Steve)

Il y a quelques années, je commençais ma formation en service social. Un peu indécise quant à mon choix de carrière, mais sachant tout de même que je devais mettre à profit l'humanité qui m'avait toujours habitée, je me suis tournée vers ce domaine d'étude qui, jusque là, était encore inconnu pour moi. Ne comprenant pas trop la direction que j'avais prise et surtout, si j'allais bel et bien y trouver ma place, c'est à ce moment qu'une conférence offerte dans le cadre d'un cours est venue à la fois marquer mon parcours et dissiper mon ambivalence, soit celle d'André Patry, connu sous le nom de « Père Jean », qui a été aumônier pendant 38 ans à la prison de Bordeaux, à Montréal. Bien qu'identifié à une tout autre discipline, connexe à la religion, je me suis naturellement laissée imprégner par son discours peu orthodoxe, du moins, pour la jeune étudiante issue du milieu rural que j'étais. En fait, j'ai non seulement été captivée par la population sur laquelle je n'avais, dès lors, aucune connaissance et qu'il décrivait avec une telle empathie, mais surtout par sa façon unique, soit en dépit des présomptions courantes, de percevoir le milieu carcéral, la criminalité et ses auteurs. Les principes fondateurs dont il s'est lui-même doté pour parvenir à remplir ses fonctions à l'intérieur de la prison se sont avérés très inspirants pour ma propre réflexion et, qui sait, mon devenir auprès des ex-détenus : 1- accueillir et aimer l'autre inconditionnellement; 2- l'ascèse de la non-curiosité; 3- être complice de tout le bien qui est dans une personne, sans cautionner le mal qu'elle a pu faire ou fait encore; 4- garder le lien à tout prix (Paradis, 2008).

Dans cet ordre d'idées, l'aversion fréquemment dirigée envers les personnes ayant connu un parcours d'incarcération et mon incompréhension quant à la réprobation sociale généralisée que celle-ci suscite ont en grande partie motivé le choix de mon sujet de recherche. Le fait qu'il s'agisse d'une population peu étudiée dans le domaine du service social constitue également un apport heuristique pour la pratique et ses agents. Certaines expériences de travail et de stage auprès de groupes marginalisés, dont un stage au sein d'un organisme agissant auprès des ex-détenus, des témoignages inspirants lors de conférences ainsi que mon bagage et mes valeurs personnelles sont aussi des motifs ayant alimenté mon intérêt pour la sortie de prison et les individus concernés.

En effet, face au malaise et l'amertume ressentis à la lecture des gros titres dans les journaux ou encore lors de conversations informelles empreintes de communs préjugés, j'ai développé un souci particulier, voire une impression d'un devoir, pour la problématique et la population carcérale. En fait, je pars du principe que les individus anciennement incarcérés méritent le même dévouement et la même part d'attention accordés à d'autres groupes marginalisés, peu importe les raisons qui les ont conduits en prison. Ce principe, je l'espère, traverse l'ensemble de ma démarche, allant de la construction de ma problématique, au processus de recrutement, d'entretiens, d'analyse et de restitution des données.

Cette thèse est le prolongement et l'approfondissement de thèmes abordés lors de mon mémoire de maîtrise et qui a fait l'objet d'un article (Tougas, 2015). Celui-ci portait sur la manière dont la « réinsertion sociale » des ex-détenus se définit au sein du discours public et des politiques sociales, à l'aune des transformations normatives contemporaines. Les conclusions tirées de cette étude menée d'un point de vue plus macrosocial et fondée sur une analyse discursive, montraient

que les priorités d'intervention publique au Canada s'inscrivent avant tout dans la gestion du risque de récidive et la protection de la collectivité, et ce sans égard aux autres besoins de la personne ex-détenue quant à sa réintégration comme citoyenne à part entière au sein de la société. Cette recherche m'a conduite à vouloir explorer et approfondir le même thème – celui de la réinsertion sociale – mais cette fois-ci, en adoptant une approche plus microsociale, fondée sur des données de première main, en interrogeant les individus qui font l'objet de ces politiques et prescriptions sociales. Dans cette thèse, les personnes ayant connu un parcours d'incarcération sont considérées et abordées comme des expertes de leurs propres conditions et trajectoires et en ce sens, leurs savoirs, jumelés aux miens, produisent les connaissances qui en sont issues.

La phrase émise par Becker (2002), s'avère en quelque sorte le fil conducteur de cette recherche : « Considérez que ce que vous étudiez n'est pas le résultat de causes, mais le résultat d'une histoire » (p. 86). Cela revient à privilégier la question du « comment » à celle du « pourquoi » et donc, de concevoir les phénomènes sociaux en termes de processus, tel que je le propose dans cette thèse en ce qui a trait à la sortie de prison. Le peu d'intérêt consacré à l'émancipation et la réinsertion sociale des sortants de prison au sein des priorités gouvernementales canadiennes m'a amené à me questionner à cet effet, notamment à en savoir davantage sur le processus communément appelé « réinsertion sociale ». Tandis que la focale, au sein de la littérature existante, a surtout portée sur le désistement, l'abandon de la criminalité, mon hypothèse de fond laissait déjà entrevoir la possibilité qu'il existe d'autres formes de sortie de prison qui méritent d'être mises au jour. Ainsi, le but visé par cette recherche était de mettre à l'épreuve la visée quelque peu idéalisée de la réinsertion sociale (fondée sur le désistement) à l'aide de l'analyse de l'expérience d'individus – ici des hommes – ayant connu un parcours d'incarcération et le point de vue d'intervenants en charge d'accompagner ces derniers.

Dans le premier chapitre de cette thèse, il est d'abord question du contexte dans lequel s'inscrit la sortie de prison. Les premières lignes discuteront à cet effet du système judiciaire au Canada qui, comme dans d'autres sociétés libérales, se caractérise depuis les vingt dernières années par le resserrement des politiques privilégiées au sein de l'appareil de justice que certains désignent, avec plus ou moins de nuances, comme un « virage punitif » canadien. Cette première partie sera donc consacrée à décortiquer les dynamiques qui appuient cette tendance et les principaux concepts qui en découlent. Par la suite, la portée de l'orientation actuelle du système judiciaire canadien sur l'interprétation de la délinquance, de ses auteurs et de leur retour dans la communauté sera explicitée.

Le second chapitre porte sur les principaux référents théoriques mobilisés dans cette thèse, à savoir le concept de « carrière », développé par des auteurs classiques tels que Becker (1985) et Goffman (1968) et réactualisé par différents auteurs qui s'inscrivent dans la tradition de Chicago, laquelle est marquée par plusieurs travaux d'inspiration interactionniste et des apports du courant constructiviste. Ce cadre conceptuel me permettra entre autres de mettre au jour les apports et les limites du concept de « carrière criminelle » développé principalement dans la littérature criminologique, afin de montrer notamment l'importance de porter une attention spécifique sur l'étape de la sortie de prison, encore peu explorée jusqu'à ce jour.

Le troisième chapitre, lui, est consacré à l'élaboration de la voie méthodologique par laquelle j'ai choisi d'accéder au vécu des sortants de prison et des intervenants chargés de les accompagner. Je décrirai donc mon entrée sur le terrain, en brossant un portrait historique des maisons de transition. Je développerai par la suite sur l'échantillon à l'étude, la méthode par

l'entremise de laquelle j'ai recruté les participants ainsi que les obstacles et les enjeux éthiques que j'ai rencontrés au cours de cette étape cruciale que constitue l'immersion empirique. Je terminerai en décrivant le procédé à la lumière duquel les résultats sont ressortis, soit l'analyse typologique que recoupe en partie l'approche de la théorisation ancrée.

Quant au chapitre quatre, il sert en quelque sorte d'introduction au chapitre suivant puisque chaque phase du processus que représente la sortie de prison (l'arrivée en détention, l'incarcération et la transition post-carcérale), qui sous-tend des étapes spécifiques (réception, accueil, catégorisation, introduction, visite guidée, assignation d'un ALC/agent de probation ou d'un intervenant, audience, transfert, etc.), sera, à partir d'une lecture transversale des données recueillies, détaillée. Les ajustements et les reconfigurations, tant sur le plan physique, relationnel que moral, qu'impliquent autant la vie à l'intérieur des murs que celle une fois « dehors » seront mis en exergue à travers l'exploration de ces phases du processus de sortie de prison.

Le chapitre cinq est principalement consacré, quant à lui, à la description des trois dimensions retenues pour la construction de la typologie de la « carrière de sortie de prison » qui sont : 1) le rôle de l'incarcération dans le parcours des sortants (leçons ou apprentissages durant leur séjour en prison, perceptions de la vie en prison et en maison de transition); 2) leurs attentes et/ou projections quant à la vie après la détention (perceptions de l'avenir, de la société, place de la famille, du travail) et 3) la conception du changement (motivations à changer leurs conduites, leur mode de vie, perceptions de l'aide offerte).

La construction de cette typologie, à partir des témoignages des hommes, permet de mettre au jour l'existence de positions différentes qui modulent le processus, complexe et non-linéaire, de

la sortie de prison. Effectivement, l'analyse des témoignages recueillis auprès d'hommes ayant connu un ou plusieurs séjours en prison, qui illustrent des parcours façonnés par l'interaction de facteurs objectifs et subjectifs et la négociation avec plusieurs acteurs du système, met en évidence cinq positions qui modulent la sortie de prison, c'est-à-dire : le *répit*, la *réflexion*, la *rétroaction*, la *révolte* et la *retraite anticipée*.

Le sixième et dernier chapitre sera voué au point de vue des professionnels qui accompagnent les individus en processus de sortie de prison quant aux aptitudes requises pour exercer leur métier, aux défis auxquels ils sont confrontés dans l'exercice de leur double rôle d'intervenant et de « surveillant », à l'approche qu'ils privilégient, mais surtout en ce qui a trait à leur vision et définition du retour dans la communauté de ces derniers.

CHAPITRE 1 : CONTEXTUALISER LA SORTIE DE PRISON

« On se plaint, en tant que société, que les gars coûtent chers...Ils n'arrivent pas à se réinsérer! » (Hélène¹)

Pour développer sur une problématique donnée, il importe d'abord de la situer dans son contexte sociohistorique. Ces premières pages sont donc vouées à replacer la sortie de prison dans un tel contexte. En premier lieu, il s'agira de mettre au jour certaines dynamiques associées à la thèse d'un virage punitif au Canada, qui prône notamment le durcissement des peines, et de son influence sur l'orientation actuelle du système judiciaire au Canada. Les phénomènes associés à la nouvelle pénologie, à la judiciarisation des problèmes sociaux et à la gestion des risques seront à cet effet explorés. Ces tendances de fond, loin d'être désincarnées, ont une incidence sur le parcours des individus qui, suite à une peine d'incarcération, tentent de se « réinsérer » dans la société. Ce chapitre se conclut en ce sens par l'exploration des écrits qui se sont intéressés au processus complexe de la sortie de prison, afin de mieux situer la question de recherche de cette thèse.

1.1 Incarcération au Canada : un virage punitif?

Au Canada, comme dans d'autres sociétés libérales, s'observe la tendance, depuis les vingt dernières années, au renforcement des mécanismes pénaux et sécuritaires (Slingeneyer, 2007; Wacquant, 1999). Bien qu'il soit beaucoup plus faible que celui des États-Unis, selon de récentes données gouvernementales, le taux d'incarcération du Canada est actuellement plus élevé que la plupart des pays occidentaux (Sécurité publique Canada (SPC), 2014). Malgré une diminution

¹ Les prénoms des intervenants ont été remplacés par des pseudonymes afin de protéger leur identité.

importante en 2008-2009, le nombre de personnes détenues dans un établissement du Service correctionnel du Canada (SCC) a connu depuis une augmentation considérable, soit une hausse de 8.1% (ibid.). D'ailleurs, il y a quelques années, le Canada se distinguait, à l'échelle mondiale, quant au nombre de personnes incarcérées (Lemonde, 2007). À cet effet, il semble qu'en 2012, le taux d'incarcération du Canada, calculé en fonction de la population, s'élevait à 118 délinquants incarcérés par 100 000 habitants (SPC, 2014). Pourtant, en référence à ces mêmes statistiques gouvernementales, le taux global de criminalité a chuté de 33.1% depuis 1998, passant de 8 915 pour 100 000 habitants à 5 968 en 2013 (ibid.). Selon le Rapport de surveillance du rendement 2013-2014 de la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC) (Source en ligne : [COMMISSION DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES DU CANADA])², le nombre de détenus sous responsabilité fédérale a augmenté de 17.5% entre 2005 et 2014.

Au Québec, on observe les mêmes tendances quant au taux de criminalité. Les plus récentes données indiquent également une décroissance de 11% en ce qui a trait au taux global de criminalité en 2013³, s'inscrivant à 3 789 infractions par 100 000 habitants (Ministère de la Sécurité publique (MSP), 2013a), alors que le taux d'incarcération, au Québec, a connu une hausse de 2% de 2012 à 2014, faisant grimper le nombre d'admissions dans les établissements de détention à 43 561 (Source en ligne : [SÉCURITÉ PUBLIQUE QUÉBEC])⁴. Ainsi, comme le précise Lemire, Noreau et Langlois (2004) : « [...] les statistiques pour le Québec et l'ensemble du territoire canadien tendent à confirmer la stabilité sinon la réduction de la criminalité [depuis les cinq dernières années] » (p. 18). Il en est de même pour les États-Unis, où l'on a remarqué, au cours des vingt

² http://pbc-clcc.gc.ca/rprts/pmr/pmr_2013_2014/index-fra.shtml#a51

³ En Outaouais, le taux global de criminalité est de 4 024 par 100 000 habitants (MSP, 2013).

⁴ <http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/services-correctionnels/publications-et-statistiques/statistiques-annuelles/2013-2014/faits-saillants.html>

dernières années, une forte baisse des taux de meurtres et de crimes violents (Mbanzoulou, Herzog-Evans et Courtine, 2012). En revanche, le taux d’incarcération demeure, quant à lui, très élevé (SPC, 2013).

Si ces chiffres ne forment qu’un bref survol de la situation canadienne en matière de criminalité, il importe néanmoins de se questionner sur le paradoxe qu’il met en lumière : comment expliquer la hausse croissante du taux d’incarcération, alors qu’on assiste simultanément à la baisse du taux de criminalité? Pour de nombreux auteurs, ce paradoxe est discuté à la lumière du phénomène du « virage punitif » (de Larminat, 2014). Ce vocable, qui fait plus ou moins consensus dans le sens commun, est rarement contextualisé et nécessite d’être justifié par la présence de principaux indicateurs (Carrier, 2010). Pour affirmer en effet qu’une société démocratique libérale comme le Canada cadre réellement avec l’idéologie d’un virage punitif, on doit d’abord pouvoir y remarquer une forte tendance à la criminalisation des populations marginalisées (ibid.). En outre, la question de la pénalité doit y être publicisée et replacée dans un espace médiatique influent, teintant les pratiques et les discours entretenus à cet égard (ibid.). Enfin, jumelée à d’autres facteurs, il importe d’y déceler une augmentation du taux d’incarcération (Carrier, 2010). La thèse du virage punitif, d’abord élaborée dans les contributions anglo-saxonnes, suscite des débats importants (ibid.). Si certains considèrent que le virage punitif produit un « effet domino », qui touche l’ensemble des démocraties libérales, d’autres considèrent que cette tendance n’est que peu sinon pas présente au Canada (ibid.).

Si l’on compare le taux d’incarcération en 2013-2014 au Canada à celui des 34 pays membres de l’Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), on y observe une tendance plus élevée que dans la plupart des pays d’Europe avec un niveau de

développement socio-économique similaire. Toutefois, le taux d'incarcération au Canada est beaucoup plus faible que celui noté aux États-Unis (Source en ligne : [ALTERJUSTICE])⁵. En ce sens, du point de vue de Carrier (2010), il importe de situer la notion du virage punitif dans son contexte spatio-temporel, afin d'éviter toute forme de généralisation (comme c'est souvent le cas). Bien que le virage punitif réfère à divers cadres interprétatifs, il n'en demeure pas moins que la complexité du champ pénal est beaucoup trop vaste pour le réduire à un diagnostic transposable à toutes les sociétés (ibid.). De plus, comme le rapporte Carrier (2010) : « [...] le problème n'est pas tant de faire la démonstration d'une hausse des taux d'incarcération [...], mais plutôt de conclure immédiatement qu'elle est forcément le produit d'un virage punitif » (p. 14). Formulé différemment, le « boom carcéral » que connaissent certains pays, dont le Canada, ne doit pas être interprété comme le seul indicateur d'un virage punitif et c'est le point central sur lequel il semble d'emblée pertinent d'insister. Cependant, force est de constater la volonté d'imposer de manière plus systématique les peines de prison fermes et de condamner à l'incarcération les auteurs de délits jusque-là gérés par d'autres sanctions (Bérard, 2015). Quoiqu'il soit question de la réalité française, il s'agit d'une tendance de fond qui, à des degrés divers, s'applique tout de même aux pays occidentaux. Il est déjà possible d'établir un rapprochement si l'on tient compte que plusieurs initiatives législatives récentes sont consacrées, au Canada, à emprisonner plus et pour une plus longue période (Lemondé, 2007). S'il n'y a pas en effet nécessairement plus de condamnations, ce sont les peines d'emprisonnement qui sont, en revanche, beaucoup plus longues (ibid.; Robert, 2007). La *Loi sur la sécurité des rues et des communautés*, anciennement connue sous le nom de Projet de loi C-10, corrobore justement la rigueur de la justice qui caractérise le sol canadien, de par son incidence sur d'autres formalités légales (Source en ligne : [SERVICE

⁵ <http://alterjustice.org/dossiers/statistiques/taux-incarceration.html>

CORRECTIONNEL CANADA])⁶. En fait, cette loi, entrée en vigueur en 2012, avait pour principal objectif le resserrement de quelques conditions (ibid.). On a réduit la possibilité de bénéficier de l'emprisonnement avec sursis, c'est-à-dire de purger une peine dans la collectivité plutôt que dans un établissement correctionnel, on a instauré des peines minimales pour certaines infractions et on a rendu plus difficile le processus de sortie de prison des ex-détenus (ibid.). Pour ces raisons, plusieurs ont manifesté leur désaccord à l'égard du discours soutenu par ce projet de loi, à savoir que la sévérité des peines diminue la criminalité et donc, rend les rues plus sécuritaires (Roy, 2012).

1.2 Insécurité sociale et « nouvelle pénologie »

Le contexte discuté plus haut, dans lequel s'inscrit la thèse du virage punitif, doit également être pensé, d'après moi, selon une dynamique sociologique de fond caractérisant (de manière variée selon les pays et les contextes locaux) les sociétés libérales contemporaines depuis les quatre dernières décennies; celle que le sociologue Robert Castel (2009) identifie comme une, « montée des incertitudes », et qui se caractérise par deux tendances associées à « la grande transformation de la société salariale » : l'individualisation de la relation de travail et le démantèlement des régulations collectives conduisant à un accroissement de l'insécurité sociale pour les individus. L'insécurité sociale se traduit par une « vulnérabilité de masse », soit « [...] la situation d'un ensemble de personnes prises dans des systèmes de contraintes qui, justement, les rendent fragiles, vulnérables, incertaines du lendemain » (Castel et Haroche, 2005, p. 174). On assiste dans la foulée à un effritement de la protection sociale, dans la mesure où le fait d'être protégé suppose l'éloignement des facteurs susceptibles de dégrader le statut social que l'on tente de préserver, comme la perte d'un emploi, la maladie, un accident, le chômage ou un arrêt de travail en raison

⁶ <http://www.csc-scc.gc.ca/lois-et-reglements/005006-1000-fra.shtml>

de l'âge, ce qui a un impact sur la maîtrise de l'existence (Castel, 2003). Bref, d'être à l'abri d'un ensemble de risques qui peuvent fragiliser une personne, étant donné qu'elle n'est plus en mesure de maîtriser son existence avec ses propres ressources (ibid.). Si la couverture collective contre les risques a pu constituer un gage de sécurité d'existence et de protection sociale, maintenant la gestion des risques, qui domine désormais la logique de répartition des richesses et de redistribution, se fait de plus en plus par l'individu lui-même (Otero, 2003; Vrancken et Macquet, 2006).

Dans ce contexte d'insécurité sociale, chaque individu est interpellé comme le garant et propriétaire de sa personne, devant miser principalement sur ses propres ressources pour y parvenir. Toutefois, comme Castel (2009) le démontre, les individus sont bien évidemment inégaux dans ce processus d'individualisation des risques, notamment ceux à qui leur manquent les « supports » sociaux nécessaires pour répondre aux critères normatifs de l'individualité contemporaine (tels que la responsabilisation, l'autonomie, la prise d'initiatives); ce que d'autres ont désigné comme une « injonction biographique », qui réfère à la mobilisation des capacités individuelles dans l'élaboration des formes et des trajectoires d'intégration (Duvoux, 2009). D'ailleurs, Martuccelli (2001) fait référence à ce qu'il nomme la « dévolution » pour évoquer le fait que ceux qui possèdent le moins de ressources pour assurer la gestion de leur propre trajectoire sont également ceux qui sont le plus contraints à se responsabiliser.

De même, l'insécurité sociale se traduit, selon Castel, par le brouillage des frontières sociales entre les groupes, particulièrement entre la classe moyenne et les pauvres/marginaux (Castel, 2009). Il serait maintenant plus difficile de tracer des frontières sociales fermes entre les « zones » d'inclusion et d'exclusion. Ce contexte fait en sorte que le maintien et la protection d'un

statut social valorisé et « sécurisé » demeurent des enjeux de taille qui en appelle de plus en plus à des tactiques de régulation sécuritaire. C'est le climat d'insécurité sociale généralisée qui susciterait en ce sens un mouvement vers une répression plus spécifique, ayant pour cible principale la délinquance (Chantraine, 2000). La généralisation de l'insécurité sociale, qui se répercute dans l'appréhension du futur et dans la peur de la chute et de la dégradation sociale (Vrancken et Macquet, 2006), justifierait la tendance à vouloir « gérer » les groupes et les territoires dits « problématiques » pour qu'ils se plient, de façon durable, à la norme commune, et ce, afin de mieux distinguer les « bons » des « mauvais » citoyens (Wacquant, 2004). Ainsi, on peut observer, selon Wacquant (2004), un renforcement des frontières symboliques entre les citoyens « méritants » et les « irresponsables ».

1.3 Judiciarisation des problèmes sociaux et gestion des « illégalismes populaires »

Si l'insécurité sociale renforce la nécessité d'une démarcation symbolique et normative des catégories d'individus, la délinquance et la criminalité suscitent et renforcent, en retour, un sentiment général d'insécurité qui semble justifier ou légitimer un certain nombre de mesures discrétionnaires (Tougas, 2013), telles que le profilage social de certaines populations considérées dérangeantes, dangereuses, à risque. Selon certains auteurs, la tendance au durcissement des peines s'inscrit dans la foulée d'une tendance plus large, observée depuis les vingt dernières années, dans la plupart des sociétés libérales : soit le recours croissant au traitement pénal pour gérer les problèmes sociaux et le déploiement corollaire de mesures coercitives à l'égard des populations marginalisées (Lemire, Noreau et Langlois, 2004; Lemonde, 2007; Poupart, 2004). Cela revient à dire que les missions de l'État se sont considérablement transformées, laissant place à la réduction de son rôle social envers les franges les plus démunies et à l'élargissement et au renforcement de

son intervention pénale (Wacquant, 1999). En corrélation avec l'État social d'aujourd'hui, « l'État pénal » qui se dessine serait surtout caractérisé par « [...] une double accentuation conjointe de la régulation sociale et pénale des catégories marginales » (Wacquant, 2004, p. 44).

Selon Wacquant (2004), ce mouvement, qu'il désigne comme la « pénalisation de la misère » (Wacquant, 2004), a pris racine plus fortement aux États-Unis (Wacquant, 1999) au cours des années 80-90 (Lemondé, 2007). C'est en effet à cette époque que les Américains assistent, entre autres, à l'émergence de la politique policière de « tolérance zéro », qui « [...] postule que la répression immédiate et sévère des moindres infractions et désagréments sur la voie publique enrayer le déclenchement des grandes atteintes criminelles en y (r)établissant un sain climat d'ordre [...] » (Wacquant, 1999, p. 288). Par le fait même, on peut observer, selon Wacquant (2004), une application croissante de mesures répressives afin de dissiper les populations « indésirables » de l'espace public. On criminalise davantage les « illégalismes populaires », c'est-à-dire les agissements auxquels ont accès les classes subalternes, que ceux des couches moyennes et supérieures qui sont souvent plus dommageables au niveau social et économique (ibid.). On observe alors la tendance, depuis les années 1980, à l'application de la loi envers les franges les plus démunies et notamment « [...] à l'encontre des nuisances mineures telles que l'ébriété, le tapage, la mendicité, les atteintes aux mœurs, simples menaces et autres comportements antisociaux associés aux sans-abri » (Wacquant, 1999, p. 19).

Dans le même esprit que Wacquant, Damon (2000) rend compte du phénomène de la « gestion des incivilités » définit comme « [...] un trouble gênant et préoccupant dans les espaces publics, comme la nuisance, l'inconduite, l'incivisme, l'impolitesse, l'insolence et la « petite délinquance » (p. 139). Les « incivilités » sont perçues comme les bases propices au développement

de la violence et de la délinquance (ibid.). On fait alors moins allusion à des risques réels, tangibles, qu'à la perception de menaces ou de dangers probables (Castel, 2003). Par conséquent, le discours développé et porté par les élites et les « entrepreneurs de morale » (Becker, 1985) tend à associer la menace de l'insécurité à la nécessité d'une répression plus ferme (Chantraine, 2000), autant à l'égard des auteurs d'incivilités quotidiennes que des coupables de délits graves (Cabanel, 2002). On voit se dessiner tout un arsenal pour contrôler le plus efficacement les populations dites « dangereuses » socialement; celles qui menacent l'ordre symbolique; notamment les aspects plus fortement visibles de ces menaces. Le sentiment d'insécurité sociale serait si grand aujourd'hui, qu'il semblerait que le dosage des politiques de sécurité soit le défi le plus important (Damon, 2000). En d'autres termes, au nom de ce sentiment d'insécurité, on observe la légitimation d'une judiciarisation disproportionnée à l'égard des groupes pauvres et marginalisés. Tel que l'évoquent Laberge et Landreville (1994) : « [...] le recours au droit pénal et l'utilisation de mesures répressives sont apparus, pour plusieurs, comme une solution nécessaire pour répondre à des situations sociales perçues comme problématiques, dangereuses ou inacceptables » (p. 1056-1057). Pour caractériser la reproduction des inégalités sociales et la légitimation des injustices auxquelles contribue la focalisation sur les délits mineurs et les groupes d'individus vulnérables ciblés, Didier Fassin (2015), comme d'autres auteurs, conclut que « [...] l'État punitif est un mode de gouvernement des inégalités [...] » (p. 500). On assisterait donc, selon cette thèse, au remplacement de l'État social par un « État sécuritaire » (Chantraine, 2004b), au sein duquel le retour à la loi et à l'ordre est valorisé et même institué (Castel, 2003).

Or en parallèle à cette thèse du virage punitif ayant pour focale principale l'État et ses transformations, d'autres chercheurs choisissent de la situer à une autre échelle, en observant principalement les institutions intermédiaires de la régulation sociale et les différents acteurs qui

participent à leur reproduction. Ainsi, d'après l'enquête de Lemire, Noreau et Langlois (2004), qui visait notamment à identifier l'opinion des intervenants quant à la criminalité et ses causes, de même que concernant les moyens pour en réduire l'incidence, la répression du crime trouve un appui plus important chez les agents des services correctionnels. De plus, les résultats tirés d'entretiens réalisés auprès de divers acteurs sociaux indiquent que « [...] 91.7% des policiers, 87.1% des agents des services correctionnels et 85.2% des procureurs considèrent que « les criminels échappent trop souvent à la prison » [...] » (ibid., p. 30). On peut donc supposer, d'après ces résultats, que les acteurs qui œuvrent dans ce domaine sont aussi producteurs de la logique répressive qui règne présentement.

D'autres études récentes en témoignent également, comme celle de Sylvestre, Bellot et Chesnay (2012), dans laquelle elles se sont penchées sur les représentations et les discours tenus par des acteurs judiciaires (juges et procureurs) quant à l'itinérance et en particulier, sur la manière dont ces perceptions contribuent à la légitimation de la répression pénale et de la judiciarisation en la matière, donc au renforcement des inégalités et plus largement, du « virage punitif » tantôt discuté. Leur analyse démontre clairement que, malgré certaines tensions et contradictions dans les discours entretenus, il n'en demeure pas moins qu'ils jouent un rôle indéniable sur le développement de politiques étatiques et de contrôle social envers les groupes les plus démunis (ibid.). À la lumière des stratégies adoptées au Canada, comme ailleurs en Occident, les populations itinérantes se voient pénalisées et judiciarisées de façon massive (ibid.). Pourtant, les résultats escomptés sont plutôt décevants, « [...] créant davantage une « illusion d'ordre » derrière laquelle se cache un grand désordre et s'avérant largement inefficaces, [coûteux], [contre-productifs] et discriminatoires » (Sylvestre, Bellot et Chesnay, 2012, p. 301-302). Il est aussi possible d'établir un parallèle avec la situation des personnes psychiatisées qui, comme les personnes itinérantes,

voient l'interprétation de leurs droits teintée par la judiciarisation du social qui a court (Bernheim et Commaille, 2012). Ici, l'étiquette psychiatrique, bien qu'elle précède le processus judiciaire, se traduit au fond comme prétexte à une forme d'intervention « thérapeutique » (ibid.). Ce faisant, on reconnaît non seulement la condition de « malade mental », mais aussi la possibilité d'assister les individus concernés et de les inciter à recourir à des traitements. Ainsi, plutôt que d'assurer la protection de leurs droits, les procédures judiciaires confortent le stigmatisme et la marginalisation que vivent ces derniers (ibid.).

1.4 L'institution « prison » à l'ère de la gestion des risques

Étant donné les perceptions entretenues à l'égard de la délinquance et de la criminalité ainsi que les logiques soutenues par le système de justice pénale aujourd'hui, l'incarcération et le lieu où elle s'exerce (la prison) sont fortement valorisés. Pourtant, plusieurs recherches ont démontré que la peine que représente l'emprisonnement a peu d'effets « pratiques », notamment qu'elle est inefficace comme mode de resocialisation (Landreville, Gagnon et Desrosiers, 1976; Lemonde, 2007) et inapte à la réforme (Chantraine, 2004a; Chantraine, 2004b). L'échec de la prison peut être résumé selon Chantraine (2004a) comme suit :

1/ « les prisons ne diminuent pas le taux de la criminalité »; 2/ « la détention provoque la récidive »; 3/ « la prison ne peut manquer de fabriquer des délinquants »; 4/ « la prison favorise l'organisation d'un milieu de délinquants »; 5/ « les conditions qui sont faites aux détenus libérés les prédisposent à la récidive »; 6/ « la prison fabrique indirectement des délinquants faisant tomber dans la misère la famille du détenu » (p. 251; Chantraine, 2004b, p. 3).

Bien que cette critique soit récurrente, la prison demeure tout de même encore aujourd'hui une mesure symbolique très forte (Chantraine, 2004a). Les alternatives à l'emprisonnement sont

réduites, pour ne pas dire ignorées (Chantraine, 2003), et ce, dans un contexte, tel que mentionné, où le taux de criminalité n'aurait jamais été aussi bas au Canada (Lemonde, 2007; Perreault, 2013). Or, ce serait avant tout la « prison-asile », la « prison-hospice » (Cabanel, 2002) ou encore, la « prison-exclusion », la « prison-entrepôt » (Foucault, 1974) à laquelle on accorde aujourd'hui une plus grande importance, « [...] c'est-à-dire non pas celle qui dissuade, réhabilite ou punit, mais celle qui neutralise » (Slingeneyer, 2007, p. 8). En d'autres termes, la peine privative de liberté est conçue comme une mise à l'écart permettant de préserver la société des « dangers » (Cabanel, 2002). Elle est donc envisagée comme un instrument de neutralisation (Chantraine, 2006), soit comme un moyen de retarder la commission d'infractions (Slingeneyer, 2007). En ce sens, « la peine de prison est [...] conçue comme une mise à l'écart, une manière de préserver la société des éléments dangereux » (Cabanel, 2002, p. 50).

1.4.1 Itinéraire institutionnel et processus d'incarcération

L'itinéraire institutionnel des détenus au sein du système pénal et, plus spécifiquement, le processus d'incarcération, sont souvent décrits comme ayant des effets négatifs à long terme sur la trajectoire de vie des personnes et sur leur identité (Sigouin, 2015). Pour Corinne Rostaing (2006), par exemple, trois expériences contribuent à définir le passage en prison qui, du point de vue des individus incarcérés, diffère grandement d'une expérience sociale « normale » :

- 1) celle d'une prise en charge institutionnelle enveloppante : l'organisation contraignante impose un cadre spatio-temporel précis, suppose une promiscuité et maintient les personnes en situation de subordination permanente et de déresponsabilisation prolongée, ce qui peut entraîner une certaine incapacité à assumer des responsabilités ordinaires;
- 2) celle d'une remise en cause identitaire : l'arrestation puis l'incarcération marquent la stigmatisation de la personne comme délinquante. Un changement intervient alors dans la manière dont elle se perçoit, dont elle est perçue par les autres et dans la façon dont elle est traitée;

- 3) et celle d'une atteinte à la dignité : les conditions de détention, l'obligation d'être soumis à des fouilles, l'impossibilité de préserver des domaines intimes, constituent une atteinte à la dignité dont on ne sort pas indemne (p. 39).

En s'appuyant également sur le concept de Goffman (1968), plusieurs auteurs (Chantraine, 2004a; Grenier, 2013; Hanney, 2003; Hassine, 2011; Lemire, 1983; Normandeau et Vauclair, 1986; Vacheret et Lemire, 2007, cités dans Sigouin, 2015) considèrent la prison ou le milieu carcéral comme une « institution totale »⁷ mettant en œuvre un processus et des techniques de mortification, souvent désignés comme une adaptation profonde aux normes et mode de vie de la prison ou encore, une intégration marquée des valeurs carcérales (Marchetti, 2001; Vacheret et Lemire, 2007).

Ce phénomène, connu sous le terme de « prisonnérification » (de l'anglais *prisonization*), a d'abord été introduit par Clemmer (1940, cité dans Vacheret et Lemire, 2007) et ensuite, repris par divers auteurs. D'ailleurs, la première grande recherche menée quant à l'influence de la prison sur le détenu lui est redevable (Vacheret et Lemire, 2007). Cela dit, la conception des liens existants entre une personne détenue contre son gré et le milieu qui la tient captive peut varier en fonction de la position adoptée à l'égard de l'incarcération comme telle (ibid.), par exemple, si elle diffère de la « phase dépressive » qui caractérise parfois le début de la peine carcérale et qui est liée au deuil que se voit obligée de faire celle-ci quant à sa liberté (Marchetti, 2001). Or, compte tenu de l'univers encore étranger auquel est confronté le détenu et des facteurs qui le constituent (autre statut social, nouvelles habitudes de vie, etc.), il va quand même s'assimiler en guise d'adaptation à ce dernier (Vacheret et Lemire, 2007). Le degré de « prisonnérification », ou le stade que Marchetti

⁷ Voir plus bas dans le texte pour une explication du concept d'institution totale.

(2001) appelle l'« adaptation », au cours duquel, inconsciemment, les valeurs de l'institution sont intégrées, varie néanmoins d'un individu incarcéré à l'autre, notamment selon différentes conditions susceptibles de l'amplifier (durée de la sentence, instabilité de la personnalité, absence de réseau social, etc.) et chacun en fait ainsi l'expérience d'une manière singulière (Vacheret et Lemire, 2007). Cette forme d'adaptation à laquelle se réfèrent de nombreux auteurs n'est pas sans lien avec le concept de « différenciation sociale » que décrit Chantraine (2004a), dans le sens où l'« insertion carcérale » qu'il sous-tend, en quelque sorte synonyme de la « prisonnérification », est marquée par la stigmatisation et la disqualification (ibid.). En effet, l'assimilation du détenu à son environnement tend à faire du milieu carcéral le support de son existence ce qui, par le fait même, conduit au marquage social qui le réduit à ses statuts de délinquant et de prisonnier (ibid.).

Si le processus d'entrée et le passage en prison constituent ainsi des marqueurs importants dans la trajectoire des personnes détenues, il importe néanmoins de mettre au jour une nuance importante. Malgré l'opposition parfois radicale (et souvent essentialisée) entre les perspectives « intra » et « extra muros », la prison et le monde libre, le dedans et le dehors (Chantraine, 2000; Chantraine 2003) et la rareté des travaux portant sur le champ d'étude que constitue le milieu ouvert (de Larminat, 2014), plusieurs recherches ont montré qu'il faut davantage parler de continuum. Xavier de Larminat (2014) propose en effet d'articuler plutôt que de confronter les différents domaines de régulation sociale, « [...] dont les frontières sont loin d'être totalement hermétiques [...] » (p. 16), comme en témoignent les mesures qui, de plus en plus, se déroulent en détention, comme en milieu ouvert (ibid.). Les établissements résidentiels communautaires (ERC), de par leur fonction principale « de transition postcarcérale » et l'élargissement des programmes de semi-liberté qu'ils permettent, rejoignent d'une certaine façon cette idéologie de continuité. Or, dans la littérature portant sur les ERC au Canada, il appert qu'elles sont encore peu connues, que les écrits

au sujet de leur fonctionnement sont restreints et qu'il existe, à l'heure actuelle, très peu de recherches empiriques qui se sont penchées sur les résultats obtenus grâce à ces dernières, communément appelées « maisons de transition » (Source en ligne : [SERVICE CORRECTIONNEL CANADA])⁸.

On sait toutefois que les « maisons de transition », au Canada, ont été mises sur pied autour des années 50-60, à la lumière de mouvements citoyens et de groupes religieux qui prônaient la réhabilitation plutôt que le châtement des personnes incarcérées (Source en ligne : [SOCIÉTÉ ELIZABETH FRY DU QUÉBEC])⁹. Comme il a été évoqué précédemment, c'est au cours de la même période que la population fait preuve d'ouverture quant à la réadaptation des détenus et juge finalement qu'un passage transitoire entre la prison et la société est essentiel. De nouvelles approches pour les aider à réintégrer la collectivité sont ainsi adoptées, signant, du même coup, un partenariat entre les secteurs correctionnel et communautaire (ibid., (Source en ligne : [SERVICE CORRECTIONNEL CANADA])¹⁰. L'Église catholique et l'Armée du Salut sont les groupes religieux les premiers à avoir donné refuge aux individus ayant connu un parcours d'incarcération (ibid.). Tout au long des années 70, le nombre de « maisons de transition » offrant gîte, repas et accompagnement ne fait qu'augmenter. Déjà, en 1971, on compte dix foyers transitoires à l'échelle du pays, dont plusieurs sont gérées par la Société St-Léonard, un organisme de bienfaisance voué à la sécurité de la collectivité (ibid.).

⁸ <http://www.csc-scc.gc.ca>

⁹ <http://www.elizabethfry.qc.ca/>

¹⁰ <http://www.csc-scc.gc.ca>

Aujourd'hui, les ERC, qui fonctionnent dans le cadre d'une mise en liberté graduelle et sous surveillance, comprennent notamment des foyers, des placements dans des maisons privées (PMP), des appartements à surveillance continue, etc. (ibid.). Ces établissements relèvent et sont exploités soit par des organismes non gouvernementaux, tels que les centres résidentiels communautaires (CRC) ou par des centres correctionnels communautaires (CCC), appartenant au SCC (ibid.). Plutôt que d'être gérés par le SCC, comme les CCC dont la quantité s'élève à 15 au Canada, les CRC fonctionnent par contrat, qu'ils signent avec le partenaire en question et qui décrit le niveau de sécurité et d'aide qu'ils doivent assurer (ibid.). Gérées par un conseil d'administration, les règlements et le cadre d'intervention sont élaborés par les « maisons de transition » elles-mêmes, mais doivent tout de même être approuvés par les services correctionnels afin d'assurer la cohérence avec leurs obligations (Source en ligne : [SOCIÉTÉ ELIZABETH FRY DU QUÉBEC])¹¹. Outre l'hébergement, ils offrent tous les deux des programmes et services, entre autres de counseling et de préparation à la vie active, aux résidents qui bénéficient d'une mise en liberté sous condition (Source en ligne : [SERVICE CORRECTIONNEL CANADA])¹².

La participation à l'extension du filet pénal est phrase courante lorsqu'il s'agit des peines alternatives, telle que la probation (ibid.). Mais sur le plan symbolique, ce continuum s'actualise tout particulièrement lorsqu'on s'attarde au phénomène de l'exclusion et de la stigmatisation des personnes détenues. À cet égard, Chantraine (2004a) souligne l'idée qu'avant même d'être incarcérés, les détenus connaissent, dans leur vie quotidienne, l'expérience d'une marginalisation et d'une exclusion sociale, liée à la pauvreté, le racisme, le décrochage scolaire, les problèmes de santé mentale, et qui peut aller en s'accroissant une fois incarcérés. À cet effet, au Canada, selon

¹¹ <http://www.elizabethfry.qc.ca/>

¹² <http://www.csc-scc.gc.ca>

un rapport de la CLCC (Source en ligne : [COMMISSION DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES DU CANADA])¹³, tandis que le taux d’incarcération a augmenté, on observe en parallèle la croissance d’une population carcérale socialement marginalisée et discriminée sur une base raciale : on observe en effet une croissance de 47.4% de la population de détenus autochtones et plus de 80% pour les détenus de race noire ; représentent respectivement 22,8 % et 9,8 % de la population carcérale totale. Au Québec, un rapport du Protecteur du citoyen (cité dans Journet, 2011) montrait que 60% des détenus étaient atteints de troubles de santé mentale comparativement à 20% de la population générale. De même, ce serait près de la moitié des détenus qui n’auraient pas obtenu leur diplôme d’études secondaires et « [...] leurs familles, amis et réseaux sont généralement aussi des catégories de populations exclues de l’éducation formelle » (Grenier, 2013, p. 34, citée dans Sigouin, 2015).

Un autre facteur à prendre en compte pour relativiser le caractère total de la prison et la rupture corollaire entre le milieu carcéral interne et externe, est la transformation du volet coercitif visant les détenus. L’accent mis sur la gestion des « incivilités » et leur traitement a en effet suscité une reformulation et une reconfiguration institutionnalisée des politiques de sécurité, entre autres quant au volet coercitif (Damon, 2000). Compte tenu du contexte d’insécurité sociale actuel, ce n’est plus tant la « vieille pénologie » correctionnaliste, orientée vers les individus et leur transformation, qui règne au sein des politiques et pratiques, mais plutôt une « nouvelle pénologie », notamment axée sur la gestion efficace du risque (Chantraine, 2006). Si l’objectif de la « vieille pénologie » était surtout centré sur la discipline corrective, celui-ci s’est décliné au profit d’une logique de gouvernementalité qui propose « [...] de conduire les conduites des individus en

¹³ http://pbc-clcc.gc.ca/rprts/pmr/pmr_2013_2014/index-fra.shtml#a51

mobilisant le caractère dissuasif de la peine » (Slingeneyer, 2007, p. 6). En d'autres mots, avec la « nouvelle pénologie », on chercherait, conjointement, à domestiquer et transformer le délinquant et à prévenir et gérer le risque qu'il représente pour la société (ibid.). Cette orientation, de même que celle qu'on privilégie en parallèle, soit le remplacement de la finalité d'intervention traditionnelle, c'est-à-dire la réhabilitation, par la « responsabilisation » des individus (Quirion, 2007), reflètent la corrélation entre normes sociales et normes pénales. Par conséquent, le délinquant « [...] est moins abordé comme un individu rationnel et responsable moralement que comme un titulaire de profils de risque et membre d'une sous-population [comme en témoigne la notion d'*underclass*] » (ibid., p. 4). L'importance accordée actuellement à la « dangerosité » témoigne d'ailleurs de cette nouvelle pénologie qui identifie et classe les délinquants selon les risques qu'ils présentent, dans une optique de prévention (ibid.). C'est entre autres le cas au Canada et en Espagne, où les détenus jugés les plus dangereux sont incarcérés dans un établissement spécifique, situé dans une région isolée (Cabanel, 2002). Il semble donc que la sécurité et l'insertion répondent à une même logique dominante de prévention de la récidive (ibid., Tougas, 2013). En cela, le contrôle exercé sur les populations « à risque », qui au sein de la « nouvelle pénologie » s'inscrit sur un continuum, est susceptible de faire en sorte que les mêmes individus, ayant déjà fait l'objet de procédures pénales, doivent faire à nouveau face au système de justice, étant donné la surveillance accrue adressée à leur égard, en tant qu'individus possiblement « dangereux ». Qui plus est, il est possible d'en dire autant en ce qui a trait à la pénalité et le contrôle qu'elle sous-tend qui, tous deux, s'inscrivent sur un continuum (de Larminat, 2014).

1.4.2 La sortie de prison des ex-détenus : un processus complexe

Jusqu'ici, les chercheurs en sciences sociales, tout comme les praticiens, semblent davantage avoir mis l'accent sur « l'entrée » des individus dans une trajectoire de délinquance ou de criminalité, plutôt que sur leur « sortie », en laissant de côté l'étude des trajectoires de « réinsertion sociale » de ces derniers (Mohammed, 2012).

Ce processus de sortie fait souvent référence, dans la littérature, à l'action de « s'en sortir », qui « [...] signifie passer durablement d'une condition déviante, malade, fragilisée, à une autre condition caractérisée par la normalité ou la santé » (Zufferey, 2006, p. 23). La sortie en soi fait donc référence au passage d'un univers déviant vers un monde social plus « adapté » aux exigences de la normativité qui a cours (ibid.). Cependant, la sortie est un processus nécessairement plus complexe dès lors qu'on tient compte du fait qu'elle suppose nécessairement une seconde entrée dans un mode de vie particulier. Cela revient à dire que la « réinsertion sociale des détenus se réalise par étapes successives, depuis l'incarcération, en passant par la détention, jusqu'à [leur] libération » (Mbanzoulou, 2000, p. 63). Ainsi compris, le retour dans la communauté des individus anciennement incarcérés doit être perçu moins comme une coupure entre la déviance et la normalité, ou entre l'intérieur et l'extérieur de la prison, que comme un processus dynamique, constitué de diverses étapes s'enchaînant une à la suite de l'autre ou simultanément (ibid.). La sortie de prison est donc un processus plutôt qu'une essence (ibid.) qui, comme je l'indique dans le chapitre portant sur les considérations méthodologiques de notre projet, peut conduire au « désistement criminel durable » ou à l'abandon total de la criminalité (Mohammed, 2012) dans la mesure où l'individu amorce une introspection et repense, par lui-même, son existence complète jusqu'au moment présent (Casoni, 2010).

À cet égard, divers facteurs, tant objectifs que subjectifs, entrent en ligne de compte et peuvent soit favoriser ou nuire au processus de retour dans la communauté des personnes anciennement détenues. Pour en nommer que quelques-uns, d'abord, la stigmatisation constitue un facteur souvent décrit comme pouvant leur nuire (Tougas, 2013). D'ailleurs, même la peine purgée, « [...] la stigmatisation demeure, et, à bien des égards, l'ex-détenu reste du côté des « repris de justice », du « mauvais côté » [...] » (Combessie, 2004, p. 239).

Certains auteurs mettent ainsi au jour la détresse ou la souffrance élevée associée au fait d'être étiqueté et stigmatisé en tant que détenu, notamment les sentiments de solitude, de non-reconnaissance et d'inutilité, pouvant mener au suicide (Chantraine, 2004a). L'accumulation des échecs et le sentiment de découragement qui s'en suivent, perçus comme irréversibles et amplifiés par l'univers carcéral, conduisent à percevoir la mort comme la solution miracle (ibid.). De plus, considérant l'ampleur du phénomène de « prisonnérification » (Marchetti, 2001; Vacheret et Lemire, 2007) abordé précédemment, il peut être difficile pour ces dernières, surtout après une longue période de détention, de réinsérer la communauté alors qu'elles n'ont plus ou que très peu de repères en ce qui a trait aux exigences normatives auxquelles il importe de se conformer socialement, notamment en ce qui a trait à la norme d'autonomie (Combessie, 2009; Tougas, 2013). Nonobstant, pour Vacheret et Cousineau (2003), l'étiquette associée au fait d'avoir été détenu peut, tels que d'autres éléments à première vue perçus comme néfastes, être au contraire maniée de sorte qu'elle soit bénéfique. La perte de contacts avec les proches ou la période d'incarcération elle-même qui, nul doute, constituent parmi d'autres des facteurs de stress importants, permettent tout de même à la personne concernée de réfléchir à sa vie et d'amorcer des changements (ibid.). Ainsi, ces aspects au sujet desquels je ne veux en aucun cas minimiser les impacts, incluant l'étiquette

d'ex-détenu et la stigmatisation qui l'accompagne, favorisent à la fois le développement de la motivation et le maintien de cette volonté (ibid.).

À la stigmatisation associée au fait d'être détenu s'ajoute – et viennent l'alimenter – différents obstacles qui se dressent sur le parcours de réinsertion dans la communauté pour les ex-détenus. Premièrement, le retour à l'emploi après la sortie de prison peut être fortement limité, freiné, voire empêché (Strimelle et Frigon, 2007). Effectivement, les attitudes, les politiques et les pratiques des employeurs limitent considérablement les possibilités d'embauche des ex-détenus (Comité consultatif pour la clientèle judiciairisée adulte (CCCJA) et l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec (ASRSQ), 2010). Dans les faits, « [...] deux employeurs sur trois demandent ou vérifient l'existence du casier judiciaire et dans la moitié des cas, la question est [posée] dans le formulaire d'embauche [...] » (ibid., p. 11), ce qui peut, certes, être contraignant lorsqu'on est récemment sortie de prison.

En outre, si certaines mesures et procédures judiciaires ont pu, dans le passé, être profitables pour les individus ayant connu un parcours d'incarcération, elles peuvent maintenant être considérées comme d'importantes barrières à leur processus de sortie de prison (Tougas, 2013). C'est d'ailleurs le cas de la libération conditionnelle¹⁴, introduite au Canada, sous le gouvernement libéral de Wilfrid Laurier, à la fin du 19^e siècle – ère envisagée par la prospérité et le progrès – et ce, grâce à l'adoption, en 1889, de la *Loi concernant la libération conditionnelle des détenus* ou *Loi sur les libérations conditionnelles* (Source en ligne : [GOUVERNEMENT DU CANADA]¹⁵). Outre la diminution des coûts associés à l'incarcération, cette loi, qui offrait la possibilité aux

¹⁴ Il ne s'agit que de la version abrégée de l'« histoire » de la libération conditionnelle au Canada.

¹⁵ <https://www.canada.ca/fr.html>

personnes détenues de purger la fin de leur sentence à l'extérieur des murs de l'institution carcérale, avait pour objectif d'éloigner les « délinquants primaires » ou les « récupérables » des prisons puisqu'elles étaient perçues comme des écoles du crime (ibid.). À cette époque, la libération conditionnelle ou « *ticket of leave* » était facilement accessible; il n'y avait pas de critères d'admissibilité, ni de peine minimale à purger avant l'octroi et pas de dispositions relatives à la surveillance, sinon que de se présenter régulièrement au chef de police local et pourtant, dès son entrée en vigueur, cette mesure s'est montrée fructueuse (sur 71 détenus à qui l'on a accordé une libération conditionnelle, 12 ont récidivé) (ibid.). Malgré son succès, une partie de la population ne considérait toujours pas que la rééducation et la réintégration des individus anciennement incarcérés étaient nécessaires et par le fait même, les partisans de la libération conditionnelle étaient accusés d'« idéalisme aveugle et de sentimentalité excessive » (ibid.).

Après la Première Guerre Mondiale, période caractérisée par la montée d'une idéologie conservatrice et d'une augmentation du taux de criminalité pourtant pas plus prédominante chez les « libérés sous condition », la libération conditionnelle est d'autant plus remise en question. Par conséquent, de nouveaux critères plus stricts d'admissibilité sont mis en place dont découle, cependant, le surpeuplement carcéral (ibid.). Il faudra attendre le retour du gouvernement libéral, en 1935, pour que le système pénal canadien reprenne son élan qui, justement, marquera le début des années 40 par une nouvelle conception de l'incarcération, soit comme une mesure utile à la réadaptation du délinquant et non plus comme une mesure punitive (ibid.). En ce sens, à partir des années 50, la population croit davantage aux bienfaits de la réadaptation, à savoir que la réinsertion du détenu se fait progressivement, qu'il s'agit donc moins d'un choc une fois qu'il se retrouve dans la communauté, qu'il y a conséquemment moins de risques qu'il récidive et au final, qu'il est plus sécuritaire de miser sur la réhabilitation (ibid.). En 1959, la CLCC est fondée. Le pouvoir

discrétionnaire, auparavant destiné au Gouverneur général et par la suite, aux « agents fédéraux de liberté conditionnelle, a alors été conféré à la CLCC pour accorder, refuser ou révoquer une mise en liberté sous condition (ibid.). Jusqu'en 70, la posture face à la réhabilitation et la mise en liberté demeure stable.

Or, en 1971, une émeute éclate au pénitencier de Kingston; une insurrection par l'entremise de laquelle des détenus dénoncent la violation de leurs droits, la brutalité policière, la médiocrité des conditions de détention, etc. (ibid.). À la lumière de la violence dans les prisons qui s'ensuit, d'origine politique, les accusations reprennent de plus belle, cette fois, par les forces de l'ordre à l'endroit des réformateurs et des défenseurs des droits civils qu'ils rendent responsables de la situation compromettante dans laquelle ils se trouvent depuis l'évènement en question. Quelques années plus tard, Robert Martinson publie les conclusions d'une étude approfondie qu'il a menée au sujet de divers programmes de réadaptation offerts dans les pénitenciers américains. Il montre que le traitement en milieu correctionnel est peu efficace et que rien ne parvient vraiment à « réformer les criminels ». L'émergence du mouvement « *Nothing Works* », issu de son étude, est alors venu influencer le système de mise en liberté sous condition qui pour certains pays, comme les États-Unis, a connu une importante régression, mais les conclusions tirées par Martinson ont surtout contribué au renversement de l'opinion publique. En effet, au cours des années 80, les citoyens deviennent méfiants et font preuve de mécontentement envers le système de justice pénale, et plus spécifiquement envers la Commission qu'ils jugent incompétente, insouciante, trop clémentine, insensible au sort des victimes et compromettante pour leur sécurité, croyant qu'elle pouvait garantir la non-récidive. De fausses impressions se sont mises à circuler, entre autres quant à la trop grande indulgence de la CLCC à l'égard des délinquants, quant au nombre de crimes violents commis par ceux en libération conditionnelle et quant au fait que cette mesure représentait

« la fin de la peine ». L'insécurité sociale généralisée a, au fil du temps, créé des « adeptes du maintien de l'ordre » qui se sont mobilisés pour que la science puisse leur fournir de l'information « fiable » et « objective ». Le domaine de la recherche a dû s'adapter à la demande en élaborant davantage d'outils de prévision et d'instruments d'évaluation. C'est ainsi qu'autant la libération conditionnelle que les études menées, détournées au nom du nouveau « référentiel punitif », gravitent autour de l'« évaluation du risque » et de la « gestion du risque » (ou « contrôle des populations dangereuses »).

Vacheret et Cousineau (2003) se sont justement intéressées aux critères d'évaluation dans l'octroi ou le refus de la libération conditionnelle chez les détenus. L'analyse à laquelle elles sont parvenues illustre concrètement les effets de l'objectif lié à la protection de la collectivité entre autres sur la décision d'accorder ou non la liberté à un détenu (ibid.). En ce sens, la prédiction du risque qu'il représente, surtout si celui-ci est élevé, détermine en quelque sorte s'il obtiendra sa libération conditionnelle ainsi que le délai avant qu'elle lui soit octroyée (ibid.). Le niveau de motivation et le « potentiel de réinsertion », évalués par l'entremise d'entrevues réalisées par les intervenants du SCC et de « l'échelle statistique d'information sur la récidive (ISR) », sont donc les variables sur lesquelles repose le sort des détenus (Duchaine, 2013; Vacheret et Cousineau, 2003). Tout cet appareillage, qui s'inscrit dans la logique de « gestion du risque » dont il a souvent été question précédemment, décourage les détenus à faire la demande quant au droit (ou au privilège tels qu'ils sont encore définis de nos jours) à un des types de mise en liberté sous condition qu'englobe l'appellation « libération conditionnelle », retarde considérablement le traitement des requêtes en la matière et par le fait même, engorge les prisons qui, elles, sont déjà surpeuplées (Duchaine, 2013). L'arrêt Jordan, prononcé par la Cour suprême du Canada le 8 juillet 2016, a toutefois contribué au désengorgement des prisons, du moins temporairement, en limitant la durée

des procédures judiciaires, dont les plafonds fixés du début à la fin d'un procès sont dorénavant, pour les cours provinciales, de 18 mois et de 30 mois pour les cours supérieures (Source en ligne : [COUR SUPRÊME DU CANADA])¹⁶. Le non-respect des délais prévus depuis l'annonce émise par le plus haut tribunal du pays en appelle au recours des inculpés quant à la soumission d'une requête d'arrêt des procédures et possiblement, d'être acquittés (ibid.). Le manque de juges et de salles d'audience ainsi que la complexité des dossiers, impliquant une charge administrative plus importante expliquent en partie la longueur excessive des délais relatifs à la gestion des procès, mais qui, de toute évidence, est une enfreinte que la Cour suprême du Canada a su reconnaître, à la garantie de la Charte des droits et libertés qui stipule que « tout inculpé a le droit d'être jugé dans un délai raisonnable » (ibid.). Il a par contre été spécifié qu'il ne s'agissait que d'une mesure temporaire afin de rétablir un certain équilibre. Par contre, il n'en demeure pas moins que l'arrêt Jordan est un sujet controversé et qui suscite encore des réactions considérables, autant de la part des partis politiques que de la population.

Quoi qu'il en soit, à moins d'une recommandation pour le maintien en incarcération, en principe, selon la date d'admissibilité qui, elle, varie en fonction de la durée de la peine, les détenus peuvent bénéficier de différentes formes de liberté (Source en ligne : [GOUVERNEMENT DU CANADA])¹⁷. Les permissions de sortir avec escorte (PSAE) ou sans escorte (PSSE) constituent le premier type de libération dont peuvent profiter les détenus et qui, généralement, leur sont accordées pour des raisons d'ordre médical, administratif ou pour qu'ils puissent entretenir des rapports familiaux, assumer leurs responsabilités parentales ou poursuivre leur « perfectionnement personnel », en vue de leur réinsertion sociale (ibid.). La semi-liberté (SL) permet, quant à elle, la

¹⁶ <https://www.scc-csc.ca/>

¹⁷ <https://www.canada.ca/fr.html>

participation à des activités dans la collectivité en prévision de la libération conditionnelle totale (LCT) ou de la libération d'office (LO). Les détenus en semi-liberté doivent respecter un certain nombre de conditions et, à moins d'une autorisation contraire émise par la CLCC, rentrer chaque soir dans un ERC. Habituellement accordée après une période de semi-liberté terminée avec succès, les détenus en LCT peuvent purger une partie de leur peine sous surveillance dans la communauté, sous réserve du respect de certaines conditions. En général, ils habitent donc dans une résidence privée. Contrairement aux types de mise en liberté ci-haut, regroupées sous le vocable « libération conditionnelle » et dont la décision découle de la CLCC, la LO est une obligation prévue par la loi (ibid.). En cela, s'ils n'ont pas déjà obtenu une libération quelconque, les détenus (outre les condamnés à perpétuité ou ceux qui purgent une sentence indéterminée) doivent être mis en liberté, sous surveillance, par le SCC, aux deux tiers de leur peine. Ils doivent également se conformer à des exigences de base, telles que de se présenter à un ALC et sont parfois tenus de vivre dans un ERC.

Qui plus est, « [...] plusieurs lacunes dans l'application du pardon en font une mesure inefficace [...] » (CCCJA et ASRSQ, 2010, p. 19). En ce sens, les délais pour être admissible à entamer les démarches d'une demande de suspension du casier ont été prolongés, les frais ont connu une forte augmentation et certaines personnes, dépendamment des infractions, ne sont plus éligibles pour bénéficier de cette mesure ou en d'autres mots, sont inadmissibles (Source en ligne : [CASIER JUDICIAIRE])¹⁸. Plus précisément, la période d'attente pour présenter une demande de suspension du casier a été prolongée à cinq ans, pour toutes les infractions punissables sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire et dix ans pour celles punissables sur déclaration

¹⁸ www.casierjudiciaire.ca

de culpabilité par voie de mise en accusation (acte criminel) (ibid.). D'autre part, outre certaines exceptions, les personnes condamnées pour des infractions d'ordre sexuel, impliquant des mineurs ainsi que celles condamnées pour plus de trois infractions par acte criminel, pour lesquelles elles ont eu à purger des peines d'emprisonnement de deux ans ou plus (pénitenciers fédéraux), ne sont désormais plus admissibles à soumettre une demande à la CLCC (ibid.). Enfin, les coûts à débours, uniquement pour la demande de suspension du casier, s'élèvent aujourd'hui à 631\$, comparativement à 50\$ en 1995-1996 (CCCJA et ASRSQ, 2010) et ce, excluant les « [...] frais supplémentaires exigés de la part de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), de certains services de police et des tribunaux pour des documents exigés par la CLCC, dont la vérification des empreintes [...] » (ibid., p. 21). Sachant que la plupart des détenus qui sortent de détention ont très peu d'argent, souvent même pas assez pour subvenir à leurs besoins immédiats et qu'advenant un refus de la CLCC d'octroyer une suspension à un individu éligible, le montant n'est pas remboursable (ibid.), il convient de dire que la demande de suspension du casier judiciaire excède de loin le budget avec lequel ils doivent faire. Au final, la famille et les amis sont jugés, par certains détenus, comme des aspects essentiels pour réussir à traverser la période de détention (Marchetti, 2001). Or, étant donné que l'incarcération entraîne habituellement une rupture de tous liens sociaux qui, parfois, ne se rétablissent pas (Tougas, 2013), les libérés se voient démunis « [...] affectivement et matériellement [...] » (Strimelle et Frigon, 2007, p. 175).

Néanmoins, les arguments relatifs à la prévention de la récidive et la sécurité du public prévalent dans le discours politique en ce qui a trait au retour dans la communauté des personnes anciennement incarcérées (Tougas, 2013). Dans le plan d'action gouvernemental 2010-2013 (MSP, 2010), comme dans le plan stratégique 2012-2016 (MSP, 2013b), la réinsertion sociale est perçue comme la solution idéale pour protéger la société et donc, remplir le mandat dont s'est doté le

gouvernement provincial. En ce sens, en plus de devoir se soumettre à des normes sociales qui les enjoignent à devenir des citoyens adaptés et productifs, les ex-détenus devant être « réinsérés » doivent prouver qu'ils sont aptes à respecter les lois, et ce, même une fois en société (MSP, 2010; 2013b). Du point de vue de l'État, « la réinsertion sociale se définit comme un ensemble d'interventions dont l'objectif est que la personne contrevenante vive de façon socialement acceptable, et ce, dans le respect des lois » (MSP, 2010, p. 3). On peut certainement questionner les priorités d'intervention telles qu'élaborées par les politiques sociales, en se demandant, par exemple, si elles visent davantage la gestion du risque de récidive et la protection de la sécurité de la collectivité, que le bien-être et l'émancipation de l'ancien détenu lui-même (Tougas, 2013).

1.5 Question de recherche

Cette recherche vise à analyser la « sortie de prison » du point de vue des hommes ayant connu une ou plusieurs incarcérations et des intervenants qui les accompagnent en maison de transition ou dans le cadre du programme de suivi communautaire (PSC). Au terme de cette brève recension des écrits, il semble utile de considérer l'interaction continue entre l'État, le rôle des acteurs du système (intervenants sociaux, acteurs judiciaires, agents de probation, etc.) et de la personne criminalisée dans la compréhension de la sortie de prison. C'est d'ailleurs pour tenir compte de cette interaction complexe d'un ensemble de dimensions, tant objectives que subjectives (et de la manière dont elles entrent en jeu et se configurent dans l'expérience des ex-détenus) que je préfère parler de « sortie de prison » plutôt de « réinsertion sociale » des individus criminalisés. Cette expression offre, en plus de recourir à un langage moins connoté, deux avantages : 1) Elle permet de mettre l'accent sur la question du processus de « sortie » plutôt que sur celui « d'entrée », qui est rarement pris en compte dans les études des carrières déviantes et qui, pourtant, demeure

tout aussi important (Mohammed, 2012). Plus spécifiquement, qu'est-ce que les différents « programmes de sortie » de l'univers carcéral exigent des individus en termes de normes, de conduites? L'usage du terme « déviance » plutôt que celui de délinquance ou de criminalité permet, comme Becker et d'autres auteurs de la sociologie de la déviance l'ont montré, d'accorder une valeur significative, tantôt à l'expression des trajectoires communes vécues par de multiples catégories de personnes qui, étant donné diverses conduites jugées socialement « anormales » – que ce soit le crime, la maladie mentale, la prostitution, la délinquance juvénile, etc. – sont reconnues comme « déviantes », tantôt aux processus sociaux (institutionnalisation, régulation, prise en charge, etc.) que sous-tendent ces expériences partagées (ibid.). L'usage du concept heuristique de « sortie de la déviance » permet également : 2) de prendre en considération la singularité des parcours et leur complexité, puisqu'il présuppose, d'une part, que le fait « d'être ex-détenu » demeure parfois, voire souvent indissociable, d'autres réalités « problématiques », telles que la pauvreté, les problèmes de santé mentale, la toxicomanie, l'itinérance, etc. et que, d'autre part, l'arrêt de la criminalité (la « désistance ») ne veut pas nécessairement dire l'arrêt d'autres formes de déviance, comme la toxicomanie, par exemple. De plus, l'usage du concept de « carrière » pour penser la sortie de prison permettra, comme ce sera abordé dans le prochain chapitre, de porter un éclairage sur la complexité du processus de sortie de prison tant sur le plan de la temporalité que des acteurs impliqués dans sa définition.

CHAPITRE 2 : CADRE THÉORIQUE

« Puis, se réhabiliter, ça veut dire aussi faire face à cette musique-là... Comment agir et réagir... » (Gaétan¹⁹)

Afin de penser le processus de sortie de prison chez les ex-détenus, je vais principalement m'appuyer théoriquement sur le concept de « carrière ». Ce cadre d'analyse tient compte a) de l'univers épistémologique dans lequel le concept de carrière s'inscrit en partie; b) des apports singuliers et complémentaires de ses usages « classiques » (Goffman (1968); Becker (1985), et réactualisés dans d'autres champs d'étude (Fillieule (2001); Darmon (2008a); c) de même que les limites et les apports de l'usage du concept dans le champ plus spécifique de la criminologie. Ainsi, comme je le développerai, ce concept me permettra d'analyser la carrière de sortie de prison dans laquelle se situe l'individu anciennement incarcéré, qui suit un processus étendu et complexe, résultant d'étapes et d'apprentissages qui se font entre différents acteurs (pairs, intervenants, agents de probation, policiers, famille, notamment) et qui connaît des changements (tant objectifs que subjectifs) en raison des différents contextes ou situations dans lesquels cet individu s'inscrit.

2.1 L'interactionnisme symbolique

Il s'avère nécessaire au préalable, de s'attarder à l'influence de ce qu'on désigne comme la « tradition de Chicago », issue du Département de sociologie de l'Université de Chicago au début du 20^e siècle (Chapoulie, 2001; Poupart, 2011). D'entrée de jeu, on distingue deux écoles de cette tradition qui a favorisé le développement des méthodes qualitatives en sociologie et la perspective

¹⁹ Les prénoms des participants ont été remplacés par des pseudonymes afin de protéger leur identité.

dont il sera question. Déjà, l'héritage de Chicago « [...] comportait [...] une fidélité à l'observation naturaliste, à l'attention minutieuse pour les gens ordinaires et leurs faits et gestes ordinaires » (Hannerz, 1983, p. 255). Tandis que la seconde génération, qui se déroule au cours des années 40, 50 et 60, est particulièrement marquante, étant donné que plusieurs travaux d'inspiration interactionniste y sont réalisés (Chapoulie, 2001; Poupart, 2011), notamment des travaux qui se penchent sur la problématique du soi et de la construction du sens de la réalité sociale (Hannerz, 1983). En fait, l'interactionnisme symbolique est un courant qui tire ses origines des ouvrages de divers auteurs, notamment de George Herbert Mead, et qui, après la Seconde Guerre mondiale, continue de se diffuser jusqu'à la fin des années 60 (Poupart, 2011). D'ailleurs, cette diffusion est en partie due à l'implication d'Herbert Blumer, l'un des étudiants de Mead, qui, au cours des années 30 et 40, prend la relève comme figure centrale en ce qui a trait à l'interactionnisme symbolique (ibid.; Blumer, 1969), et plus précisément quant au renforcement de la logique « c'est dans les interactions que s'enracine le sens » (ibid., p. 71). De plus, pour renchérir sur l'apport de la tradition de Chicago dans la valorisation de la recherche empirique et des méthodes qualitatives, il défendra l'idée selon laquelle les réalités sociales doivent être étudiées de l'intérieur en ayant recours aux dispositifs qualitatifs appropriés (Poupart, 2001). Le travail de terrain est alors la méthode privilégiée par divers chercheurs interactionnistes et qui, au sens classique de l'anthropologie, signifie de respecter l'unité de temps et de lieu (Hannerz, 1983).

2.1.1 Les liens avec la perspective constructiviste

Cela dit, outre la rupture avec la conception objectiviste de la problématisation sociale, l'interactionnisme symbolique partage quelques traits qui rejoignent ceux que sous-tend la sphère constructiviste, tels que l'intérêt pour les processus interactionnels, pour les concepts de

« carriérisation » des objets sociaux, d'entreprise morale, pour l'attribution de significations, etc. (Loriol, 2012). En effet, le constructivisme qui, pour le dire schématiquement, stipule que ce qui nous semble naturel est en fait construit socialement, présente de nombreux avantages, notamment de se distancier de l'objectivité perçue des phénomènes pour en comprendre davantage la « fabrication » (Lemieux, 2012). Or, cette posture soulève à la fois des enjeux auxquels il est primordial de s'attarder, du moins, de réfléchir sérieusement (ibid.). Ce n'est pas tant la doctrine en question dont il faut se méfier que certaines de ses interprétations et ses mises en œuvre (ibid.). L'article de Lemieux (2012) offre justement un très bon éclairage à ce sujet ainsi qu'une version plus réflexive du constructivisme, « [...] c'est-à-dire plus consciente de ses limites » (ibid., p. 185) et ouverte à l'idée selon laquelle l'analyse de la réalité n'est jamais exhaustive et absolue. D'ailleurs, il semble qu'il soit aujourd'hui commun de s'identifier comme constructiviste modéré ou « constructiviste à moitié », sans pour autant promouvoir le recours à des positions favorables à la naturalisation du monde social (ibid.).

Selon Lemieux (2012), le constructivisme se heurte à trois difficultés principales qui, pour le dire à nouveau, s'adressent moins à la posture en soi qu'à certains de ses usages (ibid.). Le premier piège, appelé « charcutage ontologique », consiste à revendiquer une construction qui n'est attribuée qu'à une seule partie du phénomène à l'étude (ibid.). Plus précisément, le chercheur peut avoir tendance à exposer une conception partielle de la réalité puisqu'il est en mesure de justifier le caractère « construit » de celle-ci (ibid.). Le second obstacle, que Lemieux (2012) nomme la « déréalisation », renvoie à l'autonomisation ou la dissociation des constructions sociales mises en exergue quant aux variables empiriques et matérielles qui les structurent. Dans ce cas, l'analyse qui en ressort ne s'en tient qu'à des propos décontextualisés et des représentations courantes (ibid.). Enfin, le dernier risque pour le chercheur qui s'identifie au constructivisme est de faire porter sa

critique sur l'artificialité du réel, alors que pourtant, « [...] c'est seulement à condition de présumer du caractère non construit, ou moins construit, d'une partie de la réalité que le caractère construit, ou plus construit, de l'autre partie peut faire l'objet d'une dénonciation » (Lemieux, 2012). D'autres auteurs, comme Lorient (2012), soulèvent également cette méprise fréquemment associée au constructivisme qui, en d'autres termes, « [...] consiste à dire que si X est socialement construit, alors X n'existe pas, est faux, non fondé ou « imaginaire » [tandis qu'] on ne va pas dire qu'une maison n'existe pas parce qu'elle a été construite » (p. 26). À la lumière de ces difficultés, il est essentiel de faire preuve de jugement et surtout, de se doter des outils méthodologiques et conceptuels appropriés pour les surmonter.

En cela, d'un point de vue interactionniste, les activités subjectives et propres au sujet lui-même d'une part, et celles dites objectives et d'ordre collectif d'autre part, se construisent conjointement dans de multiples environnements sociaux (Mayer, 2001). En ce sens, on peut identifier un « constructivisme interactionniste » et le définir comme une approche dont la priorité se situe dans les processus dynamiques et relationnels de création de sens (Marvasti, 2008, cité dans Lorient, 2012). Bref, de manière générale, il s'agit d'un courant centré, entre autres, sur les interactions sociales, sur la manière dont se construisent les identités et les trajectoires ainsi que sur les connaissances des acteurs et leurs activités quotidiennes (Blumer, 1969). Ainsi, « [...] la société est perçue comme constituée de personnes agissantes, et la vie de la société, comme résultant de leurs actions [...] » (ibid., p. 73). En d'autres termes, l'agir des individus est indissociable de son inscription temporelle et contextuelle (Cefaï, 1996). Par ailleurs, l'accent mis sur l'être humain en tant qu'agent permet de mettre en évidence sa capacité à penser et donc à adopter certaines lignes de conduite, en dépit des « forces extérieures » (Anderson et Snow, 2001; Blumer, 1969).

Néanmoins, au-delà du sens ou des significations que les gens attribuent à leur réalité, il n'en demeure pas moins que les interactionnistes insistent grandement sur l'étude des éléments extérieurs pouvant influencer les actions des gens, et ce, dans de multiples contextes (Poupart, 2011). En d'autres mots, il faut aussi tenir compte de ce qui, socialement, influence les expériences et les points de vue évoqués par les acteurs (ibid.). Cela revient à dire que les groupes et les institutions, auxquels participent les sujets eux-mêmes, façonnent la réalité qu'ils vivent et, par le fait même, décrivent. Effectivement, la constitution des acteurs collectifs s'effectue dans le cadre d'« agencements d'action », c'est-à-dire « [...] à travers leur confrontation les uns aux autres, en relation à des objets et à des institutions, à des discours et à des pratiques » (Cefaï, 1996). De fait, ajoutons que les interactionnistes conçoivent également que les identités et les statuts sociaux sont transmis et ordonnés socialement à travers les interactions sociales (Poupart, 2001). Dès lors, on peut penser les conduites sociales en termes d'action collective puisque les individus observent constamment les faits et gestes d'autrui, afin « [...] d'ajuster mutuellement leurs lignes d'actions sur les actions des autres perçues ou attendues » (Becker, 1985, p. 205-206).

2.2 La sociologie de la déviance

Poursuivant dans la même lignée, à partir du courant interactionniste, un nouveau champ d'étude se développe aux États-Unis, dans les années 60-70, soit la sociologie de la déviance (Poupart, 2001), à la lumière duquel plusieurs recherches seront réalisées, et ce, en fonction de certains aspects influents de la pensée de Mead²⁰, notamment son insistance sur la notion de

²⁰ En fait, pour lui, l'identité se forge par « l'appropriation du monde social »; étape qui se déroule au cours du processus de socialisation (Digneffe, 1993). Formulé différemment, « [...] l'intériorisation progressive des rôles sociaux va permettre la formation d'un Moi : elle va permettre à l'acteur de se guider d'après les exigences normatives des différents rôles » (ibid., p. 237).

processus et sa conception de l'identité (Digneffe, 1993). Quoi qu'il en soit, l'originalité de ce courant de pensée ne s'inscrit pas nécessairement dans la redéfinition des objets, mais plutôt dans l'organisation et le traitement de ceux-ci (Poupart, 2001). Ainsi, l'utilisation du concept de déviance permet d'élargir les problématiques et de rassembler les objets qui, jadis, ont été étudiés séparément, tels que le crime et d'autres formes d'écart à la norme qui ne relèvent pas strictement du champ pénal (ex. : toxicomanies, itinérance, maladie mentale, avortement, bégaiement, etc.) (ibid.; Poupart, 2011) et qui pourtant, à première vue, semblent avoir peu de choses en commun, sinon qu'ils suscitent la réprobation sociale (Poupart, 2011). La sociologie de la déviance offre également la possibilité de sortir d'une analyse institutionnelle (centrée, par exemple, sur la prison), pour étudier les logiques d'action et de régulation transversales à différentes formes de prise en charge.

Enfin, prenant ses distances avec la criminologie traditionnelle, cette perspective théorique démontre que la différence n'est pas créée par le passage à l'acte, mais plutôt par la réaction sociale qui traverse l'identité (Digneffe, 1993). C'est justement la raison pour laquelle l'étude des notions pénales en sociologie interpelle nécessairement l'apport de certaines approches inspirées de l'interactionnisme symbolique (Robert, 1973). En lien avec les réflexions fondatrices de Philippe Robert (1973) à ce sujet, la question de la normalité de la criminalité tend à démontrer qu'il existe deux grandes interprétations, soit la criminologie du passage à l'acte et la criminologie de la réaction sociale (ibid.). Alors qu'elles devraient se compléter afin d'offrir une vue moins restrictive sur un objet d'étude aussi complexe, il semble, au contraire, qu'elles soient souvent opposées. L'auteur en question étaye donc les points centraux qui entourent cette discussion, en se positionnant plus particulièrement sur la criminologie de la réaction sociale qui, de son point de vue, est négligée la plupart du temps et pourtant, constitue un facteur tout aussi significatif pour

comprendre « l'agir délinquant » (ibid.). La perspective interactionniste classique, à laquelle correspond davantage la criminologie du passage à l'acte étant donné que la réaction sociale au sein de celle-ci est moins envisagée comme une problématique en soi comme le propose Robert (1973), qu'une variable explicative des gestes posés, conduit malgré tout à joindre à l'analyse autant la réaction sociale que le passage à l'acte (ibid.). En effet, l'étude de l'« étiquette de déviant » et du statut qui en découle implique logiquement de porter non seulement le regard sur la personne à qui on l'a attribuée, mais aussi sur le sens de l'étiquette elle-même, les individus qui l'apposent et le processus par lequel ils s'y prennent (ibid.). C'est en ce sens que la sociologie interactionniste favorise une rupture avec le positivisme inhérent à plusieurs travaux criminologiques (ibid.).

Bien que la sociologie de la déviance se présente encore comme étant relativement floue dans les années 1960 (Poupart, 2001), plusieurs disciplines sont fortement influencées par cette approche, répandue aussi bien en Europe qu'aux États-Unis (ibid.), notamment la criminologie, et ce, entre autres grâce à la popularité que connaissent les ouvrages classiques de Becker (*Outsiders, 1963*) et de Goffman (*Asiles, 1968*) (Poupart, 2011). Ces auteurs mettent à jour les perspectives d'analyse interactionnistes et ethnométhodologiques autour de cet objet de la déviance. Ils permettent de se questionner davantage sur le rôle joué par les groupes et les institutions sociales en ce qui a trait à la définition de la déviance et par le fait même, sur les impacts de cette conception sur le parcours des gens qui sont catégorisés « déviants » (Poupart, 2001). Ils s'opposent clairement au fonctionnalisme, un courant théorique encore dominant dans les années 1960, notamment quant à la vision de la société et de la déviance (ibid.; Cefaï, 1996). Ils critiquent « l'idée d'une société fondée sur un consensus social [...] ou, encore, d'une société en voie de dépasser les inégalités sociales » (Poupart, 2011, p. 191). Qui plus est, ils nuancent la définition de la déviance, dans le

sens où pour les fonctionnalistes, il s'agit d'une transgression pure et simple aux normes, alors que pour les interactionnistes, la déviance renvoie à un processus de définition sociale (Poupart, 2001).

Il va donc dire que la sociologie de la déviance, dans cette optique, a conduit à repenser la déviance et le crime, non pas comme des « faits bruts », mais comme des constructions sociales qui reposent sur un cadre socialement produit et qui sont attachées à un groupe et une histoire en particulier (Lemieux, 2012; Poupart, 2001). Les conduites sociales « déviantes » existent uniquement lorsqu'elles sont reconnues comme telles, et ce, dans un contexte particulier. En adoptant un tel regard sur la construction de la déviance, on peut la définir comme : « [...] [le résultat d'un processus social lié à la façon dont] les groupes sociaux [instituent] des normes dont la transgression constitue la déviance, en appliquant ces normes à certains individus et en les étiquetant comme des déviants » (Becker, 1985, p. 32-33). De même, les motifs à l'origine des activités déviantes sont reconnus comme étant socialement appris (ibid.). Cette conception entre donc directement en opposition avec la vision, surtout populaire en criminologie, qui soutient que « [...] la déviance est inscrite dans la nature même des actes et des personnes qui en sont les auteurs » (Poupart, 2011, p. 192) et non de la conception que l'on s'en fait.

La sociologie de la déviance constitue une perspective de recherche qui accorde une valeur significative, tantôt à l'expression des trajectoires communes vécues par de multiples catégories de personnes qui, étant donné diverses conduites jugées socialement « anormales » – que ce soit la maladie mentale, la prostitution, la délinquance juvénile, etc. – sont reconnues comme « déviantes », tantôt aux processus sociaux (institutionnalisation, régulation, prise en charge, etc.) que sous-tendent ces expériences partagées (Poupart, 2011). Évidemment, les représentations à l'égard des individus dont les comportements se situent à « l'écart » de la norme ont connu des

transformations considérables, entre autres, en fonction du système socio-économique en place et des normes privilégiées à travers les diverses périodes historiques. Or, toute forme « d'écart à la norme » est opportune à un travail de catégorisation, d'étiquetage, qui n'est pas sans incidence sur les pratiques comme sur les conceptions du monde des acteurs sociaux (Loriol, 2012). Somme toute, il semble que la déviance est l'enjeu d'un processus d'étiquetage varié et variable, qui peut être caractérisé comme une activité collective (Cefaï, 1996).

2.3 La théorie de l'étiquetage (ou du *labelling*)

Pour faire suite aux dernières idées, la sociologie de la déviance était, à l'époque, caractérisée par la « théorie de l'étiquetage » (Poupart, 2001), aussi appelée « théorie de la réaction sociale » ou « analyse stigmatique » (Lacaze, 2008; Robert 1973). En effet, considérant que les interactions sociales et le contexte social ou institutionnel jouent un rôle primordial quant à la désignation du statut de déviant et la façon dont cette identité est reçue (Lacaze, 2008), on peut résumer cette piste de réflexion par l'expression « théorie de l'étiquetage », entre autres, initiée par Becker (Becker, 1985), et reprise et approfondie par Edwin McCarthy Lemert (Chapoulie, 2001; Digneffe, 1993) dont la théorie du comportement déviant basée sur la réaction sociale confirme, d'une certaine manière, l'intérêt partagé de l'interactionnisme pour les facteurs que représentent le passage à l'acte et la réaction sociale (Robert, 1973).

Cherchant à aller au-delà de l'étude la déviance en termes de pathologie individuelle ou sociale, Lemert a proposé de la concevoir plutôt comme la réponse de la société à l'égard du sujet concerné (Lacaze, 2008). Pour reprendre les propos de Dubet (1987) : « Ce n'est pas tant la nature de l'acte délinquant lui-même que sa perception et son « traitement » par les autres qui constituent

réellement le délinquant [...] » (p. 115). Plus précisément, à partir de la théorie du *labelling*, Lemert a développé la différence entre ce qu'il appelle la déviance primaire et la déviance secondaire (Lemert, 1967). L'interprétation d'un acte déviant réfère, pour la première, à un simple écart comportemental, alors que la seconde renvoie aux conséquences psychosociologiques chez le sujet étiqueté déviant et qui découlent de la réaction sociale (ibid.; Robert, 1973). Le concept de déviance secondaire proposé par Lemert rejoint la pensée de plusieurs théoriciens et en quelque sorte les travaux de Mead, en ce sens que l'acte social d'étiquetage, c'est-à-dire le fait de désigner une personne comme déviant ou délinquante, tend à altérer le soi de celle qui le subit et qui, au bout du compte, va s'approprier l'étiquette lui étant attribuée (Digneffe, 1993; Robert 1973). Anderson et Snow (2001), eux, vont néanmoins reconnaître ce qu'ils nomment « le travail sur l'identité », qui permet aux individus de « [...] rejeter l'identité dégradée qu'on leur attribue [et de] préserver une image positive d'eux-mêmes » (p. 21). De l'avis de ces auteurs, « se faire attribuer une identité sociale négative ne se traduit pas automatiquement en une acceptation de cette identité, peu importe jusqu'à quel point le statut social de [l'individu] est dénigré ou méprisé » (ibid., p. 20). Cette dernière affirmation ne veut pas dire pour autant qu'ils minimisent les coûts des affronts dont sont atteintes certaines personnes, mais plutôt qu'ils jugent que les activités de celles-ci sont déterminantes en ce qui a trait à l'impact de la stigmatisation ou de la subordination (ibid.).

Dans son étude sur l'expérience de « la galère », François Dubet (1987) défend justement l'idée, plus modérée, selon laquelle l'étiquetage est une variable importante pour saisir l'activité délinquante, mais pas nécessairement centrale (Chantraine, 2003). Intéressé par la délinquance juvénile, il insiste plus précisément sur son caractère « autonome », c'est-à-dire son indépendance vis-à-vis une prise en charge institutionnelle (ibid.; Dubet, 1987). En fait, l'action possède une certaine autonomie qui permet de résister à la soumission et l'exclusion (Dubet, 1987). Il va donc

dire que le parcours d'une personne n'est pas le simple produit des processus de stigmatisation. Elle peut se construire des « îlots de résistance » pour éviter de se dissoudre totalement dans le discours entretenu à son égard et ainsi, ne pas se laisser réduire à une image qu'elle ne partage pas (ibid.). Dubet (1987) reconnaît cependant que la capacité de gérer les tensions que suppose l'attribution d'un statut négatif s'affaiblit parfois (ibid.). Il n'en demeure pas moins que son analyse permet de nuancer cette dialectique entre expérience et stigmatisation et de rompre avec les présomptions de victimisation et d'exclusion (ibid.).

En ce sens, la « théorie de l'étiquetage » permet, d'une part, de porter un regard sur le phénomène que représente l'action de poser des gestes qui sont réprouvés et, d'autre part, de centrer l'attention sur les échanges entre ceux dont les comportements sont jugés comme des infractions et ceux qui les évaluent de la sorte (Becker, 1985). Becker (1985) prête une attention particulière aux circonstances et cadres d'action spécifiques pouvant faire en sorte qu'un individu adopte certaines lignes de conduite, dont en résulte parfois l'attribution du statut de déviant (ibid.). Toutefois, de ce point de vue, il ne veut pas dire « [...] que les hôpitaux psychiatriques rendent nécessairement fou ou que la prison transforme toujours ceux qui y passent en criminels invétérés » (ibid., p. 203), mais plutôt que les institutions sociales, quelles qu'elles soient, peuvent offrir un contexte propice à l'adhérence d'une identité plutôt qu'une autre. Justement, autour des années 70-80, la « théorie de l'étiquetage » se voit critiquée, au profit de l'étude de la réaction sociale et des mécanismes de contrôle social (Lacaze, 2008; Poupart, 2001). Dans cette optique, plutôt que de chercher pourquoi on est déviant, les interactionnistes et les ethnométhodologues vont, encore une fois, prioriser l'analyse des populations ou des comportements qui sont caractérisés comme déviants, en faisant référence aux circonstances à l'origine de ce processus d'étiquetage (ibid.).

À cet effet, les normes sociales sont le résultat d'initiatives prises par certains groupes de personnes; les « entrepreneurs de morale », qui les créent et qui les font appliquer (Becker, 1985). En cela, ils sont des groupes sociaux spécifiques qui sont validés, autorisés et légitimés dans la société pour juger le déviant du non déviant, tels que les enseignants, les travailleurs sociaux, la police, les « délinquants » eux-mêmes, etc. Ils sont ceux qui sont en position de convaincre la majorité du bien-fondé de ces normes (ibid.). Les différences dans la capacité d'établir des normes et de les appliquer avec succès sont essentiellement des différences de pouvoir; de rapports de force (pouvoirs culturels (l'élite culturelle, les intellectuels), pouvoirs politiques ou économiques, etc.) (ibid.; Lacaze, 2008). Pour reprendre les mots de Becker (1985) : « Le déviant est celui auquel [une] étiquette a été appliquée avec succès et le comportement déviant est celui auquel la collectivité attache cette étiquette » (p. 33).

2.4 Quelques concepts importants

2.4.1 Les concepts de soi (*self*) et d'interaction

Eu égard à cette brève exposition des courants sous-tendus par la théorie interactionniste de la déviance, il importe maintenant d'aborder les principaux concepts qui en découlent. D'abord, le concept de soi ou de *self*, dont la figure de référence est Mead, représente le principe central de l'interactionnisme symbolique et constitue une source d'inspiration importante (Hannerz, 1983). En effet, cette notion a entre autres permis d'introduire la conception de la déviance comme étant un processus (Digneffe, 1993) ainsi que l'approche « biographique » de Morris Rosenberg, « [...] selon laquelle le concept de soi est une caractéristique stable et persistante de la personnalité qui provient en premier lieu des évaluations en miroir des jugements qu'autrui porte sur soi »

(Anderson et Snow, 2001, p. 18-19). Or pour certains auteurs, notamment Blumer, Goffman et Strauss, l'analyse de l'influence des opinions d'autrui sur la construction de soi « [...] doit s'accompagner d'une conception des acteurs sociaux en tant qu'êtres volontaires et ingénieux » (ibid., p. 19). Cela revient à dire que les impressions des uns façonnent le soi des autres, mais que ceux-ci mobilisent tout de même quelque chose de personnel en ce qui a trait à leurs propres perceptions et conduites (Hannerz, 1983).

Justement, à la base, le monde et l'homme sont, pour Mead, en évolution constante (Digneffe, 1993). En ce sens, le processus de socialisation, tel qu'il apparaît dans l'interactionnisme symbolique et dont il peut aussi être considéré comme le fondateur, joue un rôle indéniable quant à la formation du soi (ibid.). Il n'existe pas aussitôt chez l'individu, il émerge plutôt des expériences sociales dans lesquelles est impliqué ce dernier (ibid.). Autrement dit, le soi d'une personne est le produit d'interactions sociales et par le fait même, pour qu'il se forme, celle-ci doit être membre d'une communauté au sein de laquelle elle peut partager des relations, autant avec les autres qu'avec les institutions (ibid.). À la lumière de cette idée, une fois construit, le soi n'est pas figé et les tactiques pour en faire le dévoilement non plus, car elles « [...] permettent de modifier l'image que l'autre se fait de [nous] dans un sens qui [nous] convienne » (Hannerz, 1983, p. 296), ce qui rejoint l'idée de contextes réflexifs (*awareness-contexts*) soulevée par Glaser et Strauss (ibid.). Mead prête donc un intérêt particulier au mouvement, au changement qui traverse les hommes et les institutions « [...] et, dès lors, sur le fait que la socialisation est un processus sans fin qui se poursuit tout au long de la vie du sujet » (Digneffe, 1993, p. 225). Bien entendu, l'identité, qui se construit par le biais de la socialisation et dont le langage sert de médium, est aussi susceptible de se modifier au cours de l'existence (ibid.). À cet effet, pour Mead, le soi est organisé par la voie de deux instances qu'il appelle le moi (*me*) et le je (*I*) (ibid.). Alors que le je (*I*) renvoie à l'action

d'une personne assumée dans sa propre conduite, et ce, en dépit de la situation sociale, le *moi (Me)*, lui, réfère davantage à l'internalisation des attitudes des autres (ibid.). Néanmoins, l'une comme l'autre sont nécessaires au développement de la personne humaine et donc, la personnalité se forge à travers leur articulation. Bref, s'adresser à quelqu'un, c'est aussi se parler à *soi-même*, et susciter en soi la même réponse que chez l'autre (Mead, 1963). En somme, « [...] le sujet ajuste son comportement en tenant compte des interprétations qu'il pense que les autres se font de celui-ci » (ibid., p. 242).

L'étude de l'identité nécessite l'examen approfondi du concept d'« interaction », du moment où c'est au cours du face-à-face interactionnel, et grâce à lui, que l'évaluation la plus adéquate de soi-même et des autres est possible (Strauss, 1992). En outre, on ne peut développer sur la production des connaissances dans la vie quotidienne, sans faire allusion au fondement microsociologique que représente l'interaction sociale qui « permet, dans une certaine mesure, de résoudre les oppositions entre l'individu et la société, entre l'individuel et le social [...] » (Digneffe, 1993, p. 225). Effectivement, la réalité de la vie quotidienne est partagée entre les êtres humains et ce partage s'inscrit dans le cas type de l'interaction sociale, soit la relation de face-à-face; une relation dans laquelle on peut accéder à la subjectivité de l'autre (Berger et Luckmann, 2012). Cette situation avec autrui joue un rôle important en ce qui a trait à la compréhension du monde, étant donné que c'est par l'entremise de celle-ci qu'il est possible d'appréhender ou d'interpréter l'autre et qui, au bout du compte, constituent une grille de référence, susceptible d'orienter la compréhension du monde (ibid.). Justement, c'est en ce sens que « [...] les interactionnistes s'interrogent sur le sens que les acteurs donnent à leur situation et à leurs actions, sens jugé essentiel pour comprendre leurs conduites sociales » (Poupart, 2001, p. 82). Dès lors, du point de vue de

Blumer (1969), « l'interaction symbolique suppose de cerner le processus d'interprétation par lequel les individus construisent leurs actions » (p. 74).

2.4.2 Les concepts d'institution totale et de stigmaté

Dans son ouvrage *Asiles* (1968), Goffman s'intéresse aux effets destructeurs d'un type particulier d'institution, « l'institution totale », sur les identités des individus qu'il nomme « les reclus » (Goffman, 1968). Il définit justement l'institution totale comme une « [...] institution [qui] accapare une part du temps et des intérêts de ceux qui en font partie et leur procure une sorte d'univers spécifique qui tend à les envelopper » (ibid., p. 45). Nonobstant, les institutions totales, dont divers types découlent, se distinguent par la poussée de cette tendance à un degré beaucoup plus contraignant que les autres (ibid.). Les foyers, les hôpitaux psychiatriques, les camps militaires, les casernes, les monastères et les prisons sont tous des exemples d'établissements qui répondent, à une intensité variable, à des caractéristiques communes liées à l'aspect totalisant dont il est question (ibid.). Les multiples « techniques de mortification » mises en œuvre au sein de la plupart de ces institutions totales peuvent être interprétées comme des mécanismes utilisés auprès du reclus pour que celui-ci développe l'identité qu'elles cherchent à créer (adaptation primaire). L'isolement, causé par la limitation des échanges sociaux avec l'extérieur et l'imposition d'une distance ferme entre les dirigeants et la masse de personnes dirigées, constitue la première technique de « dépersonnalisation » déployée (ibid.). Le « dépouillement » permet ensuite de soutirer tout le matériel (par exemple, les vêtements) que le reclus utilisait, jusqu'ici, pour préserver son aspect initial, tandis que la « dégradation de l'image de soi », elle, concerne plutôt les atteintes à la personnalité (par exemple, via l'humiliation) (ibid.). Finalement, la « contamination physique

et morale » favorise, elle aussi, le façonnement du reclus selon le moule valorisé par l'institution totale (ibid.).

À la lumière de ces idées, si certains établissements cherchent à modeler les individus qui s'y trouvent, il va sans dire que ces derniers sont perçus comme des « déviateurs », c'est-à-dire comme des membres qui n'adhèrent pas aux valeurs et à l'ensemble des normes sociales auxquelles se conforme le groupe d'individus auxquels ils s'identifient, et se trouvent alors victimes de l'attribution d'un « stigmaté » (Goffman, 1975). À ce propos, la catégorisation des comportements d'autrui et l'instauration de clivages entre les diverses catégories sont des habitudes très répandues, voire des réflexes bien ancrés (Lacaze, 2008). Ce processus de « labellisation » consiste en fait à « [...] créer des regroupements à partir d'un étiquetage de traits » (ibid., p. 189), qui eux, sont parfois évidents et par moments, imperceptibles. Bien entendu, ces pratiques courantes laissent sous-entendre l'importance qu'occupe la grammaire normative, à laquelle il importe de se conformer le mieux possible pour échapper à l'étiquetage. Ces procédés et divisions sont producteurs d'inégalités entre les sujets en les assujettissant à des identités stigmatisantes (Goffman, 1975). Pour présenter une identité acceptable à autrui, du moins suffisamment reconnue, celles-ci sont tenues de manier les informations qui pourraient les discréditer, ce qui, en parallèle, renvoie aux « adaptations secondaires » proposées par Goffman (1968), soit les moyens utilisés par les reclus pour préserver leur identité, au détriment de celle exigée par l'institution. À ce propos, Chantraine (2003) parle plutôt de « marges de manœuvre » et d'« initiatives » pour évoquer les actions possibles en dehors de la structure sécuritaire de l'institution (ibid.). Or, suite à une expérience particulière, la manipulation des données compromettantes ou encore, le déploiement des stratégies identitaires requises devient un enjeu de taille, car ce vécu quelconque laisse bien souvent, sur l'identité, des marques profondes, des stigmates, pour reprendre l'expression de

Goffman, qui peuvent constituer des obstacles tangibles sur le parcours des gens (Goffman, 1975; Lacaze, 2008).

2.4.3 Le concept de carrière

La notion de « carrière », elle, a d'abord été introduite par Everett Hughes (Darmon, 2008a). Partant du leitmotiv « la société est interaction », il entrevoit les phénomènes sociaux comme ayant « [...] le caractère de processus – qu'ils sont soumis à des changements permanents –, et qu'ils ne peuvent donc être réduits à des « structures », à une combinaison de « forces » ou de « facteurs » [...] » (Hughes, 1996, p. 48). Il est clair que cette perspective a été une source d'inspiration importante quant à la mise en oeuvre du concept de carrière, qui, justement, « [...] se construit de manière dynamique, dans [un] jeu d'interactions [...] » (Pilote et Garneau, 2011, p. 26). En effet, Hughes a développé une approche des professions permettant de saisir les phases d'accessibilité et d'exercice de ces dernières comme une suite de changements, d'une part, objectifs, étant donné l'évolution à travers différentes positions et, d'autre part, subjectifs, vu les sentiments, les opinions ou les intérêts qui y sont associés (Fillieule, 2001).

Dans cet ordre d'idées, Everett Hughes ne rattache pas la notion de carrière uniquement au champ des professions et propose plutôt une définition générale de cette dernière (Darmon, 2008a). À ce propos, il indique justement que « le mot « carrière » a lui-même une carrière » (Hughes, 1996, p. 175). En un sens plus spécifique, la définition du terme carrière peut, de son point de vue, s'exprimer ainsi : « Parcours ou progression d'une personne au cours de la vie (ou d'une partie donnée de celle-ci) » (ibid.). L'utilisation de ce concept au sein de l'analyse de la trajectoire d'un individu à l'intérieur des organisations de travail renvoie, comme en fait mention Becker (1985), à

deux dimensions. La première fait référence aux « contingences de carrière », associées en particulier à l'étude des occupations et exposées par les interactionnistes, c'est-à-dire aux conditions susceptibles d'influencer et de guider les trajectoires professionnelles (Poupart, 2011). La seconde dimension, elle, explique en quelque sorte la raison pour laquelle Hughes conçoit que « [...] tout le monde a une carrière » (Hughes, 1996, p. 175), dans le sens où l'interprétation de la sphère du travail et d'une carrière dans un domaine quelconque, entre autres façonnée par certaines conditions objectives, peut faire en sorte que les acteurs conçoivent des activités précises comme étant un travail comme tel. Il suffit de s'investir dans un système organisé, quel qu'il soit, pour être reconnu comme suivant une carrière, mais par le fait même, il ne veut pas dire qu'elle ne présente pas d'irrégularités imprévues et que tout le monde suit le même type (Hughes, 1996).

Dès lors, l'étude des « carrières » consiste à mettre au jour les régularités; l'ordre qu'il est probable que suive la vie des personnes (ibid.). Dans la même lignée, les phénomènes doivent être envisagés et analysés comme des processus et donc, comme sujettes à changer ou se transformer (Darmon, 2008a). En effet, la notion de carrière est indissociable de celle de "*turning point*" (Poussou-Plesse, 2009) ou d'« affranchissement » (Bergier, 1996), dans le sens où des points tournants, soit des changements ou des moments bifurcateurs (Casoni, 2010; Pilote et Garneau, 2011), opèrent la réorientation du processus en question (Poussou-Plesse, 2009). D'ailleurs, l'usage du concept de carrière par Hughes, dans l'étude des professions, a favorisé l'introduction de la durée « [...] là où auparavant les professions sont saisies synchroniquement et toutes faites » (Darmon, 2008a, p. 85). Cet apport, soit la prise en compte de la dimension temporelle, réfère à ce que Becker (1985) a qualifié de « séquençage de la carrière », que Darmon (2008a) interprète comme suit : « [...] il s'agit de repérer, dans des phénomènes qui ne sont pas, ou pas toujours,

présentés chronologiquement, un fil temporel qui distingue des « moments », des « étapes », ou des « phases » de la carrière » (p. 85).

2.4.3.1 Usages du concept de carrière

Le concept de carrière a été reformulé et utilisé au sein de diverses contributions théoriques, désormais classiques, c'est-à-dire « [...] dont les analyses restent actuelles même [si] le contexte social qui les a suscitées a changé [et qui, encore,] innove dans la tradition intellectuelle où elles s'inscrivent [...] » (Berger, 2006, p. 9). Ainsi, à son tour, Erving Goffman a, lui aussi, exploité la notion de carrière, et ce, plus précisément dans l'une de ses réalisations bien connues, soit *Asiles* (1968), mentionnée précédemment. Dans son étude sur la condition sociale des malades mentaux dans un hôpital psychiatrique, l'intérêt de Goffman réside principalement dans les étapes qui ponctuent la « carrière morale » du reclus. Le côté « moral », qui caractérise la notion qui vient tout juste d'être évoquée, renvoie « [...] au cycle des modifications qui interviennent dans la personnalité du fait de cette carrière et aux modifications du système de représentation par lesquelles l'individu prend conscience de lui-même et appréhende les autres » (ibid., p. 179). Autrement dit, l'utilisation du concept de carrière, peu importe le champ d'étude, est forcément liée à la question identitaire. De plus, la « carrière morale », autrement dit le moi de chacun, s'élabore dans un système social donné, à l'usage des membres de ce système (ibid.). Cela revient à dire que le moi n'appartient pas vraiment à la personne à qui il est attribué, mais relève plutôt du type de contrôle social exercé sur l'individu, par lui-même et son entourage (ibid.).

De manière plus large, le concept de carrière peut être employé « [...] pour qualifier le contexte social dans lequel se déroule la vie de tout individu » (Goffman, 1968, p. 179). En outre,

il permet l'articulation, à la fois de la situation officielle de l'individu et ses significations intimes (ibid.). C'est donc dire qu'il « [...] autorise un mouvement de va-et-vient du privé au public, du moi à son environnement social » (ibid.), bref, des dimensions objective et subjective de la vie sociale, tant micro que macro-sociales de la réalité (Pilote et Garneau, 2011). Qui plus est, Goffman fait, lui aussi, allusion aux « contingences de la carrière », définies par les spécialistes des questions professionnelles (Goffman, 1968). Pour en parler, il s'appuie, plus précisément, sur la différence entre les types de fautes qui pourraient conduire le délinquant à l'hôpital et celles qui le conduisent vraiment, lesquelles s'expliquent par des contingences particulières, comme le statut socioéconomique, le caractère du délit, l'endroit où se situe l'hôpital psychiatrique, etc. (ibid.). Or il semble qu'il existe divers types de contingences, notamment celles de la vie et que certaines d'entre elles sont plus difficilement accessibles (ibid.).

Par ailleurs, l'analyse du processus par lequel certains individus en viennent à adopter des conduites particulières suppose la prise en compte de la dimension temporelle qui, elle, se manifeste par le séquençage des carrières exprimées à travers celui-ci (Darmon, 2008a). C'est d'ailleurs, tel que mentionné précédemment, ce que propose le modèle séquentiel introduit par Becker (Becker, 1985). À cet égard, il cherchera à aller au-delà d'un modèle classique de l'analyse de la déviance, dans lequel cette dernière est d'abord appréhendée d'un point de vue pathologique (modèle synchronique de la déviance), c'est-à-dire la tendance à la recherche de « l'étiologie du mal », « [...] autrement dit les causes d'un comportement indésirable » (ibid., p. 45). La critique principale que Becker va adresser à ce modèle est, justement, qu'il ne prend pas en compte la variable temporelle (ibid.). D'après lui, la déviance n'est donc pas une identité fixe, mais un processus évolutif dans le temps (ibid.). À ce propos, Pilote et Garneau (2011) affirment : « [...] ce

renvoi à [l'évolution dans le temps] permet de sortir du cadre linéaire auquel réfère une conception traditionnelle de la carrière en termes d'étapes, de phases ou de séquences successives » (p. 14).

D'autre part, pour exprimer « [...] le fait que les modes de comportement se développent selon une séquence ordonnée » (Darmon, 2008a, p. 86), il va parler de « carrière déviante », par analogie à la carrière professionnelle, contribuant ainsi à étendre la portée de ce concept à l'ensemble des phénomènes d'engagement (Fillieule, 2001). Ainsi, aux yeux de Becker (1985): « Le terme « engagement » renvoie au processus par lequel divers types d'intérêts sont progressivement investis dans l'adoption de certaines lignes de conduite avec lesquelles ils ne semblent pas avoir de rapports directs » (p. 50). Cela revient à dire que l'intérêt pour l'école, par exemple, n'est pas lié directement au succès de l'avenir, étant donné que la scolarisation, pour certaines personnes, peut être inintéressante, sans pour autant que leur carrière future en soit affectée. En ce sens, il suggère de mettre aussi l'accent sur l'envers de la situation, en « [...] analysant le processus de l'engagement par lequel une personne « normale » se trouve progressivement impliquée dans les institutions et les conduites conventionnelles » (ibid.). En d'autres mots, l'analyse du processus d'engagement dans la « non-conformité » nécessite, logiquement, l'étude du contraire, soit le processus d'engagement dans la « conformité ». Il va donc dire que l'une ne va pas sans l'autre et vice-versa.

En cela, la carrière déviante renvoie aux passages d'une position à une autre dans un système de déviance et prend en compte les événements et les circonstances de ces passages, tout comme des différents aboutissements de la carrière, qui n'est pas nécessairement l'entrée dans un mode de vie déviant. C'est du moins ce à quoi fait, entre autres, référence l'usage du concept de carrière chez Becker (1985). En effet, il semble que pour lui, l'utilisation du concept de carrière implique

nécessairement d'accorder une grande importance au contexte, sans quoi, l'analyse lui paraît incomplète et surtout, incohérente eu égard au postulat qui veut que l'explication des comportements dépend aussi de l'évolution des situations (Pilote et Garneau, 2011; Poupart, 2001). Néanmoins, dans son analyse en termes de carrière, tout comme celle de Goffman, « [...] ce qui est prioritairement recherché et travaillé, c'est la marque laissée sur l'individu par les ensembles d'interactions dans lesquels il s'inscrit : le groupe déviant et les « entrepreneurs de morale » (Darmon, 2008a, p. 89). Autrement dit, bien qu'il est envisagé à partir d'un point de vue situé, « [...] tout processus est une imbrication d'interactions [...] » (ibid.). Dans cet ordre d'idées, Becker (1985) soutient que : « [...] la déviance est créée par les réactions des gens à des types particuliers de comportements et par la désignation de ces comportements comme déviants » (p. 41).

Quant à l'exploitation plus récente du concept de carrière, celle-ci demeure encore restreinte. Nonobstant, celui-ci est utilisé par des auteurs plus actuels, notamment Fillieule qui propose, comme le permet la notion de carrière, d'étudier l'engagement militant en termes de processus, qui varie et connaît des changements, notamment en raison des différents contextes ou situations dans lequel il s'inscrit et donc, qui doivent aussi être considérés dans l'analyse (Fillieule, 2001). Ainsi, de son point de vue, l'analyse de l'engagement individuel dans le militantisme et de ses évolutions dans le cours de l'action implique, à la base de considérer cet objet « [...] comme un phénomène variable à la fois en intensité et en durée, qui évolue en fonction de variables contextuelles et situationnelles, qu'elles soient d'ordre social ou individuel » (ibid., p. 199). Cet auteur précise également qu' : « une analyse en termes de carrière appelle l'articulation des trajectoires individuelles aux contextes dans lesquels elles se déroulent » (ibid., p. 209). En ce sens, l'étude des « carrières militantes » suppose que l'analyse qui en découle combine les trajectoires individuelles aux univers temporels (l'espace dans lequel s'exercent les activités sociales

considérées) et sociaux (le ou les groupements dans lesquels s'exercent ces mêmes activités) (ibid.). Qui plus est, en adoptant un tel cadre conceptuel, il est possible de concevoir la construction identitaire, une question évidemment utile à la compréhension des logiques du militantisme, d'une manière autre que figée (ibid.). L'identité n'y est donc pas conçue comme donnée une fois pour toutes, mais plutôt comme « [...] un processus de formation et de déformation continue dans le temps même de l'action » (ibid., p. 204). Enfin, Fillieule émet une critique quant aux méthodes utilisées pour établir les déterminants de l'engagement qui relèvent de la mise en évidence des caractéristiques typiques propres à un groupe précis, mais qui, au bout du compte, ne permettent « [...] jamais de dire pourquoi tous ceux qui ne partagent pas ces caractéristiques ne sont pas eux-mêmes engagés » (ibid., p. 23). Dans cette optique, il accorde une importance significative, non seulement aux « désengagés » ou aux « ex », mais au processus de désengagement lui-même, qui semble être un de ses apports les plus importants en ce qui a trait à l'analyse en termes de carrière.

Darmon, quant à elle, fait référence à la notion de carrière dans l'étude de l'anorexie mentale. De son point de vue, l'anorexie mentale est caractérisée par deux étapes centrales (Darmon, 2008b). La première étape renvoie au contexte socioculturel dans lequel s'inscrit l'abstinence alimentaire, à savoir l'impact des conditions historiques et sociales (genre, classe sociale, âge) sur l'apparition dans le temps et dans l'espace de la maladie (ibid.). Alors que la seconde étape, quant à elle, renvoie à la carrière d'anorexique qui en découle et aux changements physiologiques et psychologiques « [...] qui conditionnent l'individu à la privation de nourriture » (ibid.). L'usage de la notion de carrière veut dire, pour Darmon, le remplacement de la question « qui » pour celle de l'activité en soi ce qui, parallèlement, rejoint le remplacement de la question du « pourquoi » à celle du « comment » chez Becker. En d'autres mots, dans l'usage de la notion de carrière, il est, selon Darmon, interdit d'avoir recours au pathologique comme indice explicatif

(Darmon, 2008b), pas plus qu'aux traits de l'identité (Darmon, 2008a). C'est, sans doute, ce qui justifie le but premier de son étude, dans laquelle elle tente de montrer, en détail, « [...] ce que font les femmes anorexiques, en montrant que les significations de l'anorexie sont exprimées dans, et non pas « sous » le symptôme lui-même » (ibid., p. 82).

De plus, pour illustrer l'anorexie comme étant un processus et non un état ou une personnalité, elle s'attarde aux choses qui doivent être faites pour être anorexique (ibid.). En effet, la notion de carrière permet également d'attirer l'attention, comme Becker avant elle l'avait bien démontré, sur la dimension « apprentissage social » des expériences (Fillieule, 2001). Autrement dit, le système normatif influence la personne que l'on devient et les lignes de conduite qu'on adopte, ce qui se traduit par l'apprentissage social et s'observe dans l'exercice de l'activité elle-même. L'emphase est donc mise sur les différents stades que traversent les personnes au cours d'une « carrière anorexique » qui, eux, ne sont pas toujours présentés chronologiquement. Enfin, l'usage du concept de carrière implique, pour elle, d'accorder une importance particulière au processus de sortie, qui est envisagé comme un corollaire (Darmon, 2008a). Dans son analyse, la carrière est définie par un type d'activité et par conséquent, il serait illogique de supposer que lorsque les individus s'engagent dans une carrière quelconque, ils n'ont pas le choix de s'y maintenir (ibid.).

Tableau 1 : Récapitulatif des principaux usages du concept de carrière

GOFFMAN (1968)	BECKER (1985)	FILLIEULE (2001)	DARMON (2008a)
La « carrière morale du malade mental »	La « carrière déviante »	La « carrière militante »	La « carrière anorexique »
Intérêt pour les effets destructeurs d'un type particulier d'institution, l'« institution totale », sur l'identité des individus nommés « reclus ».	Intérêt pour la « carrière déviante », par analogie à la « carrière professionnelle », contribuant ainsi à étendre la portée de ce concept à l'ensemble des phénomènes d'engagement.	Intérêt pour l'engagement militant en termes de processus, qui varie et connaît des changements, notamment en raison des différents contextes ou situations dans lesquels il s'inscrit.	Le concept de « carrière » signifie le remplacement de la question « qui » pour celle de l'activité en soi. L'usage de celui-ci interdit donc le recours au pathologique ou aux traits de l'identité comme indices explicatifs.
Intérêt pour les étapes qui ponctuent la « carrière morale » du « reclus ».	Le séquençage des « carrières » permet de prendre en compte la dimension temporelle et donc, d'appréhender la déviance non pas comme une identité fixe, mais plutôt comme un processus évolutif dans le temps et imbriqué d'interactions.	L'analyse qui découle de l'étude des « carrières militantes » combine les trajectoires individuelles aux univers temporels (l'espace dans lequel s'exercent les activités sociales considérées) et sociaux (le ou les groupements dans lesquels s'exercent ces mêmes activités).	L'appréhension de l'anorexie comme étant un processus et non un état ou une personnalité suppose de s'attarder aux choses qui doivent être « faites » pour « être » anorexique.
Le concept de « carrière » est forcément lié à la question identitaire.	La « carrière déviante » renvoie aux passages d'une position à un autre dans un système de déviance, en tenant compte des évènements et circonstances de ces positions, tout comme des différents aboutissements de la « carrière », qui n'est pas nécessairement	La compréhension des logiques du militantisme est forcément liée à la question identitaire qui, elle, est conçue d'une manière autre que figée, c'est-à-dire comme un processus de formation et de déformation qui se déroule au cours de l'action même.	Les différents stades que traversent les personnes au cours d'une « carrière anorexique » ne sont pas toujours présentés chronologiquement.

	l'entrée dans un mode de vie déviant.		
Le « moi » n'appartient pas vraiment à la personne à qui il est attribué, mais relève plutôt du contrôle social exercé, par lui-même et son entourage.	Intérêt pour la marque laissée sur l'individu par les ensembles d'interactions dans lesquels il s'inscrit : le groupe déviant et les « entrepreneurs de morale ».	Intérêt pour le processus de désengagement (les « désengagés », les « ex » qui constitue un apport important en ce qui a trait à l'analyse en termes de « carrière ».	Le concept de « carrière » implique d'accorder une importance particulière au processus de « sortie », qui est envisagé comme un corollaire. La « carrière » est définie par un type d'activité et par conséquent, il serait illogique de supposer que lorsque les individus s'engagent dans une « carrière » quelconque, ils n'ont pas le choix de s'y maintenir.
Le concept de « carrière » permet l'articulation, à la fois de la situation officielle de l'individu et ses significations intimes.	Intérêt pour l'« apprentissage social » des expériences. Le système normatif influence la personne que l'on devient et les lignes de conduite qu'on adopte, ce qui se traduit par l'apprentissage social et s'observe dans l'exercice de l'activité elle-même.		
Les « contingences de la carrière », définies par les spécialistes des questions professionnelles, renvoient à certains facteurs qui peuvent influencer le parcours d'une personne (le statut			

socioéconomique, le caractère du délit, le lieu géographique où se situe l'institution fréquentée, etc.). Elles sont diverses et certaines d'entre elles sont plus difficilement accessibles.			
---	--	--	--

Bien que ces usages de la notion de carrière soient complémentaires et flexibles, il semblerait que la question de la « sortie » de la carrière a rarement fait l'objet d'enquête empiriques et d'interrogations théoriques systématiques et approfondies. Si par exemple Goffman s'est intéressé aux « nouveaux entrants » et à leur carrière (de malade mental) dans l'institution totale, et que Becker s'est intéressé à la manière dont l'individu entre dans un univers déviant et s'engage dans une carrière déviante, comment penser les « sortants » et quelles sont les processus qui sont associés à cette sortie de carrière? Cette question pose également l'interrogation complexe sous-jacente : quand et comment s'arrête la déviance? Somme toute, l'ensemble des propositions théoriques préalablement énoncées permettront de penser la sortie de prison, en tenant compte notamment de l'articulation entre les normes pénales et sociales au sein d'un processus étendu et complexe, résultant de moments modulateurs et d'un apprentissage des principes qui se fait entre différents acteurs (pairs, intervenants, policiers, etc.). Dans ce qui suit, il sera question des principaux usages du concept de carrière dans le champ d'étude plus spécifique qui est concerné.

2.5 La criminalité sous la loupe de la « carrière » : principaux apports et limites

La polyvalence du concept de « carrière » réside entre autres dans le fait qu'il est transposable à plusieurs objets d'étude ce qui, par le fait même, reflète sa grande portée heuristique. Plusieurs études, dans le champ de la criminologie, se sont appuyées sur le concept de carrière.

Sommairement, on peut regrouper ces études selon trois moments clés : l'entrée dans la carrière criminelle; le passage en détention; la fin de la carrière criminelle. Dans ce qui suit, ces études seront décrites, de même que leurs limites. Ce tour d'horizon permettra d'entrevoir la pertinence d'aborder la carrière de sortie de prison. Les dimensions retenues pour établir la typologie de la carrière de sortie de prison au chapitre 6 seront : 1) le rôle de l'incarcération dans le parcours des sortants (leçons ou apprentissages durant leur séjour en prison, perceptions de la vie en prison et en maison de transition); 2) leurs attentes et/ou projections quant à la vie après la détention (perceptions de l'avenir, de la société, place de la famille, du travail) et 3) la conception du changement (motivations à changer leurs conduites, leur mode de vie, perceptions de l'aide offerte).

2.5.1 L'entrée dans la « carrière criminelle » ou le passage à l'acte

L'accent mis sur l'entrée dans la délinquance ou la criminalité, soulevée dans le chapitre 1, exhibe assez clairement le premier usage de la notion de carrière, soit la « carrière criminelle ». Bensimon (2009) la définit comme suit : « [...] c'est lorsque le mode de vie et les actions commises sciemment par une personne ont une durée dans le temps, quelles que soient les mesures prises pour les circonscrire » (cité dans Mbanzoulou, Herzog-Evans et Courtine, 2012, p. 125). L'unité temporelle qui la caractérise et justifie son interprétation en termes de « carrière », à laquelle réfère cet auteur, se retrouve également dans la définition soutenue par Blumstein et ses collaborateurs (1986). Pour eux, la carrière criminelle renvoie à une séquence longitudinale au cours de laquelle des crimes sont commis par un individu. Bref, en phase avec les écrits, la carrière criminelle a un début, une fin et s'étale sur une période de temps donnée. Cette perspective rejoint les cinq étapes chronologiques qui, selon Bensimon (2009) (ibid.), marquent la carrière criminelle : le début,

l'escalade, la durée, le domaine de l'agir et la fin. Néanmoins, d'autres études démontrent, à l'opposé, que le parcours des « criminels » n'est pas linéaire (Gotlib et Wheaton, 1997) et que les paramètres qui le circonscrivent divergent d'une personne à l'autre.

À cet effet, entre les années 1930 et 1960, la majorité des criminologues se sont consacrés au développement de théories explicatives en ce qui a trait au passage à l'acte et à l'effort d'identifier les composantes pouvant l'influencer (Mohammed, 2012). Cela revient à dire que, déjà, à l'époque, ni la sortie de prison, ni même la cessation des activités délictueuses, attirait les chercheurs en criminologie, et plus largement, en sciences sociales. Au contraire, c'est le pourquoi de l'« agir criminel » qui jadis, et encore aujourd'hui, suscite un intérêt particulier dans le domaine de la recherche.

En ce sens, certains auteurs se sont davantage concentrés sur le « devenir délinquant », en explorant particulièrement les aspects psychologiques et sociaux qui y sont associés. Les caractéristiques démographiques (âge, sexe, origine ethnique), les traits personnels (agressivité, impulsivité, croyances, attitudes et comportements antisociaux, faible éducation, etc.) et l'environnement social (séparation des parents, quartier défavorisé, mauvais traitement dans l'enfance, encadrement familial déficient, appartenance à un gang, etc.) sont les champs autour desquels ont été dirigées la plupart des études qui ont menées à l'identification de facteurs criminogènes (Centre national de prévention du crime – Sécurité publique Canada (CNPC-SPC), 2012). Dans le domaine de la criminologie, le lien entre l'âge et la délinquance est justement l'un des supposés les mieux établis (Mohammed, 2012). En cela, il y aurait un consensus sur le fait que le summum des taux agrégés de criminalité serait atteint à la fin de l'adolescence et au début de l'âge adulte, pour ensuite connaître une diminution graduelle (ibid.). Qui plus est, les travaux sur

la carrière criminelle ou délinquante ont « [...] laissé entendre l'existence de différents types de délinquants, tels que les précoces, les débutants tardifs, les persistants, les sortants, les occasionnels et les multirécidivistes » (Paternoster et collab., 1997, cités dans Mohammed, 2012, p. 79).

Cette opération de catégorisation centrée sur les types de criminels ne fait toutefois pas l'unanimité au sein des chercheurs.

Dans cette lignée, les conclusions des enquêtes qui portent sur la carrière criminelle, bien que plus nombreuses, demeurent ambigües et sous-tendent plusieurs limites. De toute évidence, la première d'entre elles se situe au niveau du cadre conceptuel emprunté pour penser l'« agir criminel », qui tend à essentialiser le devenir délinquant en explorant plus particulièrement les caractéristiques des « délinquants » comme facteurs explicatifs de la criminalité. Que ce soit en centrant la focale sur les caractéristiques démographiques, les traits personnels ou l'environnement social, ces études supposent qu'il y aurait certains facteurs explicatifs pouvant prédire ou décrire le criminel ou le délinquant « type ». Ensuite, si l'on conçoit la criminalité du point de vue d'une carrière, qui implique un commencement et une terminaison, il serait alors logiquement pertinent, comme pour toutes autres carrières, d'approfondir sur la fin de cette dernière. En d'autres termes, si la criminalité est effectivement « carrière » et donc, sous-entendue comme un processus dynamique, les formes de classification, dont résultent les « types de délinquants », peuvent en soi être remises en question puisqu'elles ne tiendraient pas compte de l'évolution temporelle de la carrière criminelle. Finalement, en centrant la focale sur l'« agir criminel » et les types de délinquants, l'une des plus grandes limites de cette perspective demeure l'absence ou le peu de place accordée à l'impact de l'institution carcérale sur la production ou la reproduction de la

criminalité. Ne serait-il pas plus cohérent de les distinguer par le stade de la carrière criminelle qui concorde avec leur parcours?

2.5.2 Le passage en détention ou l'adaptation

Afin de remédier à cette essentialisation des « criminels », d'autres études, davantage sociologiques, ont tourné le regard vers la vie à l'intérieur des murs et les contours de l'expérience carcérale (Fernandez, 2008). Peu importe les perspectives adoptées par les multiples auteurs, « [...] chacune [d'entre elles] s'appuie d'une façon ou d'une autre sur l'impact de la prison sur le détenu » (Lemire, 1990, cité dans Fernandez, 2008, p. 168). Autrement dit, la littérature qui porte notamment sur les manières de « faire du temps », les rapports à l'institution qui, selon les individus et la sentence purgée, sont susceptibles de varier, l'intégration au milieu carcéral, etc. (Vacheret et Lemire, 2007) permet de désessentialiser la criminalité afin de mettre au jour le poids de la prison et la marque qu'elle laisse sur ceux catégorisés comme « criminels ».

Parmi celles-ci, pour n'en nommer que quelques-unes, l'étude menée par Donald Clemmer (1940) est sans contredit l'une des plus influentes, considérant qu'une série d'enquêtes sur le milieu carcéral s'en sont inspirées (cité dans Vacheret et Lemire, 2007). Il s'agit du premier chercheur à s'être interrogé sur la culture carcérale; question qui, encore aujourd'hui, demeure centrale (Fernandez, 2008). Le concept de prisonization qui, selon Clemmer (1940), constitue le processus d'assimilation des valeurs et normes auxquelles sont exposés les détenus en fonction du mode de vie propre à l'incarcération, lui a permis d'y répondre (cité dans Vacheret et Lemire, 2007). Il est aussi parvenu à identifier une panoplie de conditions sujettes à amplifier le phénomène de prisonnérification, comme : la longueur de la période d'emprisonnement, qui sous-tend une

exposition plus prononcée au mode de vie carcéral, l'absence de relations extra-muros, qui réduit l'univers de la personne incarcérée uniquement à la prison, etc. L'imposition d'un nouveau statut social, l'identification par le biais d'un numéro, le port de l'uniforme, la surveillance et l'autorité sont autant d'influences environnementales susceptibles, aux yeux de Clemmer (1940), de pousser les détenus à faire involontairement les leurs les codes de conduite promus en prison (ibid.). Son raisonnement sur la prisonisation rejoint en quelque sorte celui d'un autre pionnier dans la recherche sur l'univers carcéral, Goffman (1968), notamment en ce qui a trait aux rites d'institution, de dépersonnalisation et de mortification qu'il a mis au jour dans son étude sur les institutions totales. Cette adhésion à la « culture carcérale » qui se développe chez des détenus, s'explique différemment pour Thomas Mathiesen (1965) (cité dans Vacheret et Lemire, 2007). Il désigne censonousness le fait que certains d'entre eux, plutôt que de lutter contre les normes et valeurs, vont se les approprier scrupuleusement, et ce, dans l'attente de récompenses compensatoires.

Ces études, quoique intéressantes pour faire ressortir le poids de l'institution dans la définition de la carrière criminelle, ont toutefois donné peu de place aux différents modes d'adaptation possibles des détenus à l'univers carcéral qui laissent entrevoir non seulement une certaine hétérogénéité des expériences carcérales, mais aussi certaines marges de manœuvre ou distanciation possibles entre les individus et la structure carcérale. Toujours à partir de facteurs qui relèvent d'une lecture plutôt institutionnelle de la carrière, certaines recherches stipulent à cet effet que la personne incarcérée, dépendamment de son âge, de son délit, de ses antécédents criminels, de la durée de sa sentence, etc., occupe une place spécifique et joue un rôle précis dans l'organisation (Vacheret et Lemire, 2007) qui laisse entrevoir un rapport différencié au processus

de prisonization mentionné plus haut. À cet égard, ces études ont cherché à mettre au jour une typologie des modes d'adaptation à l'institution carcérale, dont celles de Schrag (1961) (cité dans Vacheret et Lemire, 2007) et de Chantraine (2004a).

Une quarantaine d'années séparent l'analyse de cette question par ces deux auteurs clés. Le premier d'entre eux, Schrag (1961) dont la typologie serait toujours d'actualité, est parvenu à identifier, en fonction de la relation avec les codétenus et les membres du personnel ainsi que, dans certains cas, l'infraction commise, cinq grands rôles : le square John, le right guy, le politician, l'outlaw et le ding (ibid.).

Le square John est le rôle que joue le détenu dont la criminalité est accidentelle, ce qui, par le fait même, fait de lui un individu peu expérimenté dans le domaine de la délinquance et pour qui, le milieu carcéral est encore un monde inconnu. Il participe, avec enthousiasme, aux programmes de réhabilitation proposés par l'institution et fait preuve d'une grande ouverture quant à l'établissement de contacts avec le personnel. Il limite toutefois ceux avec ses codétenus. Quant au right guy ou au « vrai bon bandit », il est reconnu pour son importante carrière criminelle et son expérience de la prison. Étant donné le respect qui lui est accordé par les autres détenus, il se situe au sommet de la hiérarchie carcérale. Les contacts qu'il entretient avec les membres du personnel ne sont que de nature utilitaire et il ne démontre aucun intérêt à se réhabiliter. En ce qui concerne le politician, sa criminalité est souvent sophistiquée; la fraude ou le recel en sont des exemples. Son intelligence le distingue davantage que sa force physique. Très habile d'ailleurs pour manipuler les gens, il est en mesure d'établir de nombreux contacts, tant avec le personnel qu'avec ses codétenus. Il participe également volontiers aux activités de réhabilitation offertes en détention. Le quatrième rôle, soit l'outlaw, est caractérisé par le détenu, généralement plus jeune que la moyenne,

qui, suite à une carrière juvénile mouvementée, accède au statut de délinquant adulte. En pleine « gloire criminelle », il recourt à la violence pour résoudre ses problèmes et quoi qu'il peut occasionnellement se faire berné par des détenus plus rusés, son impulsivité et son imprévisibilité attirent la méfiance des autres à son égard. Il se désintéresse complètement des membres du personnel, tout comme des dispositifs de réhabilitation mis en œuvre au sein de l'institution. Enfin, le ding fait référence au détenu non-violent, habituellement condamné pour des infractions d'ordre sexuel et mis à l'écart tant par le personnel que les autres détenus. Marginal, il s'adapte difficilement au milieu carcéral et doit souvent recourir aux soins psychiatriques dispensés.

Les récits de vie de personnes détenues dans des maisons d'arrêt françaises ont permis au deuxième auteur concerné, soit Chantraine (2004a), de distinguer trois formes d'adaptation au « monde carcéral », et ce, en référence à la position occupée par ces personnes dans le milieu pénitentiaire (ibid.). Il s'est donc inspiré de la typologie établie par Schrag (1961) (cité dans Vacheret et Lemire, 2007) pour faire ressortir le stratège, le tacticien et le soumis (Chantraine, 2004a). La personne identifiée par le titre de stratège est celle qui participe activement à la vie à l'intérieur des murs et au contrôle de la population carcérale dans son ensemble. Son influence, issue de la mise en place de stratégies, se déploie notamment dans le travail d'intermédiaire qu'elle assure entre les détenus et le personnel de l'institution et pour lequel, en contrepartie, elle bénéficie de certains privilèges. Puisqu'elle entretient une proximité, autant avec les membres de la direction que les autres détenus et donc, qu'il est dans son pouvoir de perturber l'ordre établis, elle exerce en quelque sorte un contre-pouvoir par rapport à celui des surveillants. Le tacticien, lui, s'adapte au milieu carcéral par l'entremise de la ruse, du calcul. Ses relations, tant avec les surveillants qu'avec ses codétenus, n'existent que pour qu'il puisse en tirer profit. En fonction du lieu ou du moment, il mobilise des tactiques pour parvenir à ses fins, et ce, à tous les niveaux. Finalement, le

soumis correspond à l'individu qui, devant l'administration carcérale et les autres détenus, se retrouve dans une position d'obéissance. Non intégré sur le plan relationnel et sans reconnaissance de ses codétenus, le soumis est assujéti à une forme d'oppression et une dynamique de domination envers lesquelles il ne peut résister. Ainsi, il est souvent exclus des activités et se voit incapable de profiter des privilèges qu'obtiennent les autres.

Tableau 2 : Récapitulatif des typologies relatives aux rôles des prisonniers et aux processus d'adaptation en prison

SCHRAG (1961)			
<u>Typologie relative à cinq grands rôles en prison</u>	<u>Type de criminalité</u>	<u>Réhabilitation</u>	<u>Niveau relationnel</u>
<i>Le square John</i>	Accidentelle	Participe avec enthousiasme aux programmes offerts par l'institution carcérale.	Entretient des contacts étroits avec les membres du personnel, mais limite ceux avec ses codétenus.
<i>Le right guy</i>	Importante	Pas d'intérêt à se « réhabiliter ».	Au sommet de la hiérarchie carcérale; respecté du personnel et des autres détenus. Relations uniquement utilitaires avec le personnel.
<i>Le politician</i>	Sophistiquée	Rusé, il s'implique dans les programmes offerts par l'institution carcérale.	Habile pour établir de nombreux contacts, tant avec ses codétenus que les membres du personnel.
<i>L'outlaw</i>	Continue	Désintérêt quant aux programmes offerts	Attire la méfiance des autres.

		par l'institution carcérale.	
<i>Le ding</i>	Atypique	Recours aux soins psychiatriques disponibles en milieu carcéral.	Mis à l'écart par les autres détenus et le personnel.
CHANTRAINE (2004a)			
<u>Typologie relative à trois formes d'adaptation à la prison</u>	<u>Position au sein du milieu carcéral</u>	<u>Adaptation</u>	
<i>Le stratège</i>	Participe activement à la vie en détention et au contrôle de la population carcérale.	Mise en place de stratégies pour jouir de certaines faveurs.	
<i>Le tacticien</i>	Entretient des rapports, tant avec les surveillants qu'avec ses codétenus, pour en tirer profit.	Recours à la ruse pour tirer un maximum d'avantages.	
<i>Le soumis</i>	Obéit.	Absence de relations avec les autres détenus et de reconnaissance de leur part qui, par le fait même, l'expose à l'oppression et la domination.	

L'adaptation au temps d'incarcération, analysée par Marchetti (2001), ressort également dans l'étude de Gilles Chantraine (2004a) quant au rapport à l'emprisonnement, en fonction de la trajectoire délictuelle. Il présente ainsi cinq « idéaux types » de rapports à l'enfermement, c'est-à-dire l'enfermement inéluctable, l'incarcération break, l'enfermement catastrophe, l'enfermement protecteur et l'enfermement calculé, auxquels se rattachent des propriétés bien définies (ibid.). Le premier type de rapport à l'enfermement renvoie en quelque sorte à une fatalité. La prison est l'issue logique de la dynamique marquée par la désorganisation, l'exclusion sociale et la rage qui définit le parcours des personnes incarcérées auquel correspond l'enfermement inéluctable. La

multitude d'arrestations et l'accumulation des condamnations font de l'incarcération une routine pour ces dernières qui, conséquemment, se sont accoutumées au « phénomène des portes tournantes » que sous-tend les allées et venues entre l'intérieur et l'extérieur. Le deuxième, quant à lui, prend la forme d'une pause temporaire, d'un arrêt dans la carrière criminelle. Dans le cadre de l'*incarceration break*, la détention est alors vécue comme un moment de répit – surtout lorsqu'il est question de toxicomanie –, comme une façon de stabiliser une situation à risque de se complexifier, voire de dégénérer. Ce type de rapport à l'enfermement ne signifie pas l'arrêt définitif de la délinquance, mais plutôt l'opportunité d'un rétablissement, souvent physique. L'enfermement catastrophe, de son côté, se traduit par une rupture profonde avec la vie antérieure et tout ce qui la constituait. La prison est pour le détenu qui se rattache à ce type d'enfermement un monde inconnu, jusqu'à ce qu'un évènement isolé l'y conduise. Pour lui, l'incarcération représente une expérience épouvantable et fort difficile à assumer. Il est question d'enfermement protecteur lorsque le passage en détention est perçu comme une sorte de libération, et ce, étant donné la nature devenue insoutenable d'une situation sociale, économique ou familiale. La prison vient alors combler provisoirement certains besoins de base. Enfin, l'enfermement calculé concerne les individus dont l'existence est empreinte de nombreux et fréquents actes délictueux. Par conséquent, l'emprisonnement est perçu comme faisant partie des « risques du métier » et donc, comme un passage obligé.

D'après Chantraine (2004a), ces « idéaux types » et l'adaptation au milieu qui les rejoignent fluctuent selon trois modes différents. En ce sens, certains détenus vont se conformer et adhérer aux finalités de la prison; on parle alors d'intégration à l'institution. D'autres vont s'y opposer fermement et rejeter les conditions auxquelles ils sont soumis; l'intégration se fait ici au sein de la population carcérale. Enfin, un troisième groupe de détenus vont adopter une attitude apathique

par rapport à l'établissement pénitentiaire; il n'y a pas d'intégration réelle (ibid.). La relation entretenue à l'égard du milieu carcéral a aussi été observée par Rostaing (1997) (cité dans Vacheret et Lemire, 2007) et Vacheret (2005) (ibid.) qui, dans leur recherche respective, sont arrivés à percevoir les mêmes attitudes, de refus ou de participation, face à l'incarcération. D'un côté, le refus « [...] s'exprime par un désaccord avec les règlements et un rejet de la discipline » (ibid., p. 28). Les détenus qui font du « refus » leur attitude font preuve de résistance envers le système, de méfiance à l'endroit du personnel pénitentiaire et pour affirmer leur opposition se retirent ou se rebellent. De l'autre côté, la participation se traduit par « [...] l'implication dans les différentes activités proposées par l'institution, par le respect des règlements et par une relative soumission à la discipline » (ibid., p. 28). Par conséquent, les détenus qui adoptent une attitude de « participation » accordent un sens positif à l'incarcération, utilisent cette période à bon escient, entre autres pour préparer leur sortie.

Quoiqu'aussi riches les unes que les autres, notamment quant aux savoirs sur la « carrière carcérale », c'est le poids de l'institution carcérale qui guide la majorité des études à cet effet. Si ces études permettent à cet égard de remédier à l'essentialisation des délinquants qui situent la focale d'analyse sur les caractéristiques des personnes elles-mêmes et leur environnement social, en revanche la subjectivité des détenus intervient peu dans l'analyse de la carrière carcérale, en définissant cette dernière surtout en fonction soit de la position sociale que l'individu occupe au sein de la prison, soit en fonction de la nature du délit commis, qui vont de paire dans les analyses (la nature du délit commis vient définir la position sociale du détenu au sein de l'institution). Autrement dit, certaines des études susmentionnées font effectivement intervenir la subjectivité – comme celle menée par Chantraine (2004a) dont on peut interpréter l'objet d'analyse, c'est-à-dire les modes d'adaptation au monde carcéral, comme un effort d'illustration de l'agentivité des

détenus dans un « univers total » et donc, de leur subjectivité – mais la finalité de celles-ci coïncide tout de même davantage avec la vision plus macro de la carrière carcérale. En cela, le va-et-vient entre l'objectivité et la subjectivité, pourtant représentatif, devient moins évident. De plus, cette lecture institutionnelle semble également mettre de côté l'articulation entre la vie « intra-muros » et la vie « extra-muros », qui peut potentiellement avoir une influence sur la manière dont l'expérience carcérale peut se définir et la fin possible d'une carrière criminelle.

À cet effet, voulant rendre compte de l'interdépendance entre l'intérieur et l'extérieur de la prison, Fabrice Fernandez (2008) s'est intéressé à ce double ajustement, dont l'articulation de l'expérience carcérale et de l'expérience toxicomaniaque est, pour lui, indissociable. Il est donc parvenu à établir une typologie illustrant les formes d'ajustement à l'incarcération et la réalité extra muros suivantes : la bifurcation, la coordination, la confrontation et la conjonction; définissant chacune d'elles par des traits spécifiques. Par l'entremise de celle-ci, il a identifié, eu égard à l'adaptation des détenus à la logique carcérale et leur capacité ou non à maintenir des liens avec le monde extérieur, que les modes de consommation de drogues variaient (ibid.). Anne-Marie Marchetti (2001) s'est elle aussi penchée sur le rapport à l'extérieur, mais en adoptant une toute autre posture. Dans l'enquête qualitative qu'elle a menée auprès d'hommes et de femmes pour la plupart condamnés à perpétuité, elle s'est surtout questionnée sur l'adaptation au temps; « temps » qui génère une signification particulière dans le cas de longues peines d'incarcération (ibid.). En effet, l'auteure souligne que ce temps requiert un aménagement propre et que l'adaptation à celui-ci se déroule en plusieurs étapes (ibid.). Reste que, généralement, les détenus incarcérés pour plusieurs années se préoccupent essentiellement du quotidien de l'institution, tandis que « le dehors » et ce qui s'y passe deviennent en quelque sorte irréalistes (ibid.). Le fait de s'établir dans sa sentence conditionne la personne incarcérée à se distancier de l'extérieur (ibid.).

2.5.3 La sortie de la carrière criminelle ou le « désistement »

Peu d'études se sont penchées sur la sortie de la carrière criminelle après un ou des passages en détention ou ce qui est parfois appelé « retour à la vie ordinaire » ou plus fréquemment, « réinsertion sociale des ex-détenus ». Outre de rares criminologues qui s'y sont intéressés auparavant, ce n'est que dans les années 1970 et 1980 que l'on commence, du moins partiellement, à s'y intéresser, et ce, en partie à cause de la mise à terme de quelques recherches longitudinales déjà entamées depuis un certain temps (Mohammed, 2012). Au milieu des années 1980, cette « sortie », qui jadis était un appendice de la recherche sur la carrière criminelle, est devenu un domaine d'étude indépendant et légitime (ibid.). Malgré la reconnaissance de sa portée et son attrait grandissant chez les chercheurs, il n'en demeure pas moins que des auteurs sont d'avis que les connaissances à cet égard sont encore restreintes (Mohammed, 2012). Justement, Kazemian et Farrall (2012, cités dans Mohammed, 2012) affirment que « bien que le thème du retour à la vie ordinaire soit beaucoup plus largement débattu ces dernières années, notre compréhension de ce processus reste limitée » (p. 232).

Bien que le volume d'écrits sur la sortie de la carrière criminelle, dont la présentation suivante n'est pas exhaustive, s'accroît et fournit un corpus de connaissances dont on ne peut nier l'importance, ce sujet est plus souvent abordé par la notion de « désistement » (Mohammed, 2012). Pour Uggen et Kruttschnitt (1998), il s'agit du passage « [...] d'un état de délinquance à un état de non-délinquance et au maintien de ce dernier » (cités dans Mohammed, 2012, p. 65). Pour Bensimon (2009), le désistement renvoie à l'abandon de tout comportement criminel : « la

désistance n'est [...] pas synonyme d'absence de récidive, mais bien de cessation définitive de tout comportement criminel » (cité dans Mbanzoulou, Herzog-Evans et Courtine, 2012, p. 126).

L'une des limites, premièrement, de ces études est que la définition du désistement semble diffuse et brouillée. En lien avec le bilan approfondi qu'ils ont dressé quant aux écrits sur l'arrêt de la délinquance, Laub et Sampson (2001) (cités dans Mohammed, 2012) ont en effet soulevé que les études qui en proposent une définition opérationnelle sont plutôt rares et qu'il n'existe aucun consensus formel à ce propos. Le désistement réfère à de multiples définitions ce qui, conséquemment, complexifie la possibilité de tirer des conclusions plus générales (Mohammed, 2012). Ensuite, les études qui se sont intéressées au désistement de la carrière criminelle se sont penchées sur le « pourquoi » plus que sur le « comment » de ce désistement. Effectivement, certaines études sur le désistement ont été consacrées à l'identification des causes de l'abandon de la carrière criminelle et de leurs facilitants (Dufour, 2015). D'après les observations effectuées par Bensimon (2009) (cité dans Mbanzoulou, Herzog-Evans et Courtine (2012), criminologue praticien, et qui l'a été dans cinq pénitenciers, une liste de facteurs contribuent à la désistance, dont l'âge, la perte de libido, la vieillesse, les remords, la famille, la religion, la fatigue et l'usure du temps, la maladie, etc. De plus, la carrière criminelle, dont l'analyse est aussi en majeure partie orientée vers les variables causales, n'est souvent étudiée que pour tisser des liens de corrélation avec celles qui justifient les comportements criminels, comme la fréquentation de pairs délinquants (Mohammed, 2012). Or, tous ne partagent pas cette idée selon laquelle il existe un rapport entre les éléments à l'origine de l'adhésion à un mode de vie délictueux et le renoncement à celui-ci.

D'autres études plus rares se sont toutefois intéressées au « comment » du désistement plutôt qu'au « pourquoi ». Dufour (2015) considère qu'il y a deux phases du désistement : primaire

et secondaire. Alors que la cessation des comportements criminels marque la première, la phase secondaire, elle, se traduit par l'abandon de l'identité sociale de contrevenant et par l'acquisition d'une nouvelle perception de lui-même, en tant que « personne changée », que l'individu arrive à assimiler et à faire assimiler (ibid.).

Par l'entremise d'entrevues réalisées auprès de 29 hommes ayant purgé une peine d'emprisonnement avec sursis d'au moins un an entre 2001 et 2009, Dufour (2015) a élaboré une typologie des « désisteurs » qui tient compte, bien que de manière isolée dépendamment du type de désisteuse, de l'interaction des facteurs individuels ou ce qu'elle nomme « agentiels » et structurels. Chez les « convertis », dont la carrière criminelle est qualifiée par certains de « chronique » ou « chronique modérée », l'identité sociale de « contrevenant » est prégnante, au point où elle est parfois même confondue avec leur identité personnelle. Les grappins de changement, que les convertis vont d'abord saisir de façon instrumentale, vont finalement entraîner des modifications sur le plan identitaire suscitant l'abandon de leur identité sociale de contrevenants. Leur processus de désistement est donc « structurel » puisque ce sont les marges dans la structure qui incitent l'individu à revoir ses priorités et à mettre un terme à la criminalité.

À l'inverse, le processus de désistement des « repentants » est plutôt « agentiel » (ibid.). À la lumière du moment critique que constitue l'arrestation et les pertes qui s'en suivent, ces désisteurs vont déployer toute l'énergie nécessaire pour retrouver les identités sociales d'« avant » (employé, père, conjoint, etc.) (ibid.). Ainsi, ils finissent par retrouver ce qu'ils étaient dans le passé, mais sans les délits.

Enfin, « [...] les rescapés ont un processus mixte où seuls les efforts combinés de l'acteur et de la structure sociale conduisent au désistement » (Dufour, 2015, p. 271). Contrairement aux « repentants », le réseau social des « rescapés » est restreint, pour ne pas dire inexistant et les accusations qui pèsent contre eux sont souvent de nature sexuelle. En ce sens, ils vont plutôt chercher à se dissocier du statut qu'ils avaient avant leur arrestation, et ce, avec l'aide d'un suivi thérapeutique systématiquement offert aux individus ayant commis des délits à caractère sexuel. La combinaison de leurs propres efforts et des bénéfices d'un suivi thérapeutique vont générer une toute autre identité et par le fait même, le désistement (ibid.).

Si la lecture offerte par Dufour (2015) et d'autres sur le désistement sont éclairantes, en mettant uniquement l'emphase sur le désistement et en dressant une typologie des désisteurs on tient peu compte du fait que la fin de la carrière criminelle est un processus complexe, non-linéaire, qui sous-tend différentes possibilités de sorties qui ne sont pas synonymes d'abandon. En effet, l'une des limites principales de ces études est qu'en mettant la focale sur le désistement pour comprendre la fin de la carrière criminelle, elles tendent à concevoir cette carrière de manière essentiellement binaire, en considérant le désistement ou l'abandon de tout comportement criminel comme le seul repère pour appréhender le moment de la fin de la carrière criminelle, et ce, sans considérer les rechutes, les bifurcations, les hésitations, etc. qui peuvent survenir avant même l'abandon dans la trajectoire des personnes une fois sorties de prison. De plus, elles tendent à appréhender corrolairement la fin de la carrière criminelle comme un état statique, figé dans le temps, plutôt qu'un processus dynamique (Mohammed, 2012).

Certaines études ont souligné toutefois les limites de d'autres en proposant d'aborder la cessation des actes délictueux comme un processus plutôt qu'un état figé dans le temps et de mettre

au jour également d'autres possibilités de fin de carrière que le désistement. Par exemple, Bushway et collab. (2001) définissent la désistance par la réduction des comportements transgressifs et par des changements dans la propension à commettre des délits (cités dans Mohammed, 2012). Laub et Sampson (2003) ont différenciés deux types de sortie des carrières de criminalité, soit temporaire et permanente (ibid.). Burnett (2004), qui met l'accent sur l'ambivalence des carrières criminelles, adopte cette perspective en soutenant que « [...] l'abandon de la délinquance est un processus supposant changements d'avis, indécision, compromis et rechutes » (ibid., p. 169). Selon Maruna (2011), c'est la durabilité qui caractérise la sortie de la criminalité, et non l'arrêt lui-même (ibid.).

Ainsi, en mettant la focale sur le désistement, on omet que la fin de la carrière criminelle est non linéaire et surtout, multiforme. Considérant la position de Becker (2002) à cet égard, soit que « les histoires de processus n'ont pas de but prédéterminé » (p. 110) et donc, que plusieurs fins sont possibles, l'abandon final de la criminalité et la non-récidive ne sont que des issues parmi tant d'autres. En outre, le désistement est difficilement mesurable et semble davantage une norme sociale; un « idéal » qui en fait l'« ultime définition ». À partir de cette représentation normalisée, on tend à construire des catégories binaires – qui, comme nous le verrons, sont critiquées par les intervenants interviewés dans cette recherche – qui conduisent à parler en termes de succès ou d'échec, de récidive ou non; plutôt que de tenir compte que les rechutes font souvent parties intégrantes des trajectoires des personnes incarcérées.

En résumé, à la lumière de ce qui précède, l'étude de la carrière criminelle est explicitée dans la littérature par trois grandes phases : l'entrée dans la carrière, le passage en détention et la fin de la carrière; auxquelles se rattachent diverses analyses. Globalement, ces dernières présentent des apports considérables, comme des limites importantes, dont la synthèse qui suit ne révélera que

les principaux.

En ce qui a trait à l'entrée dans la carrière, le développement de théories explicatives quant au passage à l'acte qui, en partie, la caractérise, constitue une contribution significative. Elles ont notamment donné un sens à la criminalité et donc, une façon d'appréhender ce phénomène social. Cette lecture essentialise toutefois le devenir délinquant par l'emphase qu'elle accorde aux attributs personnels en guise de facteurs explicatifs de la criminalité; comme si certaines caractéristiques individuelles prédisposaient à l'« agir criminel ». Cette thèse semble d'ailleurs rappeler les théories de Lombroso (1887), figure prépondérante dans le domaine de la criminologie, qui croyait que les comportements criminels étaient innés, en référence à certaines caractéristiques physiques et héréditaires.

Le passage en détention, lui, renvoie aux études sociologiques qui se sont consacrées à déconstruire les thèses sur l'« agir criminel », par la désessentialisation des « criminels ». La focale mise par celles-ci sur la vie en dedans et le poids de l'institution carcérale permet d'éviter la réduction du « criminel » à une seule de ses dimensions, c'est-à-dire ses comportements délictueux. Toutefois, outre les marges de manœuvre des individus incarcérés, que l'analyse des modes d'adaptation à la prison a su exposer indirectement, les études sociologiques dont il a été question précédemment s'avèrent peu représentatives de l'articulation complexe entre la subjectivité et l'objectivité qu'implique le passage en détention.

Quant à la fin de la carrière, les études à cet effet permettent d'élaborer sur un aspect qui y est directement lié, mais dont la reconnaissance est récente et ne se trouve que dans un nombre restreint de recherches, soit la vie en dehors. Cet intérêt pour la sortie représente un apport

considérable puisqu'il permet de rendre enfin compte de l'existence de la vie post-carcérale qui, avant qu'elle soit mise au jour, semblait plutôt illusoire. L'attrait pour le « dehors » est cependant abordé principalement par le désistement ou l'arrêt de l'« agir délinquant », auxquels les études accordent la primauté. Cet angle d'analyse unilatéral ne permet donc pas de tenir compte de tout un ensemble d'étapes, de phases et de « bifurcations », bref de moments modulateurs qui caractérisent la sortie de prison, c'est-à-dire entre le moment de la sortie de l'institution carcérale, qui peut parfois être multiple, chez un même individu, au cours d'une même trajectoire, et le désistement de la carrière criminelle, soit l'arrêt ou l'abandon des activités criminelles.

Dans cet ordre d'idées, plutôt que de mettre la focale sur le moment de cessation des agissements délictueux ou d'absence de récidive, comme le fait entre autres Dufour (2015), cette thèse, proposée à partir de données du terrain, permet de mettre au jour une typologie à géométrie variable de la sortie de prison.

CHAPITRE 3 : MÉTHODOLOGIE

« De toute façon, quand tu vas en prison, ben c'est pareil comme si tu serais un bon à rien, un trou de cul...Tsé, c'est ça que la société pense de nous autres là » (Jean)

Ce chapitre porte sur le pilier que constitue la démarche méthodologique dans cette thèse. Plus précisément, je ferai, en premier lieu, une mise en contexte de la recherche, en discutant entre autres des raisons qui motivent le sujet de celle-ci, portant sur le processus de sortie de prison. Ensuite, je discuterai de la composition de l'échantillon, du processus de recrutement et de la collecte des données. Je présenterai également certains enjeux éthiques et méthodologiques rencontrés et je partagerai mes sentiments et réflexions face à ces derniers. En dernière partie, j'aborderai la manière dont les données tirées du terrain ont été analysées.

3.1 Mise en contexte de la recherche

À la lumière de mes connaissances et des données recueillies, et tel qu'il a été évoqué dans le chapitre 2, j'ai choisi, dans cette thèse, d'utiliser le terme « sortie de prison », plutôt que celui de « réinsertion sociale ». Ce choix fait suite à ma propre réflexion née d'une question initiale de départ : qu'est-ce que veut dire « se réinsérer socialement » lorsqu'il s'agit de personnes ayant connu un parcours carcéral? Qu'est-ce qui se trame concrètement derrière le vocable institutionnel de la réinsertion sociale et y a-t-il réellement une seule façon de définir ce processus? Comme l'évoque cette intervenante, la réinsertion sociale renvoie à un ensemble de termes vagues et récurrents, susceptibles de varier selon le contexte et l'interlocuteur :

Être en société, avoir le respect, être capable de vivre avec les autres et respecter les règlements...La réinsertion sociale c'est réapprendre à vivre en société... (Justine)

Si j'ai choisi, plutôt, de parler en termes de sortie de prison, c'est d'abord parce que cette expression permet d'éviter le piège que constitue la reproduction du discours institutionnalisé entourant la réinsertion sociale et par conséquent, de ne recueillir chez les interviewés que du discours de surface, en quelque sorte du « prêt-à-parler ». André Patry, connu sous le nom de « Père Jean », qui a été aumônier pendant 38 ans à la prison de Bordeaux, à Montréal en fait indirectement allusion : « Vous savez, ils ont tellement travaillé leur « chanson » au fil des années que placés devant quelqu'un qui ne leur demande pas de la chanter, ils se trouvent complètement déstabilisés » (cité dans Paradis, 2008, p. 47). De là, en partie, la pertinence d'utiliser un langage à connotation neutre, du moins, de s'efforcer de le faire.

Il ne faut cependant pas se méprendre, la neutralité du vocable employé ne conduit pas pour autant à l'objectivité absolue. Comme le mentionne Becker, « [...] tout le monde pense que [la science] est neutre et qu'elle n'est pas influencée par ce que nous voudrions qui soit vrai, mais seulement par les résultats d'une recherche impartiale, objective » (2009, p. 150). La manière dont les chercheurs traitent d'un sujet n'est pas exempte de jugements moraux ou de valeurs (ibid.). Becker (ibid.) invite alors non pas à les nier, mais à en être conscient. Nommer les choses qu'ils étudient est presque un art puisque les catégories disponibles pour le faire sont souvent le fruit de représentations dominantes et qui peuvent, en retour, avoir des conséquences sur leurs interprétations. Becker l'explique ainsi : « S'ils choisissent les termes donnés par les parties intéressées et les gens au pouvoir qui sont déjà parties prenantes des situations étudiées, ils acceptent tous les présupposés qui sont contenus dans le vocabulaire » (2009, p. 238). Ainsi, dans un souci de ne pas reconduire ces présupposés, d'adopter une posture inductive et donc, de ne pas

interpréter les propos des participants à ma recherche à la lumière de ces présupposés, j'ai choisi de parler de « sortie de prison » plutôt que de « réinsertion sociale » et de « sortants de prison » plutôt qu' « ex-détenus ».

3.2 Composition de l'échantillon à l'étude

L'échantillon est composé de deux groupes de participants volontaires : 1) les sortants de prison : c'est-à-dire des hommes qui ont été détenus et prennent part, via la maison de transition, à un processus graduel de réinsertion dans la communauté (N=23) et 2) les intervenants : c'est-à-dire les personnes qui travaillent au sein de programmes d'insertion ciblant les sortants de prison (N=7).

S'il aurait été pertinent que l'échantillon soit composé d'hommes et de femmes adultes, afin de susciter certaines réflexions pertinentes (à savoir si des distinctions se manifestent entre les hommes et les femmes en ce qui a trait au retour dans la communauté suite à un parcours d'incarcération, à la récidive, etc.), certaines raisons pratiques d'accès au terrain, m'ont contrainte à établir, d'emblée, des critères de sélection en fonction du genre. Comme j'ai en effet, circonscrit mon échantillon au Québec, plus précisément dans la région de l'Outaouais, cette région est peu propice à la création de liens avec des femmes anciennement incarcérées. En fait, puisque la plupart des établissements carcéraux qui s'adressent spécifiquement aux femmes se situent à l'extérieur de la région ciblée dans le cadre de mon étude, lorsqu'elles peuvent en sortir, ces dernières utilisent plus souvent les services d'aide qui se trouvent à proximité. En ce sens, cette réalité constitue une limite méthodologique qui vient justifier l'exclusion des femmes au sein de mon projet de recherche.

De plus, pour des raisons à la fois éthiques et théoriques, le recrutement des participants ne s'est pas fait en fonction de la nature du délit commis ni de la juridiction de la peine (fédérale ou provinciale). Ainsi, j'ai pu recruter des hommes adultes ayant des expériences carcérales variées, entre autres quant au nombre de périodes d'incarcération. Ces critères d'échantillonnage sont bénéfiques pour retracer les parcours antérieurs, tels que le vécu au cours de la peine d'emprisonnement et pour prendre en considération les éléments convergents et divergents en vue de l'établissement potentiel d'une typologie de la carrière de sortie de prison. Ils peuvent, entre autres, servir à analyser les carrières des personnes qui ne se considèrent pas « réinsérées » ou encore, qui ont récidivé. D'ailleurs, tel qu'abordé précédemment, le concept de carrière permet justement de « [...] montrer ce qui est commun aux divers individus engagés dans une même carrière en faisant émerger et en construisant des phases communes aux diverses expériences individuelles [...] » (Darmon, 2008a, p. 87), tout en repérant, dans ces étapes partagées, les variations qu'elles peuvent inclure afin de sortir du cadre linéaire que suppose la conception traditionnelle de la carrière (Pilote et Garneau, 2011).

3.2.1 Les sortants de prison

Les participants à mon étude doivent, à mon avis, être perçus comme les héros de l'histoire. Sans leur personne, leur bagage, leur compréhension des expériences qui les ont façonnés, leur confiance et leur bonté, ce projet de recherche n'aurait pu exister et encore moins être aussi fécond qu'il l'est. Le crédit et le mérite issus de ce travail ardu appartiennent autant, sinon plus, aux hommes qui ont accepté de se livrer et de me laisser entrer dans leur jardin secret. En ce sens, ils doivent aussi être considérés, à parts égales, comme les producteurs de sens qui découlent de cette thèse.

Les caractéristiques principales des participants à mon étude sont illustrées dans les tableaux suivants²¹.

Tableau 3 : Âge des sortants de prison

Tranches d'âge	Nombre
Entre 20 ans et 29 ans	3
Entre 30 ans et 39 ans	6
Entre 40 ans et 49 ans	4
Entre 50 ans et 59 ans	8
60 ans et plus	2

Tableau 4 : Origine des sortants de prison

Province	Nombre
Québec	18
Ontario	4
Autre	1

²¹ Voir l'annexe 1 (questionnaire sociodémographique).

Tableau 5 : Niveau de scolarité des sortants de prison

Niveaux	Nombre
Secondaire non complété	10
Secondaire complété	4
Programme d'études professionnelles	4
Formation collégiale	1
Études universitaires	2
Sans réponse	2

Tableau 6 : Occupation des sortants de prison

Statut	Nombre
Occupait un emploi	22
Ocupe un emploi	10
À la recherche d'un emploi	7
Inaptes à l'emploi	3
Retraité	1
Étudiant	1
Interdiction de travailler	1

Tableau 7 : Trajectoire carcérale des sortants de prison au moment de l'entretien

Expérience(s) carcérale(s)	Nombre
Une seule période d'incarcération (excluant les mesures alternatives à l'emprisonnement)	15
Plus d'une période d'incarcération (excluant les mesures alternatives à l'emprisonnement)	8
Type de mise en liberté²²	Nombre
Libération conditionnelle	13
Semi-liberté (SL)	5
Libération d'office (LO)	1
Autre	4

Certains éléments peuvent étoffer ce portrait. Le plus jeune des participants de mon échantillon est âgé de 23 ans et le plus vieux de 66 ans. Un seul des hommes que j'ai rencontrés est originaire d'un autre pays que le Canada, soit Haïti. En ce qui a trait à l'emploi, l'interdiction de travailler fait justement référence à la possible déportation de la personne d'origine haïtienne. Les autres types de mise en liberté, quant à eux, renvoient à une forme de semi-liberté (projets-communautaires) peu commune et aux mesures alternatives à l'emprisonnement, comme le sursis, la probation et la peine discontinuée (incarcération de fin de semaine).

²² Le statut des participants n'a pas été validé. La construction du tableau est uniquement appuyée par leurs propos.

3.2.2 Les intervenants

Quant aux intervenants qui ont accepté de me rencontrer, il n'y a pas de mots assez forts pour exprimer ma reconnaissance. Malgré un horaire surchargé, ils ont surpassé mes attentes en étant plus nombreux à vouloir contribuer à mon projet et par le fait même, je leur suis plus que redevable. Ils ont été très accueillants, tout comme les autres membres de l'équipe, au point où j'ai rapidement eu l'impression de faire partie des leurs. J'éprouve donc une énorme gratitude à l'égard de leur facilité d'approche et d'inclusion qui, certes, a agrémenté mon expérience sur ce terrain de recherche. Bien qu'ils me connaissent peu, ils m'ont en quelque sorte accordé une confiance aveugle à partir de laquelle, je l'espère, les résultats de cette thèse rendent justice. Le savoir, le professionnalisme, l'expertise et la sensibilité des « faiseurs de différence » que j'ai interviewés méritent d'être soulignés et le fruit de ce travail, avec eux, partagé. Initialement envisagées comme « exploratoires » afin de mieux saisir le contexte institutionnel de la sortie de prison, les entrevues réalisées auprès de ces derniers m'ont entre autres permis de comprendre plus concrètement la place d'autrui dans ce processus et le « comment » réel de celui-ci ou la façon dont il se dessine empiriquement.

Découvrons maintenant, par l'entremise des tableaux qui suivent, les intervenants qui ont participé à l'étude²³. Parmi ces derniers, deux travaillent au programme de suivi communautaire.

²³ Voir l'annexe 1 (questionnaire sociodémographique).

Tableau 8 : Âge des intervenants

Tranches d'âge	Nombre
Entre 20 ans et 29 ans	3
Entre 30 ans et 39 ans	2
Entre 40 ans et 49 ans	2

Tableau 9 : Origine des intervenants

Province	Nombre
Québec	5
Ontario	1
Autre	1

Tableau 10 : Formation des intervenants

Programme d'études	Nombre
Baccalauréat avec mineure ou majeure en criminologie	5
Baccalauréat en psychoéducation	1
Techniques de réadaptation et de justice pénale (diplôme d'études collégiales)	1

Tableau 11 : Expérience de travail des intervenants

Ancienneté	Nombre
Un an et plus	1
Deux ans et plus	1
Cinq ans et plus	2
Dix ans et plus	2
Ne travaille plus au CRCO	1

3.3 Processus de recrutement

Le recrutement des participants s'est fait aux Centres résidentiels communautaires de l'Outaouais (CRCO)²⁴ qui regroupent une résidence, communément appelée « maison de transition » et un programme de suivi communautaire, dans un bâtiment situé à Hull. Créé en 1970, cet organisme sans but lucratif (OSBL) a vu le jour grâce à l'initiative d'un groupe de personnes soucieuses de venir en aide aux gens sortant de prison, incluant des bénévoles comme des ex-détenus (Source en ligne : [CRCO])²⁵. Quoique les membres du personnel possèdent maintenant tous une formation, que ce soit en criminologie, en sociologie, en travail social, en psychologie ou dans un domaine connexe, l'approche, elle, n'a pas pour autant déperit au fil des années. En effet, elle rejoint en quelque sorte celle qui caractérise la création du CRCO de par la philosophie humaniste et centrée sur l'individu qu'elles sous-tendent toutes les deux. Le support, l'aide et les conseils, dispensés dans un environnement sain et structuré, sont à la base des interventions. Les actions entreprises au sein de cet organisme ont pour mission de « contribuer à la sécurité du public en intervenant, à l'aide de programmes spécialisés et adaptés, auprès des personnes ayant ou ayant

²⁴ L'organisme sans but lucratif se nomme maintenant l'Agence sociale spécialisée de l'Outaouais Inc. (ASSO).

²⁵ <http://www.crcoutaouais.com/>

eu des comportements sociaux déviant ou délinquants et désirant maintenant s'amender et réintégrer la société » (Source en ligne : [CRCO])²⁶. Or, comme j'en fais mention subséquemment, les membres de l'équipe du CRCO ont entamé une démarche de réflexion quant à leur mission, particulièrement en ce qui a trait à l'appropriation d'une manière de la définir et à l'arrimage des interventions effectuées en lien avec celle-ci.

Membre de l'ASRSQ, il s'agit d'un milieu qui accorde une importance significative à ses partenaires, dont le SCC ainsi que le Service correctionnel du Québec (SCQ) avec lesquels des contrats de service sont établis, moyennant un financement récurrent, tant pour la résidence que le PSC. Le CRCO entretient également une étroite collaboration avec l'établissement de détention de Hull, au sein duquel un intervenant assure une présence hebdomadaire afin d'évaluer les individus qui souhaitent effectuer un séjour en maison de transition. Un atelier d'information portant sur les programmes, les règles de vie et le processus d'admission du CRCO est aussi offert toutes les trois semaines. L'équipe considère que le partenariat est primordial et qu'il représente un apport inestimable quant à la qualité de leurs interventions.

Mon recrutement s'est fait plus spécifiquement au sein de la résidence et du PSC. En premier lieu, l'allure et la localisation géographique de la maison de transition assurent la confidentialité. En fait, puisqu'elle s'apparente à un édifice à logements comme nous sommes habitués d'en voir et qu'elle est un peu plus éloignée du centre-ville, il est pratiquement impossible de l'identifier. Elle héberge des hommes ayant connu une peine d'incarcération de ressort provincial et/ou fédéral, sous diverses formes de mises en liberté, ayant été d'abord évalués et

²⁶ <http://www.crcoutaouais.com/>

admis en son sein, à leur demande et selon la recommandation de l'ALC/agent de probation²⁷. Pour le moment, elle peut en accueillir jusqu'à 35, mais étant donné la demande qui surpasse parfois cette capacité maximale, la prévision selon laquelle le taux d'occupation sera plus élevé l'an prochain et le besoin pressant d'espaces bureaux, un projet d'agrandissement pourrait être mis en œuvre au cours des prochaines années (CRCO, 2017, p. 29). Ainsi, pour rentabiliser l'espace disponible, les résidents doivent cohabiter avec un de leurs pairs. Les chambres, une salle de douche commune et une pièce réservée aux rencontres et ateliers offerts sont situées au sous-sol tandis qu'au rez-de-chaussée, se situent les bureaux des intervenants et de la direction ainsi que les aires communes telles que la cuisine et le salon. À l'extérieur, des tables de pique-nique sont mises à la disposition des résidents et ils peuvent aussi s'installer à l'arrière, sur la galerie.

Outre l'encadrement clinique, dont les conseillers ont la responsabilité et sur lequel j'élaborerai dans le chapitre 5, un programme sur le développement des habiletés sociales est offert, deux fois par semaine, à tous les résidents. Composé de quatre volets, il vise plus précisément le développement des aptitudes favorisant la réinsertion sociale de l'individu anciennement incarcéré (CRCO, 2017, p. 21). D'autres ateliers de sensibilisation sur la gestion d'un budget, la violence et au niveau de la toxicomanie leur sont aussi accessibles. Enfin, les hommes admis au programme résidentiel peuvent participer à des activités culturelles et sportives variées, prévues hebdomadairement.

Le PSC, lui, est né de la collaboration du CRCO dans l'implantation de la réforme de 2006, entourant la *Loi sur le système correctionnel au Québec* (LSCQ) (Source en ligne : [CRCO])²⁸. À

²⁷ Pour prendre connaissance des critères de sélection, consulter le site Web :

<http://www.crcoutaouais.com/programmes.html>

²⁸ <http://www.crcoutaouais.com/>

l'issue de cette implication, la responsabilité du suivi communautaire de 384 personnes, condamnées à une peine de ressort provincial, a été conférée à l'organisme permettant d'atténuer la charge de travail excessive des agents de probation affiliés aux SCQ. Ce sont donc les intervenants communautaires, assignés dans les locaux d'un bâtiment situé à Hull, qui doivent établir un contact personnalisé et conforme à la fréquence requise avec les individus sous leur charge, afin à la fois d'entrer en relation d'aide et agir à titre d'agent de contrôle (CRCO, 2017, p. 24). Je reviendrai plus loin sur la description de ces lieux de recrutement. J'ai d'abord rencontré le directeur du CRCO qui, dès nos premiers échanges par courriel, semblait très enthousiaste quant à la pertinence et la portée de mon projet de recherche. Suite à notre discussion, au cours de laquelle nous avons clarifié nos attentes, de part et d'autre, il a été confirmé, à ma grande satisfaction, que ma collecte de données aurait lieu au sein du CRCO. Je me questionnais aussi à savoir si mon statut de femme allait me nuire d'une quelconque façon au sein de ce milieu majoritairement masculin, mais le directeur m'a confirmé que les résidents avaient l'habitude de côtoyer des intervenantes et qu'ils étaient très respectueux.

J'ai été grandement soulagée par son ouverture. En effet, les échos d'autres étudiants dont j'ai été témoin concernant l'étape majeure que représente « le terrain » ont fait en sorte que j'appréhendais beaucoup ce moment. Je redoutais entre autres les difficultés liées à la création de liens avec les milieux et pourtant, ça a été relativement facile et rapide dans mon cas, du moins, avec le CRCO. Par contre, et j'en conviens, l'entrée officielle sur le terrain nécessite du temps, de l'organisation et de la persévérance. Une fois le lien établi, parfois après quelques relances, tout s'enchaîne. Tel que proposé par le directeur et son adjoint, une rencontre a été planifiée avec chaque équipe, soit celle assignée à la résidence et celle formée des intervenants communautaires, chargés du PSC, afin de leur expliquer l'objectif de ma recherche, d'insister sur l'inclusion de leurs

préoccupations et de recueillir leurs commentaires et suggestions, tant sur mon projet en soi que sur le guide d'entretien préalablement établi qui leur a été présenté.

Afin de procéder au recrutement, j'ai cru bon miser sur la relation de confiance déjà bâtie entre les intervenants et la population du CRCO, étant donné que, nouvellement arrivée, je ne connaissais aucun résident. Toujours en tenant compte du caractère volontaire de la démarche, ils ont donc encouragé certains individus qu'ils jugeaient à l'aise dans ce contexte de me rencontrer. Mon affiche de recrutement, apposée à la résidence ainsi qu'au bureau des intervenants communautaires, a aussi été un support visuel utile pour promouvoir mon projet, mais reste que la contribution de l'équipe a été considérablement efficace.

Pour faciliter le recrutement, j'ai également participé à quelques rencontres des résidents. Ces réunions mensuelles, sauf lors de la période estivale, offrent un moment d'échange et permettent aux intervenants de communiquer de l'information importante et lorsqu'il y a lieu, de clarifier certains aspects avec les résidents, par exemple, quant au respect d'un règlement en particulier. J'ai profité de ces rencontres pour me faire connaître auprès des nouveaux résidents, pour solliciter à nouveau la participation des anciens et expliquer davantage mon projet. Les résidents ont donc pu mettre un visage sur la personne menant l'étude relatée par les membres du personnel. Avoir un contact direct avec les participants potentiels était primordial pour moi, afin de briser la glace et de les rassurer, par ma façon de les aborder et de me présenter. Je me suis également déplacée pour assister à l'Assemblée générale annuelle (AGA) par l'entremise de laquelle j'ai pu rencontrer les membres de cette dernière, dont des partenaires importants du CRCO et présenter les grandes lignes de mon projet de recherche.

De plus, à mi-chemin de mon processus de recrutement, le directeur du CRCO m'a invitée à participer à la journée de type « Lac-à-l'épaule » en restituant mes analyses partielles aux employés. J'ai donc contribué à alimenter cette réflexion d'équipe par un exposé portant sur les perceptions générales entretenues par les résidents du CRCO à l'égard des services offerts et reçus, tant par les instances gouvernementales que communautaires, dont la résidence. À la lumière des réactions et de la rétroaction des membres de l'équipe, j'ai senti que ma présentation avait été bien reçue et qu'elle offrait une tout autre perspective – parfois compliquée à soutirer lorsqu'on porte le « chapeau d'intervenant » – celle des personnes qui, elles-mêmes, utilisent les services. Malgré ma peur de les heurter puisque certains propos des résidents laissaient place à la critique de leurs services, je me suis prêtée à l'exercice avec franchise parce que j'estime que ces derniers sont définitivement les mieux placés pour porter un jugement quant à leur réalité, bien qu'il puisse à l'occasion déranger. Les intervenants ont semblé partager ce point de vue puisqu'ils ont tous fait preuve d'ouverture d'esprit et d'introspection.

En janvier, période caractérisée par le retour des fêtes et une augmentation marquée d'admissions à la résidence, j'ai assisté à une baisse considérable du taux de participation à ma recherche. J'ai connu d'autres difficultés sur le plan du recrutement et j'y reviendrai plus tard, mais quoi qu'il en soit, malgré mes relances, il ne semblait pas y avoir de retombées. Je devais donc élargir ma méthode de recrutement et par le fait même, possiblement accroître la diversité de mes témoignages. J'en ai discuté avec une intervenante qui m'a suggéré de recruter des participants volontaires via Facebook, au sein plus spécifiquement d'un groupe de mères et pour certaines, conjointes d'hommes ayant connu un parcours d'incarcération dans le passé. Réfléchissant à l'opportunité de recueillir l'expérience de personnes sorties du système depuis quelques années. Or n'ayant pas le statut de mère, je n'ai pu être admise aux groupes. Cependant, l'intervenante a

pris l'initiative d'émettre une publication concernant mon projet de recherche et il a été possible d'entrer en contact avec un individu. Bien que son témoignage ne soit pas représentatif de l'ensemble des sortants de prison, je l'ai utilisé à titre d'exemple d'un homme anciennement incarcéré et sorti de prison depuis plus longtemps que ceux que j'ai rencontrés dans la maison de transition.

Quoiqu'échelonnée sur presque un an, en somme, la phase de recrutement s'est bien déroulée. Il n'en demeure pas moins qu'elle faisait partie de mes craintes relatives à l'entrée sur le terrain et qu'elle a en quelque sorte été amplifiée par l'intervention d'un membre de l'équipe du CRCO lors d'une première rencontre. Après la présentation plus détaillée de mon projet de thèse, incluant le nombre approximatif d'entrevues que je m'étais fixée au préalable, soit 30 avec les hommes ayant été incarcérés et 5 avec les intervenants, j'ai été mise au courant qu'un étudiant avait récemment mené lui aussi une recherche et que malgré la compensation financière qu'il offrait (ce qui n'était pas mon cas), le taux de participation n'avait vraiment pas été élevé; il avait réussi à solliciter au total la participation de quatre personnes. Je me suis tout de suite remise en question, à savoir d'une part, si mon objectif de départ était réaliste et d'autre part, s'il ne valait pas mieux offrir un certain montant pour faciliter le recrutement. Si cette stratégie comprend des avantages, mes moyens financiers étaient limités et je tenais absolument à ce que la participation découle d'une motivation intrinsèque. Dès lors, même si je ciblais 35 entretiens au total, je suis quand même parvenue à en réaliser 30.

3.4 Méthodes de collecte des données

La recherche qualitative implique divers choix méthodologiques. Selon Namian (2012) :

[...] l'usage de procédés et de techniques de recherche, d'outils de collecte de données existants, qui viennent avec leur lot de commentaires, de grilles, de mesures et de précautions méthodologiques ou éthiques en tout genre, ne va pas toujours de soi, et requiert [...] une certaine forme de vigilance réflexive de la part du chercheur (p. 61).

Effectivement, toutes méthodes de recherche comportent ses propres limites et avantages (Lamont et Swidler, 2014). Il n'existe donc pas de bons ou de mauvais choix en soi : malgré certaines sensibilités théoriques et politiques préalables, les choix méthodologiques devraient se faire d'abord et avant tout en fonction de la question de recherche à laquelle on s'intéresse et non pour des raisons idéologiques (ibid.). Les débats concernant les choix et outils méthodologiques (qualitatif vs quantitatif; échelle macro vs micro; entretien vs observation, etc.) font historiquement partie intégrante de la recherche en sciences sociales.

Toutefois, certains auteurs considèrent que, lorsqu'ils sont motivés par des raisons idéologiques et qu'ils entraînent des positionnements quasi-sectaires, ces débats ne constituent pas un développement positif en la matière (ibid.). Ils sont menés selon la présomption d'une « vérité absolue » que seules certaines méthodes en particulier sont susceptibles de capter (ibid.). Lamont et Swidler (2014) plaident pour cette raison en faveur d'une position méthodologique plurielle et pragmatique, qui suppose une ouverture à une variété de méthodes, mais qui ne doit pas pour autant être confondue avec une posture relativiste. Ainsi, il est essentiel de garder à l'esprit que « [...] différentes méthodes peuvent briller sous différentes lumières [...] » [ma traduction] (ibid., p. 155) et qu'encore une fois, tout dépend de l'objet et de la question de recherche.

3.4.1 Approche qualitative et entretiens

En cela, pour atteindre mes objectifs de recherche, et compte tenu de la construction de ma problématique, l'approche qualitative m'a paru plus adaptée. De plus, bien que les méthodes de recherche quantitatives soient surestimées sous prétexte d'être plus fiables, « scientifiques » et objectives, le phénomène social à l'étude que représente la sortie de prison semble difficilement quantifiable (ibid.). La vie humaine et sociale peut, sans équivoque, être analysée de manière statistique, mais encore faut-il que le contexte de recherche cadre adéquatement avec ce type de méthodologie. D'ailleurs, à cet effet, Pires (1997) affirme que : « [...] la qualité scientifique d'une recherche ne dépend pas du type d'échantillon ni non plus de la nature des données (quantitative ou qualitative), mais du fait qu'elle est, dans l'ensemble, bien construite » (p. 115). Tout compte fait, il apparaissait plus juste de bénéficier d'une approche qualitative pour être en mesure d'interroger au plus près possible l'expérience de sortie de prison chez les personnes anciennement détenues afin de dégager une typologie des carrières en lien avec ce processus de sortie de prison.

Ainsi, pour recueillir les données, des entrevues d'une durée en moyenne d'une heure et plus ont été réalisées, entre les mois de septembre 2016 et août 2017, et ce, dans les locaux du CRCO ou exceptionnellement, dans des cafés. Deux groupes de personnes constituent l'échantillon de participants volontaires : les hommes qui ont été détenus et prennent part à un processus de sortie de prison et les professionnels qui interviennent auprès de ces derniers à l'extérieur de la prison. Ces deux groupes ont été sélectionnés afin de mettre à contribution tant le point de vue des personnes ex-détenues elles-mêmes que celles qui sont chargées de les accompagner dans leur processus de sortie de prison. Ici, l'expression « prendre part à un processus de sortie de prison » est utilisée temporairement. Néanmoins, dans le chapitre 2, je discute de l'usage du terme « engagement » qui, de par sa nature complexe, nécessite une réflexion plus poussée (Becker,

2006). Son usage requiert en effet la description des caractéristiques auxquelles renvoie le fait « d'être engagé » indépendamment du comportement auquel réfère l'engagement (ibid.). Or, nous savons déjà qu'une personne qui se comporte d'une certaine façon est susceptible de suivre une trajectoire cohérente (ibid.). En cela, une proposition en termes d'engagement suppose qu'elle s'est elle-même mise dans cette position, de par ses actions antérieures et qu'elle reconnaît son engagement dans une activité quelconque et les répercussions qui peuvent en découler, dont la trajectoire cohérente est la résultante (ibid.).

Pour le premier groupe de participants, les hommes carcérés, des entrevues de type « entretiens biographiques » ont été réalisées²⁹. Les individus interviewés ont donc pu « se raconter » et, comme le suppose l'approche biographique (Desmarais, 2009), j'ai opté pour des questions relativement ouvertes et larges, laissant ainsi place à l'improvisation. Néanmoins, j'ai orienté la discussion en ayant recours à certaines thématiques : l'expérience d'incarcération et les impressions quant au milieu carcéral, la préparation et la sortie de prison en tant que telle, les obstacles et les facilitants, les perceptions de l'avenir et les pistes d'améliorations possibles. Selon une perspective interactionniste, en phase avec le concept de carrière, cette méthode de collecte de données permet de mieux saisir les interactions complexes entre les dimensions objectives et subjectives des processus sociaux, tout en tenant compte de l'aspect temporel de l'évolution du parcours de la personne (Demazière, 2011 ; Pilote et Garneau, 2011). En d'autres mots, les entretiens biographiques ne servent pas tant à mettre de « l'ordre » dans une trajectoire de déviance, en identifiant par exemple les étapes qui ont mené la personne à commettre un crime, mais plutôt à saisir, dans le récit des gens, les points de rencontre entre leur histoire subjective et les forces

²⁹ Voir l'annexe 2 (guide d'entrevue pour les hommes).

plus macro, ou encore entre leurs expériences subjectives et les facteurs objectifs qui modulent, dans un va-et-vient, leur sortie de prison : « [...] l'intérêt est [...] moins d'identifier les étapes constitutives de la carrière que de repérer ce va-et-vient entre le micro et le macro, [la subjectivité et l'objectivité] » (Pilote et Garneau, 2011, p. 14).

Cela dit, l'emprisonnement est une expérience unique, c'est-à-dire que, malgré plusieurs similitudes, elle se vit différemment par chaque individu (Marchetti, 2001). Dans cette optique, les phases propres au milieu carcéral, tel que nous le verrons, peuvent renvoyer à des dynamiques transversales aux différents parcours, mais elles peuvent susciter chez les personnes qui en font l'expérience, diverses réactions possibles. Chose certaine, le passage en prison demeure un parcours qui, habituellement, laisse des traces indélébiles tant sur le plan du rapport aux autres, aux institutions, qu'à soi-même et commence dès la période de détention elle-même, qui aura une incidence sur le processus de sortie de prison. Ainsi, par le biais d'une approche biographique, il a été possible d'éviter de porter un regard psychologisant sur l'ex-détenu pour interroger celui-ci sur ses relations interindividuelles, avec les institutions, ainsi que la société en général (Demazière, 2011; Pilote et Garneau, 2011). Autrement dit, ce type d'entretien permet de faire le pont entre l'individualisation et la collectivisation, la singularité et l'universalité, ce qui rejoint l'idée de Desmarais (2009) selon laquelle : « Le rapport du sujet-acteur au monde réel passe par sa subjectivité, ou plutôt par l'expérience qu'il fait de ce monde, et c'est cette subjectivité qui contribuera à donner sens au monde » (p. 370). Cette même technique m'a également permis d'accéder aux définitions personnelles des situations rencontrées par les interviewés et au sens qu'ils accordent aux épisodes qui les structurent (Demazière, 2011); fil conducteur du mouvement de va-et-vient entre le micro et le macro qu'elle suppose (Desmarais, 2009).

Le recours à plus d'une technique favorise le développement d'une compréhension multidimensionnelle des phénomènes sociaux (Lamont et Swidler, 2014). À ce propos, les écueils d'une méthode quelconque peuvent en fait constituer les avantages d'une autre, de sorte qu'elles forment un ensemble complémentaire, capable de créer un matériau d'analyse plus fécond que dans le cas de la sélection d'une seule d'entre elles (ibid.). En ce sens, j'avais préalablement choisi de recourir à une autre méthode de collecte de données, soit l'observation directe, qui aurait surtout été bénéfique pour mieux saisir les subtilités des interactions qui ne seraient pas nécessairement dévoilées en entrevues. En effet, les faits et gestes des participants peuvent signifier quelque chose indirectement, « [...] souvent de manière discrète, dans l'informel et les coulisses [...] » (Namian, 2012, p. 77). En outre, l'observation m'aurait aussi permis d'établir un premier lien de confiance avec certaines personnes, favorisant ainsi le recrutement de quelques-unes d'entre elles pour réaliser les entrevues.

Toutefois, les dispositions au sein du milieu où j'ai été accueillie, soit une maison de transition en Outaouais, étaient peu favorables à la mise en œuvre de séances d'observation. La majorité des résidents étaient absents le jour et ils l'étaient souvent le soir également, à moins d'une contrainte à participer à un atelier de groupe. Le jour, plusieurs d'entre eux, pour ne pas dire la majorité, travaillaient et si ce n'était pas le cas, ils consacraient leur temps à la recherche d'emploi ou, dans certains cas, à du bénévolat pour compenser la somme de dettes financières. En soirée, la routine était différente pour chacun, quelques-uns avaient des rencontres ou devaient participer à un atelier, alors que d'autres passaient la soirée chez un ami, magasinaient ou relaxaient tout simplement dans leur chambre. En effet, même s'ils demeurent au centre résidentiel pour une certaine période et qu'évidemment, ils doivent se conformer à des exigences, par exemple le rapport de leurs allers-retours et le respect d'un couvre-feu, les résidents bénéficient quand même

d'une liberté en ce qui a trait à leurs sorties quotidiennes. Compte tenu de leurs nombreux déplacements, il m'aurait été ainsi difficile de recourir à l'observation directe *in situ*. L'une des possibilités restantes aurait été de suivre les hommes dans leurs déplacements quotidiens, mais la gestion de l'horaire m'a paru être une difficulté importante pour plusieurs et donc, j'ai jugé qu'il était préférable de ne pas ajouter à cette source initiale de stress. Leurs déplacements quotidiens peuvent aussi être nombreux, dépendamment de leur situation et en cela, il y a possiblement quelques contextes dans lesquels ma présence aurait été inadéquate, comme lors de la visite chez un membre de la famille. Éthiquement, le transport aurait probablement été un enjeu considérable.

Ainsi, puisque la technique d'observation se prêtait moins au milieu, j'ai dû travailler à établir un minimum de confiance, en un court laps de temps, avec les participants à l'étude. Pour ce faire, et pour maximiser le temps passé avec ces derniers, je me suis engagée à me pointer le plus souvent possible à l'avance à mes rencontres pour avoir la chance de discuter avec ceux qui circulaient dans le milieu de vie et j'ai proposé à quelques-uns de jouer à des jeux de cartes lors de mes courts passages.

Au moment de l'entretien, je me suis humblement présentée comme une étudiante en service social, à l'Université d'Ottawa, menant une recherche sur la sortie de prison. D'ailleurs, peu importe le cadre dans lequel je me serais introduite, je n'aurais pas automatiquement fait allusion au titre de chercheure ou doctorante, étant donné son ambiguïté et le risque de rapport hiérarchique qu'il sous-tend. Qui plus est, et comme c'est réellement le cas, j'ai présenté mon projet comme un espace privilégié pour prendre la parole et une opportunité pour rendre la critique constructive et donc, faire « bouger les choses ». Lors des entretiens, j'ai ajouté que la vie était parsemée de formalités et que par conséquent, il y avait très peu de moments adéquats pour « vider

son sac ». Malgré les précautions que j'ai prises, j'ai senti, surtout au cours des premières entrevues, que des hommes étaient réticents, comme si je représentais, même en « n'étant personne » si je peux l'exprimer ainsi, une agente du système qui cherchait à entendre les « bonnes réponses ». Ainsi, comme suggéré par une intervenante que j'ai rencontrée, j'ai apporté quelques précisions quant à mon rôle. J'ai mentionné que je n'étais ni une policière ni une juge, que notre échange était confidentiel et que je n'étais pas là pour juger, mais bien pour apprendre et écouter. Même si ça semblait évident pour certains, pour d'autres, c'était rassurant. J'ai aussi pris le temps nécessaire, lors du début de chaque entretien, pour détendre l'atmosphère en discutant de tout et de rien. Généralement, à mi-chemin pendant l'entrevue, les participants étaient beaucoup plus à l'aise :

Je trouve que ça s'est super bien passé...J'ai été à l'aise, puis...Oui...C'est gênant un peu, mais c'est normal, avec tes enregistrements, puis tout, mais je trouve que ça bien été, puis j'ai été à l'aise... (Dominic)

Cette étape m'a également obligée à faire un travail sur moi-même. En fait, j'ai souvent eu l'impression de ne pas être dans mes souliers, d'incarner le personnage de « la » savante, de prendre une place trop grande à assumer pour le petit humain que je suis, d'être l'hautaine égoïste qui profite de la vulnérabilité et des fragilités des autres, alors qu'elle a largement les siennes, pour conforter son désir de réussite, bref, de jouer à faire semblant. Avec du recul et un regard intérieur, je suis tout de même parvenue à mes fins.

J'ai gardé en tête que j'étais toujours la même personne, je me suis assurée que ma façon d'agir le corroborait et je me suis accrochée à la motivation initiale soutenant ma recherche. De plus, pour me départir de ce sentiment, loin d'être le cas, d'opportuniste, j'ai choisi de saisir toutes les occasions possibles pour être en contact autant avec les membres de l'équipe du CRCO que la

population auprès de laquelle ils travaillent. J'ai donc assisté à toutes les rencontres qui m'ont été proposées.

Tenant compte de ces considérations, je crois toutefois que la saisie, à *travers le récit*, des interactions dans lesquelles les individus ont été engagés est primordiale (Demazière, 2011). Effectivement, la production du sens des parcours et expériences vécus par une personne relève directement des relations entretenues et qu'elle entretient avec autrui (acteurs collectifs et individuels) et par conséquent, des processus d'ajustement de la définition de ces situations auxquelles elles contribuent (ibid.). En guise de précision, Demazière (2011) fournit un exemple concret pouvant aussi s'appliquer au processus de sortie de prison. L'expérience du chômage, en tant que processus de sortie du monde du travail peut effectivement révéler certaines similitudes avec l'expérience de sortie du monde carcéral : « Le chômage est donc une expérience personnelle, subjective, intime, et il est tout autant une expérience socialisée, normée, relationnelle » (ibid., p. 66). Autrement dit, l'expérience de sortie de prison est tout à la fois « intime, personnelle et subjective » que « socialisée, normée et relationnelle ».

En ce sens, pour introduire plus systématiquement les interactions avec les autres acteurs dans les récits qui, en soi, représentent déjà un effort de contextualisation des biographies (ibid.), j'avais convenu que les entretiens biographiques se déroulent en deux temps, comme le propose Demazière (2011) dans son article *L'entretien biographique et la saisie des interactions avec autrui*. Au cours du second entretien, il aurait ainsi été souhaité de revenir plus spécifiquement sur la signification du rôle de ces autres acteurs dans la situation des interviewés. Or, j'ai constaté que cette stratégie s'applique plus difficilement dans une maison de transition, en raison de la disponibilité des résidents. La disponibilité, ici, doit être comprise de deux manières. En premier

lieu et comme je l'ai mentionné précédemment, la disponibilité des résidents varie selon les conditions auxquelles ils doivent se soumettre et leurs occupations quotidiennes. Leur capacité individuelle à gérer ce que leur passage en maison de transition implique va dans le même sens. En deuxième lieu, la disponibilité réfère inévitablement à la fluctuation de la population qui transite au centre résidentiel. Suite à des bris de conditions ou à la violation répétitive d'un règlement au sein de la maison, il arrive que des résidents soient emprisonnés de nouveau.

Justement, contrainte par le temps, et en raison de la coordination plutôt difficile des rencontres, je n'ai pas rencontré les participants une seconde fois pour sonder l'impact des interactions avec d'autres acteurs sur leur parcours. Par contre, au cours des entretiens et lors de leur transcription, j'ai remarqué que, naturellement, ils étaient nombreux à évoquer l'importance de la relation avec autrui dans leur cheminement. J'ai également formulé un guide d'entretien propice à la divulgation de cette information. Ce sont notamment les deux questions suivantes qui ont incité les participants à s'ouvrir davantage sur la signification des autres dans leur parcours :

- Quels moyens avez-vous adoptés, à l'intérieur, pour traverser cette ou ces périodes d'incarcération? Avez-vous, par exemple, continué d'entretenir des liens avec votre entourage?
- Que diriez-vous qui a bien fonctionné ou qui a facilité votre sortie de prison?

Pour le second groupe de participants, soit les intervenants, j'ai eu recours à des entretiens semi-directifs, afin de les interroger sur leur rôle auprès des individus ayant connu un parcours d'incarcération et leurs perceptions quant à la réinsertion sociale de ces derniers³⁰. Plus précisément, nous avons échangé sur leur travail (titre, rôle, défis ou enjeux), leur vision de la

³⁰ Voir l'annexe 3 (guide d'entrevue pour les intervenants).

relation d'aide auprès des personnes judiciarisées et la signification attribuée au processus de sortie de prison, au système de justice pénale actuel et aux services offerts en matière de réinsertion sociale.

3.5 Obstacles et dilemmes éthiques

Chaque démarche de recherche comporte son lot d'enjeux et d'obstacles éthiques, dépendamment du terrain de recherche. Chose certaine, la personne qui conduit une étude, tous objets confondus, est tôt ou tard confrontée à une montagne d'émotions et à des dilemmes parfois complexes à résoudre. Au fond, derrière le chercheur se cache avant tout un humain; un humain qui a la capacité de ressentir. J'ai moi-même été mise au pied du mur par des défis qui, au départ, me semblaient insurmontables.

3.5.1 Le double rôle de chercheure et travailleuse sociale

Tel que je l'ai évoqué plus tôt, j'ai eu du mal à assumer mon rôle de chercheure. Le port de ce « chapeau », que je ne veux pas dénigrer, mais auquel je n'ai finalement pas totalement adhéré sur le terrain, me rend inconfortable. En fait, je suis non seulement mal à l'aise avec l'impression de s'imposer qu'il implique pour moi, mais aussi avec l'enjeu épistémologique de la neutralité qui s'y rattache. Oui, ce point a fait l'objet de nombreux débats, à l'issue desquels certaines personnes ont défendu l'idée selon laquelle il était pratiquement impossible d'être complètement objectif, mais malgré tout, cet idéal de neutralité m'a parfois paralysée. Ne pouvant pourtant pas m'y identifier, j'ai eu honte d'accepter mes propres failles et préjugés, d'avoir de la difficulté à retenir mes larmes en voyant celles d'un participant, d'être dérangée par certains propos et de puiser dans mon bagage personnel pour être aussi empathique. Un résident m'a même soulevé qu'il sentait que

je n'étais pas comme les autres et que j'avais une très bonne oreille. Même si j'ai grandement apprécié son commentaire, je me suis demandée si c'était « normal » et « accepté » de recevoir ce genre de rétroaction et d'y réagir.

« Être neutre », ou du moins me forcer à le devenir sans trop savoir pourquoi et sans résultats apparents, de toute évidence, a également engendré une espèce de tiraillement intérieur, à savoir si je devais avoir recours à ma formation en service social dans les circonstances propices pour le faire. Je l'ai fait, probablement par réflexe, mais cela s'est avéré être positif. Quand les participants à mon projet de recherche pleuraient ou étaient furieux, je laissais mon rôle de chercheure en retrait, je changeais de personnage, alors que dans d'autres situations, il n'était éthiquement parlant pas possible de le faire. J'ai reçu des confidences, ne mettant pas la vie des individus concernés en danger, mais qui, en principe, auraient pu être bénéfiques pour la relation des intervenants avec ceux-ci. Afin de respecter mon engagement et la confidentialité, j'ai gardé les informations soutirées pour moi. C'est notamment en ce sens que le double rôle chercheure/intervenante a été difficile à gérer pour moi.

3.5.2 L'art d'interviewer

En tant que nouvelle initiée à la méthode de collecte de données que constitue l'entrevue, je ne savais pas vraiment à quoi m'attendre. Toutefois, les mises en garde que j'avais captées auparavant se sont vite concrétisées et c'est la raison pour laquelle, aujourd'hui, je suis en mesure d'affirmer qu'il s'agit d'une technique qui exige un certain doigté.

D'abord, il faut établir le lien de confiance nécessaire pour que la personne soit à l'aise de s'ouvrir, ce qui est tout à fait légitime. À la base, il s'agit d'un défi considérable, d'autant plus lorsqu'il s'agit d'une première et unique rencontre. Étant donné que pour prendre contact avec moi, les résidents du CRCO devaient passer par les intervenants (entente avec le Bureau de l'éthique de l'Université d'Ottawa)³¹, je n'avais souvent, pour ne pas dire toujours, aucune idée des individus que j'allais rencontrer. C'est pourquoi, comme je l'ai mentionné précédemment, j'ai commencé les entretiens par une discussion informelle susceptible de rendre le climat un peu plus convivial, avec les hommes comme avec les intervenants. J'ai également remarqué que la lecture des formulaires de consentement^{32 33}, particulièrement avec les résidents, atténuait le stress lié à l'implication dans ma recherche. Ce faisant, les participants en apprenaient davantage sur ses objectifs et sur leur rôle dans ce contexte. Néanmoins, la majorité d'entre eux m'ont semblé avoir de la difficulté à entrer en relation avec les autres et à faire confiance, comme en témoigne l'extrait qui suit :

Moi c'est juste l'affaire que je redoute le plus c'est ça...L'enregistrement...

Ah oui!? Ça vous inquiète ou...?

Tu peux faire ce que tu veux avec, je m'en fou là...C'est simplement que, derrière ma tête, j'en ai vu assez là que je dis : Ouin...Ok...C'est...

Hum...Hum, hum...Mais vous pouvez me faire confiance...Je vous assure que vous pouvez me faire confiance, puis comme je le disais, si jamais vous voulez réviser la transcription, il n'y a pas de problème aussi là...

(Rires)...J'aimerais ça le voir par exemple, oui...

Ben oui, absolument...Je la ferai parvenir via les intervenants, puis ils pourront vous faire une copie, puis vous pourrez regarder...Ça ne sera pas prêt tout de suite parce que c'est très long, mais ça va être prêt...Éventuellement, quand ça va être prêt, pas de problème, je vous la fournirai...Je vais prendre ça en note...

Envoie-moi ça directement à moi, pas à eux autres...(Rires)

Avez-vous une adresse courriel?

Non...

Non...Ok...

Je ne peux pas en avoir...

Ben au pire, j'amènerai une copie papier...

³¹ Voir l'annexe 4 (certificat d'approbation éthique).

³² Voir l'annexe 5 (formulaire de consentement – hommes).

³³ Voir l'annexe 6 (formulaire de consentement – intervenants).

Tu peux me l'envoyer...Si tu ne peux pas venir ici, c'est correct, fait juste me l'envoyer par la mail...Puis, je vais le lire, puis...Quand ça vient à ça, je ne fais pas confiance à personne!

Hum...Mais je vous amènerai une copie papier, à vous...Je la mettrai dans une enveloppe, je vais l'amener en personne, puis je vous la donnerai en personne...Ça vous va ça?

Ok...Ça c'est un des hics que j'ai encore qu'un moment donné, va falloir que je lâche... C'est correct aussi...Ça peut prendre du temps, puis il faut que vous vous respectiez là-dedans aussi...

Le monde n'ont rien à faire avec mon mal, c'est moi qui s'est fait mal avec qu'est-ce que j'ai fait...

Hum...

Puis, il y a une confiance qui a été brimée, puis cette confiance-là, moi, you have to earn it...You know, « earn it »!?! (Maurice)

Est-ce le cas pour l'ensemble des individus ayant connu un parcours d'incarcération? Il faudrait investiguer davantage, mais je suppose que les trahisons antérieures, le fait d'avoir côtoyé divers acteurs du système de justice et d'avoir eu à raconter leur histoire maintes fois ont créé un blocage au niveau de la confiance par la suite. Qui plus est, même si pour certains la divulgation des infractions commises semblait importante pour contextualiser leur témoignage, d'autres avaient des inquiétudes à ce propos. Lors des rencontres des résidents et de chaque entrevue, j'ai clarifié qu'en aucun temps, autre que si la personne le souhaitait, la question des délits antérieurs ne ferait surface et qu'au contraire, je m'intéressais plutôt à en savoir sur « l'après ». J'ai senti que mes paroles avaient été rassurantes pour plusieurs.

Rassurantes et requises, considérant l'influence du milieu et les pressions qu'elle suscite. En effet, l'endroit choisi pour interviewer peut avoir une incidence sur l'agir et le témoignage des répondants à l'étude. Il faut en être pleinement conscient, chose que je ne soupçonnais pas. Sauf quelques exceptions, j'ai souvent eu l'impression que les résidents avaient peur de parler, de se confier et surtout, de critiquer. J'y reviendrai au chapitre 4, mais au cours des entretiens, il y avait cette tension constante, et selon moi palpable, comme s'ils se sentaient coincés entre l'envie de se

libérer et ce devoir présumé d'écoper. Je n'ai jamais validé ces impressions et interrogations, mais bref, il s'agit d'une autre difficulté que j'ai dû surmonter, et ce, en mettant l'emphase sur la confidentialité du processus.

Le sous-titre de cette section parle de lui-même; interviewer est un art que l'on apprend à maîtriser au fil du temps et de l'expérience. L'ajustement, le jugement et la flexibilité sont, à mon avis, les bases essentielles. Justement, il a été ardu pour moi de prendre une distance quant à mon guide d'entrevue, d'être présente physiquement et mentalement en évitant de réfléchir aux prochaines questions et de recadrer la discussion tout en laissant une certaine liberté d'expression au participant. Je me suis rendu compte que la conduite d'un entretien prenait beaucoup d'énergie, autant que l'étape de la transcription que je sous-estimais. Avec les efforts nécessaires, j'y suis parvenue et je serai une meilleure intervieweuse à l'avenir.

3.6 Analyse et interprétation des données

Pour faire émerger et décrire l'activité à laquelle je m'intéresse, soit la « carrière de sortie de prison », il est très important de partir du terrain lui-même et plus précisément, des récits recueillis par l'entremise des entretiens réalisés, et des catégories tirées de l'emplacement sélectionné pour la recherche (Darmon, 2008b). Dans cet ordre d'idées, ce sont les individus interviewés qui définissent la sortie de prison de par leur expérience personnelle et qui confirment « être réinsérés » (ou non) et c'est ce qui est pris en compte, mais tout en gardant une certaine distance pour tenter de confronter et dépasser cette analyse (Poupart, 2011). L'une des caractéristiques majeures d'une recherche qualitative est justement la simultanéité de la collecte et l'analyse des données (Paillé, 1994). De là, la pertinence d'une méthode d'analyse inductive,

inspirée de manière souple de la « théorisation ancrée », une « [...] approche de théorisation empirique et inductive mise de l'avant en 1967 par Glaser et Strauss » (Paillé, 1994, p. 148). Dans le cadre d'une étude qui, comme la mienne, vise à construire un concept ancré (dans l'empirique), soit celui de « carrière de sortie de prison » et pour en extraire une typologie des parcours que cette carrière recouvre, l'approche de la théorisation ancrée s'est avérée pertinente. Elle recoupe aussi la grille de lecture que représente « l'analyse typologique », c'est-à-dire une méthode de classification permettant de « [...] rendre compte de la complexité des parcours biographiques individuels qui évoluent dans le temps et au gré des interactions sociales » (Pilote et Garneau, 2011). Étant donné les procédés que sous-tend l'analyse par théorisation ancrée, elle est susceptible d'être confondue avec l'analyse de contenu, alors qu'il n'en est rien (Paillé, 1994). En cela, le chercheur se situe plutôt dans un processus de questionnement que dans une démarche de codification d'un corpus, comme c'est le cas avec l'analyse de contenu (ibid.). Plus précisément, il se prête à un exercice réflexif, comportant quelques grandes étapes, notamment la catégorisation et la mise en relation, pour aboutir à une description et une analyse minutieuses d'un phénomène donné.

Évidemment, même si la théorisation ancrée, dont l'analyse typologique s'inspire, occupe désormais une place légitime dans le monde des sciences sociales, elle présente parfois, comme n'importe quel procédé, des défis que le chercheur doit surmonter (Garneau, 2015). À cet effet, l'action de « théoriser » ou de « [...] dégager le sens d'un évènement, [de] lier dans un schéma explicatif divers éléments d'une situation, [de] renouveler la compréhension d'un phénomène en le mettant différemment en lumière » (Paillé, 1994, p. 149) peut s'avérer une difficulté importante (Garneau, 2015). Étant donné la focale microscopique et la perspective inductive que sous-tend la théorisation ancrée, il s'agit d'éviter une simple description brute des faits pour produire un modèle d'interprétation théorique permettant une montée en généralité (ibid.), dans mon cas, une typologie

de la carrière de sortie de prison. Un autre défi consiste à fournir un résultat « ancré » dans l'empirie (Paillé, 1994). Autrement dit, on doit s'assurer que le modèle d'interprétation théorique offert soit ancré, et non plaqué, dans les données empiriques sur lesquelles il prétend se fonder (ibid.).

En ce qui a trait à l'analyse des données, selon Namian (2012) : « [...] le chercheur doit non seulement opérer une sélection des données parmi la totalité de celles recueillies, souvent nombreuses, mais aussi de privilégier, pour parvenir à cette sélection, une approche d'analyse à la fois rigoureuse et flexible » (p. 72). Dans cette optique, lors de la transcription des entretiens, j'ai préalablement souligné les passages qui me semblaient pertinents. J'ai ensuite révisé chaque transcription une seconde fois pour établir une grille de codification « maison », soit à l'aide de tableaux, dans le but d'y insérer les passages correspondants aux grandes thématiques. Qui plus est, puisque je pars du postulat selon lequel il y a plusieurs parcours de sortie après une période d'incarcération, l'élaboration d'une typologie des types de parcours m'a permise d'identifier les éléments qui structurent la carrière de sortie de prison de manière différenciée et donc, de mieux saisir les façons dont se définit et se négocie, avec divers acteurs, la sortie de prison pour les ex-détenus. J'avais posé, *a priori*, l'hypothèse de fond que le premier type de sortie de prison renvoie au « désistement criminel durable », c'est-à-dire à l'abandon total de la criminalité, au retour à la conformité sociale. Ce premier type se résume donc à la sortie définitive d'un parcours carcéral, mais laisse entrevoir la possibilité qu'il y ait d'autres formes de sorties possibles, dans l'entre-deux. D'où l'intérêt de mon étude.

CHAPITRE 4 : CE QUE SORTIR VEUT DIRE : L'EXPÉRIENCE ET LES PHASES DE LA SORTIE DE PRISON

« Ce que j'ai fait, je ne peux pas le changer, tsé...Je ne peux pas rien changer de ça, pantoute...Tout ce que je peux faire c'est améliorer mes affaires en-avant de moi » (Serge)

Ce chapitre vise à décrire la sortie de l'institution carcérale à partir des récits biographiques de 23 hommes. Tel que mentionné précédemment, au moment des entretiens, les hommes étaient en maison de transition, ce qui correspond à une étape spécifique et significative de ce processus – un moment charnière entre la libération des conditions de détention et l'insertion dans la vie civile « ordinaire » –. Les hommes peuvent donc être décrits ici comme des « sortants », puisque la sortie de prison s'appréhende comme un processus en évolution, qui s'institue dans le temps au sein d'un parcours en dents de scie, et dont les lignes de démarcation temporelle (début et fin du processus) demeurent instables et floues, sujettes à des remaniements à la fois objectifs (transformations du processus de sortie anticipé par des modifications, telles qu'un bris de condition, un retour en dedans, une intégration en emploi, etc.) et subjectifs (transformations qui découlent des changements dans la compréhension qu'ils ont de leur vécu, des interprétations qu'ils ont de la réinsertion sociale ou encore, de changements quant à leurs aspirations ou leurs perceptions de l'avenir) (Garneau, 2006). Dans ce qui suit, à partir des propos des hommes, j'emprunte une approche globale du processus de sortie de prison, en abordant trois périodes qui le modulent, soit 1) l'entrée en détention; 2) la détention et 3) la transition post-carcérale. Si chaque parcours est singulier et que la sortie de prison est souvent interprétée comme une expérience personnelle et

unique³⁴, l'analyse des données laisse émerger des récurrences qui permettent d'en retirer des dynamiques transversales (Desmarais, 2009).

Avant de présenter ces résultats, il importe de rappeler que le matériel duquel je m'inspire intégralement dans cette section est constitué de verbatims issus d'entretiens réalisés auprès de 23 hommes ayant connu un parcours d'incarcération, et pour la plupart, résidents du CRCO. Une plus grande majorité d'entre eux a purgé une peine de ressort fédéral, c'est-à-dire de deux ans ou plus. Ils sont également plus nombreux à avoir connu plus d'un parcours d'incarcération, comme l'indique le tableau 5 présenté dans le chapitre précédent. Certains profils sociodémographiques se recoupent, d'autres se distinguent, ce qui forge, d'une façon, l'appartenance aux positions « types » de la sortie de prison dont il sera question dans le chapitre suivant.

4.1 L'entrée en détention

La sortie de détention suppose forcément « l'entrée ». Mais avant même cette entrée officielle au sein de la prison, la peine se fait déjà bien sentir. En fait, elle se concrétise par un moment d'attente qui précède l'enfermement comme tel. Effectivement, entre l'infraction commise et la condamnation, peut s'accumuler une période de temps considérable, et ce, entre autres en raison des délais relatifs au traitement des dossiers judiciaires que j'ai abordés plus tôt. Pour Maurice³⁵ par exemple, il s'est écoulé une dizaine d'années avant le rendement du verdict final, qu'il a lui-même proclamé :

³⁴ Comme le mentionnent Louis, pour qui « [...] c'est certain que chaque intégration de chaque personne est personnalisée, est bien différente », Francis, pour qui « Il n'y a pas une situation qui est pareil », Robert « Tsé, mais chacun a son cas hein » ou encore Maurice : « C'est mon parcours à moi [...] Ça c'est mon vécu ».

³⁵ Maurice, fin cinquantaine, originaire de l'Ontario, marié dans le passé, père, travailleur dans la vente et l'immobilier, maintenant inapte au travail en raison de problèmes de santé, ayant vécu une seule période d'incarcération, de ressort fédéral (deux ans ou plus).

[...] un moment donné, fallait que ça arrête... Cette bullshit là que j'étais dedans là, il fallait que ça arrête parce que toutes les deux semaines, un mois, je passais en cour, puis ça me détruisait à chaque fois... Un moment donné, j'ai dit: « C'est fini! De la marde! Fuck it! »...« Oui, mais on s'en vient ben ! »...« Non, de la marde, c'est fini, je ne suis plus capable »...

Être en standby

Le passage obligé que constitue l'attente est parfois source de découragement pour certains qui, espérant une peine plus clémente, ont recours à un avocat, ce qui engendre le prolongement souvent peu fructueux des démarches judiciaires. Les paroles de Steve³⁶ et de Jason³⁷, bien qu'exprimant une position inverse, en font justement allusion :

Dans mon cas, moi j'ai décidé de plaider coupable avant d'aller en procès parce que de cette manière-là, tu te sauves beaucoup de dates judiciaires, de l'argent... (Steve)

J'ai essayé en plus, avec un avocat... Ça duré un an et demi de temps (Jason)

Outre le désespoir et les frais juridiques, si tel est le cas, l'attente mène inévitablement à ce qui peut être conçu comme une « forme de paralysie ». En plus de gérer le stress qu'elle entraîne, les individus ciblés par une éventuelle peine d'incarcération sont en quelque sorte contraints de « suspendre leur existence », de mettre leurs projets sur la glace, en *standby*; la seule source d'activation possible étant de prévenir les pertes, ce qui n'est guère aussi simple :

J'ai perdu tout mon ménage, tout ça... Moi quand je suis rentré à ma deuxième sentence, même ma première sentence, j'ai perdu mes affaires...(Stéphane)

Ben oui c'est ça, elle s'est occupée de moi, puis d'aller chercher mon portefeuille, puis mes choses, puis tsé, où est-ce que je demeurais, j'étais pour tout perdre, donc elle est allée chercher mon linge, puis des choses de même... Mais mes meubles, puis tout ça, ben... Tout

³⁶ Steve, début vingtaine, originaire du Québec, employé aux services techniques dans une entreprise, maintenant garagiste, ayant vécu une seule période d'incarcération, de ressort fédéral (deux ans ou plus).

³⁷ Jason, mi-vingtaine, originaire du Québec, a trois frères, employé dans le domaine de l'agriculture, ayant vécu une seule période d'incarcération, de ressort fédéral (deux ans ou plus).

était détruit quand même là, tsé...Les policiers avaient tout déchiré les matelas, puis le set du salon, puis tout... (Gaston)

Je n'ai pas trop de référence, je suis resté en chambre moi parce que je savais que j'étais pour m'en aller en prison, donc...J'ai été trois mois en chambre... (Jean)

[...] puis je restais chez ma nièce parce que je ne pouvais pas me pogner un appartement, je savais que je m'en allais en prison, tu ne peux pas laisser tes affaires là, puis je n'avais pas de blonde, j'étais tout seul, donc j'avais juste ça à faire travailler...Ça passe le temps, puis ça change les idées beaucoup... (Sébastien)

Puisqu'il est inutile d'envisager le moindre avancement qui, d'une manière ou d'une autre, est indirectement impossible, certains d'entre eux vont profiter de cette période de temps, d'ordinaire longue et pénible, pour entamer un « travail sur soi ». C'est le cas pour Christophe, un père, dans la cinquantaine, d'origine haïtienne, menacé d'expulsion (perte du statut de résident permanent suite au crime commis), qui a passé près de quatre ans dehors avant d'être incarcéré. Il a donc décidé de s'inscrire à des programmes spécifiques et malgré les obligations légales d'aller en thérapie pour une durée déterminée, il a volontairement continué cette dernière. À cet égard, il dit : « *Je me suis impliqué et puis, j'ai fait pas mal d'affaires dehors...C'est comme si...Je suis entré en prison en septembre 2015, mais c'est comme si j'étais un gars déjà réhabilité* » (Christophe).

Dans la même lignée, Michel³⁸ ajoute :

Puis, j'ai été deux ans sous caution, presque, avant de rentrer en prison, puis j'ai toujours bien fonctionné... [...] Ça m'a coûté une caution pour rester libre, avec pleins de conditions aussi, des couvre-feux, puis toutes sortes de choses-là...

En cela, l'évolution personnelle ou ce qu'on désigne communément comme la « réhabilitation » semble commencer pour certains à l'extérieur des murs, avant même l'entrée officielle en détention. Ces extraits témoignent du fait qu'on « apprend » en quelque sorte à sortir

³⁸ Michel, fin trentaine, originaire du Québec, beau-père de deux enfants, propriétaire d'une compagnie de briquetage, maintenant briqueteur, ayant vécu une seule période d'incarcération, de ressort fédéral (deux ans ou plus).

de prison avant même d’y entrer officiellement, surtout lorsque le moment de « *stand by* » prend forme dans la durée.

4.1.1 La réception

Une fois la sentence prononcée, tous passent par le moment d’arrivée en détention. Celui-ci débute par le passage obligatoire à ce qui est appelé dans le milieu la « Réception », soit le Centre régional de réception (CRR), situé dans la ville de Sainte-Anne-des-Plaines, à Québec, parfois appelé « la prison d’accueil ». De fait, la réception demeure un rituel de passage ou de transition vers le monde carcéral qui est significatif pour les personnes condamnées puisque c’est au cours de ce dernier que celles devant purger une peine de deux ans ou plus sont soumises à une évaluation initiale, et notamment à un processus de classement menant à l’assignation d’une cote de sécurité qui déterminera dans quel établissement (sécurité minimale, moyenne, maximale ou exceptionnellement « super-max », à l’Unité spéciale de détention (USD)³⁹, destinée aux « délinquants radicalisés ») elles seront envoyées :

Ce qu'on appelle la « Réception », ça c'est...Ils te classent hein...Ils t'étudient pour te classer, savoir où t'envoyer, selon ton comportement... (Robert)

Plus précisément, la cote de sécurité du détenu est déterminée en fonction d’une série de tests qui tiennent compte de certains facteurs, dont la gravité de l’infraction commise, son rendement et sa conduite pendant qu’il purge sa peine, ses antécédents sociaux et criminels, etc.⁴⁰, auxquels un pointage est attribué, identifiant le niveau de sécurité requis et par le fait même, la cote

³⁹ Pour plus d’informations, consulter le site Web :

<http://www.csc-scc.gc.ca/>

⁴⁰ Pour prendre connaissance des autres facteurs, consulter le site Web :

<http://www.csc-scc.gc.ca/lois-et-reglements/705-7-cd-fra.shtml#s9>

à laquelle on appose des normes comportementales. Si l'évaluation du Service montre que le détenu présente un risque élevé d'évasion, une grande menace pour la sécurité du public en cas d'invasion et exige un degré élevé de surveillance et de contrôle à l'intérieur des murs, la cote de sécurité maximale lui est attribuée (Source en ligne : [SERVICE CORRECTIONNEL CANADA])⁴¹. Dans le cas contraire, moyennant une évaluation du risque « faible ou moyenne », une « attitude passable ou bonne » et un « comportement satisfaisant », on lui attribue la cote moyenne ou minimale.

Quand tu arrives à la Réception, premièrement, ben tu te fais sentir par le chien...Tu arrives là, ils sortent le chien, ils font un classement... [...] Minimum...Moi j'étais classé...Parce que je n'ai pas de violence dans mon dossier, donc j'étais considéré minimum, pas de danger... (Dominic)

[...] c'est pour ça qu'ils m'ont envoyé au médium moi parce qu'au début, j'étais plutôt fermé par rapport à qu'est-ce que je ressentais, puis je n'avais pas le goût de parler vraiment de qu'est-ce qui se passait, j'étais encore frustré... (Steve)

À Sainte-Anne-des-Plaines, à la Réception, ça c'est le maximum...C'est un maximum...C'est là où ils t'amènent pour te classer...Minimum, médium, maximum... [...] J'ai été classé médium en tant que...Periodically on dirait, mais ils ont poussé pour mettre minimum parce que j'avais une bonne attitude, j'avais un bon comportement [...] (Maxime)

La réception est souvent décrite comme un moment marquant par les détenus. Louis⁴² qualifie cette étape de transition en dedans comme étant une période hautement anxiogène, surtout pour ceux qui risquent d'être classés « maximum » : « *Les gars sont sur le gros nerfs là...Tsé, ils sont en transition en fait hein...* ». Ce processus de classification préalable, dont la durée semble varier⁴³, est perçu en ce sens par une majorité comme le « test » ultime, étant donné la mise à l'épreuve psychologique dont ils font l'objet :

⁴¹ <http://www.csc-scc.gc.ca/>

⁴² Louis, mi-cinquantaine, originaire du Québec, sans conjointe, ni enfant(s), éducateur en service de garde, maintenant à la recherche d'un emploi, ayant vécu une seule période d'incarcération, de ressort fédéral (deux ans ou plus).

⁴³ Quelques participants ont parlé de 70 jours, d'autres de 90 jours et un, exceptionnellement, de 120 jours.

Ils se disent: « Quel genre de gars que tu es toi!? »...Puis là, ils vont jouer avec tes nerfs de toutes les manières possibles... [...] C'est ça la Réception, tu attends, puis là, ils veulent voir quel genre de gars, puis il y en a beaucoup qui craquent, qui vont péter des coches, puis pow!, ça, ça va dans le « trou »...Pow! Ok, lui c'est un gars de maximum...Boum! (Steve)

Là, ils te classifient, puis ils t'envoient toutes sortes d'affaires pour te faire péter au frette là... [...] (Rires)...Tout...Ils vont jouer avec tes nerfs, ils vont jouer à fermer les portes fort, à crier après toi... (Maurice)

Ce défi d'endurance se manifeste entre autres par les conditions auxquelles sont exposés les individus en évaluation au CRR, tel que le *dead lock*, pour reprendre le jargon carcéral, qui est un confinement en cellule partagée avec un ou parfois plus d'un « coloc », et ce durant plusieurs heures :

[...] tu es enfermé 16 heures sur 24, en double en plus...Donc, si tu ne pognes pas un bon coloc, le temps est long en maudit là... (Michel)

En plus, la Réception, tu es en dead lock genre 16-17-18 heures par jour, je ne sais pas trop là...Quand tu en pognes un pas bon, c'est long en ostie là...Un qui pleurait, puis l'autre n'arrêtait pas...Deux osties de... (Jason)

Il va y avoir des dead lock, puis là, quand il y a un dead lock... [...] Des fois, il y a aucune raison là... [...] Puis, tu passes 18 heures par jour dans ta cellule (Steve)

À ces conditions de réception s'ajoutent la durée d'attente et le manque d'informations qui rendent le moment d'entrée en détention encore plus difficile, comme l'illustrent les propos de Francis⁴⁴ et ceux de Steve :

Parce que quand tu arrives là, il n'y a aucune information, ils te donnent une couverte, un oreiller, puis un numéro de cellule là... (Francis)

Puis là, après 55 jours, 60 jours, il y a quelqu'un qui va te rencontrer, puis c'est cette rencontre-là que tu attends...Tu es comme un lapin qui court dans un labyrinthe, puis il a ben hâte de trouver le fromage, tu comprends...C'est exactement ça que c'est... (Steve)

⁴⁴ Francis, fin trentaine, originaire du Québec, issu d'une famille reconstituée, père, opérateur/technicien dans une usine, encore à ce jour, ayant vécu une seule période d'incarcération, de ressort provincial (moins de deux ans).

La wing

Lorsque se termine la période évaluative ou autrement dit, lorsque la cote de sécurité est déterminée et le transfert du détenu effectué dans l'établissement respectif, la catégorisation, elle, se poursuit. En plus de la cote de sécurité, s'ajoute le classement qui s'opère en fonction du délit. Chaque aile ou *wing*, pour reprendre l'expression utilisée par la majorité des participants, qui porte une lettre et un chiffre, renvoie à un groupe de personnes dont la nature de l'infraction est l'élément commun :

Pédophiles...Il y a les Indiens...Il y a différents coins... (Pierre)

[...] comme tu prends le D, ça, c'est l'aile où c'est tous les gens qui sont médicamentés...Mais fort là, tsé...Le A, ça, c'est tous ceux qui ont tué...Tsé, qui ont, qui sont là pour des grosses sentences là, tsé, qui ont fait des choses plus graves, on va dire... (Gaétan)

Ils te demandent si tu es avec les gangs de rue ou avec les motards...Donc là, ils te placent...Ou il y en a qui ont peur, ils vont sur la protection [...] (Dominic)

Il y avait de l'intimidation parce que j'étais dans une wing où il y avait beaucoup de gangs de rue, tout ça... (Christophe)

Or, il semble ressortir des témoignages que ces deux critères (cote de sécurité et nature du délit) de catégorisation ne sont pas toujours appliqués avec rigueur :

C'est médium, puis minimum, tout mélangé ensemble, tsé...Je trouve qu'il n'y a pas grand différence...On va par la cote de sécurité la plus haute, qui est médium, tu as le même traitement, tsé... (Stéphane)

[...] c'est rough là-bas parce que tu es mélangé avec les maximums... (Dominic)

Parce qu'il y aurait, ils appellent ça des antagonismes...Alors, tu trouvais un délateur, un membre d'un gang de rue, ils avaient besoin de la « protect »...Euh...Il n'y a pas les mêmes réalités (sur la wing)... (Louis)

Chose certaine, la cote de sécurité et la *wing*, quelles qu'elles soient, modulent dès l'entrée l'identité du détenu qui sera enclin à se comporter d'une façon spécifique à son groupe assigné par l'institution. Le portrait fourni par Gaston⁴⁵ le laisse justement sous-entendre :

Ben comme je t'ai dit, ceux qui sont plus tannants, ceux qui ont des degrés de récidives, des choses comme ça, tsé il y a le minimum et le maximum, mais je ne suis pas allé là-dedans moi... C'est parce que le maximum, il y a une section... Comment je dirais ça, je m'en allais dire de « crosseurs », mais tsé, ceux qui veulent se faire protéger là, tsé... Il y a une section, tsé, c'est des tough, c'est « des maximums », puis c'est du monde qui sont dédiés à aller au pénitencier ou qui vont avoir des grosses sentences, des plus tannants, des plus tough...

Faire la run de lait

Si les cotes et la *wing* modulent ou influencent la conduite des détenus, elles ne la surdéterminent pas puisque, particulièrement dans les pénitenciers (une approche plus rigide y règne), une « bonne conduite » peut être garante de la modification de la cote de sécurité et du transfert dans un autre établissement ou secteur du milieu carcéral de départ.

Tsé, ils te changent de place, tsé plus que tu fais d'affaires, tsé... Plus que tu fais ce qu'on te demande... [...] Parce que, tsé, les gars qui sont là, puis qui font rien, puis qui dorment toute la journée, un moment donné, ils disent : « Ok... Fait tes sacs !!! Tu t'en vas à Bordeaux » (Gaston)

Dépendamment du comportement qu'il adopte, le détenu est à risque de faire la *run* de lait, c'est-à-dire d'être transféré, une ou plusieurs fois, dans d'autres établissements, comme à Bordeaux, prison qualifiée de « dure » (Gaétan)⁴⁶. Bref, le déroulement du passage en détention

⁴⁵ Gaston, début soixantaine, originaire du Québec, sans conjointe, ni enfant(s), anciennes expériences de travail variées, maintenant à la recherche d'un emploi, ayant vécu deux périodes d'incarcération, de ressort provincial (moins de deux ans).

⁴⁶ Gaétan, mi-cinquantaine, originaire du Québec, anciennes expériences de travail variées, maintenant à la recherche d'un emploi, ayant vécu une seule période d'incarcération, de ressort provincial (moins de deux ans).

repose principalement sur la capacité et la volonté de l'individu incarcéré de se distancier de l'identité de groupe qui lui est assigné.

Il n'y a pas que la cote de sécurité et la *wing* qui imposent une identité aux détenus. Les moyens d'identification, entre autres le port de l'uniforme, sont autant de stratégies déployées par l'institution, dans ce cas-ci la prison, pour adapter, à ses normes et exigences, les personnes qui y passent. Les propositions théoriques de Goffman (1968), particulièrement quant à ce qu'il appelle les « techniques de mortification », soit les dispositifs mis en place par les institutions totales pour produire l'identité de détenu et dépersonnaliser les individus pris en charge, prennent ici tout leur sens. Même si certains se conforment aisément à cette formalité (« *Moi je suis pour ça, les uniformes, ces choses-là, mais les jumpsuits, tout ça là...[...]* » (Emmanuel)⁴⁷, nombreux sont ceux qui jugent qu'elle porte préjudice à leur singularité, à qui ils sont ou plutôt, qui ils étaient :

Au fédéral maintenant, ce sont des jeans bleus... On est tous habillés pareil là, on a tous des jeans bleus avec des gilets blancs, puis l'hiver, on a des super gros manteaux verts... On a l'air d'une gang de pois qui se promènent ensemble... (Dominic)

Là-bas, tsé, tu arrives là-bas, tu portes un jumpsuit orange là, tsé, comme qu'on voit dans les films, dans les prisons, dans les films, ces choses-là... [...] La première chose que tu perds quand tu arrives là c'est ton... Voyons... [...] Tsé, c'est vraiment ta dignité... Ben, surtout en Ontario... Tu portes les vêtements qu'ils te donnent, tsé, je veux dire... Tu portes des boxers qu'il y a eu à peu près 16 millions de personnes qui ont porté dans les dernières années... (Patrice)

Pour quelques-uns, comme Christophe, l'uniforme va jusqu'à établir une distinction claire entre l'habit de citoyen et l'habit de détenu.

⁴⁷ Emmanuel, début quarantaine, originaire de l'Ontario, couvreur, maintenant inapte au travail en raison de problèmes de santé, ayant vécu deux périodes d'incarcération, de ressort fédéral (deux ans ou plus) et plus d'une période d'incarcération, de ressort provincial (moins de deux ans).

4.2 La détention

Pour plusieurs, et notamment pour ceux qui en sont à leur première période d'incarcération, l'expérience de l'institution carcérale est éprouvante. La méconnaissance de l'univers carcéral et le monde inconnu qu'il représente ressortent dans le discours de certains participants, qui disent avoir été ébranlés par la découverte de ce nouveau monde :

Mais à part ça, ben, c'est raide un peu au début parce que tsé, c'est un monde que tu ne connais pas [...] (Francis)

Ce n'était pas mon univers...Je n'étais aucunement dans ma zone de confort [...] (Louis)

Avant, j'appréhendais quand même d'aller en prison, si on se fie sur ce qu'on dit de la prison, puis qu'est-ce que j'ai vu des fois dans les documentaires à la télévision...Je pensais que c'était rough, rough... (Christophe)

Mais moi, tsé, je n'avais jamais fait de prison avant, donc...Je ne pouvais pas comparer là...Je veux dire, la prison c'est la prison... [...] Tsé, surtout pour quelqu'un qui ne sait pas comment ça fonctionne ce milieu-là, donc... (Patrice)

Dès que tu aboutis là, les premiers jours, les premières semaines, tsé je veux dire, tu es dans un monde inconnu quand même, tsé... (Gaston)

L'un d'entre eux définit son expérience par un état de « choc total » (Maurice). Le stress, le sentiment de qui-vive et de crainte sont des émotions souvent vécues, tel que ces extraits en témoignent :

Tu es menacé par les gardes, puis tu as des menaces des détenus, donc tu es toujours sur le qui-vive là... (Maurice)

Ben, disons que ce n'est pas une place que je recommanderais aux personnes de mon âge...C'est...Comment je dirais ben ça là...C'est stressant...Tu es toujours sur le stress...Il y a un paquet de jeunes là, ça essaye de jouer du bras un peu là, puis... (Jean)

Puis, j'avais peur aussi parce que j'étais un peu stressé en prison, je commençais à être stressé, je voulais sortir, j'étais tanné, puis le monde commençait à me fatiguer, ils faisaient plein de niaiseries... [...] Là-bas, tu es stressé, puis d'habitude tu es relaxe [...] (Sébastien)

La nervosité ressentie n'est pas sans lien avec l'étiquette du « nouveau » que génère l'arrivée en détention, explicité par Patrice⁴⁸ :

Tsé, surtout pour quelqu'un qui ne sait pas comment ça fonctionne ce milieu-là, donc...Il faut que tu embarques dans le moule, puis il faut que tu essayes de ne pas démontrer justement que tu es le nouveau, puis...Tsé, il ne faut pas tu montres que ça te fait peur, que ça te stress, puis tout ça...Donc moi, en gros, j'ai juste joué la game de l'indifférence, puis d'avoir mon air « cool guy » [...]

Tandis que pour d'autres, comme Dominic⁴⁹, ayant vécu trois peines de ressort fédéral, l'expérience subjective de la détention se décrit autrement; par un sentiment qui n'est plus teinté par l'adaptation, mais par une forme de dégoût :

*[...] j'y ai vraiment goûté là, ce coup-ci, la détention, puis c'est « dégeulasse » en dedans...
[...] C'est quoi que ça goûte!? Ça n'a pas de mot...Tsé, ça n'a pas de mot...Je ne peux pas te dire...Ça pourrait être le mot le plus « dégeulasse » au monde là...*

4.2.1 Les atteintes physiques

Les aspects nommés rendant l'expérience « derrière les barreaux » difficile ont trait principalement aux conditions de détention. Si ces dernières varient selon les établissements, il n'en demeure pas moins qu'elles sont globalement décrites négativement. Pour la plupart des hommes rencontrés, ces conditions sont d'abord décrites comme des atteintes à leur intégrité physique. Les bruits incessants et l'insalubrité des lieux sont critiqués en ce sens :

Ça, oui...Il y a beaucoup de bruit... (Maxime)

Bordeaux, c'est très déplorable...Insalubre, ok...Puis à Bordeaux, tu vas rencontrer des coquerelles géantes, des rats, des souris [...] (Gaétan)

⁴⁸ Patrice, mi-trentaine, originaire du Québec, père, militaire, maintenant à la recherche d'un emploi, ayant vécu une seule période d'incarcération, de ressort provincial (moins de deux ans).

⁴⁹ Dominic, fin trentaine, originaire du Québec, issu d'une famille reconstituée, père, émondeur, encore à ce jour, ayant vécu trois périodes d'incarcération, de ressort fédéral (deux ans ou plus).

Là-bas, c'est bruyant... (Dominic)

Puis, c'est la nuit, les grosses portes coulissantes, puis bang!...C'est très bruyant... (Louis)

Moi c'est la nuit que j'avais ben peur...Moi me faire barrer la porte là... (Jean)

Puis, ce n'est pas drôle se faire enfermer tous les soirs, tsé, puis d'entendre des grosses portes se barrer, puis se faire mettre des flashes light dans la face toute la nuit, tsé... (Gaston)

Oui, mais ils nous gardent au Palais de justice, au sous-sol...Il n'y a pas de clarté, rien, on est 5 gars par cellule... [...] Puis, les conditions sont vraiment...Il y a des « bébittes », il y a toutes sortes d'affaires, des punaises de lit... [...] Puis, on vit à la noirceur, on n'a aucune clarté du jour, tsé, c'est dans le sous-sol...Donc, on ne sait pas quelle heure il est, sauf quand les repas arrivent... (Emmanuel)

La disposition des cellules, le manque d'intimité qui s'y rattache, l'inconfort ainsi que le surpeuplement – les appellations « être campeur » ou « faire du camping » en sont conséquentes – constituent des facteurs qui atteignent également l'intégrité. Ces fragments en explicitent la portée :

Quand tu es rendu en prison, maximum, tu ne dors pas bien partout, les lits sont terribles [...] (Maxime)

Ouin...J'ai été trois pour commencer, j'ai passé huit jours à coucher à terre là...Tsé, huit jours sur le ciment là, donc... (Jean)

On est deux dans une cellule qui est, c'est à peu près grand comme le coin du mur...Tsé là, il y a un lit, une toilette, un lavabo... (Pierre)

Il y en a un que son matelas est en face de la toilette, donc quand tu as besoin d'uriner, il faut que tu te mette debout sur son matelas, tsé... (Emmanuel)

Une cellule pour une personne, on est deux...Lui est couché sur son lit, moi j'étais couché par terre...Puis lui, pour aller à la toilette, il fallait qu'il passe sur mon lit [...]...Tsé, c'était comme ça... (Maurice)

Puis tu as un lit à deux étages, donc c'est fait pour deux détenus, mais avec le surpeuplement, ça arrivait souvent qu'ils « garrochent » un lit à terre... (Patrice)

On était des fois en camping de trois, tsé...Trois dans la même cellule là, puis... (Stéphane)

Oui...Ben, même au début, tu es campeur qu'ils appellent là parce qu'il y a de la surpopulation, donc tu as un matelas, tu couches à terre, donc tu es trois dedans... (Francis)

Ben le provincial, c'est toujours « packté »...C'est fou le provincial...Il y a de la surpopulation partout... On voit les prisons à la t.v. là, des fois, les prisons de merde, ben nous, à part qu'il y a de la peinture sur les murs, c'est pas mal la même affaire là... [...] Là, tu dors dans une place, ce n'est pas fait pour ça là, c'est une Église, c'est la pastorale qu'ils appellent ou le gymnase...Donc là, les gars n'ont même plus de gymnase à cause que la prison, il y a tellement de monde dedans... [...] Puis déjà, dans les cellules, ils sont trois là...Ils appellent ça du camping...Donc, ils sont déjà trois dans la cellule, puis ils sont censés être deux... (Steve)

4.2.2 Les atteintes morales

En plus des atteintes physiques, les conditions de détention sont décrites comme portant atteinte moralement aux détenus, en affectant leur sentiment d'autonomie, de dignité et d'honneur.

Patrice, par exemple, dit se sentir « indigne », comme « un animal de zoo » :

[...] tu portes un jumper orange, je ne sais pas si c'est prévu, puis c'est une façon de...Un mind game un peu là, mais c'est ça, ça amplifie l'étiquette comme tu dis...Tsé, c'est ça, tu perds ta dignité...Tsé, je veux dire, tu n'as aucune privacy, tu n'as aucune intimité, tu portes les vêtements qu'ils te disent de porter, tu manges la nourriture qu'ils te disent de manger, tu te sens comme un animal de zoo là...Tsé, c'est vraiment, tu es comme dans ta cage, puis là tu as eux qui se promènent, les gardes, sont devant, puis là, ils regardent dans la vitre, puis, tsé, tu fais de quoi de mal, puis toc! toc!, ça cogne dans la vitre...

Bon nombre de détenus mentionnent avoir aussi vécu les fouilles corporelles comme une routine « humiliante » et « infantilisante » :

Des fouilles deux, trois fois par semaine, là, ils revirent tout à l'envers, tu replaces tout encore... (Maurice)

Puis après ça, quand ta famille arrive, ils fouillent la famille aussi, c'est « plate », mais ils n'ont pas le choix, c'est comme ça...Que ce soit un enfant...Les enfants, ils les laissent plus tranquilles là... (Dominic)

Tu te promènes nu devant le monde, et puis moi je trouve que c'est humiliant...C'est comme déshonorant...Une façon pour peut-être dissuader [...] (Christophe)

De plus, les détenus disent avoir vécu de la peur, dans un environnement hostile, décrit comme une « jungle », caractérisé par l'attitude belliqueuse de certains « jeunes », de certains gangs ou par l'atmosphère de certaines prisons où « ça joue du bras », pour reprendre l'expression couramment utilisée dans le milieu :

C'est plus des jeunes...C'est quasiment rendu une jungle...Tout le monde veut se montrer là... (Serge)

Il y a un paquet de jeunes là, ça essaye de jouer du bras un peu là, puis...Ça fait leur baveux, puis il y a ben du va-et-vient à la prison de Hull hein, donc... (Jean)

Parce que ça ne se bat pas avec les poings...Le gars a déjà sa gang avec lui, et puis ils peuvent se mettre ensemble et ils peuvent te piquer, te faire quoi que ce soit... (Christophe)

J'ai eu peur...La première sentence, j'ai eu peur parce que je me suis retrouvé dans une place assez heavy...Je m'étais retrouvé au Leclerc... [...] Donc, quand tu te faisais remonter, ils t'envoyaient là, puis c'est rough là-bas là...Ça joue à ça... (Dominic)

Tout le monde a peur de Bordeaux, ok... [...] C'est une prison qui est dure... [...] Tandis qu'à Bordeaux, un rat il se fait passer, puis ce n'est pas long...Deux qui « checkent » la porte de cellule, puis tu règles ton compte...Il ne faut pas que ça dure plus que deux minutes... (Gaétan)

De plus, dans ce contexte, plusieurs dénoncent l'indifférence des gardes qui n'est pas sans incidence sur la violence qui prédomine dans l'environnement carcéral : « Tsé, j'ai vu du monde se faire « tapocher » à coup de pied dans la face, puis les gardes passer, faire...Tsé, puis pas s'en mêler là... » (Patrice). Une majorité de détenus vont également dénoncer soit le fait qu'ils sont laissés à eux-mêmes lorsqu'ils sont en détresse psychologique ou encore, le manque d'empathie de la part des psychologues disponibles :

Puis, encore pire, avoir de l'aide psychologique, ça peut prendre... [...] Si quelqu'un est en détresse psychologique, puis qu'il montre des signes de...Ils vont le mettre en suicide watch qu'ils appellent, ils enlèvent tout son linge, ils lui mettent, on appelle ça, un babydoll... [...] Vraiment, c'est comme une camisole, comme capitonnée, tu n'as rien en dessous, aucun sous-vêtement, puis ils te nourrissent juste avec des sandwichs pas de croûtes, puis ce n'est même pas une joke là...Ils te nourrissent avec des sandwichs pas de

croûtes pour ne pas que tu essayes de t'étouffer avec ta bouffe...Puis, ils te mettent en isolement...C'est leur façon de faire... [...] Quelqu'un qui est en détresse psychologique là, puis...Mais le monde ne veulent pas le dire... (Patrice)

Une fois, c'est à cause que j'essayais de rejoindre l'infirmier, puis il ne répondait jamais, il ne venait jamais...Eux autres, ils ont appelé, je l'ai vu la même journée... (Sébastien)

C'est comme si le psychologue manquait d'humanité, puis qu'il voyait vraiment le délit et non la personne devant soi et les gars étaient insultés... [...] Puis, le psychologue, pour eux autres, c'est un trou de cul... [...] Donc, bien souvent, ils avaient besoin d'aide psychologique, mais ils n'y allaient pas ou bien ils « flushaient » le psychologue volontairement parce qu'ils n'avaient pas le service adéquat qu'eux autres souhaitaient... (Louis)

4.2.3 La vie quotidienne à l'intérieur des murs

Si l'incarcération est décrite ainsi comme une épreuve difficile, qui porte atteinte à l'intégrité physique et morale du détenu, elle semble aussi être décrite comme une épreuve à laquelle on finit, au fil du temps, par s'« habituer », selon quelques participants :

On s'habitue...C'est sûr que c'était ma première expérience en prison...Au début, je trouvais ça très dur, mais plus que le temps passe [...] (Christophe)

Ben moi, tsé c'est sûr que quand tu te fais arrêter, tu n'as jamais été en prison, c'est sûr que la première journée, tu ne tripes pas ben, ben là...Mais tsé, ce n'est pas trop long que tu t'y fais pareil là... [...] C'est quand même dur sur le coup là, tsé, j'étais ben, je faisais ma vie dehors, pow!, du jour au lendemain... (Jason)

Pour la plupart d'entre eux, l'incarcération est donc synonyme d'ajustement à une nouvelle réalité du quotidien face à laquelle ils n'ont pas le choix d'être confrontés. Dans un espace-temps où la privation de la liberté définit les limites objectives de leurs activités et déplacements, les détenus vont mettre en œuvre différentes stratégies d'ajustement pour négocier subjectivement leur rapport à cette nouvelle réalité. Ces stratégies « d'adaptation secondaire » intégrées (Goffman, 1968) lors de la période carcérale permettent de se protéger contre les atteintes physiques et morales de l'institution carcérale et préserver dans les limites du possible un degré de liberté, de négocier un

espace de vie qui leur permet d'obtenir une relative autonomie, mais aussi, comme nous le verrons, pour préparer leur sortie et prévoir leur carrière post-carcérale.

4.2.3.1 L'ajustement temporel

L'une des premières transformations de la réalité quotidienne à laquelle doivent faire face les détenus demeure l'altération de la dimension du « temps », comme si la valeur des heures et des minutes était différente en dedans. À ce propos, la plupart des hommes ont trouvé leur période d'incarcération, notamment en cellule, très longue, comme les passages sélectionnés qui suivent en rendent compte :

Ah! C'est long...Ah oui, oui, oui...J'ai trouvé ça long, puis très long... [...] Parce que si je me retrouvais dans ma solitude, dans ma cellule, ça c'était long... [...] Tu te poses des questions, puis tu te réponds... (Serge)

C'était long... (Stéphane)

J'ai trouvé ça long...Très, très long... (Pierre)

Très long, puis...Quand c'est rendu que tu n'aimes plus les fins de semaine là... (Sébastien)

C'est long, puis... (Dominic)

Ben, c'est sûr que c'est long là...Tsé, je veux dire, quand tu n'es pas habitué d'être en prison, c'est long là... (Michel)

Il n'y avait rien là pantoute, c'est juste long...C'est long en maudit... [...] Mais c'était moins pire que je pensais, mais c'était long...C'est sûr que c'était long...Je m'ennuyais de mon monde, mes amis, ma famille, tout ça là, tsé... [...] Parce que tout seul, c'est long en maudit là... (Mathieu)

Pour les personnes qui ne sont pas à leur première sentence, l'écoulement du temps peut être vécu différemment et surtout plus difficilement, même si le temps objectif de la sentence est plus court :

Mais celle-là, j'ai pogné un an, puis je trouve celle-là plus longue que mon dix ans...Je ne sais pas si c'est parce que j'avais 30 ans, 27 ans quand j'ai pogné mon dix ans...Mais là, là...Oufff...Je la trouve longue celle-là, là... (Serge)

Ma deuxième sentence, c'était juste 30 mois...Je l'ai trouvée plus longue que la première parce que je savais qu'est-ce que c'était... [...] tout ce qui m'attendait, tsé... (Stéphane)

Pour « tenir le coup » en dedans et anticiper la sortie, les détenus vont également déployer des stratégies d'ajustement temporel entre l'intérieur et l'extérieur, comme la « technique du calendrier » que chacun s'approprie à sa manière, tel que de cocher chaque journée écoulée en détention, passer certains jours volontairement pour pouvoir en cocher plusieurs à la fois ou encore, cocher uniquement les jours proches de la sortie :

(la « technique du calendrier ») ça c'est long ça...Tous les soirs...Des fois, j'essayais de ne pas y toucher pantoute, je vais y toucher dimanche prochain comme ça, j'aurai une couple de coches à faire... (Serge)

(la « technique du calendrier ») juste quand j'étais proche de ma sortie... (Stéphane)

Parce qu'au début, j'avais un calendrier de Jésus là, tu arraches une feuille à la fois là...C'est ça que je faisais moi au début... (Julien)

J'ai fait des X à chaque jour... (Mathieu)

Faire du temps

Pour alléger les tourments qu'occasionne le temps long de l'incarcération, les détenus adoptent au quotidien des stratégies pour négocier cette nouvelle réalité. Pour Patrice, cette négociation implique de devoir « s'ajuster tout le temps » : « *Tu t'ajustes tout le temps...Il faut tout le temps que tu t'ajustes, tsé, adapt and overcome là...* ». Pour d'autres, la « vie intra-muros » est synonyme, comme pour Stéphane⁵⁰, de « faire son shift » : « [...] *tu arrives, tu embarques dans le*

⁵⁰ Stéphane, début cinquantaine, originaire de l'Ontario, conducteur d'autobus scolaire, maintenant inapte au travail en raison de problèmes de santé, ayant vécu deux périodes d'incarcération, de ressort fédéral (deux ans ou plus).

beat, tu fais ton shift, tsé... ». La vie quotidienne à l'intérieur se définit donc par les efforts déployés par les détenus pour « occuper leur temps »; « se changer les idées »; « se faire une routine »; expressions souvent prononcées au cours des entretiens pour faire justement allusion à l'expérience d'emprisonnement qui va au-delà de « faire de la prison » ou « faire de la chaise ». De là la tournure « savoir faire du temps », tel que le précise Francis :

[...] il y a du monde qui savent faire du temps, il y a du monde qui ne le savent pas... [...] Je me suis adapté un peu à la situation, je me suis occupé, je me suis impliqué dans tout, donc...

Pour ce faire, l'écriture, la lecture, l'activité physique, la participation à des ateliers ou à des programmes quelconques, de même que le travail et l'école sont les moyens privilégiés pour parvenir à occuper le temps. Par là même, quelques-uns se sont découvert des loisirs auxquels ils ne s'adonnaient pas dans le passé :

Je n'étais pas un gros lecteur, qu'ils appellent là...Je n'ai jamais lu de mon estie de vie...J'ai lu tous les livres de Harry Potter... (Pierre)

Je pense, la deuxième journée que je suis arrivé...J'ai commencé à travailler dans la cuisine...Ça m'a fait découvrir un autre monde complètement là... [...] J'étais sur la diète tight, l'entraînement, l'exercice...C'est toutes des affaires ça qu'ils t'ont...Moi j'ai découvert là-bas que... (Marc-André)

Puis, je me suis mis à écrire, j'ai commencé à écrire en prison, j'ai écrit des histoires... (Julien)

Ben avant, je ne m'entraînais pas, mais quand je suis arrivé au pen, j'ai commencé à m'entraîner... (Jason)

Les gars, il y en a qui organisent leur cellule, c'est super là...Ils mettent des petits tapis, ils décorent ça, ils font des sculptures en bois, ils se font des cadres, ils vont travailler le bois dans leur cellule... (Dominic)

Toutefois, malgré ces efforts pour « occuper le temps », les individus incarcérés doivent la plupart du temps composer avec des ressources limitées, notamment en termes d'expériences de

travail et de rémunération peu proportionnelle aux coûts associés par exemple, à la cantine ou à la carte d'appels. Les extraits qui suivent en sont la version plus détaillée :

Parce qu'à la Réception, tu es limité dans le travail...C'est soit que tu travailles comme cuisinier, ben je veux dire, servir le manger ou il faut que tu ailles travailler à la lingerie... (Dominic)

Puis, à l'autre place, avant que j'arrive ici, ben j'étais sur une machine à coudre... [...] Là aussi l'ouvrage était restreint... (Robert)

S'il est délicat d'établir une comparaison entre des techniques d'adaptation et des activités illicites, il n'empêche que le fait de recourir à des stratégies pour accéder à une source de revenus alternative, quelle qu'elle soit, est identifié par les hommes comme une autre manière de négocier leur nouvelle réalité et « se débrouiller » face à l'absence de ressources mentionnées plus haut :

Je faisais des fleurs, des roses...Donc je vendais ça aux résidents [...] Donc, je me débrouillais, je payais ma cigarette, puis tout ça...Je me débrouillais... (Serge)

C'était mieux quand même de se tenir occupé, d'après moi et puis, je l'ai fait et puis, ça m'a permis aussi d'aller chercher une quinzaine de piastres là... (Christophe)

[...] passer le temps, et puis, en plus, ben ça payait toute ta cantine...Tsé, au lieu d'user tes sous, ben ça payait ta cantine... (Robert)

La nourriture demeure également une source de négociation importante avec laquelle, en fonction du degré de latitude, peuvent jongler les détenus pour s'adapter physiquement à l'incarcération :

Je mangeais beaucoup d'ice cream... (Stéphane)

Donc, il faut que tu te débrouilles, tsé, tu peux te mettre en gang, avec la cantine, puis là, faire de la petite bouffe parce que le manger au pénitencier là... (Dominic)

Mais là, tsé encore là, tu t'habitues là...Moi je ramenais mes affaires, puis je refaisais cuire ça dans la cuisine, avec des épices, puis...Tsé, j'arrangeais ça à la mode, donc ça, c'était correct là... (William)

Disons que, admettons sur une semaine de sept jours, il y avait à peu près trois jours dans la semaine que je ne mangeais pas moi...Je donnais mon assiette à quelqu'un d'autre, puis j'échangeais ça contre des desserts... (Jean)

D'ailleurs moi, en décembre 2016, j'ai fait une demande pour avoir une diète de conscience...J'en avais assez de manger le poulet bouilli, puis la bouffe qu'ils donnaient, je n'en pouvais plus, en dernier, je mangeais seulement du riz, puis de la salade... (Louis)

Le troc de la nourriture pour d'autres objets s'inscrit dans cette même dynamique; celle de parvenir à négocier les contraintes de leur nouvelle réalité :

J'ai été quand même assez chanceux moi, j'avais un petit peu d'argent, donc je m'achetais un lit du bas, donc...En échange d'une couple de chips, une couple de liqueurs, j'avais le lit du bas là, donc... (Jean)

En plus de la nourriture, les hommes évoquent transiger d'autres objets par le « marché noir » de la prison. Par conséquent, la consommation d'alcool et de drogues, quoique strictement interdite, est une autre technique mobilisée par les reclus pour s'ajuster à leur réalité quotidienne au sein de la prison :

Puis tsé, il y a tout ce que tu peux avoir là, sur le marché libre extérieur, c'est encore plus facile à l'intérieur des murs là-bas, pour boire... (Gaétan)

Puis, disons que tu peux acheter des affaires sur le marché noir là-bas là, ça calme les nerfs un peu... [...] Mais moi je ne consommait pas de la baboche, des affaires de mêmes, mais ça arrivait que je prenais des médicaments des autres là... (Jean)

4.2.3.2 L'ajustement relationnel

Outre l'ajustement temporel, l'étape de la détention se caractérise pour plusieurs comme une épreuve sur le plan relationnel qui demande aux détenus diverses stratégies d'ajustement pour négocier leur nouvelle réalité. Le fait d'entretenir des liens avec l'extérieur, par téléphone, courrier ou visite, semble aller dans ce sens, tout en contribuant à diminuer le sentiment de solitude souvent

nommé. Les prochains extraits démontrent d'ailleurs la vertu de cette stratégie; mise de l'avant par bon nombre de participants :

J'avais une vie assez pro sociale, des bons amis, la famille qui m'aime beaucoup, puis tout ça...J'étais en communication régulièrement en prison... [...] Ma famille, puis ma blonde, plus souvent, tsé, presque à chaque jour... [...] J'ai eu la visite de mes parents chaque deux semaines, ma blonde, chaque deux semaines aussi et même, au point que mes beaux-parents sont venus me visiter aussi... (Maxime)

Puis, il y avait des roulottes familiales là-bas, puis tout...Elle est tout le temps venue aux roulottes familiales...Je l'ai tout le temps appelée, oui, puis elle m'a tenu jusqu'au bout, puis... (Serge)

Je gardais contact en lui écrivant des lettres, tsé... (Stéphane)

Puis c'est important, quand tu appelles quelqu'un, puis tu sens que dans la voix, c'est plaisant, tsé... (Gaétan)

Les membres de ma famille, ça c'est les premiers ça...Les liens sont...On est toujours là... [...] Puis, les liens sont encore là, puis les appels téléphoniques, c'était une fois par semaine là-bas... (Robert)

Ouin...Ben j'ai pas mal juste parlé avec ma famille...À toutes les deux semaines, ma mère, puis ma sœur venaient me voir, mais comme [...] C'est sûr que des fois, c'était tough, puis tsé, j'appelais ma mère, ma grand-mère, ma sœur, mon père... (Mathieu)

Oui, oui... [...] Ah oui, mes parents venaient me voir tout le temps... (Jason)

[...] j'ai appelé la petite, j'ai appelé le beau-frère un petit peu, mais c'était surtout ma blonde, je l'appelais à tous les soirs là...Ma blonde pouvait venir trois fois par semaine, elle venait, puis là, une fois elle est venue avec la petite... (Francis)

La conservation des liens extra-muros favorise ainsi un ancrage avec le « monde extérieur »; parallèle à celui que connaît le détenu, comme Pierre⁵¹ le souligne :

[ça m'a aidé] à passer mon temps...Parce que ce que j'aimais ben, quand je parlais au téléphone, j'avais un contact avec l'extérieur...

⁵¹ Pierre, début cinquantaine, originaire du Québec, issu d'une famille nombreuse, père, anciennes expériences de travail variées, maintenant à la recherche d'un emploi, ayant connu une période d'itinérance, ayant vécu au moins deux périodes d'incarcération, de ressort provincial (moins de deux ans) et fédéral (deux ans ou plus).

Se retirer volontairement

D'autres prônent plutôt une stratégie inverse en optant pour se retirer volontairement du monde extérieur ou encore, de s'isoler des autres à l'intérieur tout au long de leur peine d'incarcération, afin d'éviter de souffrir, de « tenir le coup » et esquiver les ennuis potentiels. La coupure volontaire des liens avec l'entourage en est une première manifestation. Pour certains, « la glace » du parloir qui sépare physiquement le proche du détenu demeure l'un des motifs de ce retrait volontaire :

Moi, ma famille voulait venir me voir, j'ai dit: « No way! Venez pas ici là »...À travers la glace, le téléphone...Euh...Non... (Maurice)

Mes filles...Je les ai fait venir là juste une fois chaque parce que je n'aimais pas ça les voir à travers des vitres là... [...] Elles sont venues chacune une fois, puis je leur ai dit : « Ne venez plus là »... (Jean)

Toutefois, parmi ceux qui font le choix de couper les liens avec l'extérieur, ce retrait ne semble être que momentané; il ne vise pas tant à rompre définitivement les liens qu'à les préserver, puisqu'on souhaite « garder la face » face à ses proches; les préserver d'une image de soi négative, éviter de leur « faire vivre ça » :

Je ne voulais pas mêler ma famille là-dedans...Je n'ai même pas eu une visite en 21 mois parce que je ne voulais pas faire vivre ça à ma mère, ça la rend malade, puis les enfants... (Dominic)

Ma femme était ici, mais je ne voulais pas qu'elle me voit là-bas... [...] Puis, tsé, ce n'est pas vrai que je voulais qu'elle vienne avec ma petite fille, puis qu'elle me voit habillé avec un jumpsuit orange, en arrière d'une vitre, puis... [...] Mais pour répondre à la question, j'aurais pu avoir de la visite, mais je n'en ai pas demandé... (Patrice)

Je sais que j'étais là pour juste quelque temps et puis, j'ai reçu une seule visite quand j'étais en prison, mais ce n'est pas à cause que ma famille m'a délaissée, c'est juste moi qui n'ai pas voulu... [...] et puis, mes enfants, je ne voulais pas qu'ils viennent là... (Christophe)

Faire de la cellule

Le vocable « faire de la cellule », évoqué à quelques reprises, introduit un autre aspect du travail de retrait volontaire dont il est question, soit l'isolement des autres détenus, entre autres pour neutraliser le risque de se retrouver dans le pétrin et se concentrer à « faire son temps » :

Ça s'est bien passé, j'ai passé mon temps plus souvent tout seul [...] (Maxime)

Moi je faisais ben de la cellule, je m'occupais de mes affaires [...] Puis en prison, ben c'est ça, moi j'ai fait mon temps, puis je n'ai pas fait le temps des autres là [...] Puis tsé, moi j'étais là pour faire ma dette, ma sentence, je ne faisais pas la sentence de l'autre à côté de moi... (Serge)

[...] ceux qui étaient malsains, bien le plus possible loin de moi... (Gaétan)

Ben j'entretenais avec les autres, un peu, mais moi ça a toujours été, quand je suis arrivé là-bas, c'était vraiment comme me, myself and I...Je m'en vais là, j'ai une job à faire pour moi [...] (Marc-André)

Même si ce sont des petites sentences là, c'est comme des enfants d'école [...]...Ils se demandent pourquoi tu ne te mêles pas à la population, tu veux juste faire ton temps... (Emmanuel)

Je me tenais pas mal tout le temps dans mon petit coin [...] La meilleure chose, tu fais tes affaires, puis tu ne t'en mêles pas... (Sébastien)

Il y en a que ce sont des drogués là, qui sont gelés à la journée longue ou qui cherchent la marde ou tsé, qui font, je ne sais pas, de la « gamique » là...Du monde de même, je m'en câlissais de ça...Moi j'étais tranquille, je faisais mon temps... (Mathieu)

4.2.3.3 L'ajustement moral

Si la prison est souvent abordée comme « l'université du crime » (Michel); soit l'endroit de prédilection pour le renforcement de la criminalité (« Ici, des contacts, tu as en un million là...Quand tu t'en vas en prison, c'est l'école du crime là, tu as ton doctorat quand tu sors de là » (Steve), il n'empêche que la prison demeure une « microsociété » (Emmanuel); soit un espace où les détenus doivent faire l'apprentissage de certaines règles tacites qui organisent moralement la

vie de groupe. Ces règles tacites, qui vont au-delà, donc, du respect des règlements officiels de la prison, rendent compte d'une justice sous-terrainne, comme en témoigne Emmanuel : « *Puis en détention, il y a plus de justice sincère entre détenus que de justice sincère à l'extérieur... Ou si tu préfères, dans la société...* ». Ce passage témoigne de la valeur incontestable de l'adhésion aux principes moraux véhiculés au sein de l'institution carcérale. Voici quelques exemples de ces principes. Premièrement, l'entretien d'une quelconque relation avec les gardiens est déconseillé :

Non, tu ne peux pas parler aux gardiens...C'est juste mal vu là, tsé... (Jason)

[...] il ne devrait pas y avoir de proximité non plus là, selon les normes entre détenus et surveillants [...] (Christophe)

Ils sont là, ils peuvent t'écouter, tu peux leur parler, mais au provincial, tu ne peux pas leur parler...Ils sont enfermés en arrière d'un châssis, puis si tu vas les voir, ben tu passes pour un trou de cul, tu vas manger une volée, c'est sûr... (Julien)

Tu ne parles pas plus qu'il faut avec eux autres (les gardiens) là parce que là, c'est sûr que...Là tsé, les autres dans la wing ils vont être comme...Tsé, tu ne peux pas faire ça... (Mathieu)

Deuxièmement, il faut éviter de poser des gestes (l'entretien d'une relation quelconque avec les gardiens en est justement un exemple) ou de prononcer des paroles compromettantes puisque le statut de « dénonciateur » ou « d'informateur » (« *stool* » ou « rat » dans le langage des interviewés) est très mal perçu, de par le manque de respect, voire de la « trahison » qu'il sous-tend :

Parce que s'il y a un rat...S'il y a quelqu'un qui manque de respect...Ça ne marche pas dans les murs... (Gaétan)

Ouin...Il ne faut pas que tu sois trop...Au max c'est encore plus évident parce que là, tu peux être considéré stool... (Louis)

Ouin...Parce qu'il y en a qui vont « stoler »...Mais quand ça fait un bout que tu es là, ils savent quel genre que tu es, ils savent que tu n'es pas un rat admettons là [...] (Francis)

Troisièmement, le fait de siffler n'est pas toléré, puisque « siffler » est un code non-dit utilisé pour indiquer qu'un détenu ou un garde s'apprête à tuer quelqu'un ou tout simplement parce que siffler symbolise en quelque sorte la liberté :

En prison, quelqu'un siffle, les gars le regardent de travers...Ici (en maison de transition), si tu siffles, les gars ça ne leur dérange pas...Parce que dans le temps, ça l'air, c'est pour ça que le monde n'aime pas ça, les gardiens, quand ils tuaient quelqu'un c'est parce qu'ils sifflaient... [...] C'est pour ça que les gars aujourd'hui, quand tu siffles dans une prison, ils vont te regarder de travers, tu n'as pas le droit de siffler, ça veut dire que tu vas tuer quelqu'un...Puis, il y en a d'autres qui disent que c'est parce qu'un oiseau c'est libre, ça siffle... (Sébastien)

Quatrièmement, il est généralement coutume de ne pas poser de questions sur les actes ou les causes des crimes commis par les détenus : « Ça c'était respecté par exemple...Il y avait comme une loi qui disait, on ne pose pas la question, qu'est-ce que tu as fait, pourquoi tu es ici... [...] Il y a comme une loi du milieu qui dit, tu ne poses pas d'emblée cette question-là... » (Louis). Toutefois, il est aussi coutume de faire preuve de réprobation sociale plus marquée envers les auteurs de crimes particuliers. Une hiérarchisation morale s'installe entre les détenus selon le degré d'acceptabilité du crime, ce qui peut mener à des tensions ou à des conflits, surtout lorsqu'ils sont appelés à se côtoyer de près, dans une même wing :

Au Québec, tu as la zizanie entre les gardiens, puis les détenus, tsé...Mais en Ontario, c'est entre les détenus [...] (Emmanuel)

Comme moi j'ai ben de la misère à gérer ça, avec ceux qui touchent aux enfants ou bien, qui abusent les femmes ou de la pornographie juvénile, j'ai de la misère avec ça...Moi j'ai vendu de la drogue, je n'ai pas tué personne, je n'ai pas abusé de personne là...J'ai vendu de la drogue, donc...C'est moins gênant qu'avoir abusé des enfants là, tsé... (Jean)

Regarde, moi je suis un père de famille, tsé...Tu arrives là, il y a des pédophiles, puis tsé...Le monde dit tout le temps ça, des pédophiles...Tu es comme inquiet d'une manière, mais il faut que tu te dises une chose...Aujourd'hui, je ne suis plus comme avant là parce qu'avant, un pédophile, qui mange de la marde, je lui aurais craché dans la face... (Julien)

Alors là, il y a une certaine tension parce que c'est tout mélangé... C'est tout mélangé... Dans le sens, il n'a pas le même délit que le tien, puis il peut y avoir des réactions au délit que tu as pu faire, puis... Les genres de délits qui ne sont pas acceptables, moins acceptables, pas acceptables du tout, ce qui fait que telle catégorie de gens ne va pas nécessairement dans le local communautaire, dans le salon communautaire... [...] Puis, c'est la loi du plus fort... (Louis)

Finalement, si les détenus vont chercher à « penser à soi » et à « faire leur temps » en anticipant leur sortie de prison, ils doivent également « jouer le jeu »; ce qui veut dire s'intégrer minimalement à cette microsociété que représente la « vie en dedans ». Ces exemples font foi de l'énergie dispensée pour cadrer à ces attentes sociales :

Il faut que tu penses un peu à ta vie en dedans aussi, il faut que tu joues la game... [...] Quand je suis allé au Leclerc, j'ai joué un peu la game, je parlais avec les gars, je parlais avec du monde, je me tenais plus à l'extérieur, tsé... (Dominic)

[...] mais en même temps, il ne faut pas trop que tu fasses ta petite affaire parce que si tu es trop dans ton coin, puis tu ne parles pas à personne, puis que... Là le monde se pose des questions... (Patrice)

Tout compte fait, la solidarité, la confiance, la loyauté, l'honneur et le respect semblent être les principaux fondements sur lesquels reposent ces codes non-dits, mais estimés entre les murs. Certaines formes d'entraide sont d'ailleurs observables entre les détenus, surtout de la part des « habitués » vis-à-vis des « novices », qui peuvent leur « partager des trucs » ou leur donner un « coup de pouce » de départ :

Il dit: « Je pense que j'ai un truc pour toi pour que tu ailles ton sixième assuré, ça va coûter 40\$ »... Une petite bit de hash, il aurait fallu que je me penche à terre dans la cour, que je fasse semblant d'avoir trouvé ça, puis aller voir le gardien : « J'ai trouvé ça »... Il dit: « Ils vont te le donner tout de suite ton sixième avec ça »... Es-tu fou toi!? (Francis)

[...] donc tsé, tu n'as pas le droit, mais tsé, tu peux t'arranger... Justement, puis ça aide les gars en plus là, tsé... Le gars n'a pas d'argent, ben tu y déposes de l'argent, tu lui en donnes un peu, puis... (Jason)

Mais tsé, souvent avant d'avoir tes affaires, ça peut prendre 3-4 jours, il y en a qui vont te prêter du linge... (Francis)

Si les détenus se jugent entre eux sur la base de leur crime, ils semblent aussi dresser une distinction entre les « bons » et les « mauvais » détenus (« *Il y en a qui sont corrects, il y en a qui ne sont pas corrects...* ») (Sébastien); « *Puis, il y a « les plus bandits », « les moins bandits »...* » (Gaston) en fonction, cette fois, de la volonté de « sortir du système » et de « se réhabiliter ». En ce sens, certaines personnes, celles qui « ne s'aident pas », celles qui « récidivent » et qui reviennent fréquemment en prison, sont souvent décrites comme des « abonnées », des « habituées », des « institutionnalisées », des « récidivistes ». Ces expressions permettent d'établir une distance morale entre eux et les « autres » :

Par frustration, ou par, whatever something là, bien eux, ils n'ont pas cette opportunité-là, parce que c'est eux-mêmes qui se bloquent face au système...Mais ce n'est pas le système ici qui veut les bloquer... C'est eux qui se bloquent... [...] J'en ai vu d'autres que, oui, des grosses problématiques, mais ils ne s'aidaient pas, tsé veux dire... [...] Puis je dis toujours, souvent, quelqu'un, un détenu, il n'a pas fait tout le temps le choix d'aller là...Le criminel que lui, il a tué, qu'il a, admettons, il a fait des choses assez graves, puis il a un cheminement de vie qui est toujours là-dedans, tsé, bon ben lui, il s'approche toujours de la porte de la détention... (Gaétan)

Tsé, c'est « plate » à dire, mais il y a beaucoup de personnes en incarcération, en tout cas que j'ai côtoyées, que c'est des personnes qui reviennent, puis qui reviennent souvent, puis tu as même des personnes qui ont vraiment, quasiment, un abonnement à l'année, puis... (Patrice)

Puis, j'étais surpris, parce qu'il y avait beaucoup de monde de mon âge, tsé je veux dire... [...] Il y en a qui aiment ça être en prison là, c'est de valeur à dire, mais il y en a qui sont habitués à ça [...] Comme tu peux voir, je ne suis pas un grand criminel... (Gaston)

Je ne suis pas un gars de prison vraiment parce qu'il y a du monde que ça ne leur dérange pas, il faut l'avouer... [...] C'est ça que je souhaite quand même, pour certaines personnes, celles qui veulent aussi là...En même temps, il y en a qui, aussitôt qu'ils sortent, ils pensent déjà au prochain coup... [...] Il y en a même qui choisissent volontairement de rester en prison, même s'ils pouvaient sortir... [...] Ils choisissent de rester parce qu'ils ont peur d'aller dehors... (Christophe)

Mais il y en a que, comme les multirécidivistes, ça dépendait...Il y en a qui voulaient changer, mais il y en a d'autres qui étaient vraiment institutionnalisés... [...] Si tu veux t'en sortir, tu as les bonnes conditions pour t'en sortir, mais il y a tout le temps du monde qui chiale pareil là tsé... (Michel)

Exemple, même vous, ici, avec ce que vous demandez, puis tout le kit...Si la personne répond, puis ça n'a pas de sens, ben ça reflète ton caractère, ça reflète ta façon de vivre, ta façon de faire les choses hein...Si tu te fou de tout là, ben si tu te fou de tout, ça veut dire que tu n'es pas ben, ben réhabilitable, tsé... (Robert)

[...] les gars qui récidivent, ils le savent qu'ils vont récidiver, puis tu leur en donnes 18 000 programmes, ils vont récidiver pareil, tu comprends...Tsé, tu es de même ou tu n'es pas de même... (Jason)

Ce côté-là, c'est certain qu'avant de rentrer, dans mon cas parce que je n'ai pas la mentalité criminelle en tant que telle là...C'était ma première fois, puis...Donc, c'est certain que... (Louis)

Il y a des déchets, il y a du monde qui veulent s'en sortir, il y a du monde qui n'ont pas eu de chance dans la vie, il y a du monde qui ne veulent pas s'en sortir, puis...Mais tsé, le monde en dedans, ce n'est pas tout le temps...Ce que tu vois, ce n'est pas nécessairement la réalité de dehors, donc il y en a qui vont ben vouloir en dedans, changer, puis un coup dehors, ben ils retombent dans les vieilles pantoufles... [...] Moi là-bas, je voulais aider du monde...Tsé, j'en ai vu du monde qui avait de la misère, puis il y en a que j'ai revu dehors, puis il y en a que ça ne veut pas s'aider pantoute... (Francis)

Tu as ben beau donner 360 millions pour les programmes à un gars là, le gars, tout ce qu'il veut faire c'est sortir...Il va les faire tes programmes parce qu'il veut sortir...Il y a une différence entre un gars qui veut sortir, puis qui s'est dit qu'il n'allait plus faire du crime...Il y a une différence entre les deux... [...] La plupart des gars là, leurs programmes là, ça leur passe dix pieds par-dessus la tête...La plupart qui ont l'air d'être des gars que ça été bénéfique pour eux autres, les programmes, c'est parce qu'ils jouent une bonne game, puis ils la jouent comme du monde là... (Steve)

Se “booster” le moral

Fort de ces considérations, plusieurs hommes vont considérer qu'avoir une « bonne attitude » vis-à-vis la réclusion, « rester positif », se fixer des objectifs qui permettent de « se “booster” le moral », aller « chercher de l'aide » et les « outils nécessaires » pour s'aider, demeurent des stratégies identifiées pour mieux « préparer sa sortie » :

Autant, tu sais, bénéficier des bons services qui s'offrent, ok...Je parle ici à Hull... [...] Souvent, je débobinais d'autres détenus...« Ça ne te dérange pas ? »...« Non, ça ne me dérange pas...Écoute, je suis ici, puis je suis ici...Ça va être à moi à m'organiser pour ne pas revenir ici, c'est tout »...Puis c'est ça, j'ai été chercher les outils nécessaires pour que ça soit comme ça... (Gaétan)

En prison, il faut que tu ailles un bon moral parce que si tu n'as pas de moral, oublie ça, tu vas capoter... (Dominic)

Donc, j'ai essayé de garder une attitude que j'avais quand j'étais en liberté, tsé... (Gaston)

J'allais chercher de l'aide... (Louis)

Moi j'ai essayé de prendre le positif de ça, puis je me suis dit, j'ai ça à faire, j'ai ça à faire... (Francis)

So, tu attends après quelque chose, après ça, tu as hâte à quelque chose d'autre...Chaque chose est comme un petit boost moralement je trouve à être content pour... (Maxime)

Il y a du monde qui ont l'air parfaitement sains, puis ils demandent d'aller sur la suicide watch pour éviter, soit d'avoir un transfert d'une prison à l'autre... (Patrice)

J'ai dit, tant qu'à être ici, je vais faire quelque chose... [...] J'ai passé à travers de ça, puis j'ai accepté qu'est-ce qui se passait, puis... [...] Là tu te dis: « Oui, je reste ici...Je n'ai pas le choix, c'est ma vie de ces jours-ci, puis il faut que je me fasse une raison de vivre... » [...] La volonté, elle a embarquée là...Je me suis dit dans ma tête, écoute ben, si je me rembarque encore là-dedans tout de suite, ben ça va aller plus loin encore, puis c'est quoi que ça m'a amené la consommation, ben c'est ça, la prison...Donc, est-ce que j'ai l'intention d'aller encore en prison? Non! Donc, je me parlais... (Serge)

Ces stratégies pour peuvent être occasionnellement alimentées par la « spiritualité », force à laquelle s'est accroché Louis : « L'aumônier...Beaucoup...Moi j'ai une vie spirituelle, ça, ça m'a beaucoup aidé, ça m'a soutenu énormément... [...] Alors, quand tu me demandes comment j'ai pu passer au travers, j'ai nourri ma vie spirituelle [...] ».

4.2.3.4 Avant de sortir

Évidemment, il ne suffit pas de se soumettre aux prescriptions valorisées entre détenus, ni d'avoir la simple « volonté de s'en sortir ». Les détenus sont également appelés à passer à travers

une autre étape importante avant la sortie officielle de prison, soit le passage devant les responsables de la CLCC ou de la commission, s'il y a lieu, dont relève la province ou le territoire où la sentence est purgée, comme la Commission québécoise des libérations conditionnelles (CQLC), qui permet aux détenus d'accélérer cette sortie moyennant la preuve d'un comportement adéquat en dedans; le respect des exigences, notamment des règlements; l'engagement dans les programmes disponibles; la démonstration du « vouloir » et de la motivation, la prise de conscience quant à l'infraction commise et ses répercussions ainsi que l'ouverture vis-à-vis les membres du personnel et leurs actions. Afin de se préparer à cette épreuve charnière et répondre aux attentes de l'institution, les détenus ne sont pas dupes; ils savent ce qu'ils doivent faire afin d'être évalués le plus positivement possible par la Commission, que ce soit de suivre des cours, de « faire son programme », etc. :

Ça dépend comment ils vont se sentir eux autres là, là... [...] Si je fais ce que j'ai à faire, ils vont me laisser aller plus vite, puis... Tsé, c'est comme toute autre chose là... (Maurice)

Mais moi c'était volontaire, parce que j'allais suivre le cours « Faculté- Vie »... [...] Puis, c'est une entente avec mon titulaire, et l'agente de probation, à l'intérieur des murs... J'allais là, puis, à quelque part, j'avais plus de chance de sortir à mon tiers... [...] Je ne l'ai pas fait simplement dans ce but-là, mais... [...] « Est-ce qu'on le recommande, ou pas ? »... Ok... Comme dans mon cas, j'étais très recommandé, parce qu'ils voient à l'intérieur des murs comment tu fonctionnes... Comment tu t'impliques... Le trait de caractère aussi face aux autres détenus... Tsé... Puis, si tu fais de la magouille de détention, ou si tu n'en fais pas... C'est tous des différents petits facteurs de même qui vont jouer en ta faveur ou contre ta faveur... (Gaétan)

J'ai fait mon programme « sur la coche »... J'ai fait tout ce que j'avais à faire... Tout ce qu'ils m'ont demandé de faire, je l'ai fait [...] Pour qu'ils voient que j'étais vraiment à bout de vivre ça... [...] Elle me voyait foncer... Tsé, polis avec les gardiens, tout... Je faisais tout ce que j'avais à faire... (Dominic)

[...] c'est de faire tes choses, de respecter le monde, puis tout le kit... [...] J'ai suivi qu'est-ce que j'avais à suivre, tsé... (Gaston)

[...] ils peuvent te refuser ta semi-liberté moyennant que tu n'as pas répondu aux attentes ou si tu n'as pas eu un très bon comportement en prison, que tu as reçu plein de rapports,

que tu as eu des infractions [...] Ils me l'ont donnée parce qu'ils ont vu que j'avais un très bon rapport...Tout était reluisant pour moi au point de vue rapport... (Christophe)

J'avais une conduite exemplaire... [...] Mais tsé, j'ai changé...J'ai travaillé...J'ai fait un programme, puis je me suis impliqué à 100%... (Julien)

Ben j'en ai fait un petit peu (NA-Narcotiques Anonymes) en prison, mais comme...C'était plus pour que ça paraisse ben là... (William)

C'est moi qui a décidé de les faire (les programmes), je me suis dit, je vais mettre toutes les chances de mon bord là, tsé... (Mathieu)

Moi, disons que je leur ai dit toute la vérité quand je suis sorti...Pour pouvoir sortir là, tsé...Je n'ai pas conté de bullshit, puis...J'ai été honnête...Puis ça, ça aide...Parce qu'ils te posent des questions eux autres là, mais ils connaissent les réponses...Tsé, ils connaissent déjà les réponses, donc si tu leur contes de la bullshit, là c'est sûr qu'ils vont s'en apercevoir, donc moi j'ai été franc avec eux autres, puis... (Jean)

« Louis, tu peux faire la demande pour une semi-liberté...Tu as fait un bon cheminement, tu te prends en main, tu te responsabilises beaucoup, tu réalises les torts, puis les répercussions que tu as faits de tes gestes...Tu es prêt, tu peux demander, tu as tous les atouts pour faire la demande et que les commissaires soient en position de dire ben »... (Louis)

Mais si tu veux avoir une chance de sortir avant le deux tiers, c'est mieux que tu parles avec ton ALC, que tu communique, que tu expliques, bla, bla, bla... (Steve)

L'apprentissage d'un « script de sortie »

À moins d'une renonciation, lorsqu'il est éligible, soit au tiers de sa peine, le détenu est automatiquement convoqué devant les membres de la Commission. À sa discrétion, il peut être accompagné par son avocat, son ALC/agent de probation et/ou un membre de sa famille. Les commissaires sont chargés de le rencontrer lors d'une audience, qui parfois a lieu par vidéoconférence, dans le but de rendre une décision concernant sa mise en liberté sous condition. Plus précisément, ceux-ci prennent connaissance de son dossier, du rapport (dont le poids est significatif) acheminé par l'ALC/l'agent de probation lui ayant été attribué et de son plan de sortie, afin d'évaluer d'abord et avant tout s'il représente un risque pour la société. Souvent à deux, ils

vont questionner l'individu, notamment sur son passé, ses progrès et ses intentions en sortant, à savoir s'il s'est repenti.

La tenue de cette séance, et son assise – l'interrogatoire –, présentent plus souvent qu'autrement un défi pour les personnes incarcérées. En effet, la rigueur et le déroulement de la procédure, ainsi que la posture adoptée par les membres de la Commission pouvant varier d'un juge à l'autre, provoquent souvent chez elles de l'anxiété, le sentiment d'être jugées, d'être testées, mises à l'épreuve et prises au piège :

J'ai trouvé ça hyper stressant...Je suis passé devant deux, puis ça l'air que c'était les deux pires commissaires qu'il n'y avait pas... [...] Là, ils commencent à me « blaster » : « Troisième sentence...Bla, bla, bla...Puis là, tu n'as pas fini ton programme en plus, puis tout ça »... [...] Les deux piquent...Puis, lui te lance une craque, puis là, l'autre étudie en attendant, il te regarde, puis là, l'autre te lance une craque...Donc, tu es observé d'un bout à l'autre... [...] J'ai passé en audience, ils m'ont testé pas à peu près... (Dominic)

Ouin...Disons qu'ils sont assez tough ceux qui... [...] Des fois, disons que tu en as deux, c'est comme bad cop, good cop là tsé... [...] Tu en as un qui est « baveux », puis l'autre a de l'allure là, tsé...Donc, il y en a tout le temps un qui est plus rough, puis l'autre est plus doux...On dirait que...Je ne sais pas...Puis moi, ils m'ont comme posé la même ostie de question cinq, six fois de manières différentes pour essayer de me pogner là, mais... [...] Ouin...C'est comme des attrapes [...] Ben, je les trouve assez sévères là, tsé... (Jean)

Il y a un monsieur, puis une madame devant toi là, puis la madame n'est pas « fine », puis le monsieur n'est pas « fin »...Puis, ils t'emmènent sur des terrains glissants... [...] Puis, ils te font sentir à l'aise, puis oups...Pourquoi tu as fait ça là! (Gaston)

[...] les deux commissaires m'ont bombardé de questions là... [...] Ils vont te poser des questions embarrassantes des fois, pour voir comment tu vas réagir... (Christophe)

Ils te remettent dans la face que ce que tu as fait, ce n'est pas correct, puis... (Francis)

Parce que ça, ça été la pire chose de ma vie, c'est de te faire juger pendant une heure et demie de temps, puis de te faire rentrer dedans là parce qu'ils ne te lancent pas un pot de fleurs là, quand tu passes devant ça... (Steve)

Considérant que certains « craquent » et d'autres se font refuser, parfois catégoriquement et à plusieurs reprises, leur mise en liberté (« [...] j'ai passé trois fois... [...] La première fois, ils m'ont refusé catégorique... Pour mon sixième, ils m'ont refusé... » (Serge), la plupart des détenus savent qu'ils doivent s'y « préparer » à l'avance de manière à savoir quoi dire lors de la Commission. Cette préparation qui, en principe, s'opère conjointement avec ce qui est désigné, dans le milieu, comme un « élu », soit l'agent correctionnel responsable, de même que l'ALC/agent de probation (et l'avocat dans certains cas), consiste en quelque sorte à apprendre une sorte de « script de sortie » qui vise à maximiser la présentation de soi lors de l'« interrogatoire »; sorte de mise en scène où les détenus doivent présenter une face positive d'eux-mêmes; en montrant notamment qu'ils ont « changé »; qu'ils sont réflexifs par rapport à la cause de leur délit, qu'ils sont capables d'introspection et d'*insight* et qu'ils ont « un plan de sortie » :

*[...] quand tu sors, d'habitude tu donnes une réflexion, d'habitude ils te demandent des questions: pourquoi tu as fait ça, comment tu peux prévenir tes échecs dans la société...
[...] Il (l'ALC/agent de probation) m'a aussi donné une feuille de questions, le genre de questions que le commissaire allait me demander pour ma sortie, comment me préparer...
(Maxime)*

Mon avocat m'a dit trois points majeurs, importants, sur lesquels revenir souvent, à mettre l'accent sur ça : qu'est-ce que tu vas faire quand tu vas sortir, es-tu conscient de ton délit, puis l'autre c'est...Qu'est-ce qui fait que tu as changé... (Louis)

[...] quand tu arrives proche de ton audience, tu la vois (l'ALC/agente de probation) au moins une fois par semaine, tsé pour te préparer...Elle te pose des questions, même elle là...Donc... (Dominic)

Elle (l'ALC/agente de probation) me faisait faire des réflexions écrites genre là...J'en ai fait, j'en ai fait, j'en ai fait là...Elle abusait un peu, je pense... (Jason)

Écoute, je le savais depuis plus d'un mois...Ma date d'audience je la savais, puis j'ai relu les rapports qu'ils m'ont donnés, puis j'ai développé tous les arguments, puis mon ALC m'a aidé dans le type de questions qu'ils pourraient poser... (Louis)

Le soutien des « agents »

Si certains jugent que le soutien reçu de la part de leur ALC/agent de probation était très satisfaisant et disent avoir été bien préparés à affronter cette épreuve finale avant la sortie, certains disent ne pas avoir bénéficié du même niveau d'encadrement que les autres, considérant qu'ils ont assumés seuls cette charge ou qu'ils ont été « laissés à eux-mêmes ». D'ailleurs, l'appréciation de la relation entretenue avec les ALC/agents de probation est souvent variable. D'une part, quelques-uns se sentent écoutés, respectés et encouragés :

Il (l'ALC/agent de probation) était très bon, il comprenait très bien... (Maxime)

Supposément qu'est bête, puis elle (l'ALC/agente de probation) n'apporte rien à personne, puis pour une raison ou pour une autre, moi j'ai vu elle, puis je me suis assis avec, puis j'ai dit: « Écoute là, this is who I am, this is what I've done and this is what I want to do, here »... [...] Puis, elle m'a supporté tout le long... (Maurice)

Il y a ça, puis mon agente de libération, il faut que je dise qu'elle était très bonne pour moi... (Stéphane)

Elle a travaillé très fort mon agente...Elle, elle croyait en moi... (Dominic)

[...] oui, j'ai eu une très bonne ALC...Très, très bonne... [...] elle m'a aidé beaucoup...On avait une belle communication ensemble, tsé là, j'étais à l'aise de parler avec [...] (Robert)

Oui...On a eu une bonne relation...Je le (l'ALC/agent de probation) voyais assez régulièrement...Il était très disponible... (Louis)

D'autre part, certains se sentent jugés, abandonnés et piégés :

Puis là, en plus, là-bas ils ont encore plus de gens à s'occuper, donc là tu es un nom, malgré une pile, puis quand ils te rencontrent, tsé ils te rencontrent, c'est à peine s'ils ouvrent ton dossier, ils font : « Oui, oui, oui... », puis tu n'as même pas le temps de t'asseoir : « Ok, je te revois dans une semaine »...Tsé, tu passes ton temps là...Honnêtement, c'est plus ça que j'ai trouvé le plus difficile de mon incarcération [...] (Patrice)

Parce que moi j'avais signé le papier pour dire que je ne voulais pas passer aux commissaires parce qu'avec mon ALC, ça ne marchait pas... [...] « Si tu veux sortir à ton tiers, va falloir que tu fasses ce que je te dis parce que moi, c'est la sécurité du public qui passe avant tout »... [...] Mais la première ALC que j'ai eu là, c'était une folle... (William)

[...] puis elle (l'ALC/agente de probation), dans sa tête : « Ah non, non, c'est sûr que tu es un drogué, va falloir que tu fasses ça, tu fasses ci, tu fasses ça »... Comme c'était tout négatif, puis elle, elle ne me recommandait pas là pour sortir, elle a dit : « Non, toi »... Elle ne m'a pas suivi, elle m'a vu 3 minutes, that's it là... (Mathieu)

Ben là-bas, on a un « élu » qu'ils appellent, c'est un agent correctionnel que, lui, n'était pas trop de mon bord... La première fois que je l'ai rencontré, il a dit: « Ouin, c'est grave ce que tu as fait, puis sortir après 6 semaines ce n'est pas beaucoup pour »... (Francis)

Ben écoute, pour être honnête avec toi, c'est rare qu'un détenu a une bonne relation avec un ALC... Très, très, très rare... Leur job c'est, dans un certain sens, de te faire pogner les nerfs là... Ben, on dirait qu'ils cherchent des informations, tu comprends, ils grattent, ils essayent de trouver des problèmes où est-ce qu'il n'y en a pas... (Steve)

4.3 La transition post-carcérale

Peu importe le type de libération octroyée, la liberté qu'elle comporte demeure partielle jusqu'à ce que la peine soit complétée. Cette peine est ainsi vécue « extra-muros », par exemple en maison de transition pour les ex-détenus rencontrés. Cette étape de transition post-carcérale implique un tout autre chapitre existentiel; chapitre marqué pour certains par l'espoir d'une « page blanche », d'un élan émancipateur, vécu par d'autres comme une « bouffée d'air frais ». Néanmoins, comme les prochaines sections en témoigneront, cette étape ne se vit pas non plus sans embûches et exige de nouveau de la part des anciens détenus différentes reconfigurations subjectives pour s'adapter à leur nouvel environnement, exempt, physiquement, de barbelés.

Les premiers goûts de liberté

Nul doute, la sortie de détention, la liberté qu'elle représente pour plusieurs, constitue une situation empreinte d'espoir, d'anticipation :

J'avais hâte... Je savais qu'est-ce que je « faisais »... (Stéphane)

J'étais assez heureux de sortir de là moi... Je n'ai même pas regardé en arrière... (Jean)

Aucune inquiétude...Non...Moi en ce qui me concerne...Je n'avais pas d'inquiétudes... (Christophe)

Je n'avais pas de craintes...J'étais content... (Mathieu)

[...] Ok, j'avais hâte...Ben j'avais hâte, c'est sûr, tout le monde a hâte de sortir, mais moi, j'avais...Oui, j'avais hâte de revenir dans la société, tsé c'est... (Robert)

Néanmoins, en ce qui concerne les premiers moments de sortie de détention, les personnes ayant connu un parcours d'incarcération, surtout ceux ayant connu une première expérience de détention, peuvent vivre des sentiments plus ambivalents. La « peur de l'inconnu », le sentiment de « déséquilibre » ou de ne pas savoir quoi faire ou comment occuper son temps peuvent notamment faire partie des premières impressions vécues en dehors :

C'était la première fois que je faisais autant de temps que ça...21 mois pleins...Donc tsé, quand je suis sorti, j'étais un peu déséquilibré... [...] Tu es dehors... (Dominic)

C'est sûr que les premiers jours c'était bizarre là, comme tsé, tu viens de sortir, je n'avais rien à faire...Moi, tout de suite, live, je n'avais rien à faire là... [...] Ouin, je n'avais rien à faire pour vrai...J'étais comme, crise !, est-ce que je vais prendre une marche là...Je trouvais ça bizarre, j'allais me promener... (Mathieu)

Outre ces premières impressions, le fait de n'être plus « séparé du monde » et contraint par un espace restreint, délimité par des barreaux, des bruits, des odeurs spécifiques, possède également une valeur inestimable. Jadis sous-estimés, le dehors et la liberté, bien que partiels, deviennent des aspects désormais dotés d'une plus grande ou d'une autre signification. Les extraits ci-dessous en génèrent une conceptualisation éloquente :

C'est la fan, l'air recyclé, de ne plus entendre un bruit là...Tsé, tu sors, puis tes oreilles sillent parce que...Les oreilles te sillent pour une couple de jours, puis... (Emmanuel)

[...] après une semaine ou deux, tu t'habitues là, ça fait du bien... [...] c'est la liberté, en tout cas là, quand tu sors...Tu es content en ostie... (Mathieu)

Quand tu sors, ça fait du bien...Ça fait vraiment comme, tu respires, tu fais comme: « Oh...Je suis libre »...Un gros soulagement...Tu n'es plus dans cette jungle-là, là, avec le monde... [...] Au moins, je suis dehors...Puis, je suis plus libre qu'en prison...Tu as de quoi de plus, tu es libre... (Sébastien)

Donc, quand je suis arrivé ici, tu te sens libre, tsé, tu te sens mieux que d'être là-bas, entre quatre murs, tsé tu te sens bien mieux... (Gaston)

Ben oui...Puis là, tu arrives ici, puis c'est comme...Là, tu peux marcher dans la rue, tsé...Oui, c'était weird un peu...Ouin...Ça faisait du bien un peu de se retrouver là... [...] Mais c'est ça, j'étais tanné là, à la fin là...C'est pour ça que je dis ça, tsé, tu n'as pas le droit de parfum, tu n'as pas le droit de...Je voulais comme ne plus sentir la prison là, tsé... (Michel)

La vie en maison de transition

Au-delà de ces premières impressions associées à la sortie de détention et la liberté qu'elle évoque, les individus ayant connu un parcours d'incarcération sont toutefois rapidement soumis, en maison de transition, à de nouveaux règlements et codes de vie. Dès son arrivée, un membre du personnel est chargé d'accueillir l'individu admis au CRCO, soit de lui fournir les renseignements nécessaires quant à son séjour dont la durée varie selon le ressort de la peine purgée (fédéral ou provincial), de compléter les documents requis à cet effet, de lui faire visiter les lieux et de le présenter à ses collègues et aux autres résidents. Ces premiers moments d'accueil contrastent avec la réception en détention :

Tsé, quand tu arrives ici, tu te sens accueilli, tout le monde se présente, ils t'expliquent tous les règlements, n'importe quelle question que tu as besoin, ils vont t'aider...Si tu as besoin de quoi que ce soit, tu peux les déranger, puis ils sont là pour toi, tsé... (Michel)

S'il relève de la clientèle provinciale, il est informé des frais de pension qu'il doit assumer et du montant de 5.00\$ que lui, et les personnes issues du fédéral, doivent déboursier hebdomadairement afin de respecter la politique de contribution des résidents servant à défrayer les items et activités qui les concernent (location de films, cartes de souhaits, abonnement à des

journaux, etc.). Ces règlements concernant les frais à déboursier contrastent également avec le système informel de troc et de taxage en détention. Après quelques jours, il est jumelé au conseiller – dont le rôle sera clarifié plus en profondeur dans le chapitre 5 – entre autres responsable de lui offrir un suivi individualisé.

Une fois « initié », en plus des conditions établies par l'autorité dont sa référence provient, le résident est maintenant tenu de respecter les règles instaurées au sein de la maison de transition, sans quoi, il peut se voir privé de certains privilèges, notamment les congés de fin de semaine, ou même être renvoyé en détention.

Pour ne nommer que quelques-unes de ces exigences, la participation de l'individu qui séjourne au CRCO aux ateliers auxquels son conseiller l'inscrit est obligatoire, à moins d'un empêchement qui doit lui être signalé. De plus, le résident doit aviser l'intervenant en devoir de tous ses déplacements, c'est-à-dire lors de son départ et de son retour. D'ailleurs, en guise de confirmation, des vérifications téléphoniques peuvent être effectuées en tout temps. Si des changements surviennent, il est de son devoir de le lui communiquer par téléphone. Comme le couvre-feu, il doit aussi se conformer aux heures du réveil et du coucher déterminées. Selon l'horaire fixé, il peut recevoir des visiteurs dans les aires communes, sauf si l'intervenant en devoir refuse l'accès au centre à un de ces derniers. Une fois le premier mois complété, il est éligible, sous réserve d'en faire la demande écrite, de passer la fin de semaine à l'extérieur, chez un proche autorisé. Le deuxième mois, deux permissions lui sont accordées, et ainsi de suite, jusqu'au quatrième mois, où il peut désormais bénéficier de toutes ses fins de semaine. Il doit inclure, à son train de vie quotidien, l'exécution de la tâche d'entretien lui étant assignée pour la semaine, et ce, aux moments indiqués pour le faire.

4.3.1 Les nouvelles atteintes physiques et morales

Les conditions de libération imposées par la Commission lors de la phase de transition post-carcérale, telles que la restriction de contact, l'accompagnement par une personne-ressource lors de sorties, l'approbation préalable de déplacements, l'utilisation interdite de cellulaire, etc., imposent un ensemble de contraintes aux résidents. Ces conditions, bien qu'a priori moins contraignantes que les conditions de détention elles-mêmes, semblent néanmoins être vécues par plusieurs comme des atteintes à la liberté anticipée par les individus anciennement incarcérés. Premièrement, le respect des « codes de sorties », qui exigent de la part des résidents qu'ils « se rapportent » et rendent compte de leurs déplacements à l'extérieur de la maison, semble être vécu difficilement, comme en font mention Maxime⁵² et William⁵³ :

Ça, c'est quelque chose d'un peu dur à penser le week-end, d'appeler... [...] Tsé, c'est une habitude que tu n'as pas [...] (Maxime)

Plus, à toutes les fois que je bouge, il faut que je les appelle... Mais tsé, c'était tout de me rentrer ça dans la tête, au début là, que... (William)

Face à cet encadrement des déplacements, certains disent se sentir « en prison dehors », voire préférer compléter leur sentence en dedans :

Ben honnêtement, je me sens en prison dehors, c'est comme ça que je me sens... On dirait que je suis au minimum, puis j'ai des codes de sorties, c'est comme ça que je me sens... (Steve)

Puis, c'est pour ça que les gars là, en tout cas ici, un moment donné, ils se disent: « Fuck it! Je vis ça ici, aussi bien m'en aller en dedans, je suis mieux en dedans »... (Maurice)

⁵² Maxime, 26 ans, originaire de l'Ontario, anciennement analyste de données au gouvernement fédéral, maintenant étudiant universitaire, ayant vécu une seule période d'incarcération, de ressort fédéral (deux ans ou plus).

⁵³ William, 30 ans, originaire du Québec, travailleur sur la construction, encore à ce jour, ayant vécu trois périodes d'incarcération, de ressort provincial (moins de deux ans) et fédéral (deux ou plus).

Ouin, ça vient long... Comme après une couple de mois là, tsé, je suis déjà... Je suis fed up, tsé... [...] Ouin... C'est trop... C'est beaucoup encadré... C'est mieux que la prison ici, mais c'est encore dans l'encadrement d'une prison... (Stéphane)

Ben là, tsé je veux dire, à quelle tu rentres, puis à quelle heure tu sors, puis où est-ce que tu es allé, puis qu'est-ce que tu as fait, puis... (Jean)

Outre cette atteinte « physique » à la liberté imposée par l'encadrement des déplacements, bon nombre vont également souligner comment le fait de devoir « rendre des comptes » est vécu comme une atteinte « morale » à leur autonomie et leur indépendance. L'impression d'être « infantilisé », de vivre « en garderie » semble être partagée par plusieurs :

Tu as tout le temps des comptes à rendre... Pareil comme un enfant, tsé... (Stéphane)

C'est comme s'ils nous prennent, puis ils ont encore cette image-là, puis on dirait qu'ils veulent serrer la vis, puis c'est comme je te dis, il y a un côté paternaliste... (Louis)

Ouin... J'appelle ça une garderie ici là... [...] Je trouve... Tsé, on n'est pas des enfants là... Je comprends qu'il y a des cas plus sévères que les autres là, mais je n'ai pas tué personne... Il n'y a personne qui a tué personne ici là... [...] Tu es « watché » pareil comme un bébé là... [...] Eux autres sont vraiment là pour ça... Ils ne sont pas là pour « checker » ce que tu as fait hier soir, puis comment de ci, de ça, qu'est-ce que tu as fait... [...] Des fois, je trouve que c'est pire qu'en prison... (Jean)

Il faut que tu te rapportes comme un enfant... (Serge)

Tout comme l'arrivée et la vie quotidienne en détention demandent des ajustements de la part des détenus, la sortie de détention et la vie quotidienne en maison de transition exigent elles aussi de la part des résidents de nouvelles formes d'adaptation pour négocier leur nouvelle réalité extra-muros. Les prochaines sections témoignent des reconfigurations subjectives qui en découlent, tant en ce qui concerne le rapport au temps, aux relations interpersonnelles qu'aux attentes normatives.

4.3.2 Reconfigurations temporelles

Parmi les impressions initiales qui ont trait à la vie hors les murs en maison de transition, le bouleversement de la dimension « temps » figure au premier plan. En cela, plusieurs établissent une comparaison entre le rythme de la vie en dedans, plus lent et de la vie en dehors qui paraît soudainement plus rapide. Les ex-détenus mentionnent ainsi devoir reconfigurer de nouveau le rapport subjectif au temps afin de s'adapter à leurs nouvelles conditions de liberté :

Puis, une maison de transition c'est pour t'aider à t'instruire back à la civilisation, tsé...Parce qu'en dedans, tout est ralenti...On hold...Puis, dehors, ben ça bouge, tsé...Ce n'est pas comme en dedans... (Stéphane)

C'est un petit peu plus difficile...Ça va vite dehors...À comparer à là-bas...Là-bas, tu as toujours, comment je peux dire ça, tu es toujours occupé...Tu as toujours quelque chose à faire...Puis là, tu es sorti, tu es là, à toi-même...Tu es tout seul à toi-même... (Marc-André)

Quand je suis sorti, honnêtement, ce coup-ci, j'étais anxieux...Parce que la vie tourne pas mal plus vite dehors qu'en dedans... [...] Comment ça bouge vite... (Dominic)

Ben quand je suis sorti, quand j'ai embarqué dans le char au début, j'étais comme : « Wash! Ça roule dont ben vite là »...La tête me « spinnait », c'était...Parce que là-bas, ça roule à 2 miles à l'heure en prison, tsé, ça avance...Des trottoirs pour marcher, puis c'est ça, that's it...Puis, tu arrives dehors, ça roule à 100 miles à l'heure, puis tu te dis : « Wa! »...Ça va trop vite là... (Julien)

Pour d'autres, ce nouveau rythme de vie est ponctué par la reprise des activités normées de la vie en dehors, telles qu'un travail salarié ou la vie familiale, qui viennent ainsi occuper le temps autrement et demandent de nouveau aux personnes anciennement incarcérées, surtout dans les premiers moments, un ajustement. Le fait de reprendre ces activités à temps partiel permet pour plusieurs une meilleure transition vers ce rythme de vie normé par les exigences de la société ou encore, entre la « réhabilitation » et le « vrai monde » :

[...] mais j'aime mieux ça de même pareil, recommencer le premier mois plus tranquille que de recommencer à travailler 40-50 heures par semaine...Tsé, ça faisait deux ans là, je ne faisais rien à part aller au gym 1h00-1h30 par jour, mais ce n'est jamais comme

travailler...Tandis que là, je travaille 3 jours par semaine, ben ça me donne le temps de me réhabituer... (William)

Comme quand je sortais, mes premières sorties sans escorte là, ben j'arrive à la maison, je ne suis pas habitué d'avoir les enfants, tsé ça fait une couple de mois que je vis tout seul, là ça me brûlait mon énergie...Mais j'étais content là, mais je devenais fatigué...Donc là, moi c'était plus ça peut-être, c'était plus comme : « Tabarnouche! J'espère de repagner le beat que j'avais avant, tsé... » (Michel)

Ici, c'est comme je te dis, c'est entre la réhabilitation, tsé...Entre ça, puis le vrai monde... [...] Ça t'aide à embarquer dans le public, tsé là...Je trouve que ça prend une transition... [...] Oui parce que ça prend une maison de transition pour t'aider à te ramener back...Tsé, ça te donne une chance de te préparer, de trouver un emploi...Tsé, au moins, tu vas être nourri et logé [...] (Stéphane)

La conciliation travail-meetings

La période de transition carcérale n'est pas de tout repos. Au contraire, les résidents sont tenus de « remplir leurs conditions » de liberté et par le fait même de devoir concilier tout un ensemble d'activités pour y parvenir. Comme en témoigne Gaston, sortir de prison implique d'être en mouvement : « *Tu ne peux pas arriver ici, puis t'asseoir, puis attendre de sortir, ça ne marche pas de même* ». Au travail salarié s'ajoute en effet un ensemble d'activités et programmes auxquels les hommes sont tenus de participer pour remplir leurs conditions de mise en liberté, notamment les *meetings* en lien avec la consommation. La participation obligatoire à ces *meetings*, même pour ceux qui ne consomment pas, demeure sans aucun doute celle qui fait le plus réagir. Les résidents témoignent de la pression que génère le fait de devoir allier ces exigences aux occupations plus courantes (travail, famille). En cela, quand ce n'est pas l'intention de ces exigences qui pose problème, c'est la charge qui entraîne le sentiment d'être surpassé et d'être bousculé dans le temps. Ces passages illustrent assez bien l'insatisfaction à cet égard :

Imagine, il faut que je fasse du meeting NA à tous les osties de soirs... (Maurice)

Ben, qu'est-ce qui m'empêche là, je travaille, j'ai des heures ok, mais des meetings à toutes les semaines, des fois, deux dans une journée, des fois, deux jours, trois jours... [...] C'est

beaucoup...Comme à matin, je suis allé voir mon agent de probation, donc ça fait une journée que ça fuck mes heures de travail... [...] Ben, moi les NA ça ne me dérange pas, je ne consomme pas...Le dernier lundi, je dormais quasiment sur la chaise, mais ça ne me dit rien, ça ne me fait rien...Je suis obligé de les faire, je les fais...C'est juste ça qui est plate, puis je perds du temps pour ça...C'est qu'est-ce qu'ils m'ont demandé de faire, je le fais... (Sébastien)

Parce que moi, la semi-liberté (projet) fait que je dois faire ces ateliers-là qu'ils appellent...Ce sont des programmes qui ne me concernent aucunement...Ça n'a tellement pas rapport là, des fois, j'en ris...[...] (Steve)

[...] Mais ouin, j'étais obligé d'aller au CIPTO, mais ça c'est mon agente de probation qui a écrit ça parce qu'elle pense que je suis un drogué, mais je suis allé au CIPTO, puis...Je ne sais pas combien de temps ça va durer, il faut que je finisse ça là, tsé...Je vais y aller là, pas le choix...Ben, admettons, pour que tsé, il faut que je remplisse toutes mes conditions, si admettons un moment donné je veux sortir d'ici, puis qu'ils voient que... (Mathieu)

Ouin, ben au début ils font un petit programme en bas là, c'est une farce là... [...] Mais oui, j'en ai fait un là, c'est...Ouin...Un lundi sur deux... (Jason)

Mais les NA, il faut...Sur mon papier, je pense que c'est marqué deux fois par mois... (Jean)

Oui...C'est sûr que si je n'avais pas la condition d'y aller, je ne le ferais pas...Les NA, ça m'en demande pas mal par exemple parce que ça ne me tente pas là... [...] Puis moi, je suis quand même quelqu'un qui est conformiste hein, mais avec tous les règlements, puis toutes les affaires que j'avais à faire, puis tout, j'étais en train de capoter genre...Ah...Vraiment là...J'étais là, j'ai dit : « Voyons ostie, c'est ben trop! »...Crisse! Je vais faire de quoi de pas correct, ils vont me remonter [...] Encore...Là, j'étais là : « Ostie! Il me restait juste 4 mois, tsé pour m'en aller chez-nous »...Ce n'est pas ben, ben les règlements qui me dérange, c'est parce que c'est tout là, tsé... [...] Sur le coup, non...J'étais content de sortir avant les fêtes, mais quand j'ai vu ça, tout la...Tout ce qu'est-ce qu'il fallait que je fasse, j'étais comme : « Voyons dont ostie! Ça n'a pas d'allure! »... [...] Ben j'ai tellement paniqué que j'ai laissé ma blonde, puis tout...J'ai dit : « C'est trop là, une blonde, puis tout, mêlé là-dedans là, oublie ça »... (William)

Tsé, on est impliqué dans ben des affaires ici...Meetings...Mais là, celui qui s'occupe de moi, il m'a donné un break un peu là parce que déjà que c'est physique ma job, là, après ça, aller courir pour faire l'autre programme à Hull...Des fois j'arrive, tsé, il est 8h30 le soir, puis tu te lèves à 4h00 le matin, 4h30...Donc tsé, il m'a donné du lousse, je suis content pour ça... (Dominic)

Si les sortants de prison parviennent à se trouver un emploi, il faut dire qu'à la base, avoir un dossier criminel et un « trou dans le C.V. » conséquent limitent fortement les possibilités d'embauche :

C'est quelque chose que j'ai arrêté de faire, mais là, j'ai perdu mon emploi au (nom de l'entreprise), puis pour travailler pour (nom de la société d'État commerciale), ben il ne faut pas que tu ailles de dossier... (Steve)

Puis quand ils m'ont demandé : « Peux-tu remplir le papier pour une clearance ? »...Je le sais que je ne l'aurai pas...Donc, ça ne me donne rien... [...] Je le sais que je ne passerai pas...Qu'est-ce que ça me donne de l'essayer?...Ça serait d'encore dépenser de l'énergie, puis qu'au bout de la ligne, être déçu...Je suis tanné d'être déçu... (Pierre)

Mais c'est l'après, c'est, bon, il faut que je me refasse une carrière, il faut que je me retrouve une job en étant au courant de, tsé maintenant que tu es judiciarisé, tu as un dossier criminel, tsé tu le sais d'emblée que ça va être extrêmement difficile de te trouver une job, une bonne job, avec un dossier... [...] puis en bout de ligne, si l'employeur voit que j'ai un dossier criminel, puis il décide de ne pas me prendre, ben peu importe qui qui pousse pour moi en arrière, je veux dire, en bout de ligne, c'est l'employeur qui prend la décision finale... [...] tu as des organismes comme le CPSP (Centre de placement spécialisé du Portage), sauf en bout de ligne, eux autres, tsé je veux dire, ils ne peuvent pas tordre le bras de l'employeur... [...] je pensais avoir toutes les chances d'avoir l'emploi, mais finalement, je ne l'ai pas eu là...Je l'ai appris il y a deux semaines que je n'avais pas l'emploi, donc tsé, c'est ça, c'est mon début de retour à la recherche d'emploi, puis tsé, en partant, c'est ça, c'est une grosse déception... (Patrice)

L'ouvrage...Trouver de l'ouvrage...Ouin...Tu as un dossier criminel hein, donc... (Jean)

Je te dirais que je vois, comme tu dis, « la plaque » d'ex-détenu, ça c'est quand je vais faire application pour une job...Quand ils te demandent : « As-tu un dossier? »...Puis, tu dis oui...C'est pareil comme un propriétaire qui ne va pas louer sa maison à des Noirs...Tu te sens rien là, tsé comme... (Serge)

Ben moi la difficulté c'est que ça fait 10 ans que je n'ai pas eu de job là... [...] Donc, c'est mon C.V. Tsé, je pourrais ben parler super bien, arriver là habillé super bien, puis être correct, mais comme, tsé ils vont être comme... (Mathieu)

Lorsque le sortant de prison arrive à se trouver un emploi, malgré ses antécédents judiciaires, les conditions qui y sont associées sont souvent peu favorables, notamment en termes de rémunération :

Tsé, c'est toujours des emplois couci-couça, tu sais...Puis les conditions, des fois, pas toujours adéquates... (Gaétan)

Mais tsé, moi j'aurais aimé ça avoir une job plus payante pour en profiter pendant que je suis ici, puis je n'ai rien à payer...[...] (Steve)

Moi tsé, je ne veux pas aller travailler à 10\$ de l'heure là, je ne veux pas retourner dans le crime ostie, mais je veux faire de l'argent, je veux être bien, je veux faire de quoi que j'aime... (Mathieu)

Tu vas au CPSP, il y a des jobs là, mais...Tsé, on a les restants des jobs là...Donc, ça c'est une affaire qui est plus dure... (Jean)

Tsé, parce que ça ne me tentait pas non plus de travailler à 12\$ de l'heure...Avec mes cartes, travailler sur la construction, je gagne quasiment 30\$, 29.10\$, donc je n'étais comme pas ben, ben encouragé d'aller travailler à 10-12\$ là...Puis tsé, j'ai même été porté des C.V., puis tout, pour des jobs de même, puis ils ne m'ont jamais appelé... (William)

Que je ne pourrai peut-être pas faire qu'est-ce que j'aime, étant donné que pour avoir un emploi plus ou moins prestigieux, plus ou moins rémunéré, ils tiennent en compte de ton casier judiciaire avant de t'employer...Probablement que, même en restant ici, ça va me suivre toute ma vie...C'est dommage quand même, mais je vais devoir vivre avec ça... (Christophe)

Compte tenu de l'âge, il est d'autant plus difficile d'y parvenir :

Moi j'arrive à 57 ans, j'ai un dossier criminel, ce n'est pas n'importe qui qui va m'engager, donc... [...] Le gars a 64 ans, comment tu veux qu'il se trouve une job à 64 ans? Il sort de prison, puis il a 64 ans, qui va l'engager? Il va se trouver des jobs oui, 10\$ de l'heure... (Jean)

C'est la seule chose qui manque dans toutes mes choses...C'est ravoir un emploi stable, puis d'avoir un peu d'argent à la banque là, tsé... [...] Puis, à 60 ans, ce n'est pas évident de recommencer... (Gaston)

Moi, je suis plus vieux, j'ai plus de misère à trouver une job...Ce n'est pas tout le monde qui veut engager quelqu'un de 53 ans »... (Pierre)

À l'exception des personnes anciennement incarcérées qui ont pu regagner le même emploi qu'avant, la réintégration sur le marché du travail est synonyme, pour plusieurs d'entre elles, d'une perte ou d'un deuil de la carrière préalable à l'incarcération et d'une réorientation conséquente :

Puis, le métier que j'ai occupé avant ma détention, c'était aux services techniques pour le (nom de l'entreprise)...Pour (nom de la société d'État commerciale)...Puis, le métier que j'occupe présentement, c'est technicien pour changement d'huile, changement de pneus, garagiste dans le fond là... (Steve)

[...] J'étais caporal...Ma carrière allait bien...Tsé, j'avais monté là, tout allait bien, avant que ça ça arrive... [...] C'est ça, j'ai perdu mon emploi, ma carrière...Bien, c'est ça, c'est un autre débat, mais ça fait partie justement des difficultés quand on sort de prison... [...] J'ai perdu ma carrière, c'est une autre chose que je dois...Qu'on doit vivre quand on sort de... (Patrice)

Surtout que dans mon cas, c'est une réorientation totale... [...] Moi je dois réorienter totalement au niveau de mon travail à cause du type de délit...Je dois me réorienter totalement... [...] Je dois faire le deuil...Je dois faire le deuil de toute cette expérience-là...Alors, c'est ça, c'est une réorientation, ce qui veut dire que je commence à la case du départ... (Louis)

Le couplage du dossier criminel et d'autres aspects rend non seulement la conquête d'un emploi ardue, mais fait également en sorte que le sortant de prison se retrouve avec peu ou pas de moyens financiers. Les ex-détenus rencontrés mentionnent souvent avoir « tout perdu » ce qu'ils avaient réussi à cumuler, notamment leur logement, ce qui les placent dans une situation d'instabilité sociale et économique et d'avoir le sentiment de « recommencer à zéro » :

La dernière fois que je me suis fait pogner, j'ai tout perdu, j'ai même perdu mon appartement, je ne pouvais plus rester là... [...] J'ai tout laissé dedans quand je suis parti, c'est pour ça que je rachète tout en neuf... (Sébastien)

Parce que j'ai perdu mon statut (de résident permanent), dans un sens, c'est comme je ne peux pas faire certaines démarches qui me causeraient des obstacles là parce que j'ai tout perdu là... (Christophe)

Parce que ma maison a été vendue le temps que j'y ai été...Tsé, j'ai perdu ma cour, j'ai perdu mon garage, tsé, tu en perds des choses avec des affaires de même...Veut, veut pas là... [...] Il y a des pertes qui sont assez lourdes... (Robert)

J'ai tout perdu...Tout, tout, tout...Monétairement, puis tout...Famille, and all... (Maurice)

Moi, je suis venu ici parce que je recommence à zéro...J'ai perdu tout mon ménage, tout ça...Moi quand j'ai rentré à ma deuxième sentence, même ma première sentence, j'ai perdu mes affaires...So, tu recommences à zéro à chaque fois, c'est ça qui est... (Stéphane)

Ça n'a pas été facile moi, pour me rendre en incarcération...J'ai tout perdu, au complet...Ma maison, mon... (Pierre)

Moi j'avais un bachelor...Puis après ça, bien là j'ai perdu mon bachelor...J'ai été rester chez mon père... (Gaétan)

Tsé, j'ai tout perdu là...J'avais une grosse maison, gros truck, gros char, motocross, tsé, j'avais toutes mes affaires...J'ai tout perdu, je recommence à zéro là [...] J'ai juste fait deux ans au pen, j'ai tout perdu là... (Jason)

4.3.3 Reconfigurations relationnelles

Lorsque les liens ne sont pas rompus, reprendre progressivement la vie quotidienne à l'extérieur des murs suite à un ou des passages en dedans implique de renouer avec certains liens fragilisés ou reconstruire certaines relations potentiellement affectées. Sans le moindre doute, la famille est l'aspect auquel la majorité des participants, pour ne pas dire tous, ont mentionné accorder une valeur inestimable. La plupart s'y sont fermement accrochés, en y trouvant du réconfort et un énorme support ; avant, pendant et après la détention. Néanmoins, le passage en prison affecte la relation avec les membres de la famille et cet effritement requiert un travail de solidification :

Non, les liens ne sont pas coupés, c'est sûr qu'il y a du travail à faire pareil... (Patrice)

[...] puis eux autres, ils ne comprenaient pas pourquoi j'avais fait ça, puis ça prit quelques semaines pour... [...] J'ai beaucoup de choses à prouver à eux autres, j'ai beaucoup de trust rebuilt avec eux autres...Puis, moi je sais...I've got one chance, tsé... (Maxime)

Oui, je suis un des plus vieux chez-nous, qu'est-ce que je fais, ça ne leur dérange pas, mais malgré qu'ils ne pensaient pas que j'étais pour me ramasser en prison là, mais... (Jean)

Donc, côté travail, côté familial, ça revient fort, mais c'est sûr que la famille, après trois sentences là, ils m'ont...Le manque de confiance, tsé...C'est normal là, pour eux autres c'est dur là, tsé... [...] Parce que ma mère s'est assise avec moi, puis le reste de ma famille, puis le monde m'ont dit: « Si on te reperd, là, il va falloir qu'on coupe les ponts parce que »...Ça fait mal à entendre ça là... (Dominic)

S'occuper de soi

Malgré cette nécessité soulevée par les interviewés de solidifier les liens familiaux, la sortie de prison exige toutefois des anciens détenus, surtout pour ceux qui ont connu une longue période d'incarcération, de réapprendre à « se gérer » eux-mêmes, d'être des individus responsables de leur propre vie au quotidien. Suite à un passage en détention où ils ont été dépouillés de leur autonomie au quotidien et des ressources qui leur servaient, jusque-là, de soutien, les individus anciennement incarcérés vivent parfois difficilement le fait de devoir « s'occuper d'eux-mêmes » :

C'est une adaptation...Parce que là, tu es responsable de ta vie...Il faut que tu fasses tes toasts le matin...Là-bas, tout ce que tu as à faire c'est ton lavage, puis te laver là... (Francis)

[...] C'est peut-être l'encadrement, à l'extérieur, qui n'est pas autant...Comment je peux dire ça...Quand tu es en prison, tu es plus, vraiment encadré, comme, sur toi... (Marc-André)

Donc tsé, j'avais tout, puis quand ils m'ont enlevé, ben j'ai trouvé ça difficile parce que je n'avais plus de ressources...Je n'avais plus personne, je n'avais plus de place à aller...Tout seul, je ne sais pas où aller parce que je ne suis pas habitué de faire ça, tsé, m'occuper de moi... (Emmanuel)

Ainsi, regagner son autonomie est vue par plusieurs comme une tâche ardue, encore plus pour certains, étant donné que le cadre institutionnel dans lequel s'inscrit la prison ne sollicite pas vraiment la mobilisation de cette capacité au cours de la période de détention, ni celle d'en assumer seul la charge. Par conséquent, ceux-ci considèrent être « garrochés » dehors, sans guides ni repères, seuls à devoir se trouver eux-mêmes « des ressources », ce qui rend la « réussite » de la sortie de prison parfois complexe :

Ben tsé, quand tu sors de prison...Bon, enwèye! Tu es là, tu es sorti, tu es tout seul là... (Michel)

Tu es pris tout seul à trouver des ressources, puis à trouver ton emploi, pour trouver un revenu... [...] C'est difficile réussir en sortant, tsé...Tu n'as pas de ressources, tu n'as pas

de guide... [...] Il faudrait que je me fasse d'autres ressources moi-même...Je ne sais pas, tsé...Je ne sais pas vraiment comment faire ça... (Emmanuel)

Le fait de se retrouver seul face à soi-même, dépourvu de ressources, peut également en venir à conduire certains à retourner vers leurs « anciennes fréquentations », voire même de « retourner en prison » :

Puis là, tu es sorti, tu es là à toi-même...Tu es tout seul à toi-même...Donc c'est là que c'est dangereux, tsé...« Ah ben là, je n'ai plus rien à faire », tu vas aller voir tes vieux chums, tsé là... (Marc-André)

[...] Tu es « garroché » dehors...Tu fais quoi? Tu vas où? Tu ne sais même plus comment prendre un autobus, tu n'as même pas d'argent, tu fais quoi!? [...] J'ai même pensé, un moment donné, fuck it ostie, je vais m'en retourner en dedans, tabarnak, je n'en aurai pas de problème ostie... (Maurice)

Honnêtement, j'ai vraiment entendu parler, des gens dire qu'ils voulaient faire de quoi pour prolonger leur séjour à cause qu'il n'y avait rien pour eux en sortant... (Patrice)

Le soutien des intervenants

Malgré ces impressions d'être laissés seuls face à eux-mêmes et de devoir s'occuper de soi, les sortants de prison reconnaissent toutefois que l'appui qui leur est conféré de la part des intervenants œuvrant en maison de transition leur offre un point d'ancrage et un soutien important. À certaines exceptions près, l'appréciation pour l'approche et les services dispensés par les intervenants en période post-carcérale est généralement positive. Si ces intervenants leur offrent un soutien matériel apprécié, notamment en ce qui concerne la recherche d'emploi (aide pour les C.V., accès à des ordinateurs, conseils et références), c'est davantage au niveau « relationnel » que ce soutien semble apprécié, surtout lorsque fondé sur la confiance, le respect, l'empathie, la présence et non pas uniquement sur l'application des lois et le renforcement des règles :

Il y a aussi le staff ici, sont tous très gentils, ils comprennent bien, ils sont bons pour les personnes ici... (Maxime)

J'en parle ici, avec mon suivi avec (prénom du conseiller), j'ai (prénom du conseiller) qui s'occupe de moi... [...] (prénom du conseiller) est correct... [...] Tsé, je n'ai jamais eu de problème avec eux autres, puis... [...] Je trouve vraiment que c'est une bonne équipe... [...] Ici ils ont plus confiance, je pense... (Dominic)

[...] elle me prend là où je suis... [...] la capacité de te mettre à ma place...As-tu la capacité de te mettre à la place? C'est ça que je veux, c'est ça mon besoin en ce moment... [...] (Louis)

Tsé comme les intervenants, je les trouve super « fins »... [...] Mais non, ils font ben leurs affaires... [...] Tsé, puis ils sont corrects au moins avec les gars là... (Jason)

[...] il a confiance en moi, puis il croit en moi, tsé...Il est ben gentil...Il me fait confiance... [...] Ben moi je suis fier de ça parce que c'est une bonne réalisation... [...] (Gaston)

Ils sont compétents pareil...Tsé, ils sont patients, puis ils sont là pour t'aider dans le fond...Puis, le suivi que nous avons ici, avec le conseiller, puis tout là...Tsé, ça aide en maudit ça...Je ne peux pas voir vraiment qu'est-ce qu'ils pourraient faire de plus que ça... [...] Donc tsé, moi je pense qu'ils font très bien leur travail... (Michel)

Ben, avec (prénom du conseiller), je trouve ça ben correct, ça ne me dérange pas...(prénom du conseiller), ça ne me dérange pas de le rencontrer... [...] J'aimerais ben mieux rencontrer (prénom du conseiller) deux fois par semaine que de faire des meetings... (William)

Jusqu'à date, moi je trouve qu'ils sont super... [...] Jusqu'à date, tsé là...Présentement là...Un, ils sont polis, ils ne te critiquent pas s'ils n'ont pas à te critiquer...Ça, c'est sûr... (Robert)

On compte beaucoup sur eux pour nous aider...Donc leur présence est très importante...Puis encore là, qu'ils ne fassent pas comme...Il y a des lois, puis il n'y a pas de justice [...] (Gaéтан)

En outre, le fait d'être traité selon le principe d'égalité et donc, de sentir qu'ils sont « humains » et non pas simplement « prisonniers » semble être d'autant plus apprécié comparativement au traitement reçu en dedans de la part des surveillants (« screws ») :

Oui, j'ai une belle relation...C'est d'être humain, tsé... (Marc-André)

[...] puis tsé, les gens te traitent pas comme un prisonnier, ils te respectent... Ce n'est pas pareil... (Jason)

On est humains... (Robert)

Tsé, c'est le screw, ça c'est un vrai screw... Les gardiens là-bas, c'est des screws... Ils ne veulent rien savoir... C'est ça qui est ça... Le côté humain, il n'y en a presque pas... (Gaétan)

Ben moi j'ai trouvé ça spécial pareil ici, genre... Qu'ils soient... Je ne sais pas si c'est une game qu'ils jouent, mais qu'ils soient sociables avec nous autres, tsé... Parce que tu es habitué au pen, puis tout... Tsé les screws, ce sont les cochons, puis tsé, ils agissent de même... Puis là, tu arrives ici, puis pow!, tsé ils sont comme... Tsé, c'est du monde... J'ai trouvé ça le fun... Ben tsé, qu'ils ne te voient pas comme de la marde là... (William)

Des relations de pouvoir

À l'inverse, malgré ces nouvelles configurations relationnelles qui s'établissent avec les intervenants, les hommes rencontrés ne sont pas naïfs. Ils comprennent et sont conscients du rapport de pouvoir que détiennent les intervenants, soit celui d'influer négativement sur le cours de leur sortie de prison; ayant l'autorité de les retourner en dedans moyennant une conduite fautrice. Ainsi, certains peuvent considérer les intervenants, malgré leur bonne volonté, comme une « police des conduites » dont dépend leur future trajectoire :

Ben parmi les intervenants, il y en a qui jouent à ça, tsé... Qui jouent avec le pouvoir... Euh... C'est du monde comme toi, puis moi, tsé... Il y a de l'ouvrage à faire sur ce bord-là aussi... C'est pareil comme une police qui joue à la police, puis il y en a des bonnes polices qui sont là pour t'aider... C'est ça... (Stéphane)

Je ne sais pas ce qu'eux autres vont décider là... Parce qu'ici, si tu n'as pas d'argent, puis tu n'as pas de job, ils peuvent te garder jusqu'à ton trois tiers là... [...] Je ne parle pas contre eux autres parce que la plupart c'est du bon monde, mais s'ils décident qu'ils sont « chiens » avec toi, sont « chiens » avec toi... Puis moi, c'est tout plus jeune que mes enfants ça là, j'ai de la misère à gérer avec ça... Tsé, mes enfants ne m'ont jamais donné d'ordres, ben eux autres, ça me donne des ordres, tout le kit... [...] Je l'accepte là parce que c'est l'autorité... Je l'ai dit à une l'autre fois : « Il faut que je ferme ma gueule parce que tu as le pouvoir de me recrissier en dedans là »... Je prends mon jus, c'est tout là, mais... [...] Comme ici, il y en a plus qui sont stricts, plus qu'ils sont sévères, plus ça leur donne, je ne sais pas, une promotion ou quelque chose là, mais... (Jean)

Voyez-vous, c'est la première fois que je vis une vie avec des intervenants...Ok...Leur rôle, j'imagine que c'est ça leur rôle, ils le font bien, puis moi, comme sujet, ben c'est d'écouter ce qu'ils font [...] (Robert)

J'ai dit : « Je peux faire ça!? »...Ben il (l'intervenant) dit : « C'est certain! C'est nous autres qui décident ici »... (Julien)

Cependant, et tel que confirmé par des participants, les ALC/agents de probation occupent une position d'autorité encore plus déterminante que les intervenants en maison de transition, c'est-à-dire que le mot final en ce qui a trait aux décisions à prendre à l'endroit des sortants de prison leur revient :

J'ai posé la question hier là, quand est-ce que je pouvais sortir, ils sont supposés me revenir là-dessus, mais ce n'est pas eux autres (les intervenants ou conseillers) qui décident ça, c'est mon agent de probation... (Jean)

Finalelement, ma libération conditionnelle, c'est (prénom) qui vient me voir, puis nous évaluer là, tsé...C'est elle qui donne le rapport à la libération...Puis, c'est eux autres qui décident... (Gaston)

Ben, dans le fond, moi par rapport à mon programme, ici, ils n'ont aucun pouvoir décisionnel là...Aucun...Je te le dis...Ma conseillère, tout ce qu'elle peut faire c'est proposer, puis...Que ça vienne de ma conseillère ou de moi, est-ce que ça change de quoi vraiment!? Pense pas moi... (Steve)

Pourtant, il semble que, globalement, la relation entretenue avec les ALC/agents de probation, bien que fondée sur des rapports de pouvoir et une obligation légale, soit vue par la plupart comme allant au-delà de ce simple rapport d'autorité. Pour les hommes rencontrés, plusieurs mentionnent que leur agent(e) « travaille pour eux » en les encourageant, en ayant confiance en eux, en les appuyant, etc. Bien entendu, étant donné le pouvoir décisionnel qui lui est conféré, on peut supposer qu'il est plus avantageux de maintenir un lien positif avec son ALC/agent de probation. Toutefois, cet acteur semble parfois devenir un lien significatif :

Puis, il faut que je dise que mon agente m'a aidé, elle croyait dans moi, puis ici, ils m'ont aidé, ils ne m'ont pas cogné sur la tête trop, trop là, tsé...Au commencement oui, mais après ça, je suis tombé sur le bon chemin... (Stéphane)

Ben moi je vis ça super bien...Moi, regarde, juste le fait de rencontrer mon agent de probation, tous les mois, je tripe...On parle, puis comme je dis, il n'y a pas rien que je ne peux pas lui dire à lui...Tsé maintenant, comme celle que j'ai, je ne sais pas si elles sont toutes comme ça, mais j'en ai eu deux comme c'est là, puis les deux, c'était la même affaire... (Marc-André)

Deuxièmement, même à Hull...Tsé, au bureau à Hull, elle m'aide beaucoup... [...] Oui...J'ai (prénom) comme ALC...Elle, elle m'appuie dans beaucoup, puis elle voit que je cours beaucoup aussi là... (Dominic)

Tsé, elle est super fine... [...] Elle travaille vraiment pour toi là...Ostie qu'elle est fine, pour vrai là... (Jason)

Moi je la trouve correcte avec moi...Tsé, elle est stricte, mais elle est honnête, donc je n'ai pas de problème avec...Je la vois...Ben là, c'est mieux que je ne la vois pas parce que si je la vois, ce n'est pas bon signe hein... (Jean)

Mon ALC moi, il ne veut même pas me voir...Tsé, il ne veut pas me voir, seule affaire qu'il me dit au téléphone : « Non, non Julien, moi j'entends juste des bons commentaires de toi, pourquoi j'irais te voir !? »...Ben là, tsé, je ne sais pas moi, selon mon papier, on est supposés se voir aux deux semaines, au moins...« Non, non...C'est correct... » (Julien)

Puis, à part ça, c'est mon agente de libération que je peux voir qui serait ma ressource admettons... (Michel)

4.3.4 Reconfigurations morales

De la même façon que la période de détention exige, pour pouvoir négocier la nouvelle réalité carcérale, un ajustement sur le plan moral, la période de transition post-carcérale exige elle aussi une reconfiguration morale afin de permettre aux sortants de prison de se projeter, minimalement, dans un avenir hors du sentier des barbelés. Les reconfigurations morales évoquent ainsi ce qui se construit comme identité dans les limites du monde carcéral enfermé et celui de la libération, à l'intérieur d'un autre monde qui est celui de la transition. Pour Gaétan, comme pour plusieurs, cette reconfiguration passe d'abord et avant tout par une « prise de conscience », un

« changement de mentalité » qui n'est pas vécu par ailleurs sans difficulté : « *Ce n'est pas que ça me déplaisait, mais ça m'a porté à la réflexion, ou à réfléchir : « Oui, ok...Là, il faut changer la manière de penser, tsé de...».*

Telle une « bouée de sauvetage », l'arrivée en maison de transition équivaut au tournant vis-à-vis duquel, de manière générale, l'enthousiasme se fait sentir. L'opportunité qu'elle représente de « se refaire », joint à la fébrilité de « repartir en neuf », créer dès le départ une « bulle de motivation ». Toutefois, malgré la prise de conscience, malgré la « volonté de changer », plusieurs disent ressentir, notamment après un certain temps passé en maison de transition, un élan de découragement face aux défis qu'ils vivent, souvent loin des attentes initiales :

Honnêtement là, les premières semaines, quand je suis sorti de prison là, tsé comme, gonflé à bloc, puis comme : « Bon, alright! Let's get back on track », puis tout ça là, tsé...Là, ça fait juste deux mois, puis là, déjà là, tranquillement pas vite, je commence à me rendre compte comment ça va être difficile...Donc, tsé, oui, il commence à y avoir des périodes de découragement...C'est sûr... (Patrice)

Quand je suis sorti, j'étais comme sur un pink cloud un peu... (Dominic)

Donc, j'étais bien conscient des grands défis qui m'attendaient...Mais on s'entend qu'entre en être conscient, puis de les vivre, ben c'est autre chose et je suis en train de les vivre et ça vient me chercher... (Louis)

C'est ben beau d'avoir du courage, puis d'avoir de la persévérance, mais des fois là...Il y a des choses qui passent par-dessus ça là, tsé... (Gaston)

Moi, dans ma tête, je pensais de sortir, puis le lendemain, je m'en vais travailler, mais là, ça été... [...] Tsé, en prison, tu en entends là, tsé ils veulent faire ci, ci, puis ça, mais est-ce qu'ils le font vraiment quand ils sortent de prison? (Michel)

Inculcation des valeurs carcérales

Dans cette lignée, le passage en transition post-carcérale est souvent décrit comme un processus semé d'embûches contre lesquels les hommes sont appelés à se battre. Ces embûches

prennent tout d'abord la forme d'obstacles affectant l'identité, le rapport à soi et aux autres. À cet effet, plusieurs ex-détenus rencontrés ont discuté de la marque profonde de l'institution carcérale sur leur identité. Le recours fréquent au terme « institutionnalisation » suggère que beaucoup d'hommes considèrent qu'il demeure difficile, notamment pour ceux qui ont été longtemps en dedans, de surmonter l'inculcation des valeurs carcérales qui en viendraient à forger une « mentalité de détenu », pour reprendre les termes employés par ces derniers. C'est d'ailleurs sur la base de cette inculcation qu'une certaine hiérarchie morale s'opère cette fois-ci entre les hommes; départageant ceux qui veulent changer de ceux qui ne « peuvent pas », malgré leur volonté :

Ça fait trop longtemps qu'ils sont en dedans [...] (Maurice)

Parce que j'ai vu des gars qui sont en prison ça faisait 27 ans, 30 ans, 40 ans qui sont là, mais la plupart de ces gars-là, le fait qu'ils sont institutionnalisés là, c'est comme ça qu'ils le disent là [...] (Christophe)

Il y a un de mes frères qui a fait 30 ans de prison carcérale dans sa vie...Sa vie c'était la prison... [...] Ici, dehors, ce n'était pas chez eux...Dehors, à l'extérieur, comme nous autres ici là, c'était une prison pour lui...Là-bas, il était en liberté...C'était le sens contraire de ce qu'on...Parce qu'il a été trop longtemps en prison...Ils lui ont inculqué les valeurs carcérales pour le garder là, pour qu'il revienne... (Julien)

C'est de valeur qu'il y en a qui se retrouvent avec des sentences-vie, tsé...Des 10, 15, 20, 25 ans...Tu es institutionnalisé... [...] C'est eux outre qui...C'est ça qui arrive, ils te disent quand est-ce que tu te couches, quand est-ce manger, quand est-ce grouiller, quand est-ce...Tsé...Tu es tout contrôlé... (Stéphane)

Tu deviens avec une plus grosse mentalité de détenu...Moins tolérant, plus de jugement... (Emmanuel)

Pas juste ça, mais il y a des gens qui vont « paranoïer » aussi...Ils ont été en dedans des murs trop longtemps... (Dominic)

Il y en a qui voulaient changer, mais il y en a d'autres qui étaient vraiment institutionnalisés... (Michel)

Quand ça fait un an et demi là, que tu as une routine, tu te lèves le matin, tu fais ci, tu fais ça, puis il faut que tu t'habilles de telle manière, puis de telle heure à telle heure, c'est ça,

puis tu as des comptes, puis...Tu es rendu un robot là, je te le dis là, c'est vraiment changement mental, physique...C'est vraiment quelque chose... (Steve)

Marcher sur des œufs

Outre l'inculcation des valeurs carcérales, les sortants de prison semblent également avoir intégré le discours de récidive souvent promu par différents agents du système carcéral. Une fois sortis, ils sont appelés à être à l'affût eux-mêmes de leurs moindres gestes et conduites; conscients de vivre avec un risque de récidive. Cette inculcation du discours de l'institution une fois sortie conduit donc les hommes à être sur le qui-vive, à « marcher sur des œufs », à se surveiller eux-mêmes, à se « responsabiliser face aux autres » et même à apprendre à diminuer leurs attentes envers leurs propres conduites :

Les lumières rouges sont toujours là, là, mais c'est une réalité qu'il faut que je vive avec... (Maurice)

Retourner en dedans, c'est juste là, tsé...C'est encore... [...] Ouin...C'est ça...I'm walking on eggs...C'est ça...Je ne peux pas promettre que je n'irai jamais en dedans parce qu'il y a des choses qui peuvent arriver, tsé...Mais je peux promettre que je vais faire un gros effort, tsé...110%, pas 100 là, 110% pour rester sur la bonne track... (Stéphane)

[...] c'est « pu jamais! », tsé, ça ne se dit pas genre « pu jamais je ne vais faire ça! » parce que tu as tout le temps...Tsé, si tu as vendu de la drogue, ben tu as toujours des pensées à risque pareil, tsé...Donc, c'est admettons comme dans ce sens-là qu'on a travaillé plus... [...] Ouin, c'est comme, tsé c'est sûr que je pourrais vendre de la drogue, mais ça va m'amener en prison, ça va ci, ça va...Tsé, c'était plus ça...Moi, dans ma tête, c'était comme « Hey! Pu jamais! », mais là, elle m'a fait comprendre que « pu jamais! »...C'est vrai, quand tu y pense, tsé... (Michel)

Ce qui fait qu'il faut toujours que je me dise que je suis en semi-liberté...Tsé, semi-liberté c'est que j'ai des obligations, des responsabilités envers le CRC, envers moi-même, puis c'est ça, envers mon agent de liaison, au fédéral...Donc ça, je suis très conscient de ça... [...] je suis très conscient que dans le fond, mon rôle ici, c'est d'assumer totalement les responsabilités que j'ai à faire... (Louis)

La référence au contexte d'incarcération et à l'identité issue de celui-ci peut effectivement confiner les sortants de prison dans un tourbillon de culpabilité incessant, qui limite les possibilités d'avancement et diminue la confiance requise pour y parvenir :

C'est de vivre avec la culpabilité là tout le temps, tout le temps, tout le temps, tout le temps, 24 heures sur 24 là...Rencontre-moi dans une couple d'années, je vais pouvoir te le dire là...Pour l'instant, c'est quelque chose que je vis avec à chaque jour là... [...] Mais en fait là, c'est plate à dire, mais tsé « rêves et ambitions » là, ils vont prendre le bord parce que là, présentement, il faut que je me refasse [...] Mais non, je n'ai pas tellement de fleurs à m'envoyer sinon... (Patrice)

Je suis tellement sévère avec moi-même là...Je n'accepte pas qu'est-ce qui est arrivé, mais je dois faire la paix avec ça, c'est ça qu'ils me disent, mais des fois quand j'y pense profondément, je me dis ben non, je n'avais pas à faire à être là...C'est comme si ma vie c'est un échec total...Je ne suis pas fier de moi...Du tout... (Christophe)

Tsé là, le moins que tu en parles, le mieux que c'est pour moi parce que moi, je veux que ça disparaisse ça...Tsé, puis quand je suis pris à en parler, ben ça réapparaît ça...Mais mon cheminement n'est pas fini là parce que je suis encore ici, donc c'est sûr que j'accepte d'en parler parce que je suis encore dedans...Mais moi c'est comme, quand ça va être fini, dans ma tête, en anglais, c'est I want to delete everything...Ça ne s'oublie pas, mais en pesant sur le piton...Il n'y en a pas de piton pour delete...Ok...Mais s'il y en avait un, je pèserais dessus, tsé... (Robert)

Mais j'ai une certaine culpabilité dans tout ça, point final...Puis, j'accepte ça, puis je continue... (Maurice)

Vivre avec l'étiquette

Enfin, pour chaque épisode de la vie traîne une empreinte, dont le poids est déterminé par l'ampleur de l'expérience vécue. Cela dit, celle laissée par « l'étiquette de détenu » tend à modifier le rapport à soi qui se construit dans le regard des autres de la société. La manière de percevoir comment les autres les perçoivent vient également teinter la projection du retour progressif dans la communauté et portent parfois les sortants de prison à anticiper le regard négatif des autres, comme les employeurs ou à tenter de repousser le moment, autant qu'ils peuvent, où ils auront à révéler « qui ils sont » :

Tsé, un prisonnier, ce n'est pas tout le monde qui veut s'aventurer avec ça... (Jean)

C'est des bâtons dans les roues ça... Tsé, même si tu as de bonnes intentions, tu es tout de suite catégorisé ou jugé, ou ben donc refusé, tsé... En tout cas, je n'arriverai pas à son bureau, puis lui dire je suis qui, puis qu'est-ce que j'ai fait... Si je veux qu'il m'aide, je ne vais pas commencer à lui dire je suis qui là, tsé... (Gaston)

Parce que quand tu rentres en dedans là, il faut que tu comprennes que tu vas avoir cette étiquette-là dans ton front pendant un bout là, tu comprends... [...] Mais moi, maintenant, mon image est toute gâchée par rapport à ça, mais tsé, si je ne m'étais pas fait prendre là, tu n'aurais pas pantoute la même image de moi, tu comprends... (Steve)

Ça c'est ce que j'appréhendais le plus... D'avoir à écrire dans toutes mes applications que je vais faire pour travailler que j'ai un casier judiciaire [...] (Christophe)

De plus, lorsqu'un individu sort de prison, il est généralement confronté à l'étiquette d'ex-détenu qui lui est presque automatiquement attribué, en particulier si l'histoire entourant sa condamnation a été médiatisée. Telle est la situation pour Maxime, par exemple :

Malheureusement, si tu fais un Google search de mon nom, il y a comme au moins une dizaine d'articles qui sortent sur moi... [...] Mais il y a beaucoup de monde qui me connaît à cause des médias, c'est catégorique... Tout le monde sait que je suis... Il y a des préjugés déjà, que je vois du monde au gym ou je vois du monde dans la rue, je sais qu'ils parlent de moi... (Maxime)

Quoi qu'il en soit, considérant les contrecoups qu'il comporte, ce stigmatisme s'avère certes une embûche lors du retour dans la communauté. Pour ne citer que deux d'entre eux, en effet, la personne qui connaît un parcours d'incarcération demeure prise, même à l'extérieur des murs, avec l'identité d'ex-détenue qui s'y rattache, ce qui constitue une barrière sur le plan affectif, plus précisément en ce qui a trait à la création d'une relation amoureuse :

Point de vue relation... Bon, moi je l'ai dit à tout le monde que je connaissais que j'allais en prison là, tsé... Mais si tu veux avoir une relation avec une femme, ou quelque chose de même, moi je suis un gars qui faut qui dise la vérité, donc tu leur dis que tu as fait de la prison, ben là, des fois elles ont peur, puis... Ça, je trouve ça difficile un peu là... (Jean)

C'est dur dire à une fille, quand tu la rencontres, que tu as un dossier criminel, que tu es en maison de transition, puis moi j'attends de les voir en personne, je leur dis là... (Sébastien)

Elle a peut-être connu quelqu'un qui a fait de la détention ou qui est en détention, ou peut-être quelque chose pour elle, d'horrible... Ou ça peut être aussi une forme de préjugé qui vient d'une éducation, à quelque part, disant que la prison, c'est tous des criminels... (Gaétan)

Sur le coup, oui ça m'a fait de quoi parce que moi, quand je me suis séparé, j'ai dit : « Ah... Si je rencontre quelqu'un, comment j'aborde ça que j'ai fait du temps! ? »... (Francis)

La permanence de cette étiquette fait aussi surface dans des situations sociales spécifiques, notamment lorsque le sortant de prison entre indirectement en contact avec l'autorité policière. En fait, il semble qu'elle suscite un certain acharnement de la part du corps policier, que l'on peut comparer à une forme de profilage social :

Mais si je n'avais pas eu un dossier criminel, ils ne l'auraient pas « towé » ma vanne là... [...] Eux autres (les policiers), ils ont pris mon numéro de plaque : « Ah ben tabarnouche! »... Ils l'ont « towée »... [...] Donc tsé, quand tu as un dossier criminel, aussitôt que tu rencontres une police, tow!, elle t'arrête tout de suite, tout de suite, tout de suite, donc... Ouin... C'est ça... Donc, c'est ça qui est dur aussi quand tu sors de prison... Même si tu n'as rien à cacher, tu vois les polices alentour, tu te sens insécure là... [...] Puis, ils font tout pour te stresser hein, ils te suivent, puis ils te suivent, puis ils te suivent, ils attendent de voir si tu vas faire une connerie... [...] Ah oui... Ils peuvent te coller là, puis ils te collent, puis ils te collent, puis ils te suivent, puis là... Ils partent les flashers... Bon, ça y est, encore! [...] C'est ça... Eux autres, ben ils te suivent, ils le savent tout de suite avec ta plaque hein... (Jean)

La seule chose c'est les polices, quand je les vois, je suis comme stressé, est-ce que je vais me faire arrêter, est-ce que mon papier est ben fait, puis... (Sébastien)

Puis à part ça, le seul « niaisage » que j'ai eu c'est le système de renseignements policiers que c'est assez broche à foin là, dans les chars, ce n'est pas à jour, donc là, ils « scannaient » ma plaque: « Hey! Tu n'as pas le droit de conduire »... Regarde, j'ai une machine... Un moment donné, ils m'ont débarqué du char, ils m'ont mis les menottes, ils m'ont mis dans le panier à salade, je suis pogné une demie-heure là-dedans, les menottes crissent serrées... Là, elle dit: « Il faudrait peut-être que tu appelles ton avocat, qu'il aille faire changer ça »... Hey! Est-ce que je vais payer un avocat parce que votre système n'est pas à jour!? [...] Mais là, je ne me fais plus écœurer, donc d'après moi, mes affaires sont à jour... (Francis)

Si, comme on vient de le voir, le rapport à soi se construit négativement dans le regard – réel ou appréhendé – des autres, la transformation du rapport à soi ou la « nouvelle construction identitaire » suite à l’incarcération se traduit plus positivement. Certains sortants de prison vont profiter de cette occasion pour « tourner la page », se « refaire un nouveau moi » plus accompli ou jugé meilleur, en travaillant sur soi :

Pierre n'existe pas...Tsé...Mais maintenant, ça sonne tellement bien à mon oreille... [...] Me faire « câlisser » un coup de pied dans le corps : « Tasse-toi, maudit ivrogne »...Ça sonne ben Pierre maintenant, tsé...C'est mon nouveau moi... [...] Moi, je me souviens, il y a un temps je me regardais dans le miroir, puis je me crachais dans la face...Maudit écœurant...Aujourd'hui...Je n'aimais pas ce que j'étais devenu...Aujourd'hui, je m'embrasse dans le miroir! (Pierre)

Ah...Je suis tout le temps fier de moi là... [...] J'ai 57 ans moi là, puis je vais sortir d'ici meilleur que j'étais probablement... (Jean)

Je pense que oui, j'ai tellement vécu d'affaires...Il y a une grande sagesse aujourd'hui...Oui, c'est la sagesse qui vient après... [...] Donc tsé, comme mon cheminement avance là...Puis là, j'ai travaillé beaucoup à changer... [...] Je suis resté positif, mais tsé, tu récoltes ce que tu sèmes aussi dans la vie là tsé... [...] Un jour, c'est sûr que je vais tourner la page là, puis ça va être fini...C'était le prix à payer pour, ça vient avec, tu l'as fait, tu l'as fait, tsé c'est ça...Moi c'est de même que je l'ai vu... [...] Ben, je suis vraiment fier d'avoir gardé le contrôle de ma vie encore, après tout ça... (Michel)

Il faut que je tourne la page... [...] Je suis un gars qui est plus assagi aujourd'hui...J'ai travaillé mon tempérament, puis mon comportement... (Julien)

De quoi je suis fier...Je suis fier de moi, je suis fier de mon cheminement qu'aujourd'hui, ça fait 9 mois que je fais, puis je travaille sur moi-même [...] (Serge)

4.4. Barrières sociales

La vérification des antécédents judiciaires à laquelle procède systématiquement la majorité des employeurs, que ce soit verbalement ou par l’entremise du formulaire d’embauche, limite considérablement la possibilité pour la personne ayant connu un parcours d’incarcération de se trouver un emploi légitime. Le salaire des emplois accessibles à celle-ci, la nature de son délit, son

âge, la discrimination relative à son apparence sont entre autres des éléments qui complexifient davantage le retour sur le marché du travail :

Ce n'est pas vrai que je vais aller travailler, je ne veux pas dénigrer aucun emploi là, mais tsé, ce n'est pas vrai que je vais aller travailler à 15\$ de l'heure là... Veut, veut pas, j'ai eu un train de vie qui allait avec mon salaire, puis j'ai les dettes encore présentement qui viennent avec, puis j'ai un enfant, j'ai une famille, puis je veux avoir une qualité de vie... [...] puis en bout de ligne, si l'employeur voit que j'ai un dossier criminel, puis il décide de ne pas me prendre, ben peu importe qui qui pousse pour moi en-arrière, je veux dire, en bout de ligne, c'est l'employeur qui prend la décision finale... [...] Il reste que, c'est ça, c'est un très gros obstacle à l'emploi, surtout au Canada... Parce que j'ai lu beaucoup dernièrement là-dessus, puis tsé il y a beaucoup plus de discrimination pour les personnes judiciairisées, ici au Canada, contrairement au reste du monde... [...] si j'en avais la chance là, je veux dire, je retournerais dans l'armée à 100% là, tsé je veux dire, j'ai passé presque dix ans là-dedans, puis j'avais l'intention de terminer ma carrière dans l'armée... (Patrice)

L'ouvrage (l'obstacle le plus important pour lui)... Trouver de l'ouvrage... Tu as un dossier criminel hein, donc... Moi j'arrive à 57 ans, j'ai un dossier criminel, ce n'est pas n'importe qui qui va m'engager... [...] Il y en a qui la pose directement, as-tu un dossier... Tu dis oui tout de suite... Ça ne donne rien de dire non, avec ton numéro d'assurance social, ils vont le trouver, donc... Si tu es honnête tout de suite avec eux-autres, peut-être, des fois, tu as plus de chances... (Jean)

Puis, c'est là que tu vois, le monde dans la construction, ça ne leur dérange pas que tu ailles un dossier parce qu'ils savent que tu es capable de travailler, puis quand ils le savent... Tout le long que je parle, je leur dis la vérité tout de suite [...] (Sébastien)

Comme c'est là, c'est de me trouver une job (l'obstacle le plus important pour lui)... C'est ça, tsé... Ils cherchaient un concierge, un gars pour nettoyer... J'aurais aimé ça... Moi, j'adore les personnes âgées... J'aurais aimé ça aller travailler là... Puis quand ils m'ont demandé : « Peux-tu remplir le papier pour une clearance ? »... Je le sais que je ne l'aurai pas... Donc, ça ne me donne rien... [...] Ah, oui, oui (il y a de la discrimination)... Souvent, juste mon look, tsé... J'ai une couette... J'avais la barbe jusque-là... [...] puis là j'avais été faire application (précise l'endroit), puis ils m'ont demandé si j'avais un dossier judiciaire... J'ai dit oui, tsé... « Ya-t-il des affaires qui ont un lien avec des enfants ? »... J'ai dit : « Non »... Je suis un papa gâteau, tsé... À cause de mon dossier judiciaire, ils m'ont refusé... Ça m'a donné un coup... (Pierre)

Oui parce qu'en partant, ma blonde, dans le domaine qu'elle travaille, ils ont besoin souvent de bénévoles pour voyager les enfants à leurs visites, puis là, elle a dit : « Hey! Je te verrais faire ça, tsé, tu aimes ça te promener, tu aimes ça jaser »... J'ai dit : « Ouin, mais avec mon dossier, je ne peux pas »... (Francis)

Force est de constater que cette procédure contraint les personnes qui sortent de prison à « se contenter », à « se résigner », à « se sacrifier », pour accepter à contrecœur ce qu'elles peuvent obtenir, quelles qu'en soient les conditions. Par le fait même, elle a aussi une incidence sur leur situation financière, souvent déjà précaire et donc, sur leur disposition à répondre au besoin fondamental que constitue le fait de se loger :

Ben tsé, ce n'est pas évident de trouver une place quand tu n'as pas d'argent...De ne pas avoir d'argent! Tsé, pour subvenir à certains besoins [...] (Gaston)

Ben ici, les finances ne sont pas fortes...Elles ne sont pas fortes trop, trop... [...] Mais moi j'attends un héritage...Aussitôt que ça rentre là...Peut-être la semaine prochaine...Je vais me louer un appartement tout de suite, donc ils ne pourront pas dire que je n'ai pas d'argent là, pour un appartement... (Jean)

Dans ce contexte, rappelons également que pour être admissible au Programme d'aide-sociale québécois; programme d'aide financière offert, le demandeur doit fournir une adresse de résidence.

Il peut certes prendre un certain temps pour ces dernières à se « refaire une santé financière », d'autant plus que les compagnies d'assurance, toutes formes confondues, procèdent également à une vérification des antécédents judiciaires en général, dont en résulte l'augmentation des primes ou même le refus de la demande :

Tsé, puis moi, mes assurances, ils ont décidé de me garder pareil, mais bien souvent, quand tu as un dossier maintenant, il faut que tu le déclare à tes assurances...Là, ma prime d'assurance-auto est rendue ridiculement chère à cause... [...] Tsé, j'ai été chanceux, mes assurances ont décidé de me garder quand même, avec un...Mais il y a beaucoup de monde qui se font refuser des assurances-vie, des assurances-auto, des assurances... (Patrice)

Puis, tu parles des assurances, c'est sûr que c'est un peu plus cher les assurances...Je me suis acheté une auto, ils ont essayé de me fourrer là, je m'excuse le terme là...Pas la deuxième compagnie d'assurance (la vérification des antécédents judiciaires n'a pas été effectuée)...La première oui là, la deuxième, non... (Michel)

Mais aussi je suis un peu inquiet, pas inquiet, mais un peu...Juste un peu à cause au niveau des assurances, admettons les assurances de char, eux-autres, des fois, ils demandent pour des backgrounds check, puis si tu as un record criminel, ils vont te charger beaucoup plus... (Maxime)

Oui, ce n'est pas un problème, mais ça reste que ça reste un problème pareil pour des assurances-maison... Mais mes assurances par exemple, eux-autres, ils me l'ont demandé...Je n'ai pas eu le choix de leur dire...Puis, je n'ai pas pu me faire assurer par bien des compagnies à cause de ça... (Emmanuel)

Il s'agit d'un agent stressant qui vient s'ajouter aux autres et qui brime, en quelque sorte, le « droit d'être protégé » dont bénéficie les citoyens « ordinaires ».

De plus, le trou de services, particulièrement dans certaines régions et spécialisés dans le domaine de la réinsertion sociale des individus ayant connu un parcours d'incarcération, prive ceux-ci de recourir à une aide professionnelle quelconque ce qui, en quelque sorte, contribue au renforcement des difficultés vécues et au maintien dans le « phénomène des portes tournantes » :

Tsé, le Canada, on dit souvent qu'on veut être un modèle dans ci, dans ça, au Québec surtout, on se compare est avec la Suède, la Norvège, puis tsé, des pays qui sont en avance des années-lumières avant nous autres dans tout, que ce soit au niveau de l'environnement, au niveau de ci, au niveau de ça, mais je pense que la structure sociale, en tout cas au Québec, est défaillante là...Puis qu'on a intérêt, c'est ça, à offrir plus d'aide aux personnes qui en ont besoin...Tsé, puis ça passe, oui, par les personnes plus pauvres, les personnes âgées, puis les personnes qui ont vécu un mauvais moment, puis qui essayent de s'en sortir...Donc, c'est ça, si quelqu'un se met dans la marde, va en prison, puis en sortant, on continue à lui piller sur la tête ben... (Patrice)

Moi, à part le (nom de l'organisme), je n'en connais pas...Donc, je n'en connais pas, puis tout ce que je sais, c'est qu'il y a le (même organisme) qui peut t'aider, puis c'est la seule affaire qui peut t'aider...Même si tu t'en allais sur l'aide sociale, ostie, ils ne t'aideront pas eux-autres, le gouvernement ne t'aidera pas [...] (Jean)

Tu as des thérapies comme (nom de l'organisme)...Ce n'est pas un gros taux de réussite...1% ou 2% de la population qu'ils aident parce qu'avant, ils aidaient à la détention, là, ils n'aident plus...Ils ont fermé ben des portes à ben des ressources, tsé, ça causé ben des problèmes...Donc, c'est ça...(nom d'un autre organisme) non plus n'ont pas grand-chose à offrir...[...] (Emmanuel)

Le délai entre l'arrestation et la condamnation, la référence aux antécédents judiciaires quant au rendement de la sentence, la détermination des conditions légales devant être respectées, la rigueur et la durée du processus d'octroi de mises en liberté, le profilage social, la stigmatisation, notamment liée aux exigences que sous-tend le Registre national des délinquants sexuels sont tous des facteurs objectifs qui teintent l'expérience de sortie de prison vécue par les personnes concernées.

Synthèse du chapitre

Ce chapitre met en exergue la sortie de prison comme un moment qui n'est ni homogène, ni figé dans le temps et l'espace. En fait, comme nous l'avons vu, la sortie de prison s'apparente à un processus où chaque phase (l'arrivée en détention, l'incarcération et la transition post-carcérale), modulée par des étapes spécifiques (réception, accueil, catégorisation, introduction, visite guidée, assignation d'un ALC/agent de probation ou d'un intervenant, audience, transfert, etc.), demande aux sortants de prison plusieurs ajustements et reconfigurations tant sur le plan physique, relationnel que moral. Effectivement, l'expérience des individus incarcérés exige non seulement de ceux-ci qu'ils s'adaptent en dedans aux nouvelles réalités matérielles et subjectives de la situation de détention, mais exige également, une fois dehors, des reconfigurations similaires, notamment sur le plan de leur identité, afin de négocier leur rapport aux diverses contraintes objectives (temps, règlements, conditions de mise en liberté, etc.) qu'implique la sortie de prison. Ce sont ces ajustements et reconfigurations, entre réalités objectives et subjectives, qui contribuent à la compréhension et la signification des expériences vécues de la sortie de prison.

CHAPITRE 5 : TYPOLOGIE DE LA SORTIE DE PRISON

« C'est vraiment du cas par cas...Il n'y a pas de réhabilitation en général ou pour tout le monde... » (Justine)

L'étape « finale » de la trajectoire des personnes anciennement incarcérées, que l'on définit par le terme « réinsertion sociale », est-elle représentative de ce qu'implique concrètement la sortie de prison pour les individus qui en font l'expérience? En utilisant ce terme, n'est-ce pas courir le risque d'essentialiser et d'homogénéiser l'ensemble des procédés et des transformations (à la fois objectives et subjectives) qui contribuent à en faire un processus complexe, souvent non-linéaire, plutôt qu'une étape finale?

Dans cette thèse, j'ai voulu explorer, à l'aune des normes pénales et sociales actuellement dominantes et légitimées au sein des sociétés libérales, le sens que pouvait prendre la sortie de prison, au-delà de la « formule classique » de la réinsertion sociale chez les personnes qui en font l'expérience. Les données présentées dans le chapitre précédent mettaient au jour une toute autre conception de la réinsertion sociale que celle d'un état figé et uniforme, en prenant soin d'éclairer les processus qui modulent de façon non-linéaire la sortie de prison, partant de l'entrée dans le système carcéral jusqu'à l'arrivée en maison de transition. Le référent théorique que constitue le concept de carrière permet de rendre compte de ces processus non-linéaires inscrits dans le temps, au même titre que l'outil méthodologique que représente l'approche typologique.

Les principaux éléments du concept de carrière identifiés précédemment dans le cadre théorique de cette thèse, sont les balises de la typologie proposée dans ce chapitre. Premièrement,

l'interprétation de la sortie de prison et la façon dont elle se configure dans la vie des individus concernés repose en partie sur les interactions avec les acteurs et les institutions qu'ils côtoient. Ce processus interactionnel sous-tend également l'idée que le jugement des uns, façonne, en partie, le soi des autres. De plus, l'interprétation de la sortie de prison comme un processus évolutif dans le temps constitue aussi une balise théorique essentielle permettant l'élaboration d'une typologie de la sortie de prison.

Tel qu'abordé dans le chapitre 2, l'étude de la carrière criminelle est explicitée dans la littérature par trois grandes phases : l'entrée dans la carrière, le passage en détention et la fin de la carrière; auxquelles se rattachent diverses analyses. Globalement, et tel que souligné précédemment, ces dernières présentent des apports considérables, comme des limites importantes. Dans cet ordre d'idées, plutôt que de mettre la focale sur le moment de cessation des agissements délictueux ou d'absence de récidive, comme le fait entre autres Dufour (2015), la typologie suivante, proposée à partir de données du terrain, permet de mettre au jour des portraits pluriels de sortie de prison.

Ainsi, à partir de la révision de la grille de codification – formulée à la lumière d'une première lecture flottante des entretiens et d'une seconde, plus rigoureuse, par le biais de laquelle des passages ont été regroupés sous différentes thématiques – et du croisement des grands thèmes issus du matériau, trois grandes dimensions sont ressorties, et ont permis la construction d'une typologie de la sortie de prison fondée sur l'articulation de trois caractéristiques : 1) le rôle de l'incarcération dans le parcours des sortants (leçons ou apprentissages durant leur séjour en prison, perceptions de la vie en prison et en maison de transition); 2) leurs attentes et/ou projections quant à la vie après la détention (perceptions de l'avenir, de la société, place de la famille, du travail) et

3) la conception du changement (motivations à changer leurs conduites, leur mode de vie, perceptions de l'aide offerte).

À la lumière de l'analyse des données, les positions de 1) *répit* 2) *réflexion* 3) *rétroaction* 4) *révolte* 5) *retraite anticipée* modulent la sortie de prison. Ces positions ne sont pas mutuellement exclusives si l'on tient compte du fait qu'une même personne peut se retrouver, à différents moments de son parcours, en fonction de facteurs variés, dans l'une ou l'autre, par exemple, être dans une position de *répit* à la première sortie de prison et, plus tard dans sa vie, dans la position de *retraite anticipée* après plus d'une période d'incarcération.

Pour chacune de ces cinq positions identifiées, deux cas représentatifs, sélectionnés parmi l'ensemble des témoignages, seront d'abord présentés, et ce, pour faciliter la compréhension et l'illustration. Or, les propos des autres participants seront également mis de l'avant, afin d'explicitier certains éléments particuliers.

5.1 Répit

William est un jeune homme d'une trentaine d'années, né dans la région de l'Outaouais et qui, en bas âge, a également demeuré au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Atteint d'un déficit d'attention, il quitte les bancs d'école en secondaire 2 et commence à travailler dans le domaine de la construction, comme « manœuvre », dès l'âge de 19 ans. Il s'initie également à la consommation d'opiacés et développe une dépendance qui, malgré son activité sur le marché du travail, l'oblige à faire l'usage d'oxycodone et de fentanyl tous les jours pour éviter de ressentir les symptômes de sevrage. Il sera incarcéré à trois reprises; la dernière peine étant de ressort fédéral. Plus précisément,

il a été condamné pour trois ans, mais a passé 20 mois et demi à l'intérieur des murs. Pendant cette période d'incarcération, il est allé à l'école et a continué d'entretenir des liens avec sa famille, qui le visitait aux deux semaines. Outre le fait qu'il a connu l'« isolement » (communément appelé le « trou ») une fois, pour avoir fabriqué de l'alcool lors de la période des fêtes, son séjour en détention s'est, à son avis, bien déroulé.

Mathieu, âgé dans la trentaine, est né à Montréal. Suite à la séparation de ses parents (son père avait un problème de consommation à l'époque), il est déménagé à plusieurs reprises dans différentes régions. Il a abandonné l'école en secondaire 4 et s'est retrouvé dans une situation de précarité financière importante. Afin d'y remédier, il a accepté la proposition d'un ami lui permettant de faire beaucoup d'argent, et ce, rapidement, soit le trafic de stupéfiants. Il s'est fait arrêter et a écopé d'une sentence de sursis (assignation à domicile et couvre-feu) ainsi que d'une période probatoire consécutive. Dès sa probation, il a recommencé à trafiquer et s'est fait arrêter à nouveau. Il a passé 14 mois à l'intérieur des murs; au cours desquels il a lui aussi reçu la visite de sa mère et de sa sœur aux deux semaines. Il en a profité pour retourner à l'école et est parvenu à compléter son secondaire 4.

Ces deux cas illustrent une position dans la carrière de sortie de prison désignée par le *répit* : le *répit* marque une « pause » dans un parcours défini par la précarité sociale et l'incarcération devient le moyen par lequel un individu peut freiner une trajectoire descendante de désaffiliation sociale :

Quand je suis arrivé là-bas (en détention), c'était vraiment comme me, myself and I...Je m'en vais là, j'ai une job à faire pour moi, donc j'ai vraiment travaillé pour moi... [...] Quand j'étais en prison là, je le dis encore aujourd'hui, c'est la meilleure chose qui m'est arrivée... [...] Tsé, c'est ça vraiment que j'avais besoin, d'un break de tout... (Marc-André)

Les hommes qui s'inscrivent dans une position de *répit* sont relativement jeunes, dans la trentaine, et économiquement précaires. Ils connaissent pour l'ensemble peu de possibilités en termes de mobilité sociale ascendante. Sans diplôme d'études secondaires, l'intégration sur le marché du travail est plus difficile; ils occupent souvent des emplois précaires, sous-qualifiés, en compensant parfois par le travail au noir, comme c'est le cas de Mathieu, trafiquant de drogues pendant dix ans.

Or malgré cette précarité socioéconomique, les individus en position de *répit* entretiennent encore des liens avec leur famille; le support familial a toujours été existant et constitue un aspect auquel ils s'« accrochent », autant pour passer à travers la période d'incarcération que pour surmonter le désagrément qu'évoque le passage en maison de transition :

Admettons, avoir un bon soutien de ma famille là parce que ne pas avoir eu de famille, je me serais fait remonter pour finir ma sentence là...Je trouvais ça trop compliqué, mais là, tsé, vu que j'appréciais de passer des moments avec eux-autres, puis tout, je me suis forcé... (Mathieu)

Quoique parfois fragilisée par le passage en prison, la famille semble en effet constituer le seul lien social qui soit solide pour les personnes en situation de *répit*. Pour le père de William, par exemple, il a été difficile d'accepter l'incarcération de son fils. Cependant, lors de l'entretien, William a verbalisé que lors de sa sortie de prison, il avait surtout besoin de passer du temps avec sa famille sur laquelle il pourra compter pour l'héberger temporairement lorsqu'il quittera la maison de transition.

De plus, pour les individus en position de *répit*, l’incarcération est perçue comme un temps, précisément, de « répit » nécessaire pour s’arrêter, faire une pause et se donner le temps de se « reprendre en main » face à une situation devenue « critique ». Le *répit* fait écho en quelque sorte au concept d’*incarceration break* de Chantraine (2004a) qui renvoie, justement, à l’interprétation de l’emprisonnement comme étant une « pause » permettant de stabiliser une situation devenue « critique ». Le cas de William permet d’illustrer cette idée :

Puis là, quand je me suis fait arrêter, j’étais comme content parce que je me suis dit, là, c’est là que je vais pouvoir arrêter, puis tsé, me reprendre en main, puis tout »... [...] Tsé, moi dans le fond, je peux dire que c’est la prison qui m’a sauvé la vie là [...] Quand les polices m’ont arrêté là, j’étais comme ben content... [...] Ils ont dit : « Ouin, mais tu n’as pas l’air à « catcher », tu as l’air à t’en crisser ben « raide »...J’ai dit : « Ouin, pour vrai, je m’en câlisse, c’est de ça dont j’avais besoin »... [...] Tsé, c’est pour ça aussi que mon temps je ne l’ai pas fait dur parce que j’aime ben mieux être ici que d’être « amanché » comme j’étais rendu... (William)

Compte tenu des bénéfices qu’elles parviennent à retirer par le biais de l’emprisonnement, les personnes en position de *répit* adoptent généralement une conduite exemplaire à l’intérieur des murs. Elles sont par contre fortement sensibles à l’étiquetage provenant du système carcéral et des préjugés associés à leur statut de détenu (« drogué », par exemple), dont elles ont plus souvent qu’autrement l’impression d’être la cible principale. L’attitude du personnel à leur égard, incluant celle des agents correctionnels, est l’aspect qui soulève le plus de réactions :

(La relation avec les surveillants) Pas terrible là... [...] C’est parce qu’ils sont baveux, tsé, ça marche comme sur les deux bords là...Tsé, au début, quand ils me donnaient des papiers ou quelque chose, je disais merci, après ça, ils te regardent avec une face là...Tu peux être sûr et certain que c’est la dernière fois que je vais te dire merci là, tsé... [...] Tsé, il y en avait que tu voyais qu’ils étaient là pour avoir leur paye, mais il y en a d’autres qui étaient là comme pour faire chier le monde là, donc... [...] Tsé les screws, ce sont les cochons, puis tsé, ils agissent de-même... (William)

[...] puis elle (l’agente correctionnelle), dans sa tête : « Ah non, non, c’est sûr que tu es un drogué, va falloir que tu fasses ça, tu fasses ci, tu fasses ça »...Comme c’était tout négatif, puis elle, elle ne me recommandait pas là pour sortir... [...] Je n’ai rien eu, rien pantoute,

pas une bataille, ils ne m'ont pas pogné à fumer, ils ne m'ont pas pogné à rien faire parce que je n'ai rien fait... [...] Puis elle, non, elle ne me recommandait pas là, tsé... C'est sûr que ça, ça me faisait chier un peu... (Mathieu)

En outre, pour les individus en position de *répit*, l'expérience carcérale entraîne des ajustements quant aux attentes qu'ils peuvent entretenir, une fois en dehors des murs, envers leur réussite matérielle. Pour ces derniers, sans avoir de plan précis quant à leur avenir, la réussite matérielle demeure, tout comme elle l'a été avant leur incarcération, un objectif atteignable et désirable. Toutefois, certains d'entre eux vont tenter, suite à leur(s) incarcération(s), de modifier les moyens pour l'atteindre, comme l'expliquent à leur façon Mathieu et William :

J'aimais ça cette vie-là, là, je ne dis pas que je n'aimais pas ça, c'était correct... [...] C'est juste que là, aujourd'hui, j'essaye autre chose... [...] Comme ils disent, quand tu fais tout le temps la même, ben ça reste pareil... Si tu essayes de faire de quelque chose de nouveau, ben des fois ça va changer... [...] C'est sûr que je veux plein d'argent, j'aimerais ça être millionnaire là, tu comprends, mais genre, je vais essayer de le faire d'une autre manière là... (Mathieu)

Ben il n'y a rien qui change tant qu'on ne change rien là... Tsé, il n'y a rien qui nous vient gratuit là... Tsé, si tu veux avoir un char, une maison, puis tout, ce n'est pas parce que tu sors de prison que tu ne peux pas l'avoir, c'est juste qu'il faut que tu fasses en sorte de l'avoir... [...] Je ne pense pas reconommer... Je ne dis pas que je ne boirai pas de bière une fois de temps en temps là, mais pour ce qui est de la drogue, ça ne m'intéresse plus pantoute... (William)

Dans cette optique, malgré la reconnaissance des erreurs commises pour atteindre des objectifs de réussite matérielle considérés légitimes avant leur incarcération, ils considèrent avoir payé leur dette envers la société, ce que les propos de William illustrent parfaitement : « *J'ai fait ben des gaffes pour me rendre là, mais là, tsé, j'ai quand même... Quand mes trois ans seront faits, je vais avoir payé ma dette à la société là, donc...* ».

La volonté, une fois sortie, de préserver ou maintenir intacte leur identité, en dépit des préjugés et des images qui circulent à leur égard, semble aussi caractériser les personnes en position de *répit*, comme l'indique Mathieu, qui réitère l'importance de ne pas se laisser affecter ou déranger par sa « réputation » : « *Moi je ne suis pas stressé avec ça pantoute (les préjugés des autres), ça ne me dérange pas... [...] Oui, ça passé dans le journal (son histoire), tout ça, mais ça ne me dérange pas pantoute là...* » (Mathieu).

Concernant leur perception du changement (motivations à changer leurs conduites, leur mode de vie, perceptions de l'aide offerte), le *répit* renvoie à une attitude généralement pragmatique, qui ne se fait peu ou pas d'illusion quant à l'aide disponible. Leur passage en maison de transition n'est pas vécu sans contrariété; vu comme un frein dans la suite de leur parcours. Les individus en position de *répit* révèlent une vision individualiste du changement; en croyant davantage en la volonté personnelle comme moteur de changement et jugent que les programmes et dispositifs de réinsertion sociale mis à leur disposition, sans nier leur pertinence, ne leur sont pas utiles pour la raison suivante : « *Je vais me convaincre moi-même là, même si j'ai vingt millions de personnes alentour de moi qui vont me dire toutes sortes d'affaires, ben il faut que ce soit moi, que ça vienne de moi genre... [...] Mais tsé, il y a peut-être du monde qui ne sont pas comme ça là, je veux dire, ça peut être bon pour d'autres personnes...* » (Mathieu).

Pour récapituler, pour les personnes en position de *répit*, l'emprisonnement représente une « pause » dans un parcours teinté par la précarité sociale, notamment au niveau de l'emploi, dans le sens où un cumul de petits boulots ou une insécurité en termes d'expériences de travail (au noir ou qui n'offrent aucune protection) définissent cette sphère. Ainsi, les individus disent retirer des « bénéfiques » de leur(s) incarcération(s) (interruption temporaire favorable à l'évitement de la

désaffiliation sociale) en termes de positionnement social. Sans améliorer leur situation socioéconomique, elles vont toutefois parvenir à freiner un parcours de désaffiliation sociale.

Qui plus est, les personnes en position de *répit* résistent, autant en prison qu'en maison de transition, à l'identification/l'assignation de l'identité de « criminel », de « drogué ». Le rejet de cette identité explique en partie la raison pour laquelle elles ne cherchent pas à changer, mais visent plutôt à préserver ce qu'elles étaient avant leur incarcération et à « reprendre leur ancienne vie ».

En revanche, les individus, suite à leur incarcération, vont soit avoir pour ambition de diminuer leurs attentes en termes de « réussite » sociale ou matérielle (convoiter une existence démunie de luxe, entretenir des liens amicaux moins nombreux, mais de meilleure qualité, etc.), ou soit préserver les mêmes attentes qu'auparavant, mais en reconnaissant, pour certains d'entre eux, qu'ils ne peuvent plus prendre de « raccourcis » (moyens illégaux) pour les combler. Ce raisonnement ressemble en quelque sorte à celui de Merton (2010) en ce qui a trait au mode d'adaptation individuelle qu'est le « conformisme »; soulevé dans la typologie qu'il a construite pour comprendre la régulation des conduites déviantes et conformes. Dans cette lignée, un but culturel est imposé à tous les citoyens, et ce, indépendamment de leur positionnement social. Chacun d'entre eux assimile ce but socialement valorisé qu'est la réussite matérielle, sans toutefois intérioriser entièrement les normes institutionnelles qui régissent les moyens d'y accéder. Il peut donc exister une discordance entre l'objectif à atteindre et les chances objectives de disposer de moyens licites pour y parvenir. C'est d'ailleurs le cas des personnes en position de *répit* qui, avant leur incarcération, ont choisi des méthodes « illégitimes » (travail au noir, trafic de stupéfiants, etc.) pour adhérer aux attentes culturelles de la société (réussite financière, matérielle, etc.). Cependant, suite à leur passage en prison, elles adhèrent à ces mêmes attentes, par souci de

conformité sociale, mais souhaitent désormais prendre des moyens légitimes pour y répondre. Cet ajustement entre buts et moyens caractérise donc le *répit*.

D'ailleurs, ce travail d'ajustement n'est pas sans lien avec la vision « individualiste » de la société et du changement qu'entretiennent les individus en position de *répit*. En cela, les individus concernés considèrent que les changements dans leur vie ne dépendent que d'eux-mêmes. Par conséquent, ils ne croient pas ou sont méfiants à l'égard des programmes sociaux dont l'objectif premier est de fournir de l'accompagnement et du soutien pour leur réinsertion sociale. On peut émettre l'hypothèse qu'ils adhèrent également aux attentes culturelles de la société qui valorise le « *self-made man* » ou l'« entrepreneur de soi », qui ne doit sa réussite et ses échecs qu'à lui-même (Vrancken et Macquet, 2006).

5.2 Réflexion

La seconde position identifiée dans la carrière des sortants de prison renvoie à la *réflexion*, qui se caractérise globalement par la « mise au point »; un « bilan » réflexif considéré nécessaire à la réintégration de la vie « ordinaire » escomptée, et ce, suite à un enchaînement de peines d'emprisonnement. Les sortants Emmanuel et Julien illustrent bien cette position de *réflexion*.

Emmanuel est un homme âgé dans la quarantaine, originaire de l'Ontario et « benjamin » d'une famille de trois enfants et dont le père avait lui-même un « agir délictueux ». À l'âge de 17 ans, ses parents se divorcent et peu de temps après, soit à 21 ans, il devient à son tour père d'une fille grâce à laquelle, quelques années plus tard, il est grand-père d'un garçon de 18 mois. Avant de connaître une période d'inaptitude au travail, il était couvreur; expérience acquise par le biais du père de sa conjointe actuelle. À cet effet, il a reçu un diagnostic de schizophrénie; qu'il relie

principalement à sa consommation excessive de cannabis. En l'absence de support lors des nombreuses hospitalisations, il s'est grandement attaché au personnel des divers établissements envers lesquels il est reconnaissant, surtout quant aux efforts consacrés pour identifier la médication « idéale » pour lui et qui, aujourd'hui, lui permet d'être en mesure de réintégrer le marché du travail. Bien que des écarts de longue durée caractérisent ses épisodes de récurrence qui, pour la plupart, survenaient lorsqu'il était au pied du mur et devait rembourser rapidement ses dettes liées à la consommation, il a vécu plusieurs sentences de ressort provincial et a purgé, au total, mais de manière discontinue, 48 mois dans divers pénitenciers.

Julien est également âgé dans la quarantaine et père, de trois filles, mais marié et originaire de la région de l'Outaouais. Il provient lui aussi d'une famille nombreuse; constituée de huit enfants et aisée financièrement. Tous les deux aujourd'hui décédés, ses parents se sont séparés après vingt-cinq ans de mariage. Enfant d'un père alcoolique et aux comportements violents, Julien reconnaît l'impact de cette éducation et des divers traumatismes vécus en bas âge (victime d'agression sexuelle par un membre de la fratrie, décès tragique d'un de ses frères et dont il a été témoin) sur son devenir. Sans diplôme d'études secondaires, il s'est orienté vers le domaine de la construction et y travaillait toujours comme charpentier au moment de l'entretien. Il a vécu deux périodes d'incarcération, dont l'une de ressort fédéral. En fait, il a écopé d'une sentence de trois ans, pour voies de fait causant des lésions corporelles et complot pour un incendie criminel, mais n'a purgé qu'un an et demi à l'intérieur des murs, étant donné qu'une libération conditionnelle lui a été octroyée.

La majorité des personnes identifiées comme étant en position de *réflexion* sont âgées dans la quarantaine, peu éduquées; ayant connu un parcours de décrochage scolaire et ayant occupé un

emploi très tôt, et ce, tout au long de leur vie. Ces mêmes individus ont également en commun, pour la plupart, d'avoir un historique familial douloureux (séparation/divorce des parents, antécédents familiaux d'alcoolisme, de violence, agression sexuelle au sein de la fratrie, etc.). Pour certains d'entre eux, les répercussions de ce passé ont entraîné, tel qu'ils le décrivent eux-mêmes, des problèmes d'addiction et/ou de santé mentale. Pour les personnes en position de *réflexion*, leur sort est compris comme une sorte de « destin »; comme un trait de famille selon lequel la criminalité est inculquée, reproduite au sein de la famille :

Il y a un de mes frères qui a fait trente ans de prison carcérale dans sa vie...Il est mort...Il est mort la journée qu'ils l'ont libéré... [...] In and out...Sa vie c'était la prison... (Danny)

Mon fils, moi, il a passé l'enfer lui aussi parce qu'un moment donné, je n'étais pas là, puis aujourd'hui, avant qu'il arrive là, il a passé une période très, très, très difficile...Il est venu me rejoindre, nous rejoindre, aux NA un moment donné... (Maurice)

Mais tsé, on est 4 frères, puis je suis le seul qui est là, tous mes frères sont en prison... [...] Mes frères ont passé leur vie en prison, donc je me suis fait accueillir là-bas... [...] Je me suis fait arrêter avec mes frères là, tsé...Ils (ses parents) m'ont tout le temps dit de ne pas me tenir avec mes frères, puis que j'étais pour finir en prison... (Jason)

En dépit de ce *pattern*, le lien entre l'individu en position de *réflexion* et les membres de sa famille est toujours demeuré significatif, voire renforcé par les épreuves auxquels il a été confronté; tel un pilier :

Moi, comme je te dis, je suis béni d'avoir ma famille qui est là...Mon fils est là, mes sœurs, des chums... [...] On se supporte, je te supporte...Donc, il (son fils) a été là tout le long...Tout le long, tout le long, tout le long... (Maurice)

Oui, oui, oui, bien moi, regarde, je suis encore avec mes parents là...J'ai une conjointe, écoute, ça va faire presque douze ans que je suis avec... [...] Ils m'ont soutenu tout le long... (Marc-André)

En ce qui a trait à la perception de l'institution carcérale, les personnes en position de *réflexion* considèrent que leur(s) incarcération(s), et les sanctions sous-jacentes, se sont avérées « enrichissantes » puisqu'elles ont notamment suscité la reconnaissance des erreurs; elles disent avoir eu le temps de « penser à leur vie », à « refocuser » sur soi et par le fait même, à entamer un « travail sur soi » :

Je me suis mis les pieds dans la marde, dans le fond... [...] Je n'ai pas juste fait une peine de prison, j'ai travaillé sur moi-même... Pendant un an et demi de temps, j'ai eu le temps de penser à ma vie... [...] Je suis allé en prison parce que je n'étais pas capable de m'affirmer... [...] Oui, je l'ai reconnu mon problème... (Julien)

Pour moi, ça été une expérience positive... Pour moi, pas pour tout le monde là... [...] J'ai pu « refocuser »... C'est ce que moi j'avais besoin de faire [...] Ma vie allait trop vite avant... Trop, trop, trop, trop vite... Fast and the furious là... [...] Puis, qu'est-ce qui m'a aidé c'est de « pogner » des travaux communautaires... [...] Moi c'est ça qui m'a aidé à sortir de cette partie noire là... (Maurice)

Ben tsé, tu es tout le temps régulier là-bas hein... C'est tout le temps la même affaire... Je courais partout quand j'étais dehors là... [...] Même, je pense que ça comme aidé un peu (l'incarcération)... Pas aidé, mais tsé, je faisais à ma tête avant que je rentre, pas que je n'étais pas une bonne personne, mais tsé, je ne mettais pas les bonnes priorités aux bonnes places... [...] Mais regarde, des fois ça prend des affaires de-même pour comprendre vraiment... [...] Moi je ne veux plus rien savoir de personne... Ça, j'ai appris ça pendant que j'étais en dedans... (Jason)

Autrement dit, la détention permet, dans un processus marqué par la récurrence du recours à la criminalité, de faire un « bilan »; une « mise au point » introspective, nécessaire après plus d'une peine, de ressort fédéral, comme c'est le cas pour une majorité des répondants en position de *réflexion*. Le questionnement quant aux raisons de l'« agir criminel » auquel ils s'arrêtent et qu'ils associent principalement au modèle parental véhiculé, constitue un autre exemple de l'introspection qu'a engendré, chez eux, l'incarcération répétitive :

Ben, c'était pour payer mes dettes de consommation parce que j'accumulais les bills un peu partout, puis quand j'étais au pied du mur, je m'arrangeais pour payer... [...] C'était plus facile parce que c'était juste ça que je connaissais, tsé, j'avais l'impression que je pouvais

avoir ce que je voulais de toute façon là...C'était plus facile que d'aller travailler... [...] Puis, tu t'accordes une importance, puis une valorisation... [...] Quand tu es élevé avec un voleur, tu deviens un voleur...Pour me révolter contre lui...Inconsciemment, on fait ces choses-là, tsé, sans le savoir... (Emmanuel)

J'étais un homme violent envers d'autre monde (que les membres de sa famille)... [...] J'étais comme mon père, qu'est-ce que mon père m'avait inculqué, dans le fond... [...] Dans ma vie, ça part de tout ça là...J'ai eu une inculcation de mon père, la violence après ça parce que je le voyais agir avec les autres, sur la brosse... (Julien)

Étant donné que la prison est pratiquement devenue une expérience courante » chez les personnes en position de *réflexion*, au point d'être connues dans le milieu carcéral, ce qui s'apparente à l'une des caractéristiques du *right guy* élaboré par Shrag (1961), elles adoptent un esprit critique aiguisé envers le système de justice et le traitement en milieu carcéral et c'est cette réflexivité critique qui les distinguent notamment des autres :

And they made me sure that I was going to pay the price... [...] Je suis arrivé, ils m'ont laissé là...Les agents ont fermé les portes, donc débrouille-toi...Ça commence de-même... [...] Je rencontrais des agents de libération là, puis ils me contaient toutes sortes d'osties de loves... [...] On ne pourra jamais changer le système... [...] Quand il y a de l'argent, que ce soit qui que ça voudra, money talks, bullshit walks... (Maurice)

Puis moi, ils m'en ont donné un (un uniforme), ils ont peinturé deux X en-avant pour essayer de me faire passer pour quelque chose... [...] Tsé, donner l'impression que c'est pour des pédophiles ou... (Emmanuel)

[...] mais quand tu fais de la prison, ils viennent qu'ils te mettent tellement de pression, d'une manière, que ta patience devient limitée...Tu as moins de patience qu'avant...Moi j'en ai moins qu'avant... [...] Ben les pressions...Je veux dire, comme admettons au pen, ils vont, que ce soit les gardiens ou que ce soit, des fois ils te mettent de la pression...Même avec les paroles, ils vont venir « checker » voir qu'est-ce que tu fais... [...] Il (un gardien) n'aimait pas les détenus...Un gars qui faisait à la lettre, il regardait les règlements, il en mangeait là, tsé...Hitler...C'était similaire à ça...Il marchait là, oui mon caporal, tsé c'était quasiment ça...Il était épouvanté un peu... [...] Provincial, ce n'est pas une sentence de prison qu'ils ont...On dirait c'est juste de les alimenter, ils ont alimenté la personne en tant que telle, ils ont juste forgé une carapace pour que la prochaine fois soit encore pire...Moi c'est de-même que je vois ça parce qu'admettons, fédéral, ils te mettent à ta place... (Julien)

Cet esprit critique est également présent en ce qui a trait à la perception du soutien offert par les intervenants à la maison de transition et dont ont bénéficié les individus en position de *réflexion*. Mécontents des services dispensés, ils comptent davantage sur leur détermination personnelle pour « cheminer » : « *Imagine, il faut que je fasse du meeting NA à tous les osties de soirs... [...] Encore là, les services qu'eux-autres me donnent sont fuckall...* » (Maurice). En dépit de cette critique, ils reconnaissent la pertinence des centres résidentiels et ils s’y acclimatent assez facilement :

Ben, ça aide (la maison de transition)...C'est bon...C'est une bonne position à être dedans parce qu'être dehors, tu retournerais, tsé...Puis, si tu avais les deux pieds dedans, ben tu as manqué une chance de retirer du positif... (Emmanuel)

En tout cas, ici (en maison de transition), je ne vois pas ce que tu ne peux pas aimer là, vraiment là...C'est sûr, crime, j'aime ben mieux être ici qu'être en dedans... [...] Mais non, pour vrai, en tout cas ici, moi je suis ben satisfait... (Jason)

De manière générale, les personnes en position de *réflexion* entrevoient l’avenir positivement. En ce sens, la sortie de prison est interprétée comme un tout autre chapitre; à l’égard duquel il importe de « tourner la page » pour laisser place au chapitre suivant : « *Il faut que je tourne la page... [...] Mais tsé, au bout de la ligne, on tourne la page, puis on continue...Aujourd'hui, je suis rendu au point que je suis moins inquiet de l'avenir... [...] Je suis moins inquiet, je suis plus enthousiaste* » (Julien). Ce regard vers le futur implique également l’intention d’éviter, une fois pour toutes, un « retour en arrière », mais plutôt de privilégier un retour à la vie « ordinaire » et en ce sens, de faire de cette sortie de prison la « dernière » :

Moi j'ai pendu mes gants, c'est vraiment ma dernière là ça... [...] [Sortir de détention] ça veut dire la fin de la sentence et le début des conditions pour ne pas retourner en dedans... (Emmanuel)

Moi je vais me fier à la loi cette fois-ci, je ne ferai pas l'erreur deux fois [...] (Julien)

Ah...Je n'en veux plus de ça dans ma vie... [...] Moi c'est fini...C'est fini! Je fais mon temps ici (en maison de transition), puis c'est fini... (Maurice)

Cette volonté d'en finir avec cette « vie-là », définie par l'incarcération, influence leurs perceptions quant au changement, dans le sens où les individus en position de *réflexion* sont principalement orientés vers le futur, la priorisation des besoins, l'identification d'objectifs concrets et la volonté d'y parvenir :

C'est « petit train va loin »... [...] Première chose que j'ai fait, je me suis fait une liste de qu'est-ce que j'avais à faire... [...] Numéro un, la priorité c'est quoi là? J'ai fait ma priorité numéro un, puis deux, puis...Tranquillement... (Maurice)

Que si je veux quelque chose, je vais me mettre des buts, voir si c'est réalisable, puis tsé, c'est toutes des affaires que j'ai apprises... (Julien)

À l'été ou l'hiver prochain, demander la totale, puis faire six mois, partir de là, puis peut-être m'ouvrir une maison de thérapie...Une maison de réinsertion sociale...Avoir des programmes pour des criminels là, tsé... (Emmanuel)

Tsé comme là, j'ai 40 ans, j'aimerais ça retourner...D'ici à l'âge de 50 ans, je veux retourner à l'école...Puis, aller en toxicomanie... (Marc-André)

C'est sûr que pour un gars comme moi, qui veut vraiment cheminer, prendre son chemin là, tsé, c'est sûr que tu trouves ton domaine le plus vite, puis tu te places... (Jason)

Cette perception positive face à la vie après la prison va à l'encontre en quelque sorte de la catégorie des « persistants » définie par Maruna (2001, cité dans Mohammed, 2012), qui réfère aux personnes qui « [...] croient qu'elles sont condamnées à la déviance et ont peu d'espoir de s'en sortir dans la société classique » (ibid., p. 237).

Néanmoins, l'adaptation à l'« extérieur », notamment aux pertes de compétences conséquentes à l'incarcération, est, elle, plus difficile, comme en témoignent les propos de Julien qui mentionne, en donnant pour exemple le fait de devoir se réhabituer, non sans malaises, à des gestes banals, comme prendre l'autobus :

Puis là, j'ai pris l'autobus...Hey! Ça c'est une honte là...Ça faisait vingt-cinq ans que je n'avais pas pris la STO...Donc là, dans le bus, tu es tout mélangé là-dedans... (Julien)

Il n'en demeure pas moins que l'espoir et l'optimisme envers la vie « devant » les barreaux, qui caractérisent la position de *réflexion*, sont en quelque sorte la résultante du travail introspectif réalisé, autant par rapport à leurs démêlés avec la justice que leurs lacunes individuelles.

5.3 Rétroaction

La *rétroaction* se résume par la dissuasion générée par l'incarcération et donc, par la fin d'une carrière criminelle à peine débutée.

Sébastien, début quarantaine, en est une représentation assez fidèle. Bien qu'il soit déménagé à plusieurs reprises, il est tout de même revenu, suite à son passage en détention, s'établir dans sa région natale, l'Outaouais. Étant donné son passé dans le trafic de stupéfiants, son réseau social s'est restreint suite à sa condamnation. En fait, il a jugé nécessaire de s'éloigner des « mauvaises » personnes qui, jadis, étaient considérées comme des amis. Ainsi, célibataire et sans enfant, ses relations interpersonnelles n'impliquent maintenant que son frère, sa sœur et ses nièces/neveux. Outre l'activité illicite à laquelle il s'est adonné, il a toujours occupé un emploi, notamment comme peintre à contrats. D'ailleurs, dès sa sortie de détention, il a recommencé à travailler dans le même domaine. Abstinant quant à la consommation d'alcool et de drogues depuis de nombreuses années, Sébastien n'a vécu qu'une peine d'incarcération, de ressort provincial et compte bien ne plus jamais revivre cette expérience.

Maxime, âgé dans la vingtaine et originaire de l'Ontario, est également un exemple type d'une personne en position de *rétroaction*. Maxime provient d'une famille nucléaire traditionnelle et est diplômé universitaire en sciences sociales. Au cours de ses études, il est devenu portier dans les bars, ce qui l'a emmené à se familiariser avec « le monde criminel » et à s'initier à la production et au trafic de stupéfiants. Par conséquent, il a dû quitter son emploi au gouvernement, alors qu'il occupait un poste permanent comme analyste de données. À la suite de ce seul parcours d'incarcération, de ressort fédéral, il est maintenant de retour à l'université au sein du programme de génie électrique.

En qui a trait aux personnes qui correspondent à la position de *rétroaction*, leur âge diffère considérablement, soit entre la soixantaine et la vingtaine. Le statut matrimonial ainsi que l'existence de problématiques particulières chez ces dernières, telles que la toxicomanie par exemple, varient également. Toutefois, de manière générale, elles sont éduquées et ont connu, jusqu'à leur première incarcération, une « vie rangée ». En ce sens, la majorité d'entre elles ont toujours occupé un emploi et pour certaines, surtout celles qui avaient un métier ou un emploi permanent, la sortie de prison implique une réorientation, sans toutefois considérer que leur vie en ait été trop affectée négativement. Pour ces hommes, il y a une distinction claire à établir entre eux et les « criminels », les « gars de prison » auxquels ils ne considèrent pas appartenir. Cependant, ils jugent que c'est la fréquentation de ces derniers, qui ont pu être considérés comme des « amis », qui les a conduits à transgresser et que s'en éloigner est donc nécessaire à la sortie de prison :

*Je ne suis pas un grand, grand adepte...Un grand connaisseur de sentence là, tsé...
(Gaston)*

Si tu te tiens avec du monde qui font quelque chose, tu vas le faire toi aussi...Je n'ai pas l'intention de me tenir avec ce monde-là... [...] Mes amis, ben j'en ai plus depuis 2013, je ne me tiens plus avec personne parce que je ne me tenais pas avec le bon monde... [...] Depuis 2013, j'ai changé d'amis, je n'ai plus les mêmes pensées... (Sébastien)

[...] au-delà de 6 mois de prison, c'est considéré comme une grande criminalité... [...] Et puis, je ne suis pas un gars qui aime la prison...Je ne suis pas « un gars de prison » [...] (Christophe)

Tsé, des mauvaises influences ou un mauvais cercle d'amis, ces affaires-là...Mais quand tu ne consommes pas, puis tu ne fais pas rien, puis tu fais juste travailler, tu ne te tiens pas avec du monde de-même...C'est quand tu commences à être de-même que tu te tiens avec du monde de-même... [...] J'ai réalisé que ce n'est pas mon monde-là, ce n'est pas ma place (en prison)... (Michel)

La plupart des personnes en position de *rétroaction*, à l'exception d'une d'entre elles, a vécu une seule peine d'emprisonnement, mais dont le ressort, provincial ou fédéral, est partagé, à part égale, au sein du segment de l'échantillon. Les individus ont vécu cette unique expérience carcérale en « apprenti », en « novice » et le passage en prison est en général perçu comme une expérience stressante, anxiogène. C'est possiblement ce qui justifie l'effet dissuasif de l'incarcération dont témoigne une majeure partie des propos recueillis, notamment ceux de Sébastien et de Maxime, qui font part de leur sentiment d'inquiétude et de qui-vive à leur sortie de prison :

Quand je suis sorti, j'étais nerveux, je me suis dit: « J'espère de ne pas faire une erreur, puis retourner là »...Je ne veux pas retourner là... [...] Ça ne me tente pas de retourner en prison [...] Ça ne me tente plus pantoute...J'ai comme pris une retraite, puis je ne veux plus rien savoir... [...] Peut-être pas moi parce que je ne veux plus retourner en prison là...Je ne devrais pas y retourner, à moins que quelqu'un fasse de quoi de mal, puis qu'il dise que c'est moi...Tsé, ça peut arriver... (Sébastien)

J'étais inquiet de faire des erreurs ici, comme manquer mon temps de rentrer, tsé...Me faire renvoyer en prison...J'étais inquiet des affaires comme ça, on dirait... [...] Il ne faut pas que ça arrive encore [...] je ne veux pas être pogné dans une mauvaise place, au mauvais moment, puis qu'ils entendent ça, puis que je sois renvoyé (de la maison de transition)... (Maxime)

Autrement dit, la *rétroaction* renvoie au souci de ne pas reproduire les mêmes erreurs de parcours qui, elles, à la lumière des récits des participants à cette recherche, font référence aux gestes délictueux posés :

L'essentiel qui est important, c'est de ne pas faire les mêmes erreurs, c'est sûr; de ne pas prendre de chance de retourner dans ce milieu-là, parce que ça peut être dangereux des fois... (Gaston)

*[...] comprendre que ce qui est arrivé, c'est une erreur de parcours quand même [...]
(Christophe)*

Donc, ils (son employeur et ses collègues de travail) sont au courant que j'ai fait une erreur dans ma vie là... (Michel)

*Avec ce que je sais aujourd'hui, je n'aurais pas commis cette erreur-là il y a trente-deux ans passés...Ça, je le changerais, mais comment...On ne peut pas reculer en-arrière là...
(Robert)*

Face aux erreurs commises, qu'ils reconnaissent, les individus en position de *rétroaction* se montrent repentants et perçoivent leur peine comme la conséquence de leurs propres actions :

J'ai dit: « Non, tu (l'enquêteur qui a procédé à son arrestation) fais ta « job », moi je fais la mienne...Maintenant je peinture, puis avant, je faisais des niaiseries, puis tu m'a pogné, tu m'a dompté »... (Sébastien)

On en veut à tout le monde, puis c'est la faute à tout le monde qu'est-ce qui nous arrive, mais quand on s'assoie, puis on dit, ben c'est mon erreur...Si j'avais réfléchi avant d'agir, avant de m'impliquer dans certaines choses, je ne serais pas ici, pas pantoute... [...] Je suis arrivé (à la maison de transition) au printemps, là l'hiver arrive, pas ben bon mon affaire, je n'aime pas ça, je ne suis pas fier de moi pour ça...D'être encore ici, tsé...Même si comme on dit, c'est mieux que d'être à l'autre place (en prison) et d'être dans le trouble encore... (Gaston)

Je suis tellement sévère avec moi-même là...Je n'accepte pas qu'est-ce qui est arrivé, mais je dois faire la paix avec ça, c'est ça qu'ils me disent, mais des fois quand j'y pense profondément, je me dis ben non, je n'avais pas à être là...C'est comme si ma vie c'est un échec total...Je ne suis pas fier de moi...Du tout... (Christophe)

Je n'ai pas violé quelqu'un, je n'ai pas tué quelqu'un...J'aurais pu, par exemple, tuer quelqu'un, mais tsé, je sais quand même la grandeur des répercussions qu'il y aurait pu

avoir, j'ai été chanceux là-dedans... [...] Mais je ne minimise pas ça quand même là... (Francis)

[...] mais tsé, tu récoltes ce que tu sèmes aussi dans la vie là... Parce que veut, veut pas, il faut que tu la fasses cette étape-là, donc même si tu sacres ou que : « Ah! Je suis écœuré d'être ici »... Il faut que tu le fasses pareil, même si tu es écœuré, tu vas être écœuré demain pareil là, tsé, il faut que tu vives avec... [...] mais tsé, tu récoltes ce que tu sèmes aussi dans la vie là... [...] Un jour, c'est sûr que je vais tourner la page là, puis ça va être fini... C'était le prix à payer pour, ça vient avec, tu l'as fait, tu l'as fait, tsé c'est ça... Moi c'est de-même que je l'ai vu... (Michel)

[...] moi, je veux que ça disparaisse ça... Tsé, puis quand je suis pris à en parler, ben ça réapparaît ça... [...] Mais moi c'est comme, quand ça va être fini, dans ma tête, en anglais, c'est I want to delete everything... [...] Ce n'est pas faisable! [...] Pardonner, madame, je peux dire je te pardonne, mais je n'oublierai pas ce que tu as fait, mais je te pardonne... [...] Donc, vous aussi vous pouvez me pardonner, mais vous n'oublierez pas ce que j'ai fait, c'est juste vers ça... [...] Ça ne s'oublie pas, mais en pesant sur le piton... Il n'y en a pas de piton pour delete... Ok... Mais s'il y en avait un, je pèserais dessus... (Robert)

Dans cette optique, ils adoptent une conduite exemplaire, autant en détention qu'en maison de transition. Ils font preuve de conformisme et se soumettent facilement aux règlements ainsi qu'aux conditions légales qu'ils doivent respecter :

C'est, qu'est-ce qu'ils m'ont demandé de faire, je le fais... [...] Les heures, ben je peux partir à l'heure que je veux pour travailler, [sauf que] j'aimerais ça être capable de partir plus de bonne heure [le matin] pour aller au camp, mais non, il faut que tu partes à 8h00... Je ne suis pas menteur, je ne vais pas dire que je vais travailler, puis je m'en vais au camp là... (Sébastien)

[...] moi j'avais un problème tsé, je fais des NA, puis des AA depuis que je suis arrivé (en maison de transition)... [...] oui ça m'aide... Même si tu as des conditions à respecter, puis des choses comme ça là, tsé... Ben tu es plus libre, puis tu manges mieux [...] Ben volontaire (sa participation aux NA/AA)... Non, pas vraiment, mais ça fait du bien quand même, c'était dans mes conditions, j'ai tellement fait de drogue... [...] Ils peuvent me forcer à le faire par exemple parce que c'est dans mes conditions... Oui, il y a des choses que je suis fier... De remplir mes engagements [...] (Gaston)

Ça c'est que j'appréhendais le plus... D'avoir à écrire, dans toutes mes applications que je vais faire pour travailler, que j'ai un casier judiciaire parce que moi, je ne veux pas mentir [...] (Christophe)

Comme moi c'est un (test d'urine) aux trois mois... Je n'en ai jamais eu un encore là, mais j'ai signé... [...] Puis, à chaque fois, je suis les règles, donc... Tant que tu suis les règles, je

ne peux pas voir ce qui peut aller de wrong... C'est ça le règlement, c'est ça le règlement... [...] Tout le monde est habillé pareil (en détention)... Tsé, c'est sûr que c'est plate là, mais encore là, c'est le règlement, c'est le règlement... Parce que tu peux avoir des rapports disciplinaires si tu ne le suis pas... (Michel)

Moi c'est six mois ici, c'est obligatoire que tu fasses tes six mois... Tu ne peux pas dire je fais quatre mois, tu as une bonne conduite, tu sors... C'est obligatoire... [...] C'est six mois ici, puis les six mois ici, le gros mot là, pourquoi tu es ici pour six mois, c'est pour te réhabiliter dans la société, ok... [...] C'est de-même que ça marche... Ça marche de-même pour tout le monde... [...] Tu fais tes choses comme ils te le demandent, ils sont polis avec toi... (Robert)

[...] il y a deux fois déjà que j'ai oublié d'appeler, puis ils m'ont appelé à 18:15, dire : « Hey! Tu ne nous as pas appelé... Où est-ce que tu es... Bla, bla, bla »... Ça, c'est quelque chose d'un peu dure à penser le week-end, d'appeler... Je me suis senti vraiment mal, puis tsé, j'ai rencontré [le conseiller clinique qui assure mon suivi] lundi, pour en discuter, puis essayer de prendre des mesures pour ne pas que ça arrive encore... (Maxime)

[...] parce que je suis très conscient que, dans le fond, mon rôle ici (en maison de transition), c'est d'assumer totalement les responsabilités que j'ai à faire... (Louis)

Quoique l'environnement dans lequel ils évoluent, qu'il s'agisse de la prison ou d'un foyer transitoire, sous-tend une série d'obligations (réintégrer le marché du travail ou faire de la recherche d'emploi, redresser leur situation financière (dettes, amendes, etc.), participer aux ateliers offerts en maison de transition, entamer les démarches thérapeutiques exigées, etc.) auxquelles ils sont conscients de devoir se conformer pour en retirer des avantages, ils s'y prêtent tout de même docilement. Leur vision quant à leur admission en maison de transition et leur satisfaction en ce qui a trait aux services offerts teintent le conformisme qu'ils témoignent :

Oui, j'ai changé... Je suis plus tranquille, puis le fait d'être ici aussi parce que tu ne veux pas retourner en prison... (Sébastien)

Ils t'aident à cheminer si on peut dire... [...] Eux-autres, ici (en maison de transition), ils viennent te voir, te rencontrer, puis ils te conseillent, puis ils disent : « Ok... On a confiance en lui, puis on va le prendre »... [...] Donc c'est ça, tsé, j'ai trahi leur confiance (il a consommé du cannabis), puis ils m'ont donné une chance, j'ai été chanceux... [...] Au moins, tu as une chance de pouvoir te réintégrer là, ce n'est pas comme, tu es « fourré » dans la rue, puis tu es abandonné, tu es dans tes problèmes... [...] J'avais besoin de me

sentir en confiance, puis de leur montrer que j'appréciais la chance que j'avais d'être ici, parce que c'est une chance qu'on a d'être ici... On est privilégié... [...] Qu'est-ce que je peux leur dire (aux intervenants)!? Ben si eux-autres ils n'étaient pas là, ben moi je ne serais pas ici... (Gaston)

C'est une chance qu'on a d'être ici... Tsé, tu as des repas, tu as tout quand même... Ce n'est pas méchant ici quand même là, quand tu y penses... [...] J'ai eu une chance de sortir à un montant, j'aurais pu faire ben plus de temps (en détention) que ça, puis je suis chanceux, regarde, je peux faire qu'est-ce que je veux pareil ici là... Tsé, je peux aller travailler, je peux m'occuper de ma famille, je peux... [...] Puis, le suivi que nous avons ici, avec le conseiller, puis tout là... Tsé, ça aide en maudit ça... Je ne peux pas voir vraiment qu'est-ce qu'ils pourraient faire de plus que ça... (Michel)

Oui, c'est un bel encadrement pour une maison de-même là... C'est la première fois que je vis l'expérience... (Robert)

Il y a aussi le staff ici (en maison de transition), ils sont tous très gentils, ils comprennent bien, ils sont bons pour les personnes ici... (Maxime)

Non seulement voient-ils du positif dans les programmes dispensés et dans le système judiciaire en général, mais certains militent même pour plus de fermeté de la part du personnel :

Mais ils devraient pousser le monde à se chercher un travail ben plus... (Sébastien)

Ben de profiter quand même au maximum des opportunités que nous donne le système parce qu'il y a un certain encadrement quand même ici (en maison de transition) là... (Christophe)

De prendre tous les services qu'il y a, il y a du monde qui sont là pour aider... Le CPSP, c'est du monde qui sont dévoués ça... Oui (il est satisfait des services offerts en détention et à l'extérieur)... Je n'ai pas un mot à dire... (Francis)

Mais, comme moi, je pense que pour quelqu'un qui veut s'en sortir, le système n'est pas si méchant que ça là... Tsé, quand même... (Michel)

Je suis fier de quelque chose, au bout... C'est parce que j'ai suivi un programme, puis je le termine, le temps que je suis ici là, il me reste encore neuf sessions à faire, puis je termine mon programme... Puis, je suis fier de la logique que j'apprends là-dedans... (Robert)

Dans cet ordre d'idées, la *rétroaction* est caractérisée par un regard positif face à la vie post-carcérale et l'avenir, bien que cela implique de « recommencer à zéro » – ce qui, pour certaines

personnes qui y correspondent, renvoie à une réorientation professionnelle – et au fait de devoir regagner le temps perdu :

Je regarde en-avant [...] il y a toujours moyen de garder confiance en qu'est-ce qui va arriver... [...] l'expérience ne s'achète pas... [...] C'est de-même que je vois la vie tsé, tant qu'il y a de l'espoir... (Gaston)

Mais on peut encore quand même s'en sortir, les moyens sont là, donc si tu veux vraiment, tu peux y arriver... [...] Je peux être utile encore dans la société... [...] Je peux être utile encore, malgré tout ce qui est arrivé là... (Christophe)

Ben oui! Puis, je vais la prendre encore plus (sa place en société), avec un paquet de projets, puis ça ne s'arrête pas là, là... (Francis)

Je suis resté positif [...] Puis, c'était de me remettre à zéro, puis là, ben ça s'en vient bien là, je suis rendu, je vais l'avoir, donc... [...] avance là tsé... (Michel)

Mais je vais me replacer, je suis déjà en chemin pour me trouver une place... [...] Puis, lui aussi (son coloc de chambre en maison de transition) il est content parce que les deux on peut discuter ensemble, tsé positivement et non du passé...Moi je me nourris pour le futur... [...] Que je faisais du temps perdu, pour moi-même, pour ma vie...Tsé, que c'était du temps perdu...Puis, ce l'est aussi parce que là-bas (en détention), tu n'apprends rien... [...] C'est juste éviter ça, je n'ai pas besoin de ça, je veux continuer moi... [...] Tu ne peux pas changer le passé, mais tu peux changer l'avenir, tsé...Tu peux améliorer l'avenir...Tu ne peux pas le changer l'avenir, tu peux l'améliorer... [...] Il y a certaines choses que tu peux améliorer pour le futur, mais ça dépend de la chose, ça dépend du futur... (Robert)

J'envisage le futur assez positivement à cause que je suis quelqu'un d'habile, qui est capable de réussir sans avoir recours à la vente de drogue...Je peux me faire une vie, une carrière, sans ça... (Maxime)

Ce même regard, tourné vers l'avenir, est à la fois empreint de réalisme, c'est-à-dire qu'il ne fait fi des embûches probables quant au futur. Les dires de Maxime et Louis en font justement allusion :

[...] puis je vois le futur assez bien...Des challenges, but...Ça ne me fait pas peur, je suis plus motivé, puis confiant que ça va être bien... (Maxime)

C'est certain que moi je suis devant de grands défis...De grands, grands défis... [...] Le meilleur est devant moi, mais dans une toute autre réalité, avec de grands, grands défis... (Louis)

Qui plus est, pour les individus en position de *rétroaction*, l'avenir implique une « autre étape », un retour « à la normale », dans « le droit chemin » qui, de par le premier parcours d'incarcération qui les définit, se trouve près derrière eux :

J'étais concentré à travailler, faire de l'argent pour payer mes bills, puis remettre mes pieds sur terre... (Sébastien)

Donc, à cette heure, je m'en vais droit! (Gaston)

[...] même si j'avais quelques conditions, je pourrais reprendre une vie normale... (Christophe)

Quin, c'est en plein ça (un nouveau départ)... [...] Mais tsé, je suis content juste d'avoir gardé mon focus...Juste une vie normale, tsé...D'aller travailler ou faire ton quarante heures ou whatever, puis tu arrives la fin de semaine, tu enjoy, le soir, tu enjoy, puis ça fini là...Moi, pour moi, c'est ça la vraie vie, puis c'est de ça dont je suis fier... [...] Je suis rendu à une autre étape...Moi c'est de-même que je vois ça... (Michel)

Ceux pour qui, comme Louis, ce retour à « la réalité » implique un changement majeur, tel qu'une réorientation de carrière professionnelle et donc, une charge émotionnelle significative, l'avenir est scindé en deux; la vie « avant » et la vie « après » :

Surmontables, oui (les défis)...Mais une vie différente...Pour moi, il y a une vie avant, puis une après, c'est clair pour moi...Avant mon délit, après...C'est clair pour moi qu'il y a un après...Ma vie change...Ma vie va changer... (Louis)

En dépit de leur vision quant au futur, les proches incarnent un rôle primordial au sein de ce type de carrière de sortie de prison. Que ce soit le support, l'amour, le non-jugement que ceux-ci manifestent à l'égard du sortant de prison ou encore, qu'ils représentent un « incitatif de résistance »; un facteur de protection, une source d'espoir, une gestion temporaire des aspects relatifs à son quotidien (maison, finances, véhicule, etc.), l'entourage constitue un filet de sécurité favorable à sa « réorientation » ; son cheminement :

Là, j'ai rencontré une fille, ça me calme beaucoup parce qu'elle n'a pas de dossier... [...] Puis de parler à ma famille...Ça m'a calmé... (Sébastien)

Elle (sa sœur) ne m'a pas jugé...Elle m'a encouragé...Ben encouragé...Elle n'était pas contente de ce que j'avais fait là...Mais tsé, elle m'a encouragé... [...] Juste d'avoir la possibilité de communiquer avec ma sœur, puis ma nièce... Ça aide beaucoup... [...] J'avais de l'argent à la banque quand même, donc elles s'occupaient de mes affaires... [...] Tsé juste que ma sœur, mon beau-frère, puis ma gang m'aime encore, c'est déjà beaucoup! (Gaston)

Même ma blonde dans le temps, elle était là pour moi... [...] Les vrais amis étaient là, puis ils m'ont tout le temps appuyé... (Francis)

Donc, ça s'est tout mis en place, puis j'étais attendu, je me sens aimé...Donc tsé, drette là en partant, je ne pars pas avec un pas de recul... (Michel)

Alors, c'est certain qu'en sortant j'avais besoin d'un soutien, d'un cercle familial qui était là pour m'accueillir après 19 mois en détention... [...] Je me suis fait un cercle de soutien...Donc, pendant que j'étais au pénitencier, j'appelais des amis qui me soutenaient, qui, oui, condamnaient les gestes que j'ai fait, mais me voyaient au-delà des gestes... (Louis)

Face au changement, les personnes en position de *rétroaction* dégagent de la confiance et de l'ouverture :

Donc tsé, mon cheminement avance là...Puis, j'ai travaillé beaucoup à changer... (Michel)

Ici (en maison de transition), il y a beaucoup de monde qui recommencent, mais moi, ça ne me tente pas pantoute, j'ai d'autres choses, d'autres envies, puis je suis ben capable de réussir sans ça... [...] Tsé, je suis prêt pour avoir une famille bientôt, je suis prêt pour me marier bientôt, donc c'est quelque chose que je veux plus que ça (la criminalité)...Donc, comme on dit en anglais, I'll cross that bridge when I'll get there... [...] Il faut que tu comprennes que tout le monde a des habiletés, puis des skills...Chaque personne en a, puis concentre sur ça... (Maxime)

Dans son temps l'emploi, là, la priorité c'est de répondre à mes besoins affectifs, puis j'ai besoin de voir ma famille, puis c'est ça qui compte... [...] prendre la personne où est-ce qu'elle est rendue... [...] parce que je fais une continuité de me responsabiliser, premièrement par les délits que j'ai fait, puis me responsabiliser par les choix que je vais faire, les choix judiciaires que je dois faire pour prendre ma vie en main, puis ça, ben il y a une continuité bien logique là...Je dois prendre mes responsabilités totales, tout de suite... (Louis)

À cet égard, l'emprisonnement a entraîné chez celles-ci de profondes réflexions personnelles et d'importantes remises en question qui, elles, sont venues clarifier leurs objectifs futurs. Certaines d'entre elles avaient d'ailleurs déjà l'intention de mettre un terme à leurs activités illicites, laquelle intention se concrétise davantage suite à leur parcours en détention. C'est le cas pour Maxime, dont les propos illustrent justement la motivation susmentionnée :

[...] they know my past is done...Moi, honnêtement, je veux finir ma vie à celle du passé, je veux recommencer de nouveau...J'ai fini ma vie du passé, demande pas ça encore, tsé, je ne suis pas le gars pour toi...

Cette motivation rend compte des apprentissages tirés de l'expérience carcérale, notamment la redéfinition du bonheur et la réorganisation du mode de vie conséquent à cette dernière :

Être à la maison, puis juste relaxer, c'est bon aussi...Tsé, des petites affaires que tu n'apprécies pas, avant que je sois rentré là...Mais là, depuis que je suis sorti, il y a des petites affaires que j'aime plus...Small things...Donc, comme je vivais une vie comme ça, c'est dur à retourner à la vie normale...Il faut que mentalement...Restrain yourself...Puis, c'est dur à to let it go quand tu t'es habitué à ça...J'ai expérimenté une vie hors normale, c'était le fun, puis tout ça, mais je suis prêt pour beaucoup d'autres choses...Puis, il y a aussi, ce n'est pas la fin du monde...Tsé, tout le monde fait des erreurs, puis on apprend de nos erreurs...L'important c'est que tu apprennes de tes erreurs...C'est ça... (Maxime)

Le changement s'inscrit donc, pour certaines d'entre elles, dans la révision de leurs priorités et des moyens légitimes pour y parvenir. Ce faisant, il implique une réappropriation identitaire, dont l'expression couramment soulevée « j'ai changé » est issue, conforme au mode de vie qu'elles souhaitent adopter.

5.4 Révolte

Quant à la position de *révolte*, elle module principalement le processus de sortie de prison des individus dont la réprobation envers la société, les normes et lois régies en son sein ainsi que

le système judiciaire auquel elle renvoie, incluant ses « défenseurs », est prégnante. L'esprit anarchique et contestataire qu'ils entretiennent teinte leur perception de la vie post-carcérale. L'association aux contraintes qu'elle engendre limite leurs perspectives d'avenir et alimente le sentiment véhiculé selon lequel ils sont victimes d'injustice.

Steve, début vingtaine et originaire de la région de l'Outaouais, en fait partie. Il s'agit d'un jeune homme qui provient d'une famille nucléaire traditionnelle, éduqué et qui n'éprouve aucune difficulté particulière (santé mentale et/ou toxicomanie). Avant sa première et seule période d'incarcération, de ressort fédéral, il occupait un emploi aux services techniques dans une entreprise renommée. Suite à la perte de celui-ci, il travaille maintenant comme garagiste. Gaétan, lui, est âgé dans la cinquantaine et est natif d'un village rural, situé en Outaouais. Par conséquent, ses expériences de travail, souvent saisonnières, ont été nombreuses et c'est notamment la raison pour laquelle il a connu des épisodes de dépression et a commencé à boire de l'alcool. Il associe également les délits pour lesquels il a été condamné au problème d'alcoolisme qu'il a développé dans le passé. Or, ses multiples voyages lui ont permis d'apprendre plusieurs langues et d'effectuer des études en Suisse. Il a, lui aussi, connu une seule période d'incarcération, mais de ressort provincial.

Quoique la *révolte* concerne moins d'hommes interviewés, cette position est empreinte d'un esprit critique prononcé quant à la société et ses normes, le système de justice instauré en son sein et les lois qui y sont régies :

Il y a des lois, mais il n'y a pas de justice... [...] Ça inclut les policiers, qui ont fait pire, puis eux-autres ils ont les gants blancs...Et c'est pour ça que moi, croire en un système judiciaire, je n'y crois pas...Pas du tout...C'est de l'hypocrisie... [...] Puis moi, je ne crois pas à la justice...Je me conforme aux lois de la société, point à la ligne...Parce qu'on n'a

pas le choix... C'est juste ça... Puis, c'est la réalité... [...] La seule chose c'était, faire face à l'hypocrisie de la société... Ça, ça me fatiguait... Bien, sachant que là, je retomberais en liberté, bien semi-liberté, tsé, puis faire face à la société hypocrite... Puis démentielle aussi, à la fois... [...] C'est que j'ai une allergie totale à la société... Ce n'est pas que je n'aime pas la société... Mais j'ai une allergie, dans le sens que la société est tellement éphémère et hypocrite... [...] Je n'ai pas le choix (de faire partie de la société)... Je suis un individu... [...] Bien le droit chemin, c'est que je l'avais... C'est juste parce que, c'est une faute d'avoir consommé de l'alcool sur la route... C'est là qu'est la faute... [J'ai connu la vie conforme], conforme selon la société... (Gaétan)

Mais en plus, dans tout ça, si on ne parle pas de races, ou rien, mets toutes les personnes judiciarisées qui veulent travailler, puis qui peuvent être vraiment productives, mais il n'y a aucun aide... Tsé, c'est sûr que je ne te dis pas là, va pas mettre quelqu'un qui est accusé de meurtre à travailler dans une garderie, tsé je veux dire, c'est du common sense là... [...] Fuck! Donnez-y une chance là... [...] Le gouvernement aurait intérêt à essayer d'aider, puis d'accommoder... [...] Tsé, il y a vraiment, énormément de discrimination pour les... Tsé, en même temps, c'est compréhensible, mais en même temps, je veux dire, il me semble qu'il devrait y avoir un entre-deux là... [...] il (le sortant de prison) perd tous ses repères, ben les seuls repères, il va y aller par la facilité, tsé je veux dire... Qui va être, la plupart du temps, ce qui l'a emmené à aller en prison la première fois... Donc, c'est un cercle vicieux, puis ça l'aide pas pantoute la société là parce que veut, veut pas, il y a un gros manque à gagner là, puis économiquement, on aurait tout intérêt à essayer de mieux intégrer les personnes que, en bout de ligne, payer pour... Je pense que, bien encadrer quelqu'un une fois, économiquement, est plus viable qu'encadrer quelqu'un toute sa vie après ça, dans un centre de détention... (Patrice)

[...] si tu penses que toi ils t'ont en laisse là, moi ils me pognent par le cou direct, il n'y en a même pas de laisse là... [...] je pense que c'est quelque chose que le système correctionnel devrait comprendre, puis devrait allouer des heures d'extra par rapport à ça parce qu'on s'entend, j'ai 96 heures par mois, c'est quatre jours par mois, ce n'est rien... Tsé, quand tu as une famille, tu as une blonde, tu as... (Steve)

Leur rapport contestataire aux institutions module par le fait même leurs perceptions quant à l'aide offerte qui, en somme, évoquent de l'amertume, de l'insatisfaction voire de l'indignation. En d'autres termes, elles ont l'impression de recevoir peu de support, d'être laissées à elles-mêmes et de constituer « un numéro » parmi tant d'autres :

Ici (en maison de transition), on ne se rend pas à Paris... Ok, alors... On ne met pas de temps... On ne met pas de jours... Il ne faut pas se créer d'attentes, parce que c'est là que les plus grandes déceptions arrivent... [...] Qu'on m'emmène là (dans les services nécessaires), pas dans le sens comme un petit enfant, par la main, non, non... [...] J'en ai vu d'autres que, oui, des grosses problématiques, mais ils ne s'aidaient pas, tsé veux

dire...Eux autres (les gardiens), ils n'en ont rien à foutre là, c'est un travail qu'ils font, puis, bon ben, pfff! Tu ne veux pas t'aider, je ne t'aide pas...C'est ça le principe... (Gaétan)

Ici, c'est le contraire, j'ai servi neuf ans pour mon pays (ancien militaire) tsé, puis à la moindre affaire, esti, on te crisse dehors à coup de pied dans le cul tsé... [...] Tsé, j'ai vu du monde se faire « tapocher » à coups de pied dans la face, puis les gardes passer, puis pas s'en mêler là... [...] Puis là, tsé, à part que la personne t'explique, bon, qu'est-ce qu'il faut, tsé...Ils ont ce speech-là à tous les jours, 365 jours par année-là...Tsé, elle (l'agente correctionnel) me « garoche », bon, à peu près ce qu'il faut que je fasse, bla, bla, bla...Mais tsé, ils ne m'ont jamais donné la brochure, donc moi c'était comme, bon, il faut que je me fasse un bon plan, tsé...J'ai été pas mal laissé à moi-même là-dedans là... Puis là, en plus, là-bas ils ont encore plus de gens à s'occuper, donc là tu es un nom, malgré une pile, puis quand ils te rencontrent, c'est à peine s'ils ouvrent ton dossier, ils font oui, oui, oui, puis tu n'as même pas le temps de t'asseoir, ok, je te revois dans une semaine...Honnêtement, c'est plus ça que j'ai trouvé le plus difficile de mon incarcération... (Patrice)

Je n'ai pas suivi de programme, mais maintenant, ils me font suivre un paquet de programmes... Dans un sens, je me dit: « Est-ce que c'est vraiment ça qui va m'empêcher de revendre de la drogue après là!? »...Bah...Non...Si je voulais, je pourrais...Je dirais 5% de la population des détenus que ça va être bénéfique pour eux-autres...Mais le reste là, le problème se règle à l'intérieur...Si tu ne veux pas arrêter, ce n'est pas un programme qui va te faire arrêter... (Steve)

La critique de Steve traduit également la vivacité du sentiment d'injustice qui habite la plupart des individus auxquels renvoie la *révolte* et qui, globalement, en constitue la trame de fond. En somme, il considère que, bien que les services offerts sous-tendent une bonne intention, ceux-ci s'avèrent plutôt, de par leurs balises, contraignants :

Dans le fond, je suis le seul ici qui a ce genre de semi-liberté là...Donc, dans le fond, c'est une semi-liberté qui est vraiment plus restreinte que n'importe quelle autre semi-liberté...Dans le sens que, moi, je peux juste aller au travail, revenir, puis toutes mes sorties doivent être accompagnées par une personne-ressource...J'ai 96 heures par mois que je peux juste prendre la fin de semaine...Il faut que tous mes déplacements soient préapprouvés en avance... [...] Je comprends tout à fait l'aspect strict, qu'ils veulent me surveiller, puis tout ça, ça je comprends tout ça, mais là, ils m'ont plus mis des bâtons dans les roues que d'autre chose parce que mon plan de travail, en sortant, c'était d'aller temps partiel à mon travail, puis d'aller temps partiel à l'école...Maintenant, je me retrouve que je ne peux pas faire ça parce que c'est soit un ou l'autre, c'est ça que le programme dit...Tsé, ça rend tout compliqué... [...] Moi qu'est-ce que je trouve le plus plate là-dedans c'est que j'ai aucune mauvaise intention dans tout ça... [...] Ce n'est pas humain vivre comme ça...

[...] on dirait qu'ils veulent juste me pousser à bout, tellement là, que je « pète une coche », puis qu'ils me rentrent en dedans...Écoute, je vendais de la drogue avant, ben fuck you ostie, je vais revendre de la drogue...Tu comprends, il y a plein de monde que ça leur donnerait le goût de devenir rebelle...Tu as tellement de frustrations en dedans de toi que, des fois, tu as le goût de, tsé...Dans les dernières semaine là, je ne te mentirai pas, il doit m'avoir passé au moins 300 000 fois dans la tête de retourner en dedans... [...] J'ai vite compris, avec la semaine passée, que ces personnes-là, c'est plate à dire là, mais de mon point de vue à moi, elles ne sont pas là pour m'aider...Elle ne sont pas là pour m'aider, elles sont là pour me surveiller... [...] Pour l'instant, je vois juste de la nuisance... [...] Je trouve ça plate la manière que le système judiciaire est fait aussi là...Des fois, c'est frustrant, puis j'essaye de ne pas trop y penser là, mais tsé, on pense aux pédophiles qui ont violé des enfants, puis qu'eux-autres pognent une sentence de deux ans, puis toi, tu importes 250 kilos de cocaïne là... (Steve)

Les acteurs avec lesquels se « négocie » la sortie de prison sont, en ce sens, perçus comme les « reproducteurs » des normes pénales prônées par le système judiciaire, envers lequel divers reproches sont adressés :

Je pense qu'ils (les acteurs) ont certaines choses à faire de telle manière, puis qu'ils sont obligés de le faire de cette manière-là, je pense que c'est ça qui nuit à tout leur travail... [...] Moi je comprends tout l'aspect que ces personnes-là, c'est leur job, puis en bout de ligne, je pense que c'est juste la manière que le système est fait, que ces personnes-là, après, elles sont vues d'une autre manière...En réalité, les gars n'haïssent pas ces personnes-là, ils haïssent le système, comment il est fait...Parce que ces personnes-là se plient par rapport au système...Ils finissent par haïr les personnes qui appliquent le système dans le fond...Puis, c'est ça que je trouve plate dans tout ça c'est que je pense que ces personnes-là devraient avoir plus de marge de manœuvre, puis écoute, un système là, c'est un robot, une personne, c'est un humain, puis ça prend quelqu'un d'autre d'humain pour régler un autre humain, pas un robot... [...] Tsé, c'est une frustration que tu as par rapport à n'importe qui qui travaille de l'autre bord, tu comprends... (Steve)

Leur vision du retour dans la communauté, suite à un parcours d'incarcération, se voit aussi bouleversée et tend à exprimer le même mépris, notamment quant aux attentes auxquelles elle doit répondre :

Pour moi, la réinsertion sociale, c'est, après avoir été un certain temps en milieu carcéral, c'est qu'on doit se réhabiliter à cette société-là; laquelle nous a jugés, ok...De savoir garder un côté neutre, tsé, ça veut dire pas de rancune, pas rien, pas de petites affaires, de

petites crottes sur le cœur là...Puis aussi de réapprendre à fonctionner avec ce trou-là... (Gaétan)

[...] il (l'ex-détenu) a quand même marché dans le droit chemin toute sa vie, mais là, il s'écarte du chemin, il se met dans le trouble, puis là, il veut revenir en société...Si cette personne-là veut s'aider, pourquoi pas lui donner un petit coup de main supplémentaire pour essayer de... (Patrice)

Il faut tout le temps que je raconte la même affaire...Tu recommences à la case départ...À chaque étape c'est comme ça, en dedans comme en dehors, j'imagine... [...] C'est comme ça que les personnes devraient se rétablir, réintégrer la société, bla, bla, bla...Ça, je comprends tout ça, mais il faudrait peut-être écouter aussi ce que les détenus ont à dire par rapport à ça... [...] un moment donné, il faut avoir une ouverture à pouvoir s'adapter là... (Steve)

Contrairement aux autres positions, l'étiquette de détenu ou d'ex-détenu occupe une place plus importante pour les personnes identifiées. Les préjugés véhiculés à l'égard des sortants de prison préoccupent davantage ces dernières. Étant donné leur côté analytique développé, ils sont conscients de l'étiquette en question et peinent à s'en dissocier. C'est donc dire, comme le propose le concept de déviance secondaire, inspiré de la théorie du *labelling* et initié par Lemert (1967), que l'acte social d'étiquetage altère leur Soi :

Oui, me couper de la société...Puis ceux que je serais en contact avec, ils seraient les bienvenus chez moi...Mais au préalable, ça veut dire, ceux qui viendraient chez moi, on enlève les préjugés, on enlève la jalousie, on enlève ben des affaires... [...] Puis, tout le monde ne justifie pas...Ils n'endossent pas, si tu préfères, ils n'aiment pas ça que j'aie été en détention [...] Si tu tombes sur quelqu'un qui n'aime pas un détenu, comme j'ai vécu, pour régler quelque chose, bien tu n'as pas de moyens...De renforcement, si tu as besoin d'aide...Dès qu'elle a su que j'avais fait de la détention, pouf, ce n'était plus la même madame...Ce n'était plus les mêmes propos...Je me sentais comme du poisson pourri... [...] Mais pourtant, la détention, elle existe depuis des millénaires... (Gaétan)

Tsé, tu essayes de te remettre dans le droit chemin, tu ne veux pas toujours te faire remettre dans la face que, tsé, tu es un détenu, tu es un détenu, tu es un détenu, on le sait là...On le sait à chaque jour qu'on est un détenu... (Steve)

Enfin, la culpabilité ressentie envers les proches distingue également la *révolte* des autres positions.

Il s'agit d'une pression supplémentaire à laquelle elles sont confrontées et qui interagit sur leur passage en détention et leur retour dans la communauté :

Ça c'est une autre affaire aussi qui est dure à vivre, c'est tout ce que tu fais subir à ta famille, puis les répercussions que ça fait à tes proches, tsé... [...] Mais tsé, c'est ça, ce sont toutes les répercussions que tu vois que tu fais vivre aux autres... Tsé, je veux dire, le stress que j'ai fait vivre à mes beaux-parents, ben à ma femme surtout, mais tsé, à mes parents, mes beaux-parents... [...] mon sort à moi, qu'est-ce qui va se passer, si je n'avais pas d'enfant, puis tout ça, compte beaucoup moins à mes yeux que le sort de ma femme, tsé, puis de ma fille... Peu importe ce qui va m'arriver, je veux dire, bon, j'ai un peu mérité ce qui m'arrive, mais eux autres ne le méritent pas... Donc tsé, c'est beaucoup plus dur à vivre avec les remords, puis les regrets, puis qu'est-ce que tu as fait subir aux autres que de vivre avec ta propre situation... (Patrice)

Dans le fond, tsé, c'est sûr que ce n'est pas évident là, pour n'importe qui, que ce soit toi ou les personnes à l'extérieur...Honnêtement, des fois, j'aurais aimé quasiment mieux être tout seul, dans le sens que, ça te fait encore plus mal d'être en dedans quand tu fais mal à d'autres personnes, tu comprends... Puis, venir me visiter dans un pénitencier là, pour quelqu'un qui est un civil là, un citoyen, ça fait peur... (Steve)

En résumé, la *révolte* constitue une position surtout façonnée par la critique et l'indignation, entre autres, envers le système de justice et ses « représentants ».

5.5 Retraite anticipée

La cinquième position est désignée par la *retraite anticipée*. Son appellation parle d'elle-même, mais en résumé, il se démarque par l'« usure » engendrée par la lourdeur du passé carcéral et qui, par le fait même, renforce le désir de ceux qu'il rejoint à « se retirer », une fois pour toutes, du « monde criminel ».

Le cheminement des participants cadrant avec cette position est illustré de manière éclairante par les cas de Serge et de Dominic. Le premier de ceux-ci est âgé dans la cinquantaine

et est originaire de Montréal. Cadet d'une famille qui compte dix enfants, mais dont les parents sont décédés, il est lui-même père d'une fille de 21 ans et conjoint d'une femme avec laquelle il est en relation de couple depuis 31 ans. Cette dernière est atteinte du cancer des poumons et la tombée du diagnostic s'est avérée, pour Serge, le "*turning point*" (Poussou-Plesse, 2009) à la lumière duquel une réorientation de sa trajectoire, jusque-là marquée par plus d'une peine d'emprisonnement, dont une d'une durée de six ans et huit mois, est née. Étant donné la longueur des parcours d'incarcération vécus, il a d'ailleurs complété un diplôme d'études professionnelles en pâtisserie et un autre en boucherie. Auparavant dans le domaine de la construction, il travaille maintenant dans l'entretien de bâtiments. Dominic, lui, approche la quarantaine et est natif de l'Outaouais. Enfant unique, mais élevé au sein d'une famille reconstituée, il semble que les liens qui unissent les membres de celle-ci sont significatifs. Quoique son entrée dans la carrière criminelle soit tardive et qu'il ait été condamné à trois sentences, de ressort fédéral, il est papa d'un garçon de 4 ans et d'une fille de 15 ans, diplômé au niveau secondaire et émondeur depuis les vingt-deux dernières années.

Concernant le positionnement social des individus en position de *retraite anticipée*, l'âge en est un facteur prépondérant. Effectivement, la majorité d'entre eux sont âgés dans la cinquantaine et donc, possèdent un « bagage »; une expérience de vie, qui se traduise notamment par la paternité, chez la plupart et par l'effritement du statut. Confrontés lorsqu'ils souhaitent réintégrer le marché du travail, dont l'existence d'un casier judiciaire, le manque de scolarité et l'âge auquel ils décident de mettre un terme à leur carrière criminelle, ils sont nombreux à être sans emploi. En d'autres mots, la répétition des passages en détention affecte la stabilité acquise à divers niveaux et fragilise les personnes concernées. C'est le cas de Pierre et de Stéphane qui, entre deux parcours d'incarcération, se sont retrouvés à la rue :

En 84-85...[Je suis allé] en dépannage...Parce que j'étais dans la rue...Je travaillais pour (nom de l'entreprise)...Je m'étais pogné [dans un refuge]...J'étais parti de là, je restais dans la rue...Puis, j'allais travailler à tous les jours pareil, tsé...Souvent, je couchais dans la cour, entre deux trucks là ou je couchais en dessous d'un truck, tsé là, je m'arrangeais pour dormir, puis je faisais ma journée d'ouvrage... (Pierre)

Je suis venu ici (en maison de transition) pour un dépannage de deux semaines, à ma première sentence...Ma deuxième sentence aussi je suis venu ici parce que c'était juste un an et demi de différence... (Stéphane)

Ce va-et-vient entre la prison et l'extérieur, dont les pertes encourues sont significatives, constitue en quelque sorte l'incitatif principal pour « tirer sa révérence » quant à la criminalité, d'autant plus lorsqu'il perdure depuis un jeune âge :

Mais celle-là, j'ai pogné 1 an, puis je trouve celle-là plus longue que mon 10 ans...Je ne sais pas si c'est parce que j'avais 30 ans, 27 ans quand j'ai pogné mon 10 ans...Mais là, là...Oufff...Je la trouve longue celle-là... [...] Tsé, ça adonné de-même, puis j'ai dit, je vais faire un coup d'argent pour mes vieux jours, mais ça n'a pas marché pantoute, je me suis retrouvé en dedans...Donc c'est ça que je te disais tantôt, rendu à cet âge-là, j'ai pris ça dur de m'en retourner en dedans là... [...] La volonté, elle a embarquée là... (Serge)

Tu essayes d'étirer ton temps dehors le plus longtemps possible parce que tu es mieux dehors qu'en dedans... (Jean)

Ma deuxième sentence, c'était juste 30 mois...Je l'ai trouvée plus longue que la première parce que je savais qu'est-ce que c'était... [...] Je suis encore en dépression, tsé...J'essaye de garder le moral le plus haut possible, mais je ne l'ai pas aussi bien pris, tsé... (Stéphane)

Ma sortie de prison a été plus difficile là...Ah oui, j'ai eu de la misère là, tsé...Moi, quand j'étais en prison, j'avais une blonde...On était supposé se marier... Quand je suis sorti de là, ben c'est ça, 10 jours après, on s'est séparé... [...] Parce qu'elle, elle s'est fait un cercle d'amis pendant que j'étais parti... (Pierre)

À ce propos, la majorité des individus auquel correspond la position de *retraite anticipée* ont écopé de plus d'une peine d'emprisonnement, d'au moins une de ressort fédéral et ont vécu leur première expérience d'incarcération en bas âge, à l'exception d'un participant :

Puis, j'ai commencé jeune à être délinquant...À l'âge de 18 ans, je faisais du temps là...Là, aujourd'hui, j'en ai 56, tsé... (Serge)

Moi j'ai commencé mes sentences assez tard...J'ai commencé la prison j'avais 30 ans, donc dans ma jeunesse, j'étais sportif, travaillant...Puis moi, c'est la consommation qui m'a amené au crime... (Dominic)

Ainsi, l'« expérience » acquise en matière de criminalité, décrite par certains comme « une routine » ou « une roue » qui tourne incessamment, teinte, au fil du temps, la compréhension du passage à l'acte et la responsabilisation à cet égard qui, en bout de ligne, diffèrent de la vision punitive relatée par un participant (« [...] il y a des gens qui ne veulent pas non plus, ils prennent ça vraiment comme une punition... » (Francis) :

Je m'adapte pas mal à tout le monde, puis je ne suis pas un gars qui va juger les autres... On a tous fait des « gaffes » pour être ici, donc on est tous pas mal égaux là... [...] Il ne faut pas que tu te démoralises, puis retomber dans le même pattern parce que ça va tout le temps être une routine, en dedans, dehors, en dedans, dehors... [...] Il y a des gens qui font de la prison, ce sont des erreurs de parcours...Ils ne sont pas là pour avoir violé des femmes, avoir battu du monde ou avoir volé du monde...Il y en a que ce sont des erreurs... Comme moi, je considère que c'est une erreur...Je n'ai jamais rien fait de mal... (Jean)

Ah j'étais rebelle là, tsé...J'étais un petit crisse là... [...] Donc, j'ai passé à travers de ça, puis j'ai accepté qu'est-ce qui se passait... [...] Donc, ben aujourd'hui, moi je ne lui en veux pas à cette personne-là (qui a comploté pour qu'il soit accusé)...Il a fait ce qu'il avait à faire, puis c'est tout...Qu'est-ce que tu veux...Ça va me faire mal intérieurement, puis ça ne me tente plus d'avoir le ressentiment d'en vouloir à une personne... [...] J'ai fait des erreurs, j'avance aujourd'hui [...] (Serge)

Ah, c'est la roue qui tourne, tsé là, c'est tout le temps ça... [...] Ou ils sont encore plus criminels qu'ils l'étaient avant... [...] Il y a certaines choses, tsé des erreurs que j'ai faites que ma famille ne sait pas...Comprends-tu? Ce n'est pas toujours facile faire des aveux, tsé...De parler de soi-même, puis d'être vraiment honnête envers soi-même... (Pierre)

Mes deux premières sentences, j'étais plus rebel [...] C'est moi qui a commis les erreurs, tsé... [...] Puis, en dedans des murs, j'ai appris que ce n'est pas une forme de vie...Je ne veux pas développer cette forme de vie là... [...] Donc j'ai dit, je vais payer pour mes erreurs, puis je sortirai après... [...] Ben moi c'est de persévérer, qu'ils croient en eux-mêmes, qu'ils marchent la tête haute, malgré les erreurs qu'ils peuvent avoir faites... (Dominic)

À la lumière des rechutes et donc, des retours en détention, il semble se dessiner une évolution quant à l'interprétation de l'« agir délictueux » et quant au maintien dans la carrière criminelle en soi. Les propos de Serge explicitent particulièrement bien cette avancée introspective : « *Moi ça m'a donné un coup de vieux là-dedans, tsé... [...] J'ai médité pas mal, puis j'ai fait beaucoup de cellule, puis je me suis demandé qu'est-ce que je faisais ici, encore là tsé, comme à 56 ans...* ».

L'accoutumance à l'incarcération influence également la façon dont les personnes auxquelles renvoie la *retraite anticipée* « font leur temps » et n'« [...] embarquent pas dans les culottes des autres » (Dominic). D'une sentence à l'autre, elles développent des trucs qui facilitent leur passage à l'intérieur des murs et qui, parfois, sont partagées entre elles. C'est le cas de Pierre, dont le fils s'est retrouvé au même établissement de détention que lui lors d'une de ses sentences, ce qui lui a permis de lui enseigner les dits astuces :

Il (son fils) s'est ramassé avec moi là-bas...Je me suis fait changer d'aile...J'ai été avec lui un bout... [...] J'ai même trouvé ça éducatif, parce qu'il y a des journées, si je n'avais pas été là, je pense qu'il se serait fait taper la gueule souvent...Tsé, quand tu es jeune...Mais avec papa qui est là, ben papa, il le retenait un peu, tsé...« Viens, je vais te montrer...Ça ne te donne rien de t'énerver...Ça ne te donne rien de courir...Ça ne te donne rien de faire le fou...Tu as tant de temps à faire là...Tu te lèves le matin, tu te couches le soir...Il faut que tu t'occupes pendant ton temps »...Donc là, on jouait aux cartes...Puis, je lui montrais, tsé là, ça a rattaché nos liens...Ça nous a rapprochés comme il faut, puis il a appris à connaître son père... (Pierre)

En ce sens, la plupart se sont résignées à respecter l'autorité et à se conformer aux règles instaurées au sein de l'institution carcérale, mais sans pour autant y adhérer :

J'étais révolté contre ça, je n'ai jamais aimé la prison... [...] J'étais têtu, j'étais quelqu'un de borné, un peu révolté contre le système... [...] J'ai fait mon programme sur la coche...J'ai fait tout ce que j'avais à faire...Tout ce qu'ils m'ont demandé de faire, je l'ai fait [...] Elle a travaillé très fort mon agente...Elle, elle croyait en moi... (Dominic)

La cantine coûtait cher...On est déjà en prison, puis ils sont là pour nous « saigner » encore plus...Donc, ils faisaient le triple...Tu achètes une caisse de 12 liqueurs, tu payes 9\$ là...Tsé on est déjà en prison, donc en plus ils profitaient de nous-autres... [...] Moi j'ai pour mon dire, c'est eux-autres (les gardiens) qui me barraient la porte le soir, donc je n'ai pas à être ami avec eux-autres là...Je respectais l'autorité, mais je n'allais pas m'asseoir avec eux-autres, puis jaser avec eux-autres là...À part s'ils me le demandaient là... [...] Ils (les gardiens) jouent avec les médicaments des gars...Tu les fais chier un peu là, bon ben à soir, tu n'en as pas...Ils m'ont fait ça une couple de fois, puis ils jouent avec les médicaments des gars...Autrement dit, ils jouent avec la santé du monde là...Ils s'en foutent! [...] J'étais tranquille quand même...Je respectais l'autorité, donc je n'ai pas fait ça de l'isolement... (Jean)

Cette attitude demeure la même quant au passage en maison de transition et aux exigences qu'il sous-tend. Certains individus en position de *retraite anticipée* reconnaissent la légitimité des règlements implantés, mais discernent à la fois leurs limites, notamment lorsqu'ils s'apparentent à ceux institués en milieu carcéral. Malgré leurs insatisfactions à cet effet, la résilience dont ils font preuve alimente la capacité de conciliation qu'ils démontrent :

Ouin, mais j'étais nerveux de m'en venir ici par exemple...Ça m'a pris 7-8 jours à m'adapter ici...Je ne savais pas c'était quoi avant là (la transition), puis je pense que ce n'est pas intéressant revenir non plus là... [...] Parce qu'ils t'éclaircent dans la face, tsé comme pour « checker » si tu n'es pas mort là...Ils font ça en prison, puis ils le font ici...La première semaine, moi je me levais deux, trois fois dans la nuit pour « checker » si la porte n'était pas barrée... [...] Moi depuis que je suis ici, ça fait deux que je vois se faire monter là...Ils sont retournés en dedans là, ils ont fumé un joint...Ils n'ont pas fumé ici, mais ils sont arrivés ici, ils sentaient le pot, puis ils avaient les yeux rouges...Bon...Pas de test d'urine, pas rien, mais ils les remontent en dedans là...Tsé, ils watch ça là...Il y en a d'autres qui fument, qui se sont déjà fait pagner plus qu'une fois, puis ils sont encore ici...Ils n'ont pas été en dedans, donc... [...] Je l'accepte là parce que c'est l'autorité...Je l'ai dit à une (intervenante) l'autre fois : « Il faut que je ferme ma gueule parce que tu as le pouvoir de me recrissier en dedans là »... [...] Je prends mon jus, c'est tout là, mais...Je ne sais pas, on est comme...Comme si on vaudrait rien là, tsé... [...] Hey! Tu arrives une minute en retard, c'est le gros rapport...Voyons! (Jean)

C'est mieux que la prison ici, mais c'est encore dans l'encadrement d'une prison...Pareil comme un enfant, tsé... [...] L'encadrement est bon quand tu sors, tsé...Ça t'aide à te réembarquer back dans le public, tsé...Tu es back to the civilization... [...] Ben tsé, il y a de l'ouvrage à faire sur ce bord-là aussi (à l'égard du travail effectué par les intervenants)...C'est pareil comme une police qui joue à la police, puis il y en a des bonnes polices, qui sont là pour t'aider... (Stéphane)

Je suis tranquille là, mais je ne suis pas un antisociable, tsé...Puis je suis quelqu'un de respectueux, puis quelqu'un de tranquille, donc ils n'ont pas de problème avec moi ici (en maison de transition)...Mais, je veux dire, c'est bien structuré, c'est une place qui est bien structurée, puis je trouve que n'importe quoi tu vas leur demander, ça dépend peut-être tu es qui là, mais tu vas l'avoir tout de suite...C'est sûr qu'ils vont être plus sur le cas de quelqu'un que ses affaires sont à l'envers, puis qui ne veut rien savoir, mais moi, je n'ai rien à dire... (Dominic)

Cela revient à dire que l'apprentissage des conduites, en quelque sorte garantes de certains bénéfiques, est issu de l'expérience acquise au fil des périodes d'incarcération. L'« effet d'usure », auquel font allusion plusieurs des participants en position de *retraite anticipée*, constitue une autre leçon tirée de cette même expérience qui, au bout du compte, motive « la fin de la carrière criminelle » qu'ils convoitent :

Ben disons que ce n'est pas une place (la prison) que je recommanderais aux personnes de mon âge...C'est...Comment je dirais ben ça là...C'est stressant... (Jean)

Donc, c'est ça que je te disais tantôt, rendu à cet âge-là, j'ai pris ça dur de m'en retourner en dedans là... (Serge)

C'est tout le temps de recommencer à zéro, tsé...Je n'ai pas la condition physique pour...Je n'ai plus 20 ans, tsé...Je suis rendu à 53, puis... [...] Je ne suis pas si vieux que ça, mais en dedans, je me sens plus vieux...Le corps est un peu battu, tsé... (Stéphane)

Donc cette fois-ci, j'ai rentré en dedans, j'ai pensé à mes enfants, mon travail...Parce que mon patron aussi là, tsé, un moment donné, dans l'ouvrage, il se « tanne »... [...] Puis ce coup-ci, ben ça été différent là...Je voulais sortir pour me responsabiliser, je vieillis aussi, je suis tanné, tsé...J'ai réussi...Pourquoi pendant 30 ans j'ai été tranquille, citoyen, tout ça, puis là, tout d'un coup, je dérape!? [...] Parce que ça ne m'intéresse plus, ça me fait « paranoier », j'ai vieilli...Puis, en dedans des murs, j'ai appris que ce n'est pas une forme de vie...Je ne veux pas développer cette forme de vie là... (Dominic)

Autrement dit, l'accumulation des peines d'emprisonnement contribuent à la formation d'un écoeurement suffisamment significatif pour promouvoir l'avenir.

Un participant critique à cet effet la tentation de retourner dans ses « vieilles pantoufles », soit de retourner dans un monde qui paraît, avec les années, plus familier et presque plus confortable : « *Ce que tu vois, ce n'est pas nécessairement la réalité dehors, donc il y en a qui vont ben vouloir changer en dedans, puis un coup dehors, ben ils retombent dans les vieilles pantoufles...* » (Francis). La majorité d'entre eux envisagent néanmoins avec confiance la vie post-carcérale. Leur vieillissement leur apporte une certaine sagesse par rapport aux limites de leurs perspectives d'avenir :

Je vais être rendu ben trop vieux (pour faire sa demande de pardon), c'est rendu sept ans maintenant...D'ici là, je vais avoir 65 ans, donc...Si je ne suis pas mort, je vais être rendu trop vieux anyway... (Jean)

Il m'en reste moins à vivre que j'en ai fait dans mon passé, tsé...Donc, ce qu'il me reste à vivre, ben je veux le faire drette... [...] Je suis capable de remonter la côte pour le restant de jours qu'il me reste...S'il me reste vingt ans, ben on va le faire tenir comme du monde, puis... [...] C'est à moi d'avancer avec tout ça, puis je suis certain que je vais gagner là...J'ai tout pour gagner là... (Serge)

Je suis capable de me refaire...Je suis un homme...Je suis un adulte...Je suis responsable...Je suis dégelé... [...] J'ai une tête dure, puis je vais faire de quoi de ma vie... [...] Moi, ça ne changera pas grand-chose dans ma vie, parce que j'ai pour mon dire, je suis rendu à 50 ans, puis j'ai fait 80 % de ma vie...J'ai fait plus de chemin que ce qu'il me reste à faire, on s'entend... [...] Le petit peu qu'il me reste à vivre moi là, là, je vais essayer de le vivre dans la paix, la sérénité... (Pierre)

Donc tsé, maintenant, je marche plus la tête droite, je fonce, je file, puis j'avance...La vie peut se vivre comme il faut, puis elle mérite d'être bien vécue... (Dominic)

À cet égard, les projections qu'ils se permettent demeurent simples et se résument soit de partir vivre ailleurs pour s'offrir une nouvelle place ou un nouveau départ, soit de revenir vers leurs lieux d'origine, un « retour aux sources » le plus éloigné possible du monde criminel :

Comme je te dis, tu recommences à zéro hein...So, c'est toi, puis ton linge, puis qu'est-ce qu'il te reste...Tu repars de zéro, tsé...Ce n'est pas facile... [...] le coin où je m'en vais, pour moi c'est un new ground, tsé...C'est un nouveau départ, c'est une nouvelle place... (Stéphane)

Moi j'ai l'intention d'aller finir mes jours dans le bois, comme trappeur... Quand je vais avoir fini complètement avec la justice là, au printemps prochain, j'ai comme l'intention de m'en retourner en forêt, par chez-nous, mon petit village là... [...] Mon but principal c'est de sortir d'ici, avoir ma place, pouvoir amener ma petite-fille chez-nous une fin de semaine, puis tout le kit, puis c'est ça... (Jean)

Chose certaine, ils sont plusieurs à se dire prêts et résignés à « ne plus retourner en dedans », se considérant désormais déterminés à appréhender cette sortie de prison comme la dernière :

Je n'ai pas aimé ça revenir, mais ça m'a aidé... À me ramener back sur le bon chemin, tsé... [...] Comme, je n'aimerais pas ça retourner en dedans... J'ai hâte d'avoir fini, il me reste quatre mois à ma fin de mandat, puis quand je vais avoir fini... [...] Je n'ai pas l'intention de retourner en dedans, puis je vais m'arranger pour ne pas y retourner, tsé... [...] Je vais faire un gros effort pour rester sur la bonne track... (Stéphane)

Enfin sorti, je ne vais pas retourner dans la cage... (Jean)

Puis là, ben là, tsé, je veux me reprendre en mains [...] Elle (sa fille) voit, quelque part, que je veux faire un changement... Je veux me placer... Je suis tanné d'être dans le milieu du crime, on va dire là... Je veux essayer de faire un homme de moi... (Pierre)
Moi je ne suis plus capable... Moi je retournerais là, je capoterais... Non, je suis bien dehors... Tsé là, tes petits moments... Juste voir les petits détails [...] Ça ne vaut même pas la peine... [...] juste le fait d'être libre, relaxer... [...] Parce que je pense, pas je pense, cette fois-ci, c'est la bonne... Je suis vraiment décidé, puis je suis déterminé... [...] Je suis vraiment tanné, puis pour les moments que j'ai vécu en si peu de temps, deux mois là que je suis sorti là, ils ont trop été beaux pour reperdre tout ça... (Dominic)

La position de *retraite anticipée* regroupe des personnes qui présentent un degré motivationnel considérable, dont l'acquisition d'une forme de sagesse en est en quelque sorte un des fondements. En effet, celles-ci manifestent une acceptation de leur passé et en tirent des leçons, qu'elles soient personnelles, éthiques ou générales, auxquelles elles comptent se référer pour poursuivre leur chemin :

Mais premièrement, c'est moi qui a fait du ménage dans mes amis... J'ai gardé les meilleurs, je n'en ai pas gardés beaucoup... Tsé, les amis que j'avais, c'est parce que j'avais de la coke, puis j'avais de l'argent... C'est pour ça que j'avais des amis là... Les vrais amis, on peut les compter sur le bout de nos doigts... [...] Il faut toujours se trouver des affaires à s'accrocher

après...Ça te prend un rêve, ça te prend quelque chose... [...] J'ai 57 ans moi là, puis je vais sortir d'ici meilleur que j'étais probablement...Donc, je vais en savoir plus, puis...Il n'y a pas d'âge pour apprendre... (Jean)

C'est un coffre d'outils que j'ai personnellement... [...] Il n'y a rien de terminé...C'est un cheminement perpétuel...Ça va continuer toute ma vie, puis je vais travailler ça toute ma vie...Puis, c'est de communiquer, puis de faire du social, puis de ne pas rester dans son coin que j'ai appris que tu peux avancer dans la vie, positivement... (Serge)

The real world, tsé...La vraie vie c'est en dehors, ce n'est pas en dedans... [...] Puis, c'est ça qu'il y a de ce...On va dire « métier » là...Du métier de trafic...Tu détruis des vies, puis je suis retombé dans la consommation encore, je n'aimais pas qu'est-ce que je faisais quand même, tsé...J'étais rendu que je prenais mon profit, puis je le consommais... [...] Tu tombes dans le même cycle que l'acheteur, tsé...Tu n'es pas mieux, tu es un consommateur qui fait de l'argent sur un autre consommateur...Ça détruit des vies, ce n'est pas correct, tu es mieux de rester loin de ça...C'est meilleur... (Stéphane)

Puis j'essaye d'être le mieux que je peux...Je ne suis pas parfait...Je ne le serai jamais... [...] Moi j'ai toujours dit avant : « L'amour, ce n'est pas important...L'argent est important...Le pouvoir »...Je réalise, après plusieurs années, et même trop, que c'est un pouvoir éphémère, tsé... [...] Ne te tourne pas la tête...Ne regarde pas en-arrière...Regarde en avant...Crois en toi, puis fixe-toi un but...Si tu te fixes un but, puis que tu es prêt à tout faire pour atteindre ce but-là, moi je peux te dire qu'il n'y a aucune porte qui va se fermer...Si tu es honnête envers toi-même, si tu as confiance en toi... [...] Tu ne peux pas donner à quelqu'un d'autre ce que tu n'es même pas capable de te donner à toi-même...Il faut que tu te regardes dans le miroir... (Pierre)

Mais tsé, je me dis, c'est quoi...Est-ce que je vais me sauver toute ma vie là!? Ma ville native c'est [nom de la ville], puis c'est à moi à faire les changements...Ce n'est pas la vie qui va changer pour moi là... [...] Je rencontre du monde des fois, mais ils savent que je suis en transition, je ne suis plus là-dedans, je ne suis plus avec eux-autres, puis ma vie a changé, j'ai vieilli... [...] Par mon erreur, j'ai été remonté... [...] Je suis capable de fonctionner, je l'ai prouvé à la société...Ben oui, j'ai ma place dans la société...Je suis humain, puis j'ai un cœur, puis des sentiments comme n'importe quel être humain peut avoir... (Dominic)

L'optimisme quant à leur avenir, bien que restreint, réside particulièrement dans les liens familiaux et/ou amicaux qu'ils entretiennent ou tentent de reconstruire, à la lumière d'expériences éprouvantes, du nombre d'incarcérations, de la durée de celles-ci et/ou des préjugés véhiculés à cet égard :

Oui (il avait des gens auxquels s'accrocher)... [...] Je pense à ma petite-fille, puis à mes deux filles...Je garde le moral... [...] Puis, elles (ses deux filles) aiment leur père quand même là, tsé... [...] Parce que je suis un gars...J'ai pris un coup pas mal dans ma vie moi... [...] J'étais en train de les perdre par exemple, mais je ne les ai pas perdues, donc... [...] Puis, j'avais fait pleurer ma plus jeune là, elle avait 12 ans, puis ça m'avait fait quelque chose... [...] Moi ce n'est pas pire, j'avais un ami, un chum de gars qui est venu me chercher, puis tout, puis j'ai mes filles... (Jean)

Ça aide beaucoup (d'avoir du support)... [...] Elle (sa femme) avec, elle a dit: « On va passer à travers, puis... »...Moi j'avais peur qu'elle me « câlice » là...J'étais ben avec elle, je l'aimais, tsé... [...] Moi j'ai été là dans les moments les plus durs, puis elle, elle a été dans les moments les plus durs, puis elle est restée là pour moi, puis là, aujourd'hui, je suis là pour elle... [...] Ça va être la même femme, en ostie, puis je suis ben content de ça... (Serge)

Par après, ben j'ai pris soin de ma mère les derniers cinq ans de sa vie...J'étais responsable pour ma mère, puis j'étais responsable pour mon frère...J'ai un frère qui est hyperactif... [...] Puis, elle (son ALC) est pour ça, elle est pour moi, que je vois ma famille... [...] C'est la seule chose (ses frères) qui m'adore...On a plus de père, on a plus de mère, tsé... (Stéphane)

Encore aujourd'hui, même si on ne se parle pas...Il ne faudrait pas que j'apprenne que quelqu'un a fait mal à ma sœur...Je pense que je retournerais en prison...Même mes frères, même si on ne se parle pas... [...] Lui (un de ses frères), c'est le numéro 3...Moi je suis le numéro 10... [...] On porte tous un numéro... [...] Lui (un autre de ses frères), c'est le 5...Lui c'est le premier mouton noir...Moi, je suis le deuxième... [...] Que je reprenne contact avec eux autres, par amour pour mes enfants...Parce qu'à quelque part, mes enfants, ils ont le droit de connaître leurs oncles...Ils ont le droit de connaître leur famille... [...] Ben, mes enfants c'est mes rayons...C'est la prunelle de mes yeux... [...] Tsé, ma fille, elle, ne voulait pas venir en prison...Elle ne voulait pas venir me visiter pantoute... [...] Bien tsé, on a une belle vie de famille maintenant...Ma fille, mon gars...Tous les jours, on se talk au téléphone... (Pierre)

Parce que moi j'ai un logement dans la cave chez ma mère...Donc, je suis déjà prêt quand je vais sortir... [...] La famille, c'est de leur montrer, tsé, les bonnes manières, puis leur montrer que tu veux aussi...Donc, je veux recréer un lien solide avec eux-autres, puis je travaille en double comme c'est là, pour leur montrer, puis leur prouver, mais ça fonctionne... [...] Même avec ma famille, je le sais, il y en a qui ne me parlent plus pantoute...Ils sont dans le jugement par-dessus la tête...Ça, ça leur appartient, ils verront avec les années que moi je suis...Je le sais que je suis capable... [...] J'ai un bon contact avec la première (ancienne conjointe)...La deuxième, un peu moins...Elle, à cause que je suis allé en détention, elle était un peu moins pour ça... [...] Je peux te dire, comme c'est là, l'obstacle le plus gros que je vis c'est que mon gars, je ne le vois pas... (Karl)

Que ce soit les parents, la fratrie, leurs propres enfants ou un ami, l'importance accordée aux relations interpersonnelles est significative en ce qui a trait à l'appréhension de l'avenir. De plus, l'abstinence aux drogues et/ou à l'alcool, le développement d'habiletés, notamment sociales, l'arrêt du tabagisme, la réorganisation des relations amicales, le déménagement sont des exemples, parmi d'autres, de modifications concrètes que réalisent les individus caractérisés par la position de *retraite anticipée*.

Le développement d'une forme de résilience, surtout engendrée par le nombre de périodes d'incarcération et l'expérience acquise, constitue une autre assise sur laquelle repose l'ouverture au changement. Cette forme de résilience est d'ailleurs palpable dans les propos de Jean et Serge :

Ben ça prend du courage, puis il ne faut pas lâcher...On voit la lumière du tunnel un jour ou l'autre...Un jour ou l'autre, on s'en sort...C'est de faire son possible pour s'en sortir...Mais il ne faut pas lâcher... (Jean)

C'est de ne pas perdre la foi, puis avoir confiance, puis de se motiver avec la volonté qui nous reste dans le corps... (Serge)

Quant à l'étiquette de détenu, les individus en position de *retraite anticipée* semblent y accorder peu de poids, ou mentionnent ne plus vouloir se soucier du regard des autres :

Ce sont leurs opinions à eux-autres, ils ont le droit de penser ce qu'ils pensent là...Tsé, un prisonnier, ce n'est pas tout le monde qui veut s'aventurer avec ça... [...] Mais moi, je me fou du monde...S'ils me jugent, ben c'est leur problème, tout le kit, tsé... [...] Malgré que, jusqu'à date, je n'ai pas l'impression de m'avoir fait juger...Ben je n'ai pas dit au monde vraiment pourquoi j'étais en dedans là, donc...Moi j'ai vendu de la drogue, je n'ai pas tué personne, je n'ai pas abusé de personne là...J'ai vendu de la drogue, donc c'est moins gênant qu'avoir abusé d'enfants là, tsé...Je n'ai pas de trouble avec ça moi...Ceux qui ne sont pas contents, ils ont juste à pas me parler, c'est tout... (Jean)

Moi, je suis un homme libre, puis je fais ma vie...Si tu n'es pas d'accord avec mes choix, ça te regarde, tsé...Mais moi, c'est mes choix que j'ai faits...Tsé, bon...Oui, je suis un ex-détenu...Oui, j'ai fait-ci, j'ai fait ça...Peut-être que tu ne l'acceptes pas...Mais c'est mon parcours à moi...C'est ma vie à moi, tsé... (Pierre)

C'est une carapace que je me suis fait...Moi je sais qui je suis, je connais mes valeurs, je connais qu'est-ce que je suis capable de donner dans la vie, puis qu'est-ce que je suis capable faire...Puis, je n'ai pas besoin de l'opinion des autres...Si quelqu'un me juge, ça lui appartient... (Dominic)

Somme toute, la position de *retraite anticipée* qualifie des personnes dont l'expérience carcérale est importante ; suffisamment pour qu'elles envisagent une vie différente de celle qui implique la criminalité et qu'elles adoptent les conduites et effectuent les changements nécessaires en ce sens. Le « demain » est perçu sous un autre jour, soit celui qui leur permettra de ralentir le rythme qui, à la lumière de leur vieillissement, a lui aussi changé.

Synthèse du chapitre

Tel qu'il a été démontré dans ce chapitre, la sortie de prison n'est pas un état, figé et uniforme, et il est possible de l'aborder d'un angle qui diffère de celui de la « réussite » et du « désistement ». Au contraire, et comme la typologie construite l'appuie, il s'agit d'un processus, erratique et singulier, dont les diverses positions qui le module dépendent de l'interaction de plusieurs facteurs, tant objectifs que subjectifs. En cela, le rôle de l'incarcération dans le parcours des sortants de prison, leurs attentes et projections quant à la vie après la détention et leur conception du changement sont les dimensions retenues pour construire la typologie présentée, laquelle met au jour les positions de *répit*, de *réflexion*, de *rétroaction*, de *révolte* et de *retraite anticipée* et dont le tableau suivant sert de résumé :

Tableau 12 : Récapitulatif de la typologie de sortie de prison

<u>Positions qui modulent le processus de sortie de prison</u>	<u>Rôle de l'incarcération dans le parcours des sortants</u>	<u>Attentes et/ou projections quant à la vie après la détention</u>	<u>Conception du changement</u>
<i>Le répit</i>	Pause; moyen pour s'arrêter, reprendre le contrôle et pour freiner une trajectoire de désaffiliation sociale.	Aucun plan précis, sauf la diminution, une fois à l'extérieur des murs, des attentes en termes de réussite sociale ou matérielle ou le maintien des mêmes, mais en ajustant les moyens pour les atteindre. Valeur importante accordée au support familial; toujours existant.	Résistance quant à l'assignation d'une autre identité que celle avant l'incarcération. Vision individualiste du changement. Primauté accordée à la volonté personnelle.
<i>La réflexion</i>	Expérience enrichissante pour entamer un « travail sur soi »; faire un bilan; une mise au point introspective.	Conception positive de l'avenir, qui réfère à un nouveau chapitre et un retour à la « vie ordinaire ». Lien significatif avec les membres de la famille.	Insatisfaction quant aux services dispensés en matière de réinsertion sociale, mais reconnaissance de la pertinence des foyers transitoires.
<i>La rétroaction</i>	Effet dissuasif sur une carrière criminelle à peine débutée. L'objectif est d'éviter à tout prix la reproduction des mêmes erreurs. Influence des pairs, décrits comme de « vrais criminels », sur le passage à l'acte.	Regard positif et réaliste sur la vie post-carcérale, même si elle implique de recommencer à zéro. La famille constitue un facteur de protection, une source d'espoir et un filet de sécurité favorable au cheminement.	Conformisme face aux règlements et programmes offerts, bien qu'obligatoires. Confiance et ouverture à l'égard du changement; redéfinition du bonheur et réappropriation identitaire.

La révolte	Critique aiguisée envers le système pénal et ses acteurs.	<p>Rapport contestataire face à la société, ses normes, ses lois et le système judiciaire qu'elle régit.</p> <p>Appréhension négative du futur, à la lumière des attentes auxquelles se conformer.</p> <p>Sentiment de culpabilité envers les proches.</p>	<p>Indignation face aux services offerts en matière de réinsertion sociale, perçus comme contraignants.</p> <p>Difficulté à se dissocier de l'étiquette d'ex-détenu.</p>
La retraite anticipée	<p>Usure engendrée par la lourdeur du passé carcéral.</p> <p>Évolution quant à l'« agir délictueux », dont découle le désir de retrait du « monde criminel ».</p>	<p>Projections simples.</p> <p>Résignation quant à la carrière criminelle.</p> <p>Reconstruction des liens familiaux et/ou sociaux.</p>	<p>Respect des règles et exigences, mais sans pour autant les endosser.</p> <p>Degré motivationnel important.</p>

Ces positions réfèrent donc à l'interprétation des dimensions susmentionnées et par le fait même, au sens que donne les hommes à la suite d'un ou plusieurs parcours en prison. Or, qu'en est-il de cette expérience du point de vue de ceux qui sont chargés d'intervenir auprès des sortants de prison ? Qu'est-ce que sortir veut dire selon eux ? C'est entre autres ce qui sera abordé dans le chapitre suivant consacré au point de vue des intervenants du CRCO avec lesquels je me suis entretenue. Il sera donc possible de saisir la place qu'ils occupent au cœur de la démarche qu'est la sortie de prison et leurs perceptions à son égard.

CHAPITRE 6 : PROFESSIONNALISER LE « DEHORS » : POINT DE VUE DES INTERVENANTS

« Nos compliments, puis tout ça, c'est comme de l'engrais, on n'arrête pas d'essayer de nourrir la plante au lieu de la couper continuellement » (Félix)

Ça prend tout un village pour sortir de prison. Ce proverbe africain revisité permet d'introduire ce chapitre, qui aborde la réalité des intervenants qui accompagnent des individus vers le retour dans la communauté après un parcours d'incarcération. En effet, la sortie de prison, qui est une expérience de vie singulière et propre à chaque personne, est aussi en parallèle un processus social dont l'imbrication des interactions qu'il génère en constitue le sens. Cela revient à dire que la sortie de prison « se travaille » en collaboration avec d'autres acteurs que le sortant lui-même, notamment avec les intervenants des foyers transitoires comme le CRCO.

6.1 Sur le continuum de la clinique et de la probation : intervenir auprès des sortants de prison

Dans ce cas, quel espace comble l'intervenant dans le cheminement de l'individu anciennement incarcéré? Quel rôle joue-t-il? Détient-il le même bagage que ses collègues? Au fond, la « réinsertion sociale » des ex-détenus est-elle un domaine strictement réservé à certains professionnels?

Considérant que les membres de l'équipe du CRCO partagent à peu près tous le même champ d'étude, soit la criminologie (ou un dérivé, tel que Techniques de réadaptation et de justice pénale), il y a d'abord lieu de questionner la place du service social en la matière, à savoir les raisons principales pour lesquelles le vécu et les conditions des personnes incarcérées sont, encore

à ce jour, très peu explorés dans les écrits et les pratiques en service social. Effectivement, depuis les années 80, les sujets qui s'inscrivent dans le volet sociojudiciaire suscitent moins d'intérêt dans cette discipline (Dufour, 2011). Cette désertion s'explique par divers facteurs auxquels Dufour (2011) s'est attardée, notamment la contradiction que soulèvent les interventions dans ce secteur – souvent en contexte non-volontaire et d'autorité – face aux « [...] valeurs de justice sociale, d'autodétermination et de respect de la dignité de la personne » (p.71) prônées en service social. Qui plus est, l'orientation, souvent cognitive et comportementale, des programmes de réhabilitation et l'obligation de mettre en œuvre rigoureusement ces derniers entrent en conflit avec la « liberté » d'approche que valorise la profession concernée. Le fait également que les travailleurs sociaux manquent de formation en ce qui a trait à l'appareil judiciaire et ce qu'il sous-tend s'avère un autre motif qui, lui, entraîne chez ceux-ci un sentiment de non-reconnaissance de la part du corps disciplinaire y étant associé.

Ces éléments expliquent, en partie, qu'il y ait peu de travailleurs sociaux dans les organismes qui ont pour mission de contribuer à la réinsertion sociale des individus ayant vécu un passage en détention. Toutefois, et comme je m'apprete à le décrire, ils sont tout à fait outillés pour remplir ce mandat et faire face aux défis/enjeux qu'il comporte. Au fond, il requiert avant tout un intérêt pour l'humain et son bien-être, et non pour ce qui lui est reproché, comme l'avance Félix, un intervenant du CRCO : « *Moi, ma passion n'est pas la criminologie, n'est pas la criminalité comme telle, c'est d'aider l'individu à grandir* ».

Vague, ambigu et englobant, le titre d'« intervenant », que l'on utilise en effet à différentes sauces, laisse place à une multitude d'interprétations. Dépendamment du contexte de travail, il suppose pourtant des tâches particulières, sur lesquelles j'ai d'ailleurs questionné les employés du

CRCO que j'ai rencontrés. Les intervenants qui oeuvrent en son sein se distinguent non seulement par les fonctions qui leur sont attribuées, mais aussi par le rôle qu'ils occupent.

Le « conseiller en intervention » est responsable du suivi personnalisé des résidents qui lui sont assignés. Il rencontre chacun de ceux-ci une fois par semaine, à moins qu'il nécessite un encadrement sporadique supplémentaire. Son *case load* peut varier entre huit et douze dossiers. Par « suivi personnalisé » il est entendu qu'il est chargé de l'élaboration, conjointement avec les partenaires des Services correctionnels et le sortant de prison lui-même, d'un plan d'action du résident (PAR) par l'entremise duquel des objectifs, des moyens pour les atteindre et l'échéance prévue sont établis.

Son rôle, d'une part, est d'assurer le respect des règles internes de la maison de transition, qui s'approche davantage ici de la surveillance que de l'intervention :

Ben c'est ça, la nuit dans le fond, c'est que...Vu que tout le monde dort, c'est plus de la surveillance que de l'intervention... [...] Mon rôle est aussi de faire respecter les règlements de la maison...Faire respecter leurs conditions... [...] Oui, on peut le faire...Ils appellent ça, dans le fond, des vérifications téléphoniques... (Joëlle)

Oui, on est là pour surveiller, puis tout...Ben dans le fond, à la maison de transition, pour moi, les deux objectifs justement...Les aider à cheminer, mais aussi protéger la sécurité... (Justine)

[S'assurer que] les gars sont debout le matin, [qu'ils] vont travailler, [qu'ils] font de la recherche d'emploi... [...] Il y a des règlements, puis on est sur les principes, tsé il faut que tu respectes telle affaire, si tu ne le respectes pas, ben on est désolé, mais on va retirer...Tsé, on essaye de laisser des chances aussi là, ce n'est pas parce que tu consommes une fois qu'on te retourne en dedans [...] (Marie-Pier)

Néanmoins, au-delà de cet aspect de surveillance à l'interne, le rôle premier du conseiller en intervention est celui de l'« encadrement clinique » des hommes qui lui sont attitrés, soit de veiller

à leur cheminement et leur « bon fonctionnement » au CRCO, et ce, en étroite collaboration autant avec les intervenants communautaires et « sur le plancher » qu'avec les ALC/agents de probation. Il va par exemple se référer aux notes rédigées par les intervenants « sur le plancher » pour en savoir davantage sur les activités d'un résident en particulier en son absence et les interventions effectuées dans cette optique. Hélène résume le travail ou l'« encadrement clinique » du conseiller en intervention ainsi :

Les seules personnes à qui les résidents sont assignés, c'est aux conseillers... Parce que le rôle du conseiller c'est vraiment de vérifier l'employabilité... C'est surtout lui qui travaille avec l'ALC/agent de probation... Donc tout ce qui a rapport vraiment au plus concret, réinsertion, études, emploi, fréquentations, enquête communautaire... Des fois les conseillers négocient avec les ALC sur certains thèmes qui peuvent être dans leur plan correctionnel...

Outre les tâches connexes qui se rattachent à son titre, dont la supervision des stagiaires, le remplacement occasionnel du directeur adjoint, etc., ce « faiseur de différence », parmi d'autres, porte en quelque sorte des souliers similaires à ceux que portent les ALC/agents de probation :

[...] j'ai aussi le rôle un peu comme l'agent de faire respecter les choses... [...] J'ai un rôle très similaire, comme je dois remplir les objectifs, le gars doit aller travailler, je dois faire respecter les conditions comme l'agent [...] (Félix)

Cependant, il semble que le conseiller en intervention se situe moins dans le « contrôle », la « surveillance », la « rigidité » et la « gestion du risque » que les pairs avec lesquels il travaille :

Je suis en interaction autant avec les gars que les Services correctionnels, mais dans notre rôle à nous, on ne contacte pas les ressources... C'est vraiment le rôle de l'agent, puis je trouve que c'est bien parce que cette différence de rôle-là, sans dire qu'on est le confident du gars parce qu'on n'est pas son confident [...] Il sent moins la contrainte, il sent moins qu'on cherche à vérifier tout le temps ses informations, puis veux, veux pas, ça l'a un impact sur le gars, il se sent beaucoup plus à l'aise... [...] Ce n'est pas nécessairement mon mandat la gestion du risque... (Félix)

En cela, bien qu'ils se définissent comme un « intermédiaire » entre eux, les « acteurs légaux », et les individus en transition post-carcérale, le conseiller en intervention incarne tout de même le « personnage de négociateur » lorsqu'il s'agit justement de négocier avec les ALC/agents de probation les objectifs préalablement fixés que les sortants de prison doivent atteindre lesquels, selon les dires, tiennent souvent peu compte des besoins prioritaires ou le départ officiel de l'un d'entre eux :

Comment tu veux aller faire des entrevues par ton c.v., il faut qu'il aille un c.v. ce gars-là, puis il faut qu'il trouve quelqu'un qui est prêt à le prendre là...[...]...C'est beau de dire, va te trouver un emploi, mais ce n'est pas toujours... [...] L'intervenant comme tel ne va pas sentir cette pression-là parce que l'intervenant ne va pas se faire reprocher ça...Le conseiller peut se le faire reprocher par contre, donc lui aurait plus de pression... (Marie-Pier)

Donc, je pense qu'un conseiller ne peut pas juste être quelqu'un qui dit: « Bon, on va travailler ses objectifs »... (Félix)

Puis là, il voit son agent de probation et son conseiller, et là, eux, ils prennent les décisions... (Justine)

Concernant les intervenants communautaires et le coordonnateur du PSC, ils assurent quant à eux la « supervision » et le « suivi clinique » dans la collectivité des personnes ayant purgé une peine de ressort provincial, que Bruno se représente comme « [...] une intervention de communauté, d'aller vers les gens [...] ». Par contre, l'agent de probation demeure toujours le « responsable légal » d'une majorité, à l'exception de celles qui sont en sursis (alternative à l'emprisonnement qui se purge dans la communauté, sous réserve de conditions spécifiques) dont la « responsabilité légale » appartient aux intervenants communautaires et au coordonnateur. Ils sont donc chargés de signaler tous les manquements; la déposition passe par l'agent de probation, mais la primauté quant à la reconnaissance de ceux-ci leur revient. De plus, ils travaillent en étroite

collaboration avec les conseillers en intervention puisqu'ils figurent au dossier des résidents du CRCO qui leurs sont assignés et sont seuls en charge une fois leur départ de la maison de transition.

Au même titre – sinon plus – qu'avec eux, il existe une liaison partenariale très serrée entre les acteurs « qui suivent ». Le travail des uns est dépendant du travail des autres, étant donné que dorénavant, les agents de probation, afin d'assouplir leurs tâches, évaluent uniquement le dossier et ce sont les intervenants communautaires/coordonnateur qui en font le suivi (« *Avant, l'agent faisait l'évaluation, et le suivi...Aujourd'hui, ils en font le minimum possible, parce qu'eux aussi sont sur nourris d'évaluations à faire, de rapports, puis tout ça...Fait qu'ils nous les ship pas mal tous...* » (Stéphanie). Par conséquent, les intervenants communautaires/coordonnateur sont appelés à « négocier » quotidiennement avec les agents de probation, mais le verdict final est généralement attribuable à ces derniers qui, officiellement, sont leurs « supérieurs » hiérarchiques :

Donc, on est toujours aussi en communication avec les agents de probation...On détermine: « Écoute, ça fait deux ans que je l'ai, je pense qu'on est prêts à »...Donc tsé, tu n'es plus obligé de venir me voir, on décide avec l'agent de probation...Il faut avoir de bons arguments... [...] Si jamais l'agent de probation décide de dire: « C'est beau, on arrête la surveillance là »...C'est parce qu'il a atteint les objectifs... [...] Le défi c'est vraiment de dire: « Ok...Lui est en probation depuis deux ans, lui on va le voir une fois par six semaines »...Mais il faut que tu aies l'accord de la probation... [...] parce qu'on a quand même des barèmes à respecter là, on a quand même un cadre légal et la probation nous supervise là... (Bruno)

Parce que dans le fond, l'agent de probation fait l'évaluation, il décide des objectifs à travailler, puis s'il y en a beaucoup, puis il voit que c'est un profil qui devrait aller à un intervenant communautaire, pour un suivi plus en profondeur, ce serait à nous... (Stéphanie)

L'ampleur de cette collaboration est telle que les intervenants communautaires/coordonnateur sont justement perçus par les ex-détenus comme des agents de probation. Pour se distancier de cette image, d'après Bruno, l'aide qu'ils apportent doit davantage

se réaliser dans la communauté. À ce propos, les intervenants communautaires/coordonnateur, tout comme les conseillers en intervention, ont la possibilité ou la « liberté », malgré la présence plus « contraignante » des agents de probation dans l'exercice de leurs fonctions, de ne pas appliquer avec rigidité le plan d'intervention, afin de s'adapter conséquemment aux objectifs, aux motifs et à la volonté de la personne, comme l'explique Bruno :

[...] Mais tsé, quand il manque une rencontre, je ne le chicane pas non plus là... [...] Parce que moi, la première chose que je travaille c'est dire qu'est-ce que tu veux faire... Ce n'est même pas de savoir le plan de la probation, le plan là, on le met de côté, je dis: « Toi, qu'est-ce que tu veux faire? Vraiment là... Veux-tu retourner à l'école? Tu es passionné de quoi toi? »...

Il n'empêche que les intervenants communautaires, s'ils sont perçus par les sortants de prison comme des agents de probation, sont aussi parfois considérés par les policiers comme des « ennemis » du système, qui travaillent à l'encontre de la « protection de la société ». Cette perception fait en sorte que ces derniers démontrent peu de reconnaissance à l'égard du travail des intervenants communautaires et surtout, des individus qu'ils cherchent à aider :

Autant que, souvent, les policiers ne nous aiment pas nous, les intervenants communautaires... Ils nous détestent... « Hey! On veut telle information sur telle, telle, telle personne »... « Ben c'est parce que Monsieur matricule X whatever, c'est confidentiel »... « Ben c'est parce que tu n'aides pas à protéger la société »... [...] Des fois, les gens qui sont supposés être nos alliés, je suis perçue par eux comme étant un ennemi parce que j'aide à faire de la réinsertion sociale... Ça ne va jamais se faire directement, mais c'est juste dans le regard... [...] Eux sont tous contents : « On vient chercher notre sac de garbage, let's go, gros bras »... Ça paraît... (Hélène)

Ainsi, qu'ils interviennent en clinique ou dans la communauté, les intervenants doivent combler simultanément des rôles distincts et parfois contradictoires auprès des sortants de prison et des partenaires qu'ils côtoient, soit à la fois les rôles d'« agents de contrôle » et d'« [...] agents d'aide, d'accompagnement, de liaison entre la prison et... » (Bruno). En ce sens, les intervenants,

qui ne se définissent pas comme des « thérapeutes », mais comme des « responsables de suivis », sont sommés de faire respecter les conditions et les objectifs qui sont établis dans le plan d'intervention du sortant de prison, de prévenir la récidive et de contribuer à la protection de la société, tout en l'écouter, l'aidant, le soutenant et le guidant dans son cheminement.

6.1.1 Le pouvoir discrétionnaire des intervenants : « savoir jongler avec les mots »

Si le conseiller et l'intervenant communautaire/coordonnateur négocient leur rôle en étroite collaboration avec l'ALC/agent de probation, ils s'accordent un certain pouvoir discrétionnaire en se dotant d'une certaine marge de manœuvre quant à l'application à la lettre du plan d'intervention. Sans être « psychologue », ils tentent à cet effet d'être avant tout à l'écoute de la personne, en s'adaptant notamment à sa volonté, ses motifs ou à la situation dans laquelle elle se trouve :

On a un plan d'intervention, mais je vais être bien honnête, je ne suis jamais le plan d'intervention...Le gars est devant moi, je prends le temps de lire des notes que j'ai faites au préalable, savoir il est rendu où dans son cheminement, dans ses objectifs, mais j'essaye tout le temps de commencer la discussion en disant : « Comment ça va? Est-ce qu'il y a quelque chose qui te dérange en ce moment? Est-ce qu'il y a quelque chose que tu aimerais m'exprimer? »...Puis là, vraiment, je fais le tour, ton employeur, ta conjointe, le CRC même, les règlements, avec ton agent, puis je te dirais qu'à partir de là, c'est là que je détermine c'est quoi le besoin...C'est certain que j'ai des objectifs que je veux travailler, sauf qu'un moment donné, si le gars est en crise, ce n'est pas le temps de travailler sur sa recherche d'emploi, exemple... (Félix)

Sachant que leur jugement opère ou influence plus ou moins celui des ALC/agents de probation, les intervenants du CRCO (incluant les conseillers et les intervenants communautaires/coordonnateur) sont tout de même libres de « choisir leurs batailles » et d'adopter des stratégies pour apporter indirectement leur contribution et « se faire entendre ». Ce qu'évoque Félix en est un exemple, qui considère qu'il peut aider les personnes à ce qu'elles développent

elles-mêmes des moyens de communication et de négociation avec leurs agents, sans avoir à mentir ou cacher certains faits :

Il y a plus de chances que je guide le gars, comment en parler à son agent, quoi dire exactement, puis moi je vais appeler l'agent, puis je vais essayer de remédier à ça...Puis, trouver des mesures alternatives rapidement, puis le gars, lui, propose à son agent, puis l'agent, lui, est tout impressionné, ça, c'est plus mon rôle que d'essayer de cacher sa consommation... (Félix)

L'une des conséquences de la collaboration étroite des intervenants et des agents demeure la « bureaucratie » qu'elle implique. En fait, plusieurs interviewés ont souligné que la rédaction de rapports, le « rendre-compte » et la complexité des procédures accaparaient plus que la moitié de leur temps; temps qu'ils souhaiteraient pouvoir investir auprès de leur clientèle :

Puis après, je pense qu'on est rendu un peu trop « fonctionnaire »...Au niveau de ce qu'on écrit, c'est beaucoup de rendre-compte...Ça là, on est comme fatigués de ça...En même temps, on a un contrat qui nous le demande, qui nous l'oblige, mais c'est au-delà de ça... [...] Tu as toujours un peu la charge de dire: « Est-ce que j'ai tout fait!? »...Et dans la totalité de la semaine ou dans ce que tu as à faire là, on veut ben faire tout, mais on n'arrive pas parce qu'il y a trop, trop, trop...Donc, la rédaction demande trop de temps...La charge de travail, admettons, c'est comme un 60% d'écriture, alors que le reste, c'est 30% d'intervention... [...] C'est ça que j'aimerais avoir de moins en moins, c'est à répondre tout le temps...À répondre...Ça devient vraiment fatiguant... (Bruno)

On a trop de dossiers, pour ce qu'on devrait faire dans les dossiers... [...] Il y a tellement de procédures, de démarches, de façons de faire qui sont différentes...De tout le temps être à jour dans tout ça, c'est hyper difficile... (Stéphanie)

Puis en 8 heures, faire 6 rapports, des fois tu en as pas assez... (Hélène)

Or, la rédaction de rapports peut aussi être vue comme une stratégie utile pour satisfaire, du moins en apparence, les attentes des partenaires des SCC et du même coup, avoir le sentiment de s'être impliqué. Partant du principe selon lequel « [...] sur papier c'est beau [...] » (Marie-Pier) – bien que ça ne soit pas toujours représentatif de la réalité –, les intervenants peuvent « jouer avec les mots » pour que leurs rapports agissent en faveur de certains résidents; « faire mousser » leur

rétroaction au sujet de leur cheminement, et ce, parfois même juste en « cochant » la « case appropriée », mais qui, pour quelques interviewés, ne signifie pas grand-chose :

Oui, on a des bilans écrits, mais ça ne veut rien dire, des fois là...Il participe, puis il est présent...Ça veut dire quoi ça? (Stéphanie)

Il est sur la liste, donc c'est cocher... (Marie-Pier)

Il faut que tu saches manipuler les mots...Il faut que tu saches des fois être subtile dans ton rapport...Des fois, il faut que j'aille un peu comme un masque dans mon rapport...Oui, il faut que je dise les gestes, mais des fois, il faut que je choisisse les mots en fonction de l'effet que je veux que ça aille, et en fonction de la gravité... [...] Je n'ai pas le droit à l'erreur avec lui (le sortant de prison) selon les critères du SCC... (Hélène)

C'est sûr qu'un gars qui a passé la soirée ici, puis qu'il ne s'est rien passé de spécial, ben je vais quand même noter qu'il était de bonne humeur, puis qu'il a passé la soirée au centre à jaser avec d'autres résidents, ou quoi que ce soit... (Joëlle)

« Mais j'ai mon C.V., mais je ne sais pas trop quoi faire avec »...Donc là, ça paraît bien dans les rapports... [...] Puis, quand le gars me dit : « L'atelier ne me donne absolument rien », ce serait une grave erreur de ma part d'essayer de le convaincre que ça lui donne quelque chose...Je vais plutôt dire: « Ok, ouin...Je comprends...Peut-être à ta place moi aussi ça ne me donnerait rien, ça se peut »...Puis là, il se sent rassuré...Nous, sur papier, il faut marquer qu'il a participé au programme, ça paraît bien [...] Puis nous, je t'avoue, comme conseillers, quand il va au NA, puis il nous remet la feuille, ça facilite notre job, bon ben, on n'aura pas de problème avec l'agent, l'agent ne sera pas sur son cas... (Félix)

6.1.2 Entre aidant et surveillant : le double rôle de l'intervenant

Outre le fait de devoir négocier, comme on l'a vu, leur rôle avec les agents du système (ALC/agents de probation), les intervenants doivent également, comme l'explique dans ses mots Hélène « [...] jongler avec deux dichotomies [...] » à l'intérieur même de leur propre rôle, c'est-à-dire de concilier ces deux mêmes objectifs que sont d'un côté, la « protection de la société » et, de l'autre, « l'insertion sociale » des personnes anciennement détenues :

C'est dans le fond d'être capable de jongler avec deux dichotomies...C'est très difficile, sauf que je dois à la fois m'assurer de la protection de la société, et à la fois je dois faire de la réinsertion sociale... (Hélène)

Ainsi, pour les intervenants, il est parfois difficile d'assimiler le double rôle de l'aidant et du surveillant, comme c'est toujours le cas pour Hélène, qui dit :

J'ai deux chapeaux...C'est très difficile à porter...Parce qu'autant que je veux aider la personne à s'insérer dans la société, mais autant que, des fois, quand la personne vient se confier à moi, tout dépendamment de la gravité de l'acte...Ben là des fois, selon l'intervention que je vais faire, ben ça peut avoir un gros impact sur la vie de cette personne...

L'âge des intervenants viendrait aussi renforcer cette difficulté, en plus d'affecter leur crédibilité quant au « personnage plus autoritaire » auquel ils doivent parfois recourir :

Puis, tsé moi, la plupart du temps, je suis plus jeune qu'eux, donc pour eux, de voir une jeune femme intervenir, puis faire respecter les conditions, puis tout ça, tsé, pour eux, c'est plus difficile... [...] C'est sûr qu'il y en a pour qui c'est difficile du fait que...« Ah, c'est ça, tu es jeune, puis moi je suis plus vieux, donc ce n'est pas une petite jeune qui va me faire respecter »... (Joëlle)

Quoiqu'*a priori* contradictoire, et exigeant, le rôle d'« aidant » permet à certains de distinguer à la fois moralement et professionnellement leur travail des agents (« *Oui, c'est sécurité, mais moi je suis de celles qui aident là...Je veux aider les gars à s'en sortir...Tandis que policiers, agents correctionnels...* » (Hélène). De plus, les intervenants se démarquent également par leur omniprésence dans le quotidien des individus auprès desquels ils travaillent; leur proximité avec ces derniers; leur « travail de terrain » ou « de plancher », tout en représentant auprès d'eux l'« autorité » :

C'est que moi, en tant qu'intervenante, j'ai quand même certains pouvoirs... [...] on est vraiment plus sur le plancher avec les gars... (Hélène)

Oui, c'est sûr que j'ai du bureau à faire, j'ai des papiers, puis tout ça, mais c'est beaucoup plus terrain là, tsé genre, sur le plancher, puis je suis avec eux autres... (Joëlle)

Tu es comme un peu l'autorité, je n'aime pas le mot « autorité » là, mais quand tu es sur le plancher, tu as le contrôle, c'est toi qui es là, puis c'est toi qui prends les décisions... (Marie-Pier)

Être un intervenant au CRCO c'est concrètement, d'une part, remplir des tâches administratives (répondre aux appels téléphoniques, noter les déplacements des résidents, rédiger des notes, etc.) et routinières (assurer la maintenance et le bon fonctionnement de la maison, superviser la prise de médicaments, effectuer les rondes la nuit, etc.). D'autre part, sur le « plan relationnel », c'est de faire « [...] un peu une job de maman qui n'a pas été faite dans le passé... » (Hélène). Les paroles de Marie-Pier appuient, d'une façon, cette même vision : « [...] à chaque jour on remplit son coffre avec lui (le résident), en espérant qu'il sorte d'ici avec un coffre à outils bien garni là, tsé... ». Pour interpréter la figure maternelle et garnir le « baluchon » des sortants de prison, ils vont entre autres les accompagner dans leurs démarches, les motiver, leur apprendre à se responsabiliser et les aider à satisfaire leurs objectifs.

Les intervenants choisissent d'adopter en ce sens un rôle de *leader* plutôt que d'« autorité ». Ce premier rôle consiste à « guider » la personne, la « conscientiser », la faire « évoluer » progressivement, plutôt que de la diriger ou la « brasser » :

Mais moi, ce n'est pas une question de la brasser (le résident), c'est une question de le conscientiser [...] Je pense qu'un conseiller clinique, qui est tout le temps avec le gars, doit avoir un leadership avec le gars, puis parfois avec l'agent... [...] À la fin, le vrai respect c'est celui qui fait évoluer le gars... [...] Moi je me dis, un conseiller qui apporte un bagage personnel énorme va rentrer en relation avec les gars beaucoup plus vite, il va les guider plus vite... (Félix)

Le « personnage plus autoritaire » aurait *a priori* moins d'impact quand vient le moment d'échanger avec les ALC/agents de probation qui, au contraire de la posture des intervenants, auraient une « [...] soif pour la domination » (Félix). Cette différence de posture place les

intervenants dans une position de « négociation » constante avec ceux-ci. Dans un premier temps, ils sont sommés de « vendre » leur approche; de trouver les arguments « les plus solides », « les plus persuasifs », pour justifier leur façon de faire et de voir les choses :

Mais moi ce qui est difficile dans mon emploi c'est de faire comprendre à l'agent de libération: « Pèse sur les breaks là, arrête de brusquer le gars »... [...] je ne fonctionne pas avec les conséquences...Les agents viennent à me respecter, mais c'est difficile quand même leur faire comprendre que de brusquer un gars, il ne va pas évoluer plus vite, il va régresser [...] Ça revient un peu à qu'est-ce que je disais, jongler la stabilité émotionnelle du gars versus les attentes du Service correctionnel...Des fois, malheureusement, ils ne comprennent pas que le gars, quand il sort, il a besoin d'une période d'adaptation... [...] Parce qu'il y a une agente un moment donné qui m'a dit, puis on est proches quand même là, je ne l'ai pas mal pris, mais elle a dit: « Félix, vas-tu arrêter de le couvrir? »...J'ai dit: « Je ne suis pas en train de le couvrir, c'est que tu veux tout couper ses fins de semaine, ses soupers privilèges parce qu'il n'a pas trouvé un emploi, mais le résultat, il ne contrôle pas, il contrôle seulement l'effort, puis son effort est très satisfaisant »... [...] Tout d'un coup que moi j'arriverais, puis je dirais: « Ben, le gars on ne va pas le brusquer, tout ça »...Puis, un conseiller arriverait, puis dirait: « En tout cas, moi je trouve que c'est un ostie de paresseux ce gars-là »...Puis là, l'agent a soif pour la domination...Ils ont souvent soif pour ça, donc quand il y a un discours d'écraser, plus à la droite, souvent ils se lancent sur ça... (Félix)

Je pense que les agents de probation, puis les agents de libération conditionnelle, ils s'en foutent...C'est mon opinion là...Ils ont peur de se tromper, ils ont peur de se faire pointer du doigt... [...] Ils ont peur de se tromper, donc ils aiment mieux être stricts, comme ça, ils ne se trompent pas, puis tout le monde est content... (Marie-Pier)

Puis, c'est sûr que la communication entre les agents de probation puis nous, intervenants, ce n'est pas pareil d'un intervenant à l'autre, à un agent à l'autre... [...] Parce que la plupart des agents là, [...] c'est vraiment le respect des conditions qui priment, et non la réinsertion...Donc nous, quand on a des évaluations annuelles là, de ce qu'on fait, comme notre mandat, nous les intervenants, c'est soit qu'ils disent : « Vous n'êtes pas assez dans le compte-rendu », ou le contraire : « Vous êtes trop dans le clinique »...Tsé, il y a tout le temps comme une vague de genre « Vous n'êtes pas assez sévères, ou vous l'êtes trop, mais vous oubliez votre mission »... [...] Mais il y a des agents qui sont comme : « Ah, c'est ça la règle, il faut que ce soit de même »...Puis, il y en a d'autres qui vont être ouverts... (Stéphanie)

Donc le gars joue un peu au Bingo, dépendamment de son agent de libération conditionnelle...Il y en a une qu'on connaît, je ne nommerai pas son nom, elle est précise, au bout...Elle est au pied... (Hélène)

Cette forme de « négociation » se manifeste également quant au rendement de décisions importantes concernant les clients dont tous les deux ont la responsabilité et dont la primauté revient plus souvent qu'autrement aux ALC/agents de probation :

Puis, des fois, c'est là que l'agent va appeler, puis va me dire: « Écoute, il n'a pas rempli ses obligations-là dans sa semaine, donc on va couper sa fin de semaine »...Puis là, moi je suis: « Ok, je comprends ton point de vue, mais quand on coupe sa fin de semaine, on coupe le temps avec ses enfants, on coupe aussi le fait que peut-être lui et sa femme, il y a un froid parce qu'il a été incarcéré, puis il a besoin de se rapprocher de sa conjointe...[...]...Si on coupe tout ça, puis on dit, ben on va te faire comprendre qu'il fallait que tu fasses ça, c'est comme, on va tout démolir autour de lui pour qu'il comprenne le seul morceau en place »... (Félix)

Tsé, on essaye de laisser des chances aussi là, ce n'est pas parce que tu consommes une fois qu'on te retourne en dedans, mais malheureusement, ce n'est pas toujours notre décision...On est la dernière marche là... [...] Puis tsé, on n'est pas toujours en accord, ce n'est pas notre décision hein, le mandat...C'est l'agent de probation ou l'ALC qui tranche...Des fois, nous on est comme, ben on était prêt à retravailler avec lui, sa place ce n'est pas en dedans là... (Marie-Pier)

[...] ils (les sortants de prison) n'ont même pas de support de leur ALC quand c'est eux qui sont supposés leur donner le plus de support et le moins de restrictions...C'est nous et c'est les conseillers qui sont...Des fois, on est en train de négocier avec les agents de libération : « Ben c'est parce que peux-tu être plus slack sur cette condition-là? »... (Hélène)

6.2 Les stratégies et le style d'intervention en contexte non-volontaire

Comme nous le verrons dans les prochaines sections, les caractéristiques de la population ciblée, de même que le contexte non-volontaire en appellent au développement de stratégies et d'un style d'intervention particulier. Ces derniers ne relèvent pas tant d'une approche, d'une théorie ou d'une technique spécifique, mais se définissent de manière pragmatique à même souvent les résistances et les défis rencontrés sur le terrain.

En réponse à la question plutôt large « Comment décrivez-vous cette population? », les intervenants vont tenter en principe d'aller au-delà de l'étiquette, en n'opérant pas de distinction

morale entre le « criminel » et le « délinquant » des autres individus. Pour Joëlle par exemple, l'ex-détenu « [...] *c'est un humain comme tout le monde là, je veux dire...* ». Pour Stéphanie, c'est « l'erreur qui est humaine » et le « délinquant », c'est celui « qui s'est fait prendre » dans son erreur :

Des êtres humains...Je ne peux pas les, tu sais, je ne peux pas dire que tu peux identifier un délinquant de quelqu'un qui n'a jamais fait de crime parce qu'on a tous fait des erreurs dans notre vie...C'est juste une question de c'est quoi, puis est-ce que tu t'es fait pagner...Veux, veux pas...Donc moi je ne les vois pas différemment de quelqu'un d'autre, qui n'a pas de dossier judiciaire là...Je ne sais pas...

Les caractéristiques objectives qui permettent d'identifier les personnes ayant connu un parcours d'incarcération reposent essentiellement sur leur passage en détention et leur dossier judiciaire. Au-delà de ce point commun, les intervenants du CRCO jugent que chacune d'entre elles est unique, de par son bagage personnel.

Or, globalement, les intervenants considèrent, en deçà de l'étiquette, que les résidents du CRCO sont des individus chez qui la « misère » est palpable, qu'ils sont « carencés » à plusieurs niveaux et « [...] qui ont un coffre à outils vide et qui ne savent pas où aller » (*Marie-Pier*). Une majorité d'entre eux ont peu de scolarité, une faible estime (« *Le « paraître » est fort, mais le « être » est à travailler* » (*Félix*), éprouvent des problèmes de consommation (drogues et/ou alcool) et présentent des lacunes sur le plan des habiletés sociales qui mènent à de mauvaises fréquentations et un support social restreint. Souvent issus de milieux défavorisés et victimes d'une éducation familiale précaire, le « passé trouble » et la reproduction des vices inculqués sont des éléments auxquels de nombreux interviewés ont fait allusion pour décrire la clientèle du CRCO :

Puis, je te dirais qu'il y en a beaucoup que leurs problématiques viennent de quand ils étaient jeunes, puis là, tsé, ils gardent ça...Ils ont trainé ça pendant des années, puis là,

rendu à 30-40-50 ans, ben là ils se retrouvent en dedans parce qu'ils ont commis des crimes... (Joëlle)

Ce sont des gens qui ont passé par les Centre jeunesse qui nous arrivent, ils sont carencés sur pleins de choses, tsé...D'avoir travaillé beaucoup au noir, pour beaucoup longtemps, tsé, puis ils ont de la misère à penser de retourner travailler légal, sur le payroll... (Bruno)

C'est une population très carencée...C'est une population, malheureusement, que je me rends compte que s'ils avaient seulement eu deux, trois conseils de plus dans la vie, qu'ils ne seraient peut-être pas là... [...] parce que souvent, papa et maman n'étaient pas à la table à manger, en train de leur transmettre ce bagage-là... (Félix)

S'ils ont vécu des trucs dans leur enfance que pour eux c'est normal, par exemple, être sur le BS (bien-être social), ne rien faire, ne pas aller à l'école et fumer du pot... C'est sûr que pour eux, c'est vraiment, vraiment plus difficile...Malheureusement...Ce n'est pas nécessairement de leur faute...C'est l'environnement dans lequel ils ont vécu... (Justine)

Ils sont nés dans la misère, puis là, tu espères qu'ils aillent bien dans la société...Common là! Ils sont nés là-dedans là, tsé...Donc, il y en a beaucoup que ce sont des cris à l'aide, ils sont dans la misère, puis ils n'ont pas d'outils... [...] Ils n'arrivent même pas avec la base de la vie, tsé...C'est comme, ok, là on part de loin... [...] je te dirais que la majorité, tu regardes la famille, puis tu regardes le milieu, puis ça vient de là...Malheureusement... (Marie-Pier)

Souvent, c'est que le milieu environnemental, familial et social de ces personnes-là a énormément manqué...Je te dirais que 85 % des gars que j'ai n'ont pas eu une enfance jojo, mais vraiment pas...Que ça presque été appris de famille en famille, la criminalité... (Hélène)

Je pense que c'est le bagage personnel, ce que tu as vécu dans l'enfance, puis comment tu le gères, qui fait plus que quelqu'un s'est plus mis dans la marde qu'un autre... [...] Bien tout part de l'enfance...On ne veut pas se l'avouer, mais...Bien en tout cas, moi je le pense là...Parce qu'il y a tout le temps un lien à faire avec ce que tu as appris, en étant jeune, puis qui était « ta » normale...Parce que tes parents, ton entourage, tsé, normalisaient certaines choses, puis là, en vieillissant, ce sont des patterns que tu ne peux plus utiliser, parce que ce n'est plus la façon... (Stéphanie)

Toutefois, des intervenants ont souligné que ce portrait typique de la population anciennement incarcérée ne représentait pas nécessairement l'ensemble et que certains se distinguent de par leur niveau d'éducation élevé et leur classe sociale :

Mais c'est sûr qu'on en voit, oui, que justement, tsé, j'ai déjà eu un résident... Il avait été à l'université... Toute sa scolarité avait été faite... Il y en a tout le temps un, deux, trois qui ressortent du lot là... (Joëlle)

Ben oui, ben oui! J'en ai beaucoup de ça (des clients éduqués, issus de milieux plus aisés)... Ben beaucoup, non... Peut-être, je ne sais pas, peut-être un 30% de ma clientèle [...] (Bruno)

C'est certain qu'on va avoir des gens très élités intellectuellement, [...] donc c'est complètement différent... (Félix)

Face à une clientèle mixte, tant en termes d'âge, de délits, de nombres de périodes d'incarcération, que de problématiques – à l'endroit desquelles ils se sentent, dans certains cas, peu outillés (entre autres lorsqu'il est question de santé mentale ou de troubles concomitants) –, les intervenants du CRC rencontrent plusieurs défis et enjeux. En plus de devoir concilier avec des ressources que la plupart jugent insuffisantes, trop générales et dont l'accès est limité, de même que d'intervenir en contexte non-volontaire, les intervenants sont appelés à développer certaines stratégies d'intervention, notamment pour diminuer ou contrer les résistances que leurs opposent volontairement ou non les sortants de prison, comme en témoignent les prochains extraits.

6.2.1 Se « mettre à neutre » et « mettre ses limites »

Tout d'abord, intervenir auprès de cette population exigerait au préalable une ouverture d'esprit :

[...] quand tu choisis ce domaine-là, il faut que tu sois ouvert d'esprit... (Justine)

Donc c'est sûr que tu te dis, ben, si tu veux travailler là-dedans, il faut que tu aies quand même une ouverture d'esprit [...] (Joëlle)

Les intervenants doivent pour cela faire preuve, le plus possible, d'« objectivité », se « mettre un mur », se « mettre à neutre », pour être en mesure d'« accepter » tous les délits, quelle que soit leur nature :

L'objectivité...Si tu n'es pas objectif, tu ne peux pas faire cette job-là...C'est sûr là, des fois, tu ne peux pas tout le temps être objectif à 100 %, mais c'est d'essayer de l'être le plus possible là... [...] Il faut juste de l'ouverture...Si tu as de l'ouverture, tu peux faire n'importe quoi... (Stéphanie)

En tant que personne, la meilleure habileté c'est d'être capable de te mettre un mur...Quand je suis au travail, je n'ai plus aucun jugement, il n'y a plus rien qui m'affecte...Et complètement, je deviens de glace... (Hélène)

Je pense aussi de ne pas juger...Ouvert d'esprit...Ça c'est très important...Il faut que tu sois capable, ici surtout, de travailler avec toutes clientèles possibles là, tous délits...Ne juge pas là, sinon, tu n'es pas à la bonne place... [...] Peu importe ce que tu vis à l'extérieur, il faut comme que tu oublies ça, puis là tu rentres, c'est comme au neutre... (Marie-Pier)

[...] que ce soit une agression, ou que ce soit...Un drogué, ou tsé, peu importe, ben, je veux dire, tu vas être capable de l'accepter quand même là... (Joëlle)

Se « mettre à neutre » favorise également l'écoute active; habileté primordiale selon les participants rencontrés. L'honnêteté, l'authenticité et la capacité d'ajustement, compte tenu que chaque résident est différent, font aussi partie du « savoir-être » qu'ils doivent acquérir. En outre, la force de caractère est bénéfique, étant donné qu'elle permet de faire respecter des limites que chaque intervenant apprend à découvrir au fil du temps :

Puis, te connaître...Connaître tes limites...Il ne faut pas que tu te laisses piler sur les pieds, ça c'est sûr... (Marie-Pier)

Oui, c'est sûr...Puis ça (savoir mettre ses limites), je pense que ça se fait avec l'expérience...Avec le temps...Ou tsé, tu apprends justement à « gager »... (Joëlle)

Il faut que tu sois professionnel là...Il ne faut pas que tu restes là et que tu te laisses marcher...Il faut que tu aies un caractère...Il faut que tu imposes ta discipline, ton respect...Il faut que tu sois capable de dire ce que tu penses...Il faut que tu aies un caractère... (Justine)

[...] il faut que tu apprennes à te connaître... Tout en mettant des limites, avoir un caractère fort... (Hélène)

6.2.2 Présenter les choses telles qu'elles sont et éviter le piège de la compassion

Le contexte non-volontaire dans lequel prend place l'intervention, l'« obligation » de s'impliquer et de participer activement qui pèse sur les résidents, demeure un premier défi pour les intervenants :

L'idée c'est qu'eux ne nous payent pas pour venir nous voir, ils ne me payent pas moi, ils sont obligés de venir, donc ça part déjà de là, il y a une embûche, on n'a pas le choix... Donc tsé, quand tu es obligé de faire quelque chose là, que ce n'est pas de plein gré comme quand tu payes pour aller voir un psychologue, donc au départ, nous on a cette chose-là... (Bruno)

L'affaire c'est que c'est dur, parce qu'on ne peut pas les obliger... Mais on peut fortement leur recommander... (Stéphanie)

Parce que si tu n'es pas capable de vendre au gars qu'il va être heureux plus tard en faisant ça, ça, ça, ça, ça, souvent ça ne les intéresse pas de déployer énormément d'énergie ou ils vont le faire par obligation... (Félix)

Dans ce contexte non-volontaire, les intervenants remarquent que les résidents arrivent au CRC avec des perceptions d'emblée négatives de l'intervention. Les perceptions qu'entretiennent les sortants de prison à l'égard des « polices des conduites », pour reprendre le vocable utilisé dans le chapitre 4, rendent d'autant plus ardu l'établissement d'un lien de confiance :

Donc eux ne nous voient pas encore comme des outils... [...] C'est sûr qu'ils nous voient comme une autorité, parce qu'ils n'ont pas le choix de nous écouter... [...] Mais les gars vont surtout nous voir comme... Parce qu'elle, elle a le pouvoir décisionnel sur ma vie... (Hélène)

Tu sais, ils ont comme une impression des intervenants... [...] Même souvent, les premières rencontres ils sont hyper fermés... Ils arrivent, ils sont comme, tu le vois, juste dans leur gestuel, qu'ils ne veulent pas pantoute être là, qu'ils ont comme une impression de toi, même s'ils ne t'ont jamais rencontré, puis qu'ils pensent qu'ils savent qu'est-ce que tu vas faire, puis que tu es là pour leur mettre des bâtons dans les roues... (Stéphanie)

Étant donné que les résidents perçoivent négativement les personnes chargées de les accompagner dans leur processus de sortie de prison, il est encore plus difficile pour ces dernières d'établir un lien de confiance; étape que Joëlle considère dès le départ comme un défi.

Dans ce contexte particulier, où les résidents opposent différentes résistances en partant, « présenter les choses telles qu'elles sont » – expression utilisée par une intervenante – constitue une première stratégie d'intervention à déployer. Celle-ci rend compte de l'importance d'exposer le portrait « réel » et non « embelli » de la situation dans laquelle se trouve les sortants de prison et surtout, des difficultés qui les attendent tout au long de leur parcours de réinsertion. Toutefois, pour les employés du CRCO, il est tout de même capital de « croire en la réhabilitation », ce qui implique entre autres de croire en la relation d'aide, d'être empathique, d'avoir de la patience et d'y aller « étape par étape » :

C'est sûr qu'il faut que tu croies à la relation d'aide...Tsé, il faut que tu sois capable de donner une deuxième chance, peu importe le délit que le gars a causé, tsé... [...] Il y en a qui viennent plus te chercher, mais il faut que tu sois capable de mettre ça de côté, puis de faire comme, c'est quand même un humain là, cette personne-là...Puis cette personne-là a besoin d'aide, puis a besoin de ressources... (Joëlle)

Je dirais qu'il faut avoir beaucoup d'empathie, de patience...Ça, ça en prend beaucoup...Je dirais parce que des fois, on a l'impression qu'on veut plus qu'eux autres... (Bruno)

Il faut croire en eux, premièrement....La première chose, c'est qu'il faut croire en leur réhabilitation...Il faut avoir de la compassion, être à l'écoute, il ne faut pas juger...Il faut être ouvert d'esprit...Il faut être patient...Tu ne peux pas aider une personne du jour au lendemain quand il a plusieurs problèmes...Il faut que tu y ailles étape par étape... (Justine)

Cependant, l'empathie dont ils font preuve, particulièrement dans ce contexte, peut les conduire souvent vers ce qu'appelle Hélène, le « piège de la compassion », c'est-à-dire de vouloir plus que les résidents eux-mêmes et d'avoir cette impression de « pouvoir tous les sauver ».

Conséquemment, ils peuvent s'attribuer la responsabilité de la récidive de ceux-ci et ressentir une culpabilité lorsqu'ils doivent prendre une mesure radicale, telle que le rapport d'un incident pouvant engendrer leur réincarcération :

Le plus gros enjeu, je te dirais, c'est de ne pas tomber dans le piège de compassion... Parce que les gars, les mécanismes de défense, c'est fou... [...] Des fois les gars ils vont victimiser... Le déni, le mensonge, la manipulation, et name it, j'en passe [...] (Hélène)

Un moment donné, j'avais une stagiaire qui est rentrée, puis elle a dit ouvertement: « Lorsqu'un gars ne réussit pas, c'est que le conseiller a échoué »... Et ça m'a tellement mal fait réagir... (Félix)

Mais ça aussi j'ai eu de la misère, souvent au début, de faire des interventions comme ça, puis comme, je me sentais mal... Mais ça passé vite cette phase-là, parce que justement... Pendant qu'il se faisait menotter, il me regardait et c'était comme... Je me sentais coupable... Mais en même temps, non, parce que c'est lui... Je ne pense pas qu'il m'en voulait, je pense qu'il s'en voulait à lui... (Justine)

L'enjeu, ici, consiste donc à équilibrer son dévouement, à ne pas laisser la compassion prendre le dessus, à se distancier et à renoncer aux torts ou aux blâmes personnels :

Oui, c'est un enjeu dans le fond... C'est que tout dépendant des personnes que tu rencontres, tsé, il ne faut jamais que tu oublies que tu as une barrière, tsé je veux dire, moi je suis intervenante, puis eux ils sont résidents... [...] Il y en a beaucoup, ben, dont moi, je suis arrivée ici, puis j'avais en tête de tous les sauver, puis de m'imposer vraiment [...] puis tu apprends à te dire, justement, tu ne peux pas tous les sauver, donc tu fais ce que tu peux faire, puis le résident va faire sa partie du chemin... [...] des démarches de son côté, parce que tu ne peux pas faire 100 % du chemin... (Joëlle)

Mais moi mon défaut, c'est de croire en tout le monde... Il ne faut pas tu te fies là-dedans... Faut que tu te mettes comme un peu... Il ne faut pas que tu crois à 100% à eux parce que tu vas être déçue... [...] En même temps, moi je suis trop gentille et je donne beaucoup de deuxièmes chances... (Justine)

Puis, je crois que le défi aussi c'est de ne pas travailler plus qu'eux... De ne pas prendre trop personnel... [...] Donc, il ne faut pas trop que tu travailles pour lui, il faut que tu travailles avec lui... Puis, des fois, je veux plus qu'eux autres... (Marie-Pier)

Parce que tout dépendamment du type de récidive et de la gravité, tu te demandes : « Qu'est-ce que j'ai fait ?... Qu'est-ce que j'aurais dû voir que je n'ai pas vu ?... Qu'est-ce que j'aurais dû faire ? »... Tu te poses toutes ces questions-là, puis ça devient lourd à

porter...C'est sûr que tu vois ça comme un échec, mais il faut être capable de ne pas s'attribuer ça à soi, mais d'attribuer ça à la personne...Et à son contexte et à ce que la société a amené... (Hélène)

6.2.3 Développer son propre style d'intervention

L'approche humaniste, centrée sur l'individu (le respect et la confiance en lui), sur le souci de cibler ses besoins et de l'aider à se réinsérer dans la société et donc, d'améliorer sa qualité de vie, guide les interventions du CRCO (Source en ligne : [CRCO])⁵⁴. En phase avec cette philosophie, support, conseils et accompagnement, dans un environnement sain et structuré, sont fournis par l'ensemble des membres de l'équipe (ibid.). Cette approche, qui sert de repère ou d'orientation générale (« *Par rapport à la maison de transition, on utilise beaucoup l'approche humaniste...Donc tsé, il faut que tu te bases de ça, tu ne peux pas utiliser vraiment une autre approche [...]* » (Joëlle), laisse place néanmoins à ce que chacun adopte, avec le temps, un « style différent », propre à sa personnalité, ses valeurs :

Il n'y a pas un intervenant pareil, autant dans les gars que dans les filles... (Justine)
Je suis arrivé dans un environnement très à la droite, comme j'ai mentionné tantôt, confronter le gars, donc moi ça m'a mis mal à l'aise, puis je n'étais pas capable de suivre les consignes de mes collègues, donc là, j'ai commencé à prendre ma propre approche [...]
Donc, pour moi, c'est ça...Je mets le bonheur là, puis on va essayer de mettre des chemins pour s'y rendre...C'est vraiment ma philosophie... (Félix)

Puis, moi je ne suis pas pour dire : « Tu es obligé de le faire, fais-le »...Moi c'est genre, je vais t'achaler avec ça toutes les rencontres, puis à un moment donné tu vas le faire par toi-même...C'est ma façon de le faire, mais c'est ça... (Stéphanie)

Tsé, dans ma première année, deuxième année, peut-être...Je pense que c'était plus difficile là, parce que justement, tsé, tu te cherches un peu...Tu cherches ton style d'intervention [...], puis tsé, oui je me base beaucoup sur cette approche-là...Mais, justement, notre style d'intervention, du fait que tu rajoutes des choses, ou tsé, peu importe, puis par rapport à tes valeurs, par rapport à tout, aussi la personne avec qui tu es... (Joëlle)

Mais moi c'est ma manière...Les intervenants, on est tous différents...Mais moi c'est la manière que j'applique...C'est celle que je trouve qui marche le mieux... [...] J'essaie le

⁵⁴ <http://www.crcoutaouais.com/>

plus possible qu'ils me voient comme une semblable, donc j'adopte le même langage, je n'adopte pas les mêmes comportements, mais un peu la même gestuelle...Moi c'est ma technique à moi, et moi, elle fonctionne...Mais c'est parce qu'en même temps, il faut que tu apprennes à te connaître, il faut que tu apprennes à te découvrir... (Hélène)

Cette variété de « savoirs être », et de « savoirs faire », est décrite, par certains, comme un défi, dans le cadre légal au sein duquel ils sont appelés à travailler; créant souvent des désaccords entre collègues sur l'application des règles :

Ben moi un défi que j'ai rencontré c'est qu'on est tous des intervenants très différents...Et il y a beaucoup de règles, il y en a qui sont appliquées et il y en a d'autres que non...Donc le défi, je trouve, c'est de trouver une harmonie...Si tu fais une intervention et un de tes collègues n'est pas d'accord, tu lui expliques et tu gardes ton point...D'où la raison, des fois, pourquoi il peut y avoir des conflits...Parce que tout le monde garde son point... (Justine)

S'il y a des mésententes, conflits...Des fois, ça arrive qu'on n'est pas d'accord [...] (Stéphanie)

Donc là, ça met une tension entre collègues: « Comment ça? Tu es trop fin »...Non, je ne suis pas trop fin, je les écoute, je prends le temps, mais moi j'étais vu au début comme trop fin...[...] (Félix)

Pour d'autres, la complémentarité que sous-tend cette diversité de styles constitue un atout (« *Puis, on est tous différents...Les intervenants, nous sommes tous différents, puis ça c'est une chance...Il y a des gars, puis il y a des filles, donc ça aussi...Nous avons tous notre manière d'intervenir pas mal...» (Marie-Pier)*, surtout pour les clients desservis qui ont la possibilité de côtoyer divers intervenants et de « choisir » de s'entretenir plus fréquemment avec ceux dont le « genre » les rejoint davantage :

Parce que chaque résident doit s'accrocher à un intervenant différent...Ça, c'est un point fort aussi du CRC... (Justine)

Entre « sévérité » et « douceur »

L'interprétation et l'appropriation du courant humaniste varient et teintent le « genre d'intervenant » qu'ils prônent et auquel ils s'identifient. Ce genre est souvent décrit comme oscillant entre l'intervenant « *friendly* » et l'intervenant « rentre-dedans ». À la lumière des propos de Bruno et de Félix, l'adhésion à un style en particulier est significative puisqu'elle distingue les « bons » intervenants des autres :

C'est vrai que dans le domaine, il y a des bons intervenants, comme partout ailleurs, il y a des gens qui ne sont peut-être pas dans le bon domaine...Tu le vois dans la façon d'être, dans la façon d'intervenir, dans la façon de faire des rencontres avec les gars... (Bruno)

Donc ça, il y a encore des préjugés dans le domaine que, plus tu rentres dans le gars, plus tu es un bon intervenant... (Félix)

Entre la sévérité et la douceur, l'appartenance à un style s'apparente donc à une compétence particulière, permettant également de les distinguer des autres professionnels qui interviennent auprès des sortants de prison :

Oui, c'est ça...C'est cette approche-là (friendly) qu'il faut que tu fasses...Puis c'est sûr que, tsé, je pense que tu t'adoucis un peu, dans ta manière d'intervenir...Juste le fait d'adoucir un peu, puis de plus comprendre, puis tout ça, je pense que les gars ont plus confiance en toi aussi, plus rapidement aussi là... [...] tsé, ils sont plus portés à venir te parler, que si tu étais beaucoup plus directive, puis que tu as trop une grosse barrière... (Joëlle)

Tsé, je suis une intervenante qui n'est pas stricte, je ne suis pas sévère, mais j'ai mes principes, puis j'ai mes limites, puis les gars les connaissent, puis ils vont se parler... (Marie-Pier)

Quand tu exerces trop de contrôle, c'est là que tu les perds...Tandis que quand tu es là pour eux, que tu les écoutes, tu ne les juges pas...Tu leur montres qu'ils sont libres, qu'ils ne sont plus en prison...C'est là que tu vas avoir une meilleure connexion avec eux... (Justine)

Il faut mettre de la douceur... [...] Là, des fois, tu vas lui expliquer c'est quoi ta job, des fois, ce n'est plus le temps de le flatter, là c'est le temps de dire: « Tu vas t'impliquer, c'est notre programme »...Puis, des fois, je prends la mesure dure, puis je n'ai pas le choix des fois... (Félix)

Tu en as qui ont une approche plus « confrontative » et tu en as qui ont une approche vraiment plus humaniste...Tandis qu'il y en a d'autres que c'est un peu des deux...Donc, ça dépend vraiment de la personne...Donc, moi c'est ma méthode...Je ne suis pas là pour leur rentrer dedans, je ne suis pas un agent correctionnel...Je ne suis pas leur ALC et je ne suis pas un juge...Mais moi mon but ce n'est pas d'être menaçante...Je ne veux pas faire peur...Ça ne sert à rien que je fasse peur...Moi j'utilise une approche qui est très humaniste...Moi ce n'est pas en étant « confrontatriste »...Selon moi, ça c'est ma critique...Moi je ne suis pas une screw...Ce n'est pas ma job de rentrer dedans aux gars... [...]Je suis autoritaire, mais je suis très flexible aussi...Je suis très facile d'approche... (Hélène)

Peu importe le « type » qui les interpelle, qu'il soit caractérisé par la douceur, la flexibilité et la cordialité ou par la dureté, la rigidité et la confrontation, les intervenants du CRCO travaillent auprès des mêmes individus qui, eux, vivent la même réalité, soit la sortie de prison.

En résumé, travailler auprès des personnes judiciairisées c'est être à l'écoute d'êtres humains « [...] qui ont passé leur vie à devoir parler plus fort pour se faire entendre [...] » (Félix); c'est croire et redonner espoir; c'est tendre la main; c'est fournir l'« équipement » manquant pour « exister » paisiblement; c'est aiguiller vers les ressources bénéfiques et bien plus encore. Nul doute, ce travail requiert un doigté spécifique, mais que tous, exercent en fonction du « style d'intervenant » auquel, au fil du temps, ils se sont davantage identifiés. Dans cette lignée, on peut questionner leur manière de définir la réinsertion sociale, à savoir si elle diverge d'un intervenant à l'autre et même d'un style à l'autre. C'est justement sur quoi portera la partie suivante.

6.3 Ce que réinsérer veut dire : point de vue des intervenants

L'instant où le portail du gros « bâtiment punitif » se referme derrière l'être qui en a été prisonnier présage le commencement de ce qui est communément appelé la « réinsertion sociale ». Si ce terme est en effet souvent utilisé dans le discours institutionnalisé, qu'est-ce que ce terme recouvre concrètement sur le terrain? Qu'en est-il de la définition de la réinsertion sociale pour les intervenants qui sont souvent les principaux témoins de l'évolution concrète des parcours des sortants de prison?

D'un membre de l'équipe du CRCO à l'autre, la réinsertion sociale n'a pas de signification claire et établie. Toutefois, ils vont considérer, pour l'ensemble, qu'elle représente une « autre étape », une « transition » au sein de laquelle le sortant de prison retrouve une certaine « liberté » :

Bonne question...Je ne suis jamais sorti de prison...Ben je vois ça en tout cas comme une grosse étape [...] (Justine)

Sortir de prison, je pense que c'est un peu genre...Tsé, c'est sûr que tu retrouves ta liberté... (Joëlle)

Ben c'est de faire une transition, c'est la transition entre le temps que tu as passé en dedans et... (Bruno)

Pour certains intervenants, la réinsertion sociale : c'est « retrouver sa vie, le contrôle sur elle », se « retrouver soi-même » ou en être une « meilleure version », « plus sereine » autant individuellement qu'en collectivité, qu'avant l'incarcération. La réinsertion sociale est également associée à « une meilleure qualité de vie », à la « concrétisation de rêves », à la « recherche du bonheur », tels que les mots de Félix en rendent compte : « *Je dirais que c'est la recherche du bonheur...Comment vas-tu atteindre « un bonheur »? [...] La réinsertion sociale, c'est liée à un mot, c'est le bonheur...Si tu trouves ton bonheur, après ça, pour moi, le reste est stable [...]* ».

Mise à part ces premières définitions somme toute abstraites et philosophiques, la réinsertion sociale pour les intervenants et les institutions dans lesquelles ils travaillent est complexe et sa définition recouvre un ensemble d'injonctions qui viennent limiter l'horizon de liberté des individus anciennement détenus (« *Eux autres, ils pensent vraiment qu'en étant ici (en maison de transition), ils sont libres, ils n'auront plus rien à faire avec la justice, ou tsé, peu importe...Mais ce n'est pas vraiment ça...Donc là, quand ils se retrouvent ici (ibid.), ils sont confrontés à respecter des règlements, avec les intervenants, puis tout ça, puis participer à des ateliers, à des programmes...* » (Joëlle).

La réinsertion sociale n'est donc pas synonyme de liberté absolue, mais rime avec « encadrement » puisque pour les intervenants, qui travaillent sur les facteurs de risque en prévision d'éviter la récidive, elle implique le « le début d'un changement » et par le fait même, le « développement d'habiletés sociales différentes ». La réinsertion sociale, dans cette optique, est un « projet personnel », certes, mais « encadré » à divers niveaux.

6.3.1 Réussite ou échec?

À partir de ces premières conceptions de la réinsertion sociale sont aussi associées, en parallèle, des conceptions implicites de « réussite » ou d'« échec ». Comme le mentionne Joëlle, même si « [...] *en réalité, c'est que tu ne le sais pas si le gars il a vraiment réussi...Tsé, je veux dire, une fois qu'il quitte la maison de transition, en fin de séjour, ben...* », les intervenants fournissent néanmoins des exemples de « réinsertion sociale réussie » (ou le contraire). Pour certains d'entre eux, la réussite est synonyme de désistement des activités criminelles qui renvoie

clairement à un « avant » et un « après » et vient conforter les priorités gouvernementales et l'opinion publique sur ce que devrait signifier la réinsertion sociale. Dans cette perspective, celui à qui l'on attribue le mérite d'avoir « réussi sa réinsertion sociale » a fait un travail significatif sur soi. Une « réinsertion sociale réussie » est attribuée à celui qui « a compris », qui s'est repenti, qui a « reconnu ses erreurs », qui a fait preuve d'initiative, qui s'est « enligné » ou « mobilisé », qui s'est « responsabilisé », qui a démontré « du vouloir », qui s'est « impliqué » activement dans les démarches proposées (thérapies, etc.), qui a « changé », qui a répondu aux attentes, notamment en se trouvant un emploi, pour reprendre les termes utilisés par les intervenants eux-mêmes :

Un gars qui est quand même jeune...Lui, sa famille était vraiment présente pour lui justement...Il faisait beaucoup de sports, il faisait beaucoup d'activités dehors...Il allait à l'école...Il allait à des ateliers pour la violence...Il parlait souvent à ses parents, ses parents venaient souvent le chercher...Ses parents l'encourageaient dans les sports, dans l'école...Ça l'a beaucoup aidé...Il allait à l'école, il aimait...C'était un gars vraiment actif, donc il n'avait pas le temps d'aller consommer... [...] Il est parti et il était vraiment enligné...Je pense vraiment qu'il s'est réhabilité et qu'il a compris... [...] Il avait vraiment beaucoup de soutien, puis tsé, tu voyais aussi qu'il voulait, il disait souvent : « Ce n'est pas une vie là, la prison, puis le CRC »...Puis, il disait aussi que c'était des erreurs qu'il avait faites, il comprenait... (Justine)

Cependant, quelqu'un qui est sur une bonne voie de réinsertion sociale et dont je ne doute même pas de son succès, c'est un de mes gars qui a des antécédents de violence conjugale...Il est de ressort fédéral cet homme-là...Et le « avant » la prison et le « après », c'est deux personnes différentes, complètement différentes... [...] Pourquoi !?...Pour la simple et bonne raison qu'il a été capable de faire un travail cognitif comme tout le monde...Il a reconnu ses erreurs, il s'implique dans sa démarche, mais surtout, il veut changer... [...] Il est capable d'aller chercher des ressources... [...] Selon moi, la réhabilitation commence à partir du moment où la personne veut changer... (Hélène)

Un cas de réussite...Il y a un gars qui était dans la vingtaine...C'est un cas de délit sexuel...Mais, il y avait beaucoup de santé mentale aussi...Puis parce qu'il n'a pas eu le choix de faire des démarches, on l'a comme un peu poussé à faire des démarches, il a vu un psychiatre...Puis il a eu un diagnostic...Puis il a commencé à prendre de la médication...Ça l'a énormément aidé...Puis, il a accepté de faire un suivi, au niveau de la délinquance sexuelle...Il a, en tout cas, encore aujourd'hui, il n'est plus en probation, mais il va encore chercher des ressources au besoin... Quand il sent que ça s'en vient, qu'il a de la misère avec le changement, bien, il va chercher de l'aide avant que ça se rende plus loin... [...] Il est capable de discerner des choses qu'il ne comprenait pas avant...Puis il a

de l'ambition, fait que c'est le fun à voir... Tsé, il va à l'école...Il sait où est-ce qu'il veut s'enligner... (Stéphanie)

Mais il a eu vraiment un bon parcours ici, même côté thérapie...Il suivait, il s'impliquait dans tout, autant dans les activités que nous autres nous faisons... [...] D'après moi, je pense que ce résident-là a bien réussi, puis qu'il réussit encore aujourd'hui...Il est parti d'ici, puis il avait une très bonne job, avec beaucoup de responsabilités...Hum...Puis tsé, il avait beaucoup de support aussi de sa famille, ses parents, puis tout ça... (Joëlle)

Pour d'autres intervenants, toutefois, la réussite est définie en fonction cette fois d'une perspective plus pragmatique et modeste. Cette conception tend à définir la « réussite » comme les « petits pas » que parvient à faire l'individu en transition post-carcérale ou « la marche » qu'il arrive à monter. Les partisans de cette perspective, en dépit des objectifs à atteindre ou du « standard de la réinsertion sociale » valorisé, vont tenir plutôt compte des actions entreprises par celui-ci, aussi banales qu'ils puissent paraître (par exemple, s'affirmer auprès de son employeur, répondre à ses besoins de base ou entamer une démarche de justice restauratrice ou réparatrice, pour s'« améliorer » et satisfaire « sa version » de l'épanouissement et du « succès de sa réinsertion sociale » :

C'est de les amener à une étape, à monter au moins une marche...Je ne te dis pas de les amener au sommet, de dire, je vais corriger tous tes problèmes là, je suis superwoman, mais si je peux te faire monter une marche, t'aider, puis des fois, ce sont des petites choses de la vie là, comme les besoins de base, tout ça... [...] Donc, c'est vraiment juste, si on peut monter une marche, pendant son séjour, ben ça va être ça...Tu es toujours mieux de marcher que de reculer... [...] Puis, moi je leur dis souvent : « De toute façon, si tu essayes de monter trois ou quatre marches en même temps, ben tu vas te casser la gueule, tu vas les débouler, tsé, ce n'est pas mieux »...Tsé, les réussites peuvent être grandes, mais eux, leurs réussites c'est tout petit...Ce sont des petites réussites, mais qui sont aussi grandes pour eux là, tsé...Je te dirais la réussite c'est qu'un résident qui arrive, qui n'a pas d'emploi, qui n'a pas de logement, il n'a pas rien, puis il sort, puis il a un emploi, puis un appartement, une chambre, puis un petit peu de sous, ça c'est une réussite...Ce n'est pas beaucoup pour une personne comme moi et toi, mais une réussite c'est juste ça...Ou il arrive avec des problèmes de consommation, puis il sort, puis il n'a pas consommé du séjour, puis que ça va bien à ce niveau-là, tsé... [...] tu ne peux pas transformer la patente, mais des petits pas là, puis c'est suffisant pour eux autres...Tsé, moi mon petit pas va être super grand pour eux là, la plupart du temps... (Marie-Pier)

Tsé, le côté humain revient, puis je pense que plus que tu travailles sur l'être humain, puis qu'il se sent apprécié, puis qu'il se valorise lui-même, il y a plus de chances qu'il sorte, puis qu'il poursuive les bonnes habitudes de vie... [...] Puis, de voir l'évolution du gars, puis que le gars vient me voir cette semaine, puis il me dit: « Écoute, mon employeur me fait rentrer, mais il ne m'a pas payé...Puis là, je suis allé le revoir, finalement, il va me payer parce que tu m'as dit de m'affirmer »...Puis là, je suis comme, wow!, c'est le fun... (Félix)

Cette personne-là avait même été dans des justices restauratrices où des victimes pouvaient le rencontrer...Pas des victimes directes, mais...Pour expliquer le pourquoi...Et ça, c'était sa façon de se réhabiliter... (Hélène)

Cette dernière conception semble être adoptée en grande partie par les intervenants qui ont une plus grande expérience terrain et qui sont entre autres témoins d'un nombre plus élevé de départs précipités menant à un retour en prison que de « fins de séjours » menant à un désistement conforme aux attentes en termes de prévention de la récidive : « *On a plus de gens qui se font remonter qu'on a de fins de séjour...* » (Hélène). Cela dit, qu'est-ce que la récidive du point de vue des intervenants?

6.3.2 La récidive : au-delà de la binarité réussite-échec

Pour la majorité des intervenants, « *la grande histoire de la réinsertion sociale [...]* » (Marie-Pier) est intimement associée à celle de la récidive. Cela dit, si la définition de la réinsertion diffère et demeure relativement floue, qu'entend-on par récidive? Si des instances officielles telles que le système de justice actuel et l'appareil punitif ne sont pas sans fournir des balises quant à ce que « récidiver veut dire », il n'empêche que pour les intervenants rencontrés, la récidive est un processus complexe qui ne peut se réduire facilement aux catégories d'« échec » et de « réussite ». Pour la plupart des intervenants, la « rechute » est un terme plus communément utilisé que celui de récidive. La rechute n'est pas nécessairement l'antonyme de la réinsertion sociale et n'est pas en soi un échec. Elle fait partie intégrante du processus de sortie de prison, et ce, peu importe le délit pour lequel la personne a été condamnée :

Puis, c'est sûr que, ce que je dis beaucoup aux gars, c'est que la rechute fait partie du processus, tsé... [...] Il ne faut pas que tu...Tsé comme par rapport à ce délit-là, il a le droit, puis par rapport à ce délit-là, il n'a pas le droit...Tsé au fond de moi, d'après moi, un agresseur qui récidive, ben je ne me dis pas : « Il a le droit à sa rechute », tsé...On s'entend là... [...] Ça fait quand même partie du processus...Ils ont tous le droit à une rechute là... (Joëlle)

J'ai appris dans mes cours que la rechute fait partie du processus, donc c'est normal... [...] Que ça l'arrive dans tous les parcours de rechuter... [...] Mais en même temps, tu peux être réinséré et faire une rechute...Mais tu as compris, c'est juste que tu as rechuté... (Justine)

Quand tu essayes d'arrêter la cigarette, quand tu essayes d'arrêter de fumer, la rechute fait partie du processus... (Hélène)

Plus précisément, la rechute ne se mesure pas en termes catégoriques ou binaires comme le voudrait la définition plus classique de la récidive, mais comme une « évolution inachevée »; une épreuve à partir de laquelle les personnes peuvent apprendre de leurs erreurs et « travailler sur soi » :

Ben ça dépend parce que j'ai tellement appris dans mes cours que rechuter ce n'est pas un échec... (Justine)

Il y en a qui vont apprendre de ça (la récidive) parce qu'ils ont acquis... (Marie-Pier)

L'autre aspect, je dirais c'est, j'ai vu des gars revenir peut-être cinq séjours de suite, puis un moment donné, j'ai entendu un intervenant dire dans une rencontre d'employés : « Il a échoué...C'est un échec »...J'ai dit: « Ok...Moi je pense qu'il a évolué à 20%...Qu'est-ce que tu essayes de dire c'est que c'est 100% échec et 0% succès »...Veux, veux pas, il va apporter ça lors de sa nouvelle incarcération... [...], mais souvent, c'est la perception que c'est un échec, puis on met ça comme c'est 0 versus 100, puis ça, je pense que c'est une des graves erreurs... (Félix)

Je pense que le travail sur soi fait que tu comprends beaucoup plus, puis il y a moins de chance de récidive...Parce que ça part de là...Si tu ne comprends pas pourquoi tu as fait un comportement, tu vas le refaire, c'est sûr... (Stéphanie)

De cet angle, contrairement à la conception classique de la récidive qui tend à la concevoir comme un « échec » et un risque pour la société dont il faut à tout prix assurer la prévention, les intervenants

considèrent qu'elle peut être conçue autrement; comme un processus normal, à partir duquel on devrait plutôt estimer le potentiel de réussite de la personne :

C'est juste qu'arrêter la cigarette et faire des rechutes, c'est moins dangereux pour la société... On s'entend... Ces gars-là, c'est vraiment plus dangereux, mais le principe est le même... Mais c'est juste qu'eux, la gravité pour la société est totalement autre... Oui, ça fait partie du processus, mais il faut nager à contrecourant pour s'assurer que ça n'arrive pas... (Hélène)

Justement, je trouve qu'on pense trop à ça... On va tout le temps vérifier le risque de récidive... Pourquoi sommes-nous toujours dans le risque de récidive?... Pourquoi nous ne pouvons pas aller de l'autre bord?... Je ne sais pas comment l'expliquer, mais comme, le gars n'est même pas sorti, puis on calcule s'il va rechuter, s'il va refrapper sa femme, s'il va... Tsé, on est déjà là-dedans... Je sais que c'est important, c'est la sécurité, mais on met beaucoup d'emphase là-dessus, tsé... Moi je me dis, est-ce qu'on peut mettre l'emphase sur c'est quoi son risque qu'il réussisse... (Marie-Pier)

Partie intégrante du processus de réinsertion sociale, les intervenants vont donc insister sur un « droit à la rechute »; soit au « droit à une deuxième chance », même s'ils reconnaissent que les limites de ce « droit » peuvent être difficilement établies (combien de « deuxième chance »?) :

Tsé, je veux dire, il faut que tu croies là-dedans (la relation d'aide), puis, ils ont le droit à une deuxième chance... (Joëlle)

[...] c'est comme donner une deuxième chance... [...] Une ça devrait être assez... Un moment donné, tu ne peux pas toujours leur laisser des chances... (Justine)

Tsé, ce sont mes valeurs de dire, admettons, après trois fois là, si tu n'as pas compris, il y a un problème... Mais, qu'est-ce qui fait qu'il y en a un qui a un déclic après la première fois, puis le deuxième, c'est après 15 fois? Tsé, c'est dur de juger... (Stéphanie)

6.4 Les limites du système

Si pour certains, « [...] c'est rare qu'on va voir des gars que, vraiment, ils veulent changer... » (Hélène), la rechute n'est généralement pas attribuable à une simple volonté de changer; elle est due en grande partie à des facteurs environnementaux, étant donné que le milieu

dans lequel les individus ex-détenus risquent d'évoluer en sortant de prison et de la maison de transition ne se trouve pas toujours adapté à leur volonté de réhabilitation, comme le soulignent Justine et Félix :

[...] mais des fois c'est qu'il y en a un qui est vraiment réhabilitable et qui est à ça de réussir, mais il a un mauvais contact ou une mauvaise influence... (Justine)

Mais je me rends compte, souvent, que les gars, il y a des récidives après parce qu'ils partent d'un environnement calme, qu'on met de l'engrais, de l'engrais, à un environnement tendu... (Félix)

Outre l'environnement, les intervenants vont avoir tendance à considérer des facteurs systémiques et structurels comme des obstacles importants à la réinsertion sociale. S'ils ne se définissent pas pour autant comme des « abolitionnistes », ils reconnaissent toutefois des failles et lacunes importantes au système judiciaire et tendent à défendre la nécessité d'une « réforme » avant même de pouvoir penser à un changement individuel :

Je pense qu'il y a des failles, comme dans tout là, dans le système judiciaire, mais...Je pense que, le système judiciaire il est mis en place pour certaines choses, puis je pense que ça a raison d'être là... (Joëlle)

Je ne suis pas abolitionniste, comme vraiment pas, mais je pense qu'il faut une réforme là...Il faut faire quelque chose...Ça ne va pas bien du tout...Il y a des problèmes dans notre système pénal...C'est ça, il faut une réforme, puis... (Justine)

Je trouve qu'on a besoin grandement d'évoluer...Je vois énormément de lacunes... (Félix)

Il devrait toujours y avoir de l'amélioration... [...] Mais ça commence par le tout début là, le système de justice qui ne marche pas... (Stéphanie)

Oh boy...Je n'ai pas une très bonne opinion (du système de justice pénale canadien)... [...] Parce que oui, les prisons ont leurs points forts et leurs points faibles, mais selon moi, ils ont plus de points faibles que de points forts... (Hélène)

Les réformes proposées par les intervenants, loin d'être théoriques ou abstraites, sont plutôt de nature concrète et pragmatique. Par exemple, le « traitement des dossiers » constitue un premier

aspect sur lequel apporter des modifications. De fait, il semble que la gestion de ceux-ci soit inefficace et injuste, en particulier pour les « contrevenants moins nantis » et les « auteurs de crimes infâmes ». Long, inéquitable et excessif en termes de sanctions, il s'agit d'une faille majeure qui conduit à d'autres enjeux capitaux, tels que l'engorgement du système :

Oui, c'est sûr...Ça (déséquilibre au niveau du traitement des dossiers), je pense que c'est une des plus grosses failles qu'il y a... (Joëlle)

Sinon, des fois, je ne comprends pas pourquoi une personne fait tant d'années en prison contrairement à une autre personne...Tsé, ça ne marche pas là...Ce n'est pas équitable...Quand tu as de l'argent, tu peux tellement bien t'en sauver... [...] Il y a de l'injustice... (Justine)

Je te dirais aussi que j'ai beaucoup de fraudeurs qui vont frauder pour des millions, puis ils ont des sentences plus petites que le gars qui a une plantation de marijuana... (Félix)

C'est de la marde...(Rires)...Moi personnellement, je trouve que des fois, c'est mal géré...Ça n'a ni queue, ni tête...Des fois, j'ai des gars, ils ont admettons 100 heures de travaux communautaires à faire pour un an là...Depuis un an, ils n'ont rien fait, on fait un bris, tsé, on envoie ça, le juge les revoit, il va leur en redonner 50 autres...Ça va donner quoi ça! ? Comprends-tu! ?...Donc, je trouve que pour certains dossiers comme ça, il manque le bateau ben « raide »...Moi j'ai eu un gars, un moment donné, le gars a fini sa probation...Il finissait admettons le 21, bon ben le 21 là, à minuit, tsé admettons il était 11h30 du soir, il voulait fêter sa fin de probation, sa fin de probation finissait à minuit...Le 22, il était arrêté, tsé...C'est fini, il a eu un bris de probation...Donc ça, ça embourbe le système pour rien... (Bruno)

[...] ou le CIASF (Centre d'intervention en abus sexuels pour la famille), pour les délinquants sexuels...Mais ça coûte des sous...C'est 50\$, si je ne me trompe pas, la session ou 35\$ la session, puis ils doivent y aller une fois par semaine pour environ 50 semaines...Fait le calcul là, tsé...Puis, il y en a qui sont comme : « Ben c'est parce que je n'ai pas d'argent »...« Ben c'est ta condition »...Il y en a qui ont vraiment la condition de cet organisme-là, donc là ils n'ont pas le choix, à moins qu'ils passent devant un juge ou devant les Commissaires, puis là, par le temps que tu ailles fait tout ça, tu as le temps de finir tout le reste...Donc, trouve-toi les sous, puis vas-y... (Marie-Pier)

Qu'ils souscrivent aux objectifs de répression et de dissuasion soutenus par le principe même de l'emprisonnement (« Ce qui est illégal, ben, doit être puni, puis je pense que ça, c'est une manière de te responsabiliser aussi là...Puis surtout à l'âge adulte, tsé, je veux dire, tu es conscient

de ce que tu fais...Tu es conscient de tes gestes... » (Joëlle) ou qu'ils aspirent à ce que le milieu carcéral mise aussi sur la rééducation et favorise la croissance personnelle (« Donc, je pense que le pénitencier devrait être un endroit pour les réinstruire sur plusieurs choses, de rechanger pas juste les valeurs, puis juste les facteurs criminogènes, mais peut-être travailler sur leurs lacunes... » (Félix), les conditions de détention, elles, demeurent pour les intervenants rencontrés fortement discutables et devraient être sujettes à des améliorations importantes :

[...], mais il y en a qui se plaignent beaucoup de certaines prisons...Comme tu as les « sécurité max », puis tout ça, puis il y en a que c'est l'enfer [...] Comme dans les médias, quand ils disent...Ou quand j'entends du monde dire : « Les prisons c'est des Club Med! », j'en ai des frissons là parce que ce n'est pas vrai... (Justine)

Tout à fait (améliorer les conditions de détention)...Oui...Ce n'est pas normal qu'un gars rentre au pénitencier, puis qu'il a peur de se faire battre...Déjà là, ça ne part pas bien... [...] Souvent, les gars vont me dire: « J'ai rencontré mon agent deux fois en prison, puis c'était pour me faire rentrer dedans »... (Félix)

Mais les expériences (en détention) que les gars vivent et ce qu'ils m'apprennent des fois, tu n'as même pas idée... (Hélène)

Pendant que les détenus « subissent », au quotidien, l'indécence des conditions de détention, on continue, collectivement, à « condamner les mauvais citoyens » et à reproduire dans les médias notamment les schèmes réprobateurs entourant la criminalité. Hélène, qui s'indigne devant cette situation, mentionne :

Ce que je n'aime pas du système de justice pénale, c'est qu'on créer nous-mêmes la criminalité et après ça, on jette ça sur leur dos...On n'aide pas la criminalité, on augmente le filet pénal et en plus de ça, on augmente la visibilité dans les médias... [...] Tout ce qu'on voit, c'est ce que les médias véhiculent...Les gars vivent avec un étiquetage énorme... [...] Donc, la majorité des poids que les gars ont à vivre à tous les jours, c'est à cause de gens comme tout le monde, comme toi et moi...Moi dans un sens, quand je vois ça, je me dis qu'on est autant criminels qu'eux, dans le sens qu'on les discrimine...

Cette stigmatisation et les préjugés colportés à l'égard des détenus alimentent inévitablement le débat concernant le durcissement des peines qui va à l'encontre de l'avis de certains employés du CRCO qui militent plutôt pour une baisse du taux d'incarcération et une augmentation du recours aux mesures alternatives à l'emprisonnement, telles que le sursis :

L'objectif premier dans les prisons, c'est drôle, mais c'est de sortir les gars le plus rapidement possible de la prison, mais ils reviennent tout aussi vite... (Hélène)

Puis, les longues peines, je crois que ce n'est pas nécessaire parce que je ne travaillerais pas ici si je croyais que des longues peines ce serait nécessaire... [...] Donc oui, des mesures alternatives comme le sursis, il devrait y en avoir plus... (Marie-Pier)

Pour d'autres, comme Félix, les peines devraient être plus sévères, du moins, la gravité de l'infraction pour laquelle est reconnue coupable une personne devrait être davantage ou « officiellement » déterminante pour la prononciation de la sentence :

Qu'est-ce que j'aimerais du système judiciaire ou pénal, ce serait de pouvoir aussi, au niveau de certaines sentences, de reconnaître davantage la gravité...Les agressions sexuelles, je trouve que les sentences sont beaucoup trop petites... [...] Pour certaines clientèles (en faveur du durcissement des peines)... [...] Puis, quand je disais le durcissement des peines, à une certaine limite, tsé...Moi je ne veux pas qu'en prison ce soit plus difficile, je veux que ce soit plus facile...Je sais que ça paraît mal pour la population [...] (Félix)

Synthèse du chapitre

Le « travail de réinsertion sociale », plus précisément au sein du CRCO, est complexe et fait face à différents défis tant au niveau individuel, systémique que structurel. Dans ce chapitre, il a été démontré que les intervenants qui exercent ce travail peuvent être tiraillés entre différents rôles et adopter deux figures paradoxales (autoritaire/conciliant). De plus, les aptitudes requises pour intervenir auprès des sortants de prison ont été explicitées, oscillant elles aussi de manière ambivalente entre la souplesse et la fermeté. Enfin, la manière dont les intervenants définissent la

réinsertion sociale a été explorée et mène au constat selon lequel il est difficile d'établir une conception idéale de celle-ci fondée sur le désistement et la non-récidive. Or, la sortie de prison dépasse largement cet archétype, d'où la pertinence d'ailleurs de l'aborder comme un processus plutôt qu'un « résultat » dissocié entre autres des étapes, des ajustements et des barrières qui pourtant la constituent.

DISCUSSION/CONCLUSION

*« Il y a peut-être un petit pourcentage de détenus qui réussissent à s'en sortir, mais ça vaut la peine... »
(Dominic)*

La sortie de prison « réussie », à laquelle fait allusion l'extrait ci-haut, est foncièrement positive et évoque certes un sentiment d'accomplissement chez les acteurs qui l'ont influencée. Or, c'est la confrontation de cette réussite, et plus précisément le sens « classique » qu'on lui accorde, qui a motivé l'investissement exploratoire que je manifeste depuis les six dernières années. En fait, j'ai consacré cette période à l'analyse de la sortie de prison telle qu'elle est – complexe et saccadée – du moins, du point de vue des individus qui l'ont expérimentée. Cette thèse est justement le fruit de ce questionnement principal qui, par la même occasion, met en exergue le processus complexe qu'implique la sortie de prison. Il importe donc de faire une synthèse du contenu de cette recherche, dont émergent également des pistes heuristiques et d'intervention.

Les premières lignes de cette thèse ont été vouées à la contextualisation de la sortie de prison. Il a d'abord été question de l'orientation du système judiciaire qui, au Canada, comme dans d'autres sociétés libérales, tend depuis les vingt dernières années vers le renforcement des mécanismes pénaux et sécuritaires, c'est-à-dire vers le durcissement et la surutilisation du « pénal » quant aux délits jusque-là gérés par d'autres sanctions. En ce sens, de récentes données gouvernementales, entre autres quant au taux d'incarcération au Canada, appuient la tendance susmentionnée. Or, celles qui ont trait au taux de criminalité, même aux États-Unis, confirment une baisse significative. C'est à la lumière de ce paradoxe que le phénomène du « virage punitif » a été introduit en guise d'explication, et ce, par divers auteurs. Pour conclure à un virage punitif, et

tel que précisé par ces derniers, la présence d'indicateurs particuliers est de mise, dont une forte tendance à la criminalisation des populations marginalisées, la publicisation et le positionnement, dans un espace médiatique influent, de la question de la pénalité ainsi qu'une augmentation du taux d'incarcération. En cela, le « boom carcéral » connu dans certains pays, dont le Canada, ne renvoie pas systématiquement à la thèse du virage punitif décrite précédemment, mais la direction que prend l'appareil de justice depuis quelques années, dont l'imposition de peines de prison fermes et la condamnation d'incivilités en sont des exemples, en est certes influencée. Celle-ci est également influencée par la « montée des incertitudes », décrite par Robert Castel (2009) et qui renvoie principalement à l'effritement de la protection sociale dont découle une fragilisation importante des personnes qui, à la lumière de cette dynamique, sont responsables du maintien et de la protection sociale. Cette « vulnérabilité sociale » intensifie la démarcation symbolique et normative des catégories d'individus et par le fait même, le traitement de la délinquance et de la criminalité; orienté vers un certain nombre de mesures discrétionnaires.

L'incarcération et l'endroit où elle s'exerce (la prison) sont fortement valorisés et son rôle est altéré. En effet, dans ce contexte, la peine privative de liberté est appréhendée comme une stratégie de mise à l'écart des personnes considérées « dangereuses » pour la société que Foucault (1974) a nommé la « prison-exclusion » ou la « prison-entrepôt ». L'accent mis sur la gestion des « incivilités », phénomène sur lequel s'est notamment penché Damon (2000), a entraîné le remaniement des tactiques de régulation sécuritaire, dont le volet coercitif fait partie. Les politiques et pratiques s'inscrivent donc dans une « nouvelle pénologie », axée sur la gestion efficace du risque. Il semble d'ailleurs que la réinsertion sociale des individus ayant connu un parcours d'incarcération répond à cette même logique dominante de prévention de la récidive et dans cette même lignée, de normativité (Tougas, 2013). Bien que la réinsertion sociale fasse référence au

passage du monde carcéral ou criminel à la société, la sortie de prison doit être conçue quant à elle au-delà de cette coupure normative et binaire entre le dedans et le dehors. La sortie de prison est un processus dynamique empreint de facteurs, tant objectifs que subjectifs, qui favorisent ou nuisent à l'insertion sociale. Cette thèse s'intéresse justement à la complexité du processus de la sortie de prison.

Afin de conceptualiser cette complexité, cette thèse s'inscrit dans la « tradition de Chicago » qui valorise la recherche empirique et les méthodes qualitatives (Garneau et Namian, 2017). La rupture avec la conception objectiviste de la problématisation sociale, l'intérêt pour les processus interactionnels de « carriérisation » des objets sociaux et d'entreprise morale, ont permis d'enrichir la focale d'analyse priorisée. Le concept de carrière, qui permet notamment une analyse des phénomènes sociaux en termes de processus et donc, sujets à changer ou se transformer (Darmon, 2008a), est le cadre d'analyse privilégié dans cette thèse. L'usage de ce concept reformulé et utilisé au sein de diverses contributions théoriques, fait surtout référence aux passages d'une position à une autre dans un système de déviance, aux événements et circonstances qui s'y rattachent et aux différents aboutissements possibles qui, dans le cadre de cette recherche, n'est pas nécessairement le « désistement » criminel. À cet effet, cette thèse a discuté des limites du concept de carrière tel qu'abordé principalement dans le champ de la criminologie, qui gravite autour de trois moments-clés : l'entrée dans la carrière criminelle, le passage en détention et la fin de la carrière criminelle. En ce qui a trait à l'entrée dans la carrière criminelle, la littérature regroupe majoritairement des théories explicatives quant au passage à l'acte qui, par le fait même, représentent une contribution significative pour donner un sens à la criminalité et appréhender ce phénomène social. Toutefois, les explications auxquelles elles font allusion, comme la corrélation entre les attributs personnels d'un individu et son « agir criminel », renvoient à une lecture

essentialiste de l'objet d'étude auxquelles elles s'intéressent. Quant au passage en détention, se sont surtout des études sociologiques, axées sur la déconstruction de l'« agir criminel », qui se sont penchées sur la question. En cela, l'accent mis sur la vie en dedans et le poids de l'institution carcérale sur la personne incarcérée permet d'éviter une lecture réductrice, mais s'avère peu représentative de l'articulation entre les dimensions subjectives et objectives que suppose le passage en détention. La fin de la carrière criminelle, quoique rarement étudiée, permet de rendre compte de l'existence de la vie post-carcérale. Or le peu d'études qui se sont penchées sur cette dernière l'abordent du point de vue du désistement, soit de l'« arrêt de l'agir criminel », sans tenir compte de la complexité du processus que constitue le retour dans la communauté suite à un parcours d'incarcération. Ainsi, en mettant la focale sur le désistement, on omet que la fin de la carrière criminelle est non linéaire et surtout, multiforme. Autrement dit, l'abandon final de la criminalité et la non-récidive ne sont que des issues parmi tant d'autres, qui correspondent surtout à un « idéal » face auquel se mesurent les autres formes de sortie de prison.

La démarche méthodologique sur laquelle repose cette thèse a permis de faire les liens entre la théorie et l'empirie. Le recrutement des participants s'est fait aux Centres résidentiels communautaires de l'Outaouais, qui regroupent une résidence, communément appelée « maison de transition » et un programme de suivi communautaire. Des entretiens ont été réalisés avec 23 hommes qui ont connu une ou plusieurs peines d'incarcération et avec 7 professionnels qui interviennent auprès de ces derniers à l'extérieur de la prison. Plus précisément, des entrevues de type « entretiens biographiques » ont été effectués avec le premier groupe de participants et elles ont gravitées autour de certaines thématiques, soit l'expérience d'incarcération et les impressions quant au milieu carcéral, la préparation et la sortie de prison en tant que telle, les obstacles et les facilitateurs, les perceptions de l'avenir et les améliorations possibles. Tandis que pour le second

groupe, des entrevues semi-directives ont été réalisées afin de les questionner davantage sur leur rôle auprès des individus ayant connu un parcours d’incarcération et leur vision de la réinsertion sociale.

Les données issues des récits biographiques recueillis auprès des hommes ayant connu un parcours d’incarcération ont été décrites de sorte que le processus de sortie de l’institution carcérale soit mis en évidence. Ces données permettent de voir que la sortie de prison n’est pas un évènement uniforme et fixe dans le temps et l’espace, mais un processus évolutif, nuancé, qui sous-tend différentes phases. Par la même occasion, elles permettent de réitérer la pertinence de s’intéresser à la sortie de prison, en termes de « carrière », afin, notamment, de mettre au jour l’articulation des dimensions objectives et subjectives qu’elle implique. À titre d’exemple, bien que celui-ci soit simpliste, on peut ainsi saisir l’interaction entre la volonté personnelle d’un « sortant de prison » à réintégrer le marché du travail et la contrainte que représente son dossier criminel en ce sens. La sortie de prison implique effectivement des phases distinctes (l’arrivée en détention, l’incarcération et la transition post-carcérale), modulées par des étapes spécifiques (réception, accueil, catégorisation, introduction, visite guidée, assignation d’un ALC/agent de probation ou d’un intervenant, audience, transfert, etc.). Ces phases impliquent divers ajustements et reconfigurations tant sur le plan physique, relationnel que moral. Dès leur incarcération, les détenus sont enjoins à s’adapter aux nouvelles réalités matérielles et personnelles qu’impose le passage « intra-muros » et une fois à l’extérieur des murs, les sortants doivent se soumettre à des reconfigurations semblables, notamment sur le plan identitaire, afin de négocier leur rapport aux contraintes objectives (temps, règlements, conditions de mise en liberté, etc.).

Les dimensions retenues pour construire, à partir des propos des hommes, la typologie de la sortie de prison sont : le rôle de l’incarcération dans le parcours des sortants (leçons ou apprentissages durant leur séjour en prison, perceptions de la vie en prison et en maison de transition), leurs attentes et/ou projections quant à la vie après la détention (perceptions de l’avenir, de la société, place de la famille, du travail) et la conception du changement (motivations à changer leurs conduites, leur mode de vie, perceptions de l’aide offerte). En cohérence avec le cadre d’analyse que suggère l’usage du concept de carrière, cinq positions modulant la sortie de prison ont été identifiées soit : 1) *répit* 2) *réflexion* 3) *rétroaction* 4) *révolte* et 5) *retraite anticipée*. Pour les personnes en position de *répit*, l’incarcération représente une « pause » au sein d’un processus de désaffiliation sociale dans lequel elles semblaient s’inscrire avant l’emprisonnement. De plus, les personnes cherchent davantage à préserver leur identité avant l’incarcération et à « reprendre leur ancienne vie » plutôt qu’à la « changer », tout en ajustant leurs attentes en termes de mobilité sociale. La *réflexion*, elle, se caractérise comme une démarche de « mise au point »; de « bilan » introspectif perçu comme essentiel à la réintégration de la vie « ordinaire » envisagée, et ce, suite à un enchaînement de peines d’emprisonnement. Elle se distingue par l’effet dissuasif de l’incarcération et par la fin d’une carrière criminelle à peine débutée. La *révolte* se caractérise surtout par l’indocilité, engendrée par l’expérience carcérale vécue, qui habite les sortants de prison qui y correspondent. Finalement, la *retraite anticipée* réfère à l’« usure » suscitée par l’importance du passé carcéral et qui, au final, constitue un incitatif pour ceux qu’elle rejoint à « se retirer » définitivement du « monde criminel ».

Les témoignages des intervenants rencontrés ont permis quant à eux de constater que le « travail de réinsertion sociale », plus précisément au CRCO, est tout aussi complexe que le processus que traversent les personnes auprès desquelles ils œuvrent, et ce, tant au niveau

individuel, systémique que structurel. Il a d'abord été démontré que l'exercice de leurs fonctions comporte un tiraillement entre différents rôles qui, au demeurant, se résument par deux figures paradoxales (autoritaire/conciliant). En outre, le discours sur les aptitudes que nécessite l'intervention auprès des sortants de prison diverge et oscille également entre les pôles de la souplesse et de la fermeté. Finalement, les témoignages des intervenants remettent en question une vision quelque peu idéalisée et difficilement atteignable de la réinsertion sociale, laquelle est centrée principalement sur le désistement et la non-récidive, et permettent de ce fait de réitérer l'importance de tenir compte des différentes phases et positions qui modulent la sortie de prison.

Synthèse des résultats

Trois grands points, qui font également intervenir la littérature et les principes théoriques mobilisés, ressortent des résultats issus de cette thèse.

D'abord, les résultats illustrent la complexité du processus que traversent les personnes ayant connu un parcours d'incarcération, laquelle est teintée par le contexte actuel de la montée et du renforcement d'une logique punitive. Premièrement, l'entrée en détention, l'incarcération et la transition post-carcérale impliquent des moments spécifiques communs, mais dont l'expérience et la négociation avec les acteurs varient. La « reprogrammation » à laquelle sont enjoins les « sortants », c'est-à-dire les atteintes, les ajustements et les reconfigurations à divers niveaux, en témoignent. La mise en commun de l'ensemble de ces facteurs permet de décortiquer des positions qui, elles, réitérent la pertinence d'interpréter la sortie de prison comme un processus; évolutif, interactionnel et unique. Elles permettent aussi, en ce sens, de repenser les concepts de carrière criminelle et de désistement, puisqu'elles mettent l'accent sur la nature non-linéaire de la sortie de prison, priorisent la question du « comment » à celle du « pourquoi », éclairent ses moments

modulateurs plutôt que les caractéristiques des individus qu'elle concerne et donc, tiennent compte du poids de l'institution carcérale, sans toutefois en faire une lecture prédominante.

Ensuite, les résultats de cette thèse éclairent de manière micro-sociale le contexte plus macro dans lequel s'inscrit la sortie de prison aujourd'hui, notamment quant au resserrement des politiques pénales, que certains auteurs désignent comme un « virage punitif » et à la judiciarisation des problèmes sociaux, dont découle une nouvelle pénologie axée sur la gestion du risque. Dans cette optique, chaque phase, dont l'entrée en détention, l'incarcération et la transition post-carcérale, comporte des étapes qui appuient ces orientations. La longueur des procédures judiciaires qui précèdent l'attribution de la sentence ainsi que l'iniquité de la sévérité des sanctions, qui réfère en quelque sorte à la tendance à pénaliser les populations marginalisées; à la condamnation à l'incarcération les auteurs de délits jusque-là gérés par d'autres sanctions, est un exemple. Le moindre recours aux mesures alternatives à l'emprisonnement, compte tenu de la rigueur d'audience tenue devant la CQLC ou la CLCC, à la lumière de laquelle l'octroi d'une mise en liberté est accordé ou non, dépendamment du respect des règlements de la part du détenu et de sa conduite tout au long de sa peine ainsi que les exigences auxquelles doivent se conformer les « sortants de prison » confirment des dynamiques relatives au « virage punitif » et à la nouvelle pénologie. Le processus de classement, à l'issue duquel une cote de sécurité est déterminée ainsi que l'aile qui y correspond, et ce, entre autres en fonction de la gravité de l'infraction, des antécédents sociaux et criminels et du rendement de l'individu au cours de sa période d'incarcération ainsi que les atteintes physiques et morales, telles la fouille corporelle, que sous-tendent les conditions de détention corroborent, eux aussi, la direction prônée par le système judiciaire canadien, dont la priorisation de la gestion du risque découle. Même une fois dehors, la liberté n'est que partielle et le sortant de prison doit se soumettre à de nouveaux codes et règlements

afin notamment de démontrer son potentiel de devenir un citoyen respectueux des lois. Entre les aspects relatifs aux démarches pour faire une demande de suspension du casier judiciaire une fois à l'extérieur des murs, dont la prolongation des délais pour y être admissible, l'augmentation des coûts pour le faire et le refus d'octroi à certaines personnes en lien avec la nature de leur infraction se dressent aussi un parallèle avec les orientations privilégiées par l'appareil de justice canadien. Il y a donc lieu de souligner l'importance de questionner la logique punitive et ses effets délétères non seulement sur l'entrée, mais la sortie de prison, puisqu'elle vient complexifier, à plusieurs égards, la possibilité des personnes ayant connu un parcours de réinsertion à se sortir du système carcéral.

Enfin, les résultats mettent en exergue la complexité du travail dit de « réinsertion sociale » que les intervenants sont appelés à effectuer à la sortie de prison, et ce, tant au niveau individuel, systémique que structurel. Ces résultats permettent de confronter la vision « idéalisée » de cette réinsertion sociale qui, principalement, se résume par le désistement et la non-récidive. À partir de cet idéal, on tend autrement dit à penser la réinsertion sociale en termes de succès ou d'échec, de récidive ou non, plutôt que de rendre et de tenir compte des « rechutes », des « va-et-vient » ou des « aller-retour » entre le moment de la sortie de l'institution carcérale, qui peut parfois être multiple, chez un même individu, au cours d'une même trajectoire, et le désistement de la carrière criminelle, soit l'arrêt ou l'abandon des activités criminelles. Cette proposition théorique permet d'appuyer l'importance de tenir compte des différentes phases et positions qui modulent la sortie de prison, notamment afin d'adapter les pratiques d'intervention. Elle permet aussi de penser la sortie de prison par rapport à l'articulation des normes pénales et sociales et de l'analyser comme un processus complexe, qui résulte d'étapes et d'apprentissages en interaction avec divers acteurs, dont la finalité ne peut être réduite à la cessation des agissements délictueux ou l'absence de

récidive. D'ailleurs, l'objectif de cette thèse est aussi de restituer, auprès des intervenants qui travaillent en maison de transition et au programme de suivi communautaire, comment les différentes positions identifiées peuvent leur permettre d'ajuster leurs interventions de manière également à ce qu'elles tendent davantage vers une logique d'accompagnement et d'*empowerment* que de contrôle, de surveillance et de gestion du risque.

Recommandations pour la pratique

En somme, l'étude de la sortie de prison, telle que documentée dans cette thèse, met au jour un processus complexe, mobile et pluriel, et laisse place à des pistes de recommandation, notamment en matière d'intervention. La pertinence de « partir du terrain » pour faire ces recommandations est d'ailleurs validée par Steve, un des participants, dont les propos constituent en soi une piste de recommandation : « [...] *il y a des propositions que tu peux faire de l'autre côté de la clôture, mais il y a des propositions que tu peux faire quand tu as vécu, puis ce sont deux choses différentes* ».

Dans cet ordre d'idées, il y a d'abord lieu de questionner **l'approche punitive**; corrective, prônée par le système de justice pénale canadien, dont l'incidence sur le sort des individus incarcérés, et qui, éventuellement, entament un processus de sortie, est importante, entre autres en ce qui a trait à leur rapport aux institutions, aux autres et à eux-mêmes. Plus précisément, la longueur des procédures judiciaires qui précèdent l'attribution de la sentence, l'iniquité et la sévérité des sanctions, les conditions sous-jacentes aux types de mise en liberté, le moindre recours aux mesures alternatives à l'emprisonnement ainsi que les conditions de détention sont des éléments sur lesquels réfléchir. Qui plus est, considérant que lors d'une nouvelle accusation, les antécédents judiciaires, peu importe la nature du délit, influencent la décision rendue par le tribunal,

l'impartialité, voire l'« objectivité », du système judiciaire demeure un élément qui soulève, lui aussi, des questionnements et par le fait même, des améliorations possibles.

D'un point de vue plus pratique, il faudrait **accroître l'accessibilité aux services** offerts aux personnes judiciairisées qui, tel que souligné autant par les intervenants que les sortants de prison, demeure très restreinte. Les acteurs qui œuvrent dans le domaine de la réinsertion sociale sont donc contraints de répondre à l'ensemble des besoins de la population concernée, avec un minimum de ressources, ce qui peut nuire au processus de sortie de prison dans lequel se trouve cette dernière. Il y a donc lieu de **favoriser l'augmentation du nombre de ressources disponibles** et de se questionner à savoir si elles sont adaptées aux besoins des individus ayant connu un parcours d'incarcération, ou si elles répondent davantage aux standards que suppose un idéal de la réinsertion sociale.

Cette piste de réflexion mène également à **repenser l'efficacité des programmes** dont le caractère est obligatoire, notamment à l'égard de la singularité du parcours de l'individu auxquels ils s'adressent. Pour y répondre, il y a justement lieu de plaider pour une **plus grande diversité de la formation universitaire** des professionnels qui œuvrent auprès des personnes judiciairisées. Quoique le travail social soit une discipline moins commune dans le champ sociojudiciaire, diverses raisons en font pourtant un atout. En effet, le travailleur social est en mesure d'utiliser autrement et stratégiquement les formes de « contrôle » que sous-tend l'intervention en contexte sociojudiciaire, entre autres pour favoriser l'expression de soi du sortant de prison dont le contenu devient une cible d'intervention (Dufour, 2011). Le cadre légal dans lequel s'inscrit le travail dont il est question permet aussi au travailleur social de faire valoir les droits du sortant de prison, de dénoncer les injustices et en corrélation, de proposer des modèles alternatifs aux orientations

privilégiées par le système pénal (ibid.). Le fait que la discipline du travail social est déjà familière avec les populations appauvries, marginalisées, stigmatisées ou discriminées et, par le fait même, plus souvent pénalisées et judiciarisées, constitue un atout significatif, tout comme celui d'exercer les principales fonctions qui s'y rattachent en concordance avec les contraintes prescrites par le système de justice (ibid.).

Au final, si la sortie de prison est un processus, empreint de différentes étapes et de négociations avec divers acteurs, qu'en est-il de la sortie de « transition »? Est-ce qu'il s'agit d'un tout autre cheminement, qui nécessite d'autres types d'ajustement et d'interactions? Ce questionnement, laissé en suspens dans cette thèse, ouvre certainement sur de futures pistes de réflexion et de recherche fertiles.

BIBLIOGRAPHIE

- ALTERJUSTICE (2010). Consulté le 23 septembre 2015, <http://alterjustice.org/dossiers/statistiques/taux-incarceration.html>
- ANDERSON, Leon, et David A. SNOW (2001). « L'exclusion sociale et le soi : une perspective d'interactionnisme symbolique », *Sociologie et sociétés*, Vol.33, No 2, p. 13-27.
- BECKER, Howard S. (2009). *Comment parler de la société : artistes, écrivains, chercheurs et représentations sociales*, Paris, Éditions La Découverte, 316 p.
- BECKER, Howard S. (2002). *Les ficelles du métier : comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris, Éditions La Découverte, 352 p.
- BECKER, Howard S. (1985). *Outsiders. Études de la sociologie de la déviance*, Paris, Éditions A.-M. Métailié, 248 p.
- BECKER, Howard S. (2006). « Sur le concept d'engagement », *SociologieS*, Consulté le 7 janvier 2016, <http://sociologies.revues.org>
- BENSIMON, Philippe (2009). *Profession : criminologue. Analyse clinique et relation d'aide en milieu carcéral*, Montréal, Éditions Guérin, 555 p.
- BÉRARD, Jean (2015). « Des hommes derrière les murs », *La Vie des idées*, Consulté le 23 septembre 2015, <http://www.laviedesidees.fr/Des-hommes-derriere-les-murs.html>
- BERGER, L. Peter, et Thomas LUCKMANN (2012). *La Construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin, 340 p.
- BERGIER, Bertrand (1996). *Les affranchis : parcours de réinsertion*, Paris, Desclée de Brouwer, 231 p.
- BERNHEIM, Emmanuelle, et Jacques COMMAILLE (2012). « Quand la justice fait système avec la remise en question de l'État social », *Droit et Société*, Vol.2, No 81, p. 281-298.
- BLUMER, Herbert (1969). « L'interactionnisme symbolique » dans Jean-Michel Berthelot (dir.), *Sociologie : épistémologie d'une discipline. Textes fondamentaux*, Paris, De Boeck Université, 479 p.
- BLUMSTEIN, Alfred, et collab. (1986). *Criminal careers and « career criminals »*. Washington, D.C.: National Academy Press, 458 p.
- CABANEL, Guy-Pierre (2002). « Entre exclusion et réinsertion », *Projet*, Vol.1, No 269, p. 45-53.
- CARRIER, Nicolas (2010). « Sociologies anglo-saxonnes du virage punitif », *Champ pénal/ Penal field*, Vol.7, p. 1-30.

CASIER JUDICIAIRE. Consulté le 28 février 2013,
www.casierjudiciaire.ca

CASONI, Dianne (2010). « L'étude du processus de changement chez des hommes condamnés à de longues peines », *Criminologie*, Vol.43, No 2, p. 351-372.

CASTEL, Robert (2009). *La montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*, Paris, Éditions du Seuil, 457 p.

CASTEL, Robert (2003). *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé?*, France, Éditions du Seuil – La République des Idées, 95 p.

CASTEL, Robert, et Claudine HAROCHE (2005). *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi*, Paris, Hachette Littératures, 208 p.

CEFAÏ, Daniel (1996). « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques », *Réseaux*, Vol.14, No 75, p. 43-66.

CENTRE NATIONAL DE PRÉVENTION DU CRIME – SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA (2012). « Détermination et définition des principaux facteurs de risque du comportement antisocial et délinquant chez les enfants et les jeunes », *Gouvernement du Canada*, Consulté le 6 septembre 2018, <https://www.securitepublique.gc.ca>

CENTRES RÉSIDENTIELS COMMUNAUTAIRES DE L'OUTAOUAIS. Consulté le 21 septembre 2016, <http://www.crcoutaouais.com/>

CENTRES RÉSIDENTIELS COMMUNAUTAIRES DE L'OUTAOUAIS (2017). « Rapport d'activités 2016-2017 », Gatineau, Québec.

CHANTRAINE, Gilles (2006). « La prison post-disciplinaire », *Déviance et Société*, Vol.30, No 3, p. 273-288.

CHANTRAINE, Gilles (2000). « La sociologie carcérale : approches et débats théoriques en France », *Déviance et société*, Vol.24, No 3, p. 297-318.

CHANTRAINE, Gilles (2004a). *Par-delà les murs*, Paris, Presses Universitaires de France, 269 p.

CHANTRAINE, Gilles (2004b). « Prison et regard sociologique. Pour un décentrage de l'analyse critique », *Champ pénal/Penal field*, Vol.1, p. 1-11.

CHANTRAINE, Gilles (2003). « Prison, désaffiliation, stigmates. L'engrenage carcéral de l'« inutile » contemporain », *Déviance et société*, Vol.27, No 4, p. 363-387.

CHAPOULIE, Jean-Michel (2001). *La tradition sociologique de Chicago : 1892-1961*, Paris, Éditions du Seuil, 490 p.

- COMBESSIE, Philippe (2004). « Intégration sociale des anciens détenus. Analyse des logiques de la justice pénale et de leurs effets » dans Jean Poupart (dir.), *Au-delà du système pénal. L'intégration sociale et professionnelle des groupes judiciarisés et marginalisés*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 231-248.
- COMBESSIE, Philippe (2009). *Sociologie de la prison*, Paris, Éditions La Découverte – Repères, 128 p.
- COMMISSION DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES DU CANADA (2013-2014). Consulté le 1^{er} février 2016, <https://www.canada.ca/fr/commission-liberations-conditionnelles/organisation/transparence/rendre-compte-aux-canadiens/rapport-de-surveillance-du-rendement/2013-2014.html>
- COMITÉ CONSULTATIF CLIENTÈLE JUDICIARISÉE ADULTE, en collaboration avec L'ASSOCIATION DES SERVICES DE RÉHABILITATION SOCIALE DU QUÉBEC (2010). « Mémoire : Impacts du casier judiciaire. Un fardeau à supporter collectivement », *Gouvernement du Québec*, Consulté le 10 octobre 2012, https://asrsq.ca/assets/files/recherches-et-memoires/rec_mem_cas.pdf
- DAMON, Julien (2000). « Les « incivilités », *Recherches et prévisions*, No 62, p. 139-142.
- DARMON, Muriel (2008a). *Devenir anorexique. Une approche sociologique*, Paris, Éditions La Découverte/Poche, 349 p.
- DARMON, Muriel (2008b). « La notion de carrière : un instrument interactionniste d'objectivation », *Politix*, Vol.2, No 82, p. 146-167.
- DE LARMINAT, Xavier (2014). *Hors des murs. L'exécution des peines en milieu ouvert*, Paris, Presses Universitaires de France, 216 p.
- DEMAZIÈRE, Didier (2011). « L'entretien biographique et la saisie des interactions avec autrui », *Recherches Qualitatives*, Vol.30, No 1, p. 61-83.
- DESMARAIS, Danielle (2009). « L'approche biographique » dans Benoît Gauthier (dir.), *Recherche sociale. De la problématique à la collecte de données*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 361-389.
- DIGNEFFE, Françoise (1993). « Socialisation et déviance. Les origines de la perspective interactionniste » dans Pierre Tap et Hanna Malewska-Peyre (dir.), *Marginalités et troubles de la socialisation*, Paris, Presses Universitaires de France (collection « Psychologie d'aujourd'hui »), p. 223-247.
- DUBET, François (1987). *La galère : jeunes en survie*, Paris, Fayard, 497 p.

- DUCHAINE, Gabrielle (2013). « La moitié des détenus renoncent à leur libération conditionnelle », *La Presse*, Consulté le 1^{er} février 2016, <http://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-affaires-criminelles/actualites-judiciaires/201311/20/01-4712602-la-moitie-des-detenus-renoncent-a-leur-liberation-conditionnelle.php>
- DUFOUR, F., Isabelle (2015). « Le désistement assisté? Les interventions des agents de probation telles que perçues par des sursitaires qui se sont désistés du crime », *Nouvelles perspectives sur le phénomène des gangs de rue*, Vol.48, No 2, p. 265-288.
- DUFOUR, F., Isabelle (2011). « Travail social et champ sociojudiciaire : vers une contribution renouvelée », *Service social*, Vol.57, No 1, p. 63-79.
- DUVOUX, Nicolas (2009). « L'injonction biographique dans les politiques sociales. Spécificité et exemplarité de l'insertion », *Informations sociales*, No 156, p. 114-122.
- FASSIN, Didier (2015). *L'ombre du monde : une anthropologie de la condition carcérale*, Paris, Éditions du Seuil, 601 p.
- FERNANDEZ, Fabrice (2008). « Au risque de rester « dedans » : le double travail d'ajustement des usagers de drogues incarcérés » dans Gérard Mauger, José-Luis Morena Pestaña et Marta Roca (dir.), *Normes, déviances, insertions*, Genève, Éditions Seismo, p. 168-189.
- FILLIEULE, Olivier (2001). « Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel », *Revue française de science politique*, Vol.51, No 1, p. 199-215.
- FOUCAULT, Michel (1974). « La vérité et les formes juridiques », dans Michel Foucault, *Dits et Écrits I*, Paris, Éditions Gallimard, p. 1406-1514.
- GARNEAU, Stéphanie, et Dahlia NAMIAN (dir.) (2017). *Erving Goffman et le travail social*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 311 p.
- GARNEAU, Stéphanie (2015). « Les défis de la théorisation ancrée. Échelle d'observation et échelle de contextualisation dans l'analyse des récits biographiques », *Recherches Qualitatives*, Vol.34, No 1, p. 6-28.
- GARNEAU, Stéphanie (2006). « Mobilités étudiantes et socialisations professionnelles en France et au Québec », *SociologieS* [En ligne], Premiers textes, Consulté le 19 septembre 2018, <http://journals.openedition.org/sociologies/342>
- GOFFMAN, Erving (1968). *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Les Éditions de Minuit, Le Sens commun, 447 p.
- GOFFMAN, Erving (1975). *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Les Éditions de Minuit, Le Sens Commun, 175 p.

- GOTLIB, Ian H., et Blair WHEATON (1997). *Stress and adversity over the life course: trajectories and turning points*, Cambridge, Cambridge University Press, 301 p.
- HANNERZ, Ulf (1983). « La ville en scène : les contes de Goffman » dans Ulf Hannerz, *Explorer la ville : éléments d'anthropologie urbaine*, traduit et présenté par Isaac Joseph, Paris, Les Éditions de Minuit, 417 p.
- HUGHES, Everett Cherrington (1996). *Le Regard sociologique : essais choisis*, textes rassemblés et présentés par Jean-Michel Chapoulie, Paris, École des Hautes Études en Sciences sociales, 344 p.
- LABERGE, Danielle, et Pierre LANDREVILLE (1994). « La judiciarisation des problèmes sociaux » dans Fernand Dumont, Simon Langlois et Yves Martin (dir.), *Traité des problèmes sociaux*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 1053-1066.
- LACAZE, Lionel (2008). « La théorie de l'étiquetage modifiée, ou l'« analyse stigmatisante » revisitée », *Nouvelle revue de psychosociologie*, Vol.1, No 5, p. 183-199.
- LAMONT, Michèle, et Ann SWIDLER (2014). « Methodological pluralism and the possibilities and limits of interviewing », *Qualitative Sociology*, Vol.37, No 2, p. 153-171.
- LANDREVILLE, Pierre, Astrid GAGNON et Serge DESROSIERS (1976). *Les prisons de par ici. Droits des détenus au Québec*, Montréal, Éditions Parti-Pris, 234 p.
- LEMERT, Edwin McCarthy (1967). *Human deviance, social problems and social control*, New-Jersey, Prentice-Hall, 211 p.
- LEMIEUX, Cyril (2012). « Peut-on ne pas être constructiviste? », *Politix*, Vol.4, No 100, p. 169-187.
- LEMIRE, Guy, Pierre NOREAU et Claudine LANGLOIS (2004). *Le pénal en action : le point de vue des acteurs*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 162 p.
- LEMONDE, Lucie (2007). « Landreville et les détenu(e)s de par ici », *Criminologie*, Vol.40, No 2, p. 107-125.
- LOMBROSO, Cesare (1887). *L'homme criminel : criminel-né, fou moral, épileptique. Étude anthropologique et médico-légale*, Paris, Hachette Livre BNF, 90 p.
- LORIOU, Marc (2012). *La construction du social. Souffrance, travail et catégorisation des usagers dans l'action publique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 214 p.
- MARCHETTI, Anne-Marie (2001). *Perpétuités. Le temps infini des longues peines*, s. l., Terre Humaine – Plon, 522 p.
- MARTUCCELLI, Danilo (2001). *Domination ordinaires. Explorations de la condition moderne*, Paris, Balland, 362 p.

- MAYER, Robert (2001). « Le constructivisme et les problèmes sociaux » dans Henri Dorvil et Robert Mayer (dir.), *Problèmes sociaux-Tome I-Théories et méthodologies*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 111-134.
- MBANZOULOU, Paul, Martine HERZOG-EVANS et Sylvie COURTINE (dir.) (2012). *Insertion et désistance des personnes placées sous main de justice : savoirs et pratiques*, Paris, L'Harmattan, 253 p.
- MBANZOULOU, Paul (2000). *La réinsertion sociale des détenus : de l'apport des surveillants de prison et des autres professionnels pénitentiaires*, Paris, L'Harmattan (collection « Sciences criminelles »), 320 p.
- MEAD, Herbert George (1963). *L'Esprit, le soi et la société*, traduit de l'anglais par Jean Cazeneuve, Eugène Kaelin et Georges Thibault, Paris, Presses Universitaires de France, 334 p.
- MERTON, K. Robert (2010). « Social structure and anomie » dans Robert Agnew et Joanne M. Kaufman, *Anomie, strain and subcultural theories of crime*, New York, 1st Edition, routledge, p. 17-28.
- MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (2013a). « Criminalité au Québec. Principales tendances 2013 », *Gouvernement du Québec*, Consulté le 11 décembre 2014, <http://www.securitepublique.gouv.qc.ca>
- MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (2010). « Plan d'action gouvernemental 2010-2013. La réinsertion sociale des personnes contrevenantes : une sécurité durable », *Gouvernement du Québec*, Consulté le 8 octobre 2012, http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/services_correctionnels/publications/plan_action_2010-2013.pdf
- MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (2013b). « Plan stratégique 2012-2016. Un Québec sécuritaire pour tous », *Gouvernement du Québec*, Consulté le 23 septembre 2015, http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/ministere/plan_strategique/plan_strategique_2012-2016.pdf
- MOHAMMED, Marwan (dir.) (2012). *Les sorties de délinquance. Théories, méthodes, enquêtes*, Paris, Éditions La Découverte, 391 p.
- NAMIAN, Dahlia (2012). *Entre itinérance et fin de vie. Sociologie de la vie moindre.*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 236 p.
- OTERO, Marcelo (2003). *Les règles de l'individualité contemporaine. Santé mentale et sociétés*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 322 p.

- PAILLÉ, Pierre (1994). « L'analyse par théorisation ancrée », *Cahiers de recherche sociologique*, No 23, p. 147-181.
- PARADIS, France (2008). *38 ans derrière les barreaux : l'histoire du père Jean*, Ottawa, Novalis, 152 p.
- PERREAULT, Samuel (2013). « Article de *Juristat* – Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2012 », *Centre canadien de la statistique juridique*, Consulté le 19 mars 2014, www.statcan.gc.ca
- PILOTE, Annie, et Stéphanie GARNEAU (2011). « La contribution de l'entretien biographique à l'étude de l'hétérogénéité de l'expérience étudiante et de son évolution dans le temps », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 42-2, p. 11-30.
- PIRES, Alvaro P. (1997). « Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique » dans Jean Poupart (dir.), *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Montréal, Gaëtan Morin, Éditeur, p. 113-169.
- POUSSOU-PLESSE, Marielle (2009). « Le turning point sous le regard du point final. Retour sur un usage canonique de la notion de carrière en sociologie » dans Marc Bessin, Claire Bidart et Michel Grossetti (dir.), *Bifurcations : les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement*, Paris, Éditions La Découverte, p. 254-270.
- POUPART, Jean (2001). « D'une conception constructiviste de la déviance à l'étude des carrières dites déviantes. Retour sur la sociologie interactionniste et sur le courant de la réaction sociale » dans Henri Dorvil et Robert Mayer (dir.), *Problèmes sociaux-Tome I-Théories et méthodologies*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 79-110.
- POUPART, Jean (2004). « Intégration sociale et professionnelle. Des processus sociopénaux aux trajectoires de vie » dans Jean Poupart (dir.), *Au-delà du système pénal. L'intégration sociale et professionnelle des groupes judiciairisés et marginalisés*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 1-10.
- POUPART, Jean (2011). « Tradition de Chicago et interactionnisme : des méthodes qualitatives à la sociologie de la déviance » dans Joëlle Morrissette, Sylvie Guignon et Didier Demazière (dir.), *De l'usage des perspectives interactionnistes en recherche*, Vol.30, No 1, *Recherches qualitatives*, p. 178-199., Consulté le 12 mars 2013, http://revue.recherchequalitative.qc.ca/edition_reguliere/numero30%281%29/numero_complet_30%281%29.pdf
- QUIRION, Bastien (2007). « La nouvelle prise en charge thérapeutique du détenu autonome et responsable » dans Marion Vacheret (dir.), *Actes du colloque international. Le pénal aujourd'hui : pérennité ou mutations*, Montréal, Centre International de Criminologie Comparée, p. 15-23., Consulté le 14 novembre 2012, <http://www.erudit.org/livre/penal/2008/000241co.pdf>

- ROSTAING, Corinne (2006). « La compréhension sociologique de l'expérience carcérale », *Revue européenne des sciences sociales*, XLIV-135, p. 29-43.
- ROBERT, Philippe (1973). « La sociologie entre une criminologie de passage à l'acte et une criminologie de la réaction sociale », *L'Année sociologique*, Vol.24, p. 441-504.
- ROBERT, Philippe (2007). « Les transformations de la pénalité », *Criminologie*, Vol.40, No 2, p. 53-66.
- ROY, Maxime (2012). « Projet de loi C-10 : La sévérité est-elle l'apanage de la dissuasion ? », *Le Soleil*, Consulté le 1^{er} février 2016, <https://www.lesoleil.com/opinions/point-de-vue/projet-de-loi-c-10-la-severite-est-elle-lapanage-de-la-dissuasion-3c480602ea89730e4a400f9d5902c527>
- SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA (2013). « Rapport annuel 2013. Aperçu statistique : Le système correctionnel et la mise en liberté sous condition », *Gouvernement du Canada*, Consulté le 15 mars 2014, <http://www.securitepublique.gc.ca>
- SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA (2014). « Rapport annuel 2014. Aperçu statistique : Le système correctionnel et la mise en liberté sous condition », *Gouvernement du Canada*, Consulté le 11 décembre 2014, <http://www.securitepublique.gc.ca>
- SÉCURITÉ PUBLIQUE QUÉBEC (2013-2014). Consulté le 11 décembre 2014, <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/services-correctionnels/publications-et-statistiques/statistiques-annuelles/2013-2014.html>
- SERVICE CORRECTIONNEL CANADA (2012). Consulté le 23 septembre 2015, <http://www.csc-scc.gc.ca/lois-et-reglements/005006-1000-fra.shtml>
- SIGOUIN, Judith (2015). « L'expérience du stigmate par les hommes ex-détenus en situation de réinsertion au Québec », mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal.
- SLINGENEYER, Thibaut (2007). « La nouvelle pénologie, une grille d'analyse des transformations des discours, des techniques et des objectifs dans la pénalité », *Champ pénal/Penal field*, Vol.IV, p. 1-22.
- STRAUSS, Anselm L. (1992). *Miroirs et masques. Une introduction à l'interactionnisme*, Paris, Éditions A.-M. Métailié, 194 p.
- STRIMELLE, Véronique, et Sylvie FRIGON (2007). « Femmes au-delà des murs : le sens de la quête d'emploi chez les femmes judiciairisées et les intervenants au Québec », *Criminologie*, Vol.40, No 2, p. 167-189.
- SYLVESTRE, Marie-Ève, Céline BELLOT et Catherine CHESNAY (2012). « De la justice de l'ordre à la justice de la solidarité : une analyse des discours légitimateurs de la judiciairisation de l'itinérance au Canada », *Droit et Société*, Vol.2, No 81, p. 299-320.

- TOUGAS, Kim (2013). *Un périmètre d'un pied carré. Les programmes de réinsertion sociale pour les personnes ayant connu un parcours d'incarcération. Une alternative pour se faire une place à nouveau?*. (Mémoire de maîtrise, Université d'Ottawa, Ottawa).
- TOUGAS, Kim (2015). « Réinsérer les personnes ex-détenues ou maintenir l'apparence du système judiciaire : un simulacre démocratique? », *Nouvelles pratiques sociales*, Vol.27, No 2, p. 179-192.
- VACHERET, Marion, et Guy LEMIRE (2007). *Anatomie de la prison contemporaine*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 192 p.
- VACHERET, Marion, et Marie-Marthe COUSINEAU (2003). « Quelques éléments de compréhension des libérations d'office réussies », *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*, Vol.45, No 1, p. 99-123.
- VRANCKEN, Didier, et Claude MACQUET (2006). *Le travail sur soi. Vers une psychologisation de la société ?*, France, Éditions Belin, 254 p.
- WACQUANT, Loïc (1999). *Les prisons de la misère*, Paris, Éditions RAISONS D'AGIR, 189 p.
- WACQUANT, Loïc (2004). *Punir les pauvres. Le nouveau gouvernement de l'insécurité sociale*, Marseille, Agone, 347 p.
- ZUFFEREY, Caiata Maria (2006). *De la toxicomanie à la conventionalité. Sociologie des sorties de la drogue à l'époque de la réduction des risques*, s. l., Éditions Seismo, 320 p.

ANNEXE 1 – QUESTIONNAIRE SOCIODÉMOGRAPHIQUE



uOttawa

QUESTIONNAIRE SOCIODÉMOGRAPHIQUE

1. Quel est votre âge ?
2. De quelle région/ville êtes-vous originaire ?
3. Quel est votre niveau de scolarité ?
4. Quelle était votre occupation dans le passé ?
5. Quelle est votre occupation actuelle ?

ANNEXE 2 – GUIDE D’ENTREVUE POUR LES HOMMES

Introduction

- ❖ Brève présentation personnelle et explication de la recherche.
- ❖ Explication de l’objectif de la rencontre, du déroulement et de l’éthique.
- ❖ Signature du formulaire de consentement.
- ❖ Remerciement pour le partage.

1. Parcours d’incarcération

Je vais vous poser une série de questions concernant votre sortie de prison (quelles sont vos perceptions de la sortie de prison, qu’est-ce que ça implique, etc.). Afin de mieux comprendre cette sortie de prison, je vais d’abord vous poser quelques questions sur votre parcours en prison.

1.1 D’abord, serait-il possible de me parler un peu de vous et de votre parcours?

Pouvez-vous me parler de vous un peu? De quelle région venez-vous à l’origine? Quel métier avez-vous occupé? (Ici, je laisse la personne parler plus librement, avec des relances).

Est-ce que c’est la première fois que vous venez ici, dans une maison de transition?

Si la réponse est « non » : avez-vous été incarcéré plus d’une fois?

Quel est votre statut actuel? (Libération conditionnelle, libération d’office, probation sous surveillance, etc.).

2. Expérience et perceptions de la prison

Combien de temps avez-vous passé en prison?

Comment avez-vous vécu ce ou ces passages en prison? Quelles sont vos perceptions de la prison?

Quels moyens avez-vous adoptés, à l’intérieur, pour traverser cette ou ces périodes d’incarcération?

Avez-vous, par exemple, continué d’entretenir des liens avec votre entourage?

3. Préparation/anticipation de la sortie de prison

Avez-vous reçu un certain encadrement lorsque vous étiez incarcéré pour préparer votre retour dans la communauté?

Diriez-vous que vous avez été bien préparé, en prison, à votre « sortie » éventuelle?

Comment envisagez-vous votre « sortie de prison »? Vous faisait-elle peur ou au contraire, vous ne ressentiez pas de craintes à l’idée de retourner « à l’extérieur »?

4. Sortie de prison

Au moment de votre « sortie de prison », comment ça s'est passé? Qu'est-ce que la « sortie de prison » signifie pour vous?

Quelles ont été vos premières impressions?

Avez-vous eu de la difficulté à vous adapter?

Quels étaient vos besoins premiers? Avez-vous été dirigé vers des ressources quelconques? Si oui, en quoi celles-ci vous ont aidé?

En collaboration avec ces services, sur quoi avez-vous été amené à travailler? Y a-t-il des choses que vous avez moins aimées ou sur lesquelles vous étiez plus ou moins d'accord?

5. Obstacles et facilitateurs

Lors de votre retour dans la communauté, quels sont les obstacles que vous avez dû surmonter (ou que vous surmontez à l'heure actuelle)?

Parmi eux, lesquels ont été/sont pour vous les plus difficiles à vaincre? Pourquoi?

Que diriez-vous qui a bien fonctionné ou qui a facilité (ou qui fonctionnerait/faciliterait) votre « sortie de prison »?

6. Perceptions de l'avenir

Aujourd'hui, comment allez-vous?

Y a-t-il encore des sphères de votre vie qui sont affectées par votre passé et sur lesquelles vous voulez travailler? Comment envisagez-vous le futur?

Vivez-vous encore des obstacles en société?

Sentez-vous que vous avez votre place dans la société?

De quoi êtes-vous vraiment fier? Y a-t-il des aspects sur lesquels vous aimeriez vous améliorer?

7. Pistes d'amélioration à proposer

Quelles sont vos impressions quant aux ressources disponibles pour les personnes qui « sortent de prison »? Avez-vous des suggestions à donner aux intervenants qui travaillent auprès d'elles?

Auriez-vous un conseil à donner aux gens qui traversent un parcours semblable?

Comment vous sentez-vous lorsque vous partagez votre « histoire »?

Conclusion

- ❖ Questions/commentaires.
- ❖ Rappel de l'aide disponible en cas de besoin immédiat ou dans les prochains jours.
- ❖ Sonder la possibilité d'une deuxième rencontre.
- ❖ Remerciement.

ANNEXE 3 – GUIDE D’ENTREVUE POUR LES INTERVENANTS

Introduction

- ❖ Présentation personnelle (mon parcours académique, mes expériences, mes intérêts).
- ❖ Mon projet de thèse en bref.
- ❖ Explication de l’objectif de la rencontre et du déroulement.
- ❖ Introduction et signature du formulaire de consentement.
- ❖ Remerciement pour le partage.

1. Expérience de travail au CRC

Pour débiter la rencontre, pourriez-vous me parler un peu de votre travail? Quel est votre titre au sein de votre milieu de travail? Quels sont vos rôles?

Quels sont les défis ou les enjeux que vous rencontrez au quotidien dans l’exercice de vos fonctions?

Qu’est-ce qui, selon vous, fonctionne bien au sein de l’organisme?

Vos expériences de travail antérieures sont-elles variées? Si oui, voulez-vous m’en glisser quelques mots?

Quelles sont les populations auprès desquelles vous avez travaillé dans le passé?

2. Population judiciarisée

Qu’est-ce qui vous a poussé à travailler avec les personnes judiciarisées?

Comment décrivez-vous cette population?

À votre avis, quelles sont les qualités et habiletés requises pour intervenir auprès des individus ayant connu un parcours d’incarcération?

Quelle est votre vision quant à la relation d’aide auprès des personnes judiciarisées?

Y a-t-il des situations particulières que vous trouvez plus difficiles à gérer?

Quels sont les services offerts dans le milieu dans lequel vous travaillez?

De votre point de vue, sont-ils pertinents? Si oui, dans quelle optique?

3. Sortie de prison

Qu’est-ce que la sortie de prison implique/exige selon vous?

Est-ce que, pour vous, sortir de prison veut dire « réinsertion sociale »? Comment définissez-vous la réinsertion sociale? Comment définissez-vous la réussite de la réinsertion sociale d'un individu?

D'après vous, qu'est-ce qui facilite et qu'est-ce qui nuit au retour dans la communauté des ex-détenus?

Quelle est votre opinion concernant la récidive?

Que pensez-vous du système de justice pénale aujourd'hui?

Y a-t-il suffisamment de ressources disponibles pour les personnes qui sortent de prison? Quelles sont les améliorations nécessaires?

Pouvez-vous me faire part d'une situation/d'un cas qui représente un « succès » en termes d'insertion sociale et une autre situation/un autre cas considéré plus difficile.

Conclusion

- ❖ Questions/commentaires.
- ❖ Remerciement.

ANNEXE 4 – CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE

Numéro de dossier: 05-16-18

Date (mm/jj/aaaa): 08/10/2016



Université d'Ottawa
Bureau d'éthique et d'intégrité de la recherche

University of Ottawa
Office of Research Ethics and Integrity

Certificat d'approbation déontologique

CÉR Sciences sociales et humanités

Chercheur principal / Superviseur / Co-chercheur(s) / Étudiant(s)

<u>Prénom</u>	<u>Nom de famille</u>	<u>Affiliation</u>	<u>Rôle</u>
Dahlia	Namian	Sciences sociales / Service social	Superviseur
Kim	Tougas	Sciences sociales / Service social	Étudiant-chercheur

Numéro du dossier: 05-16-18

Type du projet: Thèse de doctorat

Titre: L'expérience de sortie des trajectoires carcérales: une analyse des «carrières» de réinsertion sociale.

Date d'approbation (mm/jj/aaaa)	Date d'expiration (mm/jj/aaaa)	Approbation
08/10/2016	08/09/2017	Approuvé

Conditions Spéciales / Commentaires:

N/A

ANNEXE 5 – FORMULAIRE DE CONSENTEMENT – HOMMES



uOttawa

Université d'Ottawa
Faculté des sciences sociales
École de service social

Formulaire de consentement – Hommes

L'EXPÉRIENCE DE SORTIE DES TRAJECTOIRES CARCÉRALES : UNE ANALYSE DES « CARRIÈRES » DE SORTIE DE PRISON DES EX- DÉTENUS

Personne responsable du projet : Kim Tougas
Programme d'études : Doctorat en travail social

Direction de recherche : Dahlia Namian
Département : École de service social
Faculté : 120 Université, Pavillon des Sciences sociales, Ottawa, Ontario

Ce projet de recherche doctoral vise à mieux comprendre le processus de « sortie de prison », c'est-à-dire les étapes, les obstacles et les facilitateurs auxquels font face les personnes concernées, afin d'améliorer les pratiques d'intervention auprès de ces dernières.

Votre participation à l'étude

Si vous acceptez volontairement et librement de participer, vous serez invité à partager votre expérience personnelle, principalement quant à votre retour dans la communauté suite à une période d'incarcération. Cette rencontre sera d'une durée approximative de 60 minutes et il est également possible que vous soyez sollicité pour une deuxième rencontre.

Bénéfices de la recherche

En participant à cette recherche, vous aurez l'opportunité de vous faire entendre et, de par votre bagage personnel, d'inspirer certaines personnes qui vivent une situation semblable. Votre témoignage aidera à mieux comprendre la « sortie de prison » et vous contribuerez à la fois à l'avancement des connaissances.

Risques associés à la recherche

Comme vous devrez vous replonger dans votre passé et puiser dans les épreuves difficiles que vous avez surmontées, il se peut que vous ressentiez diverses émotions. Si tel est le cas, vous pouvez :



Quitter la pièce, en tout temps.

Au besoin, mettre un terme à la rencontre.

Consulter la liste des ressources disponibles, ci-jointe au formulaire.

Nous en parler à la fin de la rencontre.

Confidentialité et anonymat

 613-562-5494
 613-562-5495

120, Université (12002)
Ottawa ON K1N 6N5 Canada
www.uOttawa.ca

L'entrevue sera enregistrée et seul le chercheur aura accès à cet enregistrement. Il sera uniquement utilisé aux fins de la recherche. Si vous souhaitez réviser la transcription de vos propos, vous pourrez le faire. Selon vos préférences, elle pourra être transmise, de façon sécuritaire, par courriel, par la poste ou encore, consultée dans le local de l'organisme où a eu lieu la rencontre.

Le chercheur s'engage à assurer la confidentialité des informations que vous lui donnez et à protéger votre identité. Toutes les données seront conservées dans un cabinet verrouillé, pour une période de cinq ans. Elles seront ensuite détruites de façon sécuritaire.

Participation volontaire

Votre participation à la recherche est volontaire et vous êtes libres de vous retirer en tout temps, et/ou refuser de répondre à certaines questions, sans subir de conséquences négatives. Si vous décidez de vous retirer de l'étude, vous avez le droit de demander le retrait des données recueillies jusqu'à ce moment.

Pour tout renseignement additionnel concernant cette recherche, vous pouvez communiquer avec Kim Tougas.

Pour tout renseignement sur les aspects éthiques de cette recherche, vous pouvez vous adresser au responsable de l'éthique de la recherche, à l'adresse suivante : Université d'Ottawa, Pavillon Tabaret, 550, Cumberland, salle 154, Ottawa, ON, K1N 6N5. Par téléphone : (613) 562-5387. Par courriel : ethique@uottawa.ca.

Il y a deux copies du formulaire de consentement, dont une copie que vous pouvez garder.

Acceptation

Je, _____ (votre nom), accepte de participer à l'étude « L'expérience de sortie des trajectoires carcérales : une analyse des « carrières » de réinsertion sociale des ex-détenus ».

Signature du participant : _____

Date : _____

Signature du chercheur : _____

Date : _____

ANNEXE 6 – FORMULAIRE DE CONSENTEMENT – INTERVENANTS



uOttawa

Université d'Ottawa
Faculté des sciences sociales
École de service social

Formulaire de consentement – Intervenants

L'EXPÉRIENCE DE SORTIE DES TRAJECTOIRES CARCÉRALES : UNE ANALYSE DES « CARRIÈRES » DE SORTIE DE PRISON DES EX- DÉTENUS

Personne responsable du projet : Kim Tougas
Programme d'études : Doctorat en travail social

Direction de recherche : Dahlia Namian
Département : École de service social
Faculté : 120 Université, Pavillon des Sciences sociales, Ottawa, Ontario

Ce projet de recherche doctoral vise à mieux comprendre le processus de « sortie de prison », c'est-à-dire les étapes, les obstacles et les facilitateurs auxquels font face les personnes concernées, afin d'améliorer les pratiques d'intervention auprès de ces dernières.

Votre participation à l'étude

Si vous acceptez volontairement et librement de participer, vous serez invité à discuter entre autres de votre ou vos rôles auprès des sortants de prison, de votre relation avec ces derniers et de vos perceptions en ce qui a trait à la réinsertion sociale. Cette rencontre sera d'une durée approximative de 60 minutes.

Bénéfices de la recherche



En participant à cette recherche, vous contribuerez à l'avancement des connaissances et potentiellement, à l'amélioration des pratiques communément privilégiées auprès des individus ayant connu un parcours d'incarcération. Votre témoignage sera particulièrement bénéfique pour en connaître davantage sur les services offerts en matière de réinsertion sociale.

Risques associés à la recherche

Compte tenu de la nature peu compromettante des questions qui vous seront posées lors de la rencontre, votre participation à cette étude n'implique pas de risques connus. Dans le cas contraire, le chercheur s'assurera d'en minimiser les impacts.

Confidentialité et anonymat

L'entrevue sera enregistrée et seul le chercheur aura accès à cet enregistrement. Il sera uniquement utilisé aux fins de la recherche. Si vous souhaitez réviser la transcription de vos propos, vous pourrez le faire. Selon vos préférences, elle pourra être transmise, de façon sécuritaire, par courriel, par la poste ou encore, consultée dans le local de l'organisme où a eu lieu la rencontre.

 613-562-5494
 613-562-5495

120, Université (12002)
Ottawa ON K1N 6N5 Canada
www.uOttawa.ca

Le chercheur s'engage à assurer la confidentialité des informations que vous lui donnez et à protéger votre identité. Toutes les données seront conservées dans un cabinet verrouillé, pour une période de cinq ans. Elles seront ensuite détruites de façon sécuritaire.

Participation volontaire

Votre participation à la recherche est volontaire et vous êtes libres de vous retirer en tout temps, et/ou refuser de répondre à certaines questions, sans subir de conséquences négatives. Si vous décidez de vous retirer de l'étude, vous avez le droit de demander le retrait des données recueillies jusqu'à ce moment.

Pour tout renseignement additionnel concernant cette recherche, vous pouvez communiquer avec Kim Tougas.

Pour tout renseignement sur les aspects éthiques de cette recherche, vous pouvez vous adresser au responsable de l'éthique de la recherche, à l'adresse suivante : Université d'Ottawa, Pavillon Tabaret, 550, Cumberland, salle 154, Ottawa, ON, K1N 6N5. Par téléphone : (613) 562-5387. Par courriel : ethique@uottawa.ca.

Il y a deux copies du formulaire de consentement, dont une copie que vous pouvez garder.

Acceptation

Je, _____ (votre nom), accepte de participer à l'étude
« L'expérience de sortie des trajectoires carcérales : une analyse des
« carrières » de réinsertion sociale des ex-détenus ».

Signature du participant : _____

Date : _____

Signature du chercheur : _____

Date : _____